



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAA INDRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°36-2017-040

PUBLIÉ LE 7 JUILLET 2017

# Sommaire

## **ARS du Centre - Val de Loire - Délégation territoriale de l'Indre**

36-2017-04-21-003 - Listes correspondant aux professions d'assistant de service social, d'orthophoniste, d'orthoptiste et de psychologue de l'Indre (120 pages) Page 4

## **DIRECCTE Centre Val de Loire**

36-2017-07-05-002 - Arrêté portant renouvellement d'agrément d'un organisme de services à la personne - n° SAP538830522 - ADMR Issoudun Champagne (2 pages) Page 125

36-2017-07-05-001 - Arrêté portant renouvellement d'agrément d'un organisme de services à la personne - THEOPOLIS à Villedieu - n° SAP450330311 (2 pages) Page 128

## **Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations**

36-2017-07-03-001 - Arrêté préfectoral autorisant la société des Ateliers Louis Vuitton, dont le siège social est 2 rue du Pont Neuf – 75034 PARIS à exploiter un établissement de fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie, situé RD 918 – Route de La Châtre à Condé, dans le cadre de la régularisation de ses activités (34 pages) Page 131

## **Direction Départementale des Territoires de l'Indre**

36-2017-07-04-017 - AP CDPENAF (4 pages) Page 166

36-2017-06-30-001 - Arrêté de dérogation à l'arrêté 36-2017-06-28-004 concernant le prélèvement de l'EARL les Echos des chiens - LAGONOTTE (4 pages) Page 171

36-2017-06-30-002 - Arrêté de dérogation à l'arrêté 36-2017-06-28-004 concernant l'irrigation du GAEC des 4 Vents - ALAPETITE (4 pages) Page 176

36-2017-07-06-001 - Arrêté de prescriptions particulières RD drainage 06/2017 communes LOUROUER, ST CHARTIER, NOHANT-VIC, LACS, MONTGIVRAY, MONTLEVIC, THEVET, VERNEUIL S/I (4 pages) Page 181

## **Maison Centrale de Saint-Maur**

36-2017-07-03-002 - ETIENNE Jacques - délégation de signature (2 pages) Page 186

## **Préfecture de l'Indre**

36-2017-06-29-002 - Arrêté course pédestre La Chézelloise le 2 juillet 2017 à Chézelles (8 pages) Page 189

36-2017-06-28-007 - Arrêté cyclisme Challenge Crédit Agricole des écoles de cyclisme de l'Indre le 1er juillet 2017 (7 pages) Page 198

36-2017-07-05-003 - Arrêté cyclisme Contre la montre de Chasseneuil et Prix de Chasseneuil le 9 juillet 2017 (9 pages) Page 206

36-2017-06-30-003 - Arrêté cyclisme Prix de la municipalité le 6 juillet 2017 à Châteauroux (8 pages) Page 216

36-2017-06-29-003 - Arrêté cyclisme Prix de Pommiers le 2 juillet 2017 (8 pages) Page 225

36-2017-06-29-001 - Arrêté préfectoral du 29 juin 2017 portant extension du périmètre du SIAEP Vatan à Paudy (2 pages) Page 234

36-2017-07-04-001 - Autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection - Agence de repli crca à La Châtre (2 pages) Page 237

36-2017-07-04-005 - Autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection - Boulangerie Autissier à Châteauroux (2 pages)	Page 240
36-2017-07-04-004 - Autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection - Commune de St Genou (2 pages)	Page 243
36-2017-07-04-003 - Autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection - Concession Nissan à Châteauroux (2 pages)	Page 246
36-2017-07-04-009 - Autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection - DDT, centre de passage d'examens du permis de conduire à Déols (2 pages)	Page 249
36-2017-07-04-007 - Autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection - InPost France à Issoudun (2 pages)	Page 252
36-2017-07-04-006 - Autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection - InPost France à St Maur (2 pages)	Page 255
36-2017-07-04-002 - Autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection - Jardin d'Ombres à Châteauroux (2 pages)	Page 258
36-2017-07-04-008 - Autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection - Quincaillerie Gaultier à Levroux (2 pages)	Page 261
36-2017-07-04-010 - Autorisation de modification d'un système de vidéoprotection - Carrefour market à La Châtre (2 pages)	Page 264
36-2017-07-04-011 - Autorisation de modification d'un système de vidéoprotection - Hypermarché Leclerc au Blanc (2 pages)	Page 267
36-2017-07-04-016 - Autorisation de modification d'un système de vidéoprotection - Séphora à Châteauroux (1 page)	Page 270
36-2017-07-04-014 - Renouvellement d'installation d'un système de vidéoprotection - Bijouterie Carador à St Maur (2 pages)	Page 272
36-2017-07-04-015 - Renouvellement d'installation d'un système de vidéoprotection - Bricomarché à Issoudun (2 pages)	Page 275
36-2017-07-04-012 - Renouvellement d'installation d'un système de vidéoprotection - Centre d'entraînement de la Berrichonne football à Arthon (2 pages)	Page 278
36-2017-07-04-013 - Renouvellement d'installation d'un système de vidéoprotection - Crédit Mutuel à St Maur (2 pages)	Page 281

ARS du Centre - Val de Loire - Délégation territoriale de  
l'Indre

36-2017-04-21-003

Listes correspondant aux professions d'assistant de service  
social, d'orthophoniste, d'orthoptiste et de

*Listes correspondant aux professions d'assistant de service social, d'orthophoniste, d'orthoptiste et  
de psychothérapeute de l'Indre*

## INDRE

## Assistant de Service Social

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom)	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
	Adresse professionnelle			
<b>CHATEAUROUX (36000)</b>				
	<b>Mme BARDOU-CONNOUE Regine</b> DIRECTION DEPART. EQUIPEMENT, CITE ADMINISTRATIVE B.P., BD GEORGE SAND	29/06/1988 Paris	01/12/1988	
	<b>Mlle BAZIER Lise</b> EDUCATION NATIONALE, , 110 R GRANDE	26/06/2013 Rennes	05/11/2014	
	<b>Mme BELLENFANT-SCHNEIDER Marie-Christine</b> SERV.SANTE SCOLAIRE-INS.ACAD., CITE ADMINISTRATIVE B.P.587, BD GEORGE SAND	30/08/1979 Paris	01/10/1990	
	<b>Mlle BENOIT Valerie</b> CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES, , 193 AV DE LA CHATRE	15/06/1998 Bordeaux	01/11/1998	
	<b>Mme BERTHELOT-PIPEREAU Jacqueline</b> CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES, , 193 AV DE LA CHATRE	27/06/1973 Paris	01/01/1975	
	<b>Mlle BLANCHARD Adeline</b> CONSEIL GENERAL, PLACE VICTOIRE ET ALLIÉS	18/06/2003 Bordeaux	14/08/2003	
	<b>Mme BOQUET-MEZZAROBBA Line</b> C. C. A. S. , COLBERT	20/07/1983 Lille	01/06/1990	
	<b>M BOUGRIER Cédric</b> CONSEIL GENERAL DE L'INDRE, CAS DE CHATEAUROUX, 33 R DE LA GARE	02/07/2012 Orléans	13/03/2013	
	<b>Mme BOURGUIGNON Frédérique</b> SERVICE SOCIAL DE LA SECURITE SOCIALE, , 45 R DE LA VALLEE ST LOUIS	01/06/1999 Paris	15/04/2002	
	<b>M BRINGER Bruno</b> CONSEIL GENERAL DE L'INDRE, HOTEL DU DÉPARTEMENT, PL VICTOIRE ET DES ALLIES	24/11/1999 Lyon	05/03/2008	
	<b>Mlle BUDAN Cecile</b> CENTRE ACCUEIL DEMANDEURS ASILE, 1 R DES NATIONS	21/10/2009 Orléans	23/12/2009	
	<b>Mme CARMIGNON-LORY Marie-Madeleine</b> M. S. A. , 3 R DE MOUSSEUX-BP95	24/06/1970 Bordeaux	01/10/1970	
	<b>Mlle CASY Marie-Laure</b> C. C. A. S. , COLBERT	23/06/1972 Lyon	01/02/1973	
	<b>Mlle CATTEAU Charlotte</b> CRAM DU CENTRE, , 45 R DE LA VALLÉE ST LOUIS	24/06/2003 Bordeaux	09/09/2003	
	<b>Mme CATTEAU Marguerite</b> EDUCATION NATIONALE, INSPECTION ACADEMIQUE, 110 R GRANDE	17/12/1975 Paris	08/01/1999	
	<b>Mlle CAUMES Gaelle</b> LYCÉE PIERRE ET MARIE CURIE, , 31 R PIERRE ET MARIE CURIE	20/06/2001 Bordeaux	08/10/2001	
	<b>Mlle CHAUVIN Marie-Odile</b> CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES, , 193 AV DE LA CHATRE	01/06/1978 Paris	01/11/1978	
	<b>Mme CHUIMER Mélanie</b> INSPECTION ACADEMIQUE, SOCIAL EN FAVEUR DES ELEVES, 110 R GRANDE	28/06/2016 Orléans	28/09/2016	
	<b>Mlle CRESPIN Adélaïde</b> CONSEIL GÉNÉRAL DE L'INDRE, HOTEL DU DÉPARTEMENT, PL. DE LA VICTOIRE ET DES ALLIÉS	05/07/2010 Orléans	15/11/2012	
	<b>Mlle DAVID Morgane</b> ACT SOLIDARITE ACCUEIL, 1 B R MICHELET	01/07/2013 Orléans	27/11/2013	
	<b>Mlle DELANAUD Félicie</b> , 45 R DE LA VALLÉE SAINT LOUIS	21/06/1999 Rennes	12/12/2002	
	<b>M DELES Gilles</b>	24/06/2003 Bordeaux	30/09/2003	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36000)</b>				
	C.C.A.S. , COLBERT			
	<b>Mlle DERET Isabelle</b>	12/11/1986 Paris		01/10/1989
	C. C. A. S. , COLBERT			
	<b>Mlle DESMARCHELIER Severine</b>	16/12/2009 Orléans		19/01/2010
	CMPP, 21 R DU 11 NOVEMBRE 1918			
	<b>Mlle DEVIEN Madeleine</b>	02/05/1977 Paris		01/12/1996
	D.D.A.S.S. DE L'INDRE, CITE ADMINISTRATIVE B.P. 587, BD GEORGE SAND			
	<b>M DUBOST Alain</b>	18/06/1980 Lyon		01/09/1980
	D.P.D.S, CIRCONSCRIP CHATEAUROUX, R ALBERT 1ER			
	<b>Mlle DUCHAUFFOUR Catherine</b>	02/07/2002 Paris		16/11/2012
	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, CARSAT, 14 R CLAUDE NICOLAS LEDOUX			
	<b>Mme DURAND Claudine</b>	07/04/1978 Paris		01/12/1991
	CRAM DU CENTRE, , 45 R DE LA VALLE ST LOUIS			
	<b>Mme FAUDET-GONTIER Fabienne</b>	29/09/2008 Orléans		09/10/2008
	ASSOCIATION INSERT JEUNES, , 26 B R DE NOTZ			
	<b>Mlle FORTIN Sophie</b>	09/11/1984 Paris		01/01/1991
	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES, , 193 AV DE LA CHATRE			
	<b>Mlle FRADET Marylene</b>	25/06/1981 Bordeaux		01/09/1981
	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES, , 193 AV DE LA CHATRE			
	<b>Mme FRANCE-DUPRAS-COMBES Rose-Marie</b>	01/06/1978 Toulouse		01/11/1978
	COMMUNE, , PL DE LA REPUBLIQUE			
	<b>Mme GACHOT Ingrid</b>	02/07/2012 Orléans		02/10/2012
	SERV. ACT. EDUC. MILIEU OUVERT, 22 R ERNEST RENAN			
	<b>Mme GAILLEDRAAT-SABIN Colette</b>	02/07/1974 Paris		01/07/1977
	CRAM DU CENTRE, , 45 R DE LA VALLE ST LOUIS			
	<b>Mlle GENEVRIER Sylvie</b>	29/06/1990 Paris		01/05/1991
	P. T. T., B.P.535, 2 B R PALAIS DE JUSTICE			
	<b>Mme GODEL-BARRIAU Chantal</b>	27/06/1972 Paris		01/06/1991
	C. P. A. M. DE L'INDRE, , 8 R JACQUES SADRON			
	<b>Mme GONDARD-DUMAS Marie-Dominique</b>	29/06/1973 Bordeaux		01/09/1973
	SOCIETE ANONYME CL. ST FRANCOI, , 22 AV DE PARIS			
	<b>Mme GOURBAULT-MERIoT Joelle</b>	29/06/1977 Tours		01/04/1979
	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES, , 193 AV DE LA CHATRE			
	<b>Mlle GOURINAL Céline</b>	22/06/2004 Bordeaux		16/09/2004
	CRAM DU CENTRE, , 45 R DE LA VALLE ST LOUIS			
	<b>Mme GRANGIER Josiane</b>	04/09/1973 Paris		20/07/1999
	CRAMTS DU CENTRE, SOCIAL DE LA SECURITE SOCIALE, 45 R DE LA VALLÉE ST-LOUIS			
	<b>Mme GUILLON Catherine</b>	30/06/1983 Lyon		20/11/2012
	CMPP, 16 R DU COLOMBIER			
	<b>Mme HERAULT Nelly</b>	08/07/1993 Bordeaux		09/02/2001
	GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTA, , CASERNE CHARLIER, B.P 609			
	<b>M HEUCLIN Sylvain</b>	02/07/2012 Orléans		01/07/2013
	SERV. ENQUETES SOC. AIDAPHI, AIDAPHI, 16 R DU COLOMBIER			
	<b>Mlle HUGUET Aurélie</b>	19/06/2006 Bordeaux		24/08/2007
	CRAM, , 3 R COLBERT			
	<b>Mlle JADEAU Annie</b>	01/06/2000 Paris		06/10/2000
	CENTRE ACCUEIL DEMANDEURS ASILE, 1 R DES NATIONS			
	<b>Mme JAN Murielle</b>	04/07/2012 Bordeaux		09/07/2015
	MSA BERRY TOURAINE, , 35 R MOUSSEAU			
	<b>Mme LABESSE-VITAUD Josiane</b>	02/07/1974 Paris		01/09/1974

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36000)</b>				
	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES, , 193 AV DE LA CHATRE			
	<b>Mlle LANDREAU Elisabeth</b>	27/06/1986 Paris		01/06/1990
	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES, , 193 AV DE LA CHATRE			
	<b>Mme LANDRON Anne</b>	26/07/1983 Paris		12/08/1999
	CONSEIL GENERAL, , COLBERT			
	<b>Mlle LAURENT Nathalie</b>	05/09/1986 Bordeaux		01/01/1991
	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES, , 193 AV DE LA CHATRE			
	<b>Mlle LEBERT Nelly</b>	30/06/1987 Paris		05/07/2005
	SERVICE SOCIAL DE LA CRAM, , 45 R DE LA VALLEE ST LOUIS			
	<b>Mlle LECOLIER Martine</b>	11/03/1982 Lyon		01/04/1982
	CRAM DU CENTRE, , 45 R DE LA VALLE ST LOUIS			
	<b>Mme LEGAY Claudine</b>	30/06/1972 Strasbourg		01/07/1973
	S. N. C. F., , 1 R NAPOLEAN CHAIX			
	<b>Mme LEGRAND Catherine</b>	30/06/1987 Paris		29/11/2011
	CMPP, 16 R DU COLOMBIER			
	<b>Mlle LEROUX Emily</b>	25/08/2005 Lille		13/03/2007
	CRAM DU CENTRE, , 45 R ALLEE ST LOUIS			
	<b>Mlle LONGEAU Olivia</b>	18/07/2008 Bordeaux		22/09/2008
	C.R.A.M DU CENTRE, , 45 R DE LA VALLÉE ST LOUIS			
	<b>Mlle LOUIS DIT PICARD Cécile</b>	03/07/2001 Paris		16/07/2001
	D.P.D.S., , 9 R ALBERT 1ER			
	<b>Mlle LUCAT Julie</b>	01/07/2013 Orléans		13/09/2013
	CONSEIL GENERAL DE L'INDRE, CAS DE CHATEAUROUX, 33 R DE LA GARE			
	<b>Mme MADIGOU Cécile</b>	01/06/1996 Paris		09/08/1999
	D.P.D.S., CIRCONSCRIP ARDENTES- LA CHATRE, RUE ALBERT 1ER			
	<b>Mme MANDIAMY Lucie</b>	18/07/2008 Lille		19/08/2008
	FOCSIE CENTRE À TOURS, , 6/8 AV DE L'ALOUETTE			
	<b>Mme MASSIAS Sophie</b>	25/06/1991 Paris		22/10/1999
	INSPECTION ACADEMIQUE DE L'INDRE, COLLÈGE BEAULIEU, 110 R GRANDE			
	<b>Mlle MESSAGER Delphine</b>	15/06/1998 Bordeaux		06/06/2002
	CAISSE PRIMAIRE D' ASSURANCE MALADIE, SERVICE SOCIAL, 14 R CLAUDE NICOLAS LEDOUX			
	<b>Mme MONTEIL Martine</b>	10/07/1989 Bordeaux		15/02/1999
	DPDS, , 7/9 R ALBERT 1ER			
	<b>Mlle MOREAU Solange</b>	04/07/1972 Lyon		01/11/1979
	M. S. A., B.P.95, 3 R DE MOUSSEAUX			
	<b>Mlle PARGUEL Sabrina</b>	17/06/1996 Lyon		04/12/1998
	INSPECTION ACADEMIQUE, SOCIALE EN FAVEUR DES ELEVES, 110 R GRANDE			
	<b>Mlle PEARON Géraldine</b>	18/06/2002 Lyon		08/10/2002
	CONSEIL GENERAL DE L'INDRE, , PL DE LA VICTOIRE ET DES ALLIE			
	<b>Mme PERROT LEROY Beatrice</b>	03/07/1978 Paris		01/11/1998
	DPDS, , 4 R EUGÈNE ROLLAND, CENTRE COLBERT BP 601			
	<b>Mme PEYROT-JALLERAT Elisabeth</b>	30/06/1982 Paris		01/03/1984
	SERV.SANTE SCOLAIRE-INSP.ACAD., CITE ADMINISTRATIVE B.P.587, BD GEORGE SAND			
	<b>Mme PHILIPS Marie christine</b>	29/06/1977 Paris		07/01/1999
	D.P.D.S., , 9 R ALBERT 1ER			
	<b>Mme PRUVOST-TOULLAN Marie-Claude</b>	10/11/1981 Bordeaux		01/07/1982
	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES, , 193 AV DE LA CHATRE			
	<b>Mlle QUENTIN Roselyne</b>	28/11/1975 Paris		01/11/1986
	CAMSP, , 21 R DU 11 NOVEMBRE 1918			
	<b>Mme QUERE-GALLARD Francoise</b>	29/11/1979 Paris		01/12/1979

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36000)</b>					
	SER.SANTE SCOLAIRE-INSP.ACAD., CITE ADMINISTRATIVE B.P. 587, BD GEORGE SAND				
	<b>Mlle RAINEAU Nelly</b>	11/07/1992 Paris			10/10/2000
	D.P.D.S. , 7 R ALBERT 1ER				
	<b>Mlle REISSER Mélanie</b>	01/07/2002 Bordeaux			08/10/2002
	CONSEIL GENERAL DE L'INDRE, , PL DE LA VICTOIRE ET DES ALLIE				
	<b>Mme RICROT-PAILLET Marie-Claude</b>	03/09/1979 Marseille-Aix			01/02/1982
	ET.RGL.ENSEIGN.ADAPTES-EREA, , 365 AV DE VERDUN				
	<b>Mlle ROUMILHAC Michele</b>	03/09/1986 Bordeaux			01/07/1990
	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES, , 193 AV DE LA CHATRE				
	<b>Mlle SICRE Julie</b>	26/06/2003 Nancy			12/08/2003
	CONSEIL GENERAL DE L'INDRE, , PLACE VICTOIRE ET DES ALLIÉ				
	<b>Mme THUILLIER-THOMAS Elisabeth</b>	01/06/1976 Paris			01/07/1976
	M. S. A., B.P.95, 3 R DE MOUSSEAUX				
	<b>Mme TRICOCHÉ Emeline</b>	05/07/2010 Orléans			09/07/2015
	MSA BERRY TOURAINE, , 35 R DE MOUSSEAUX				
	<b>Mme VAREILLAUD-PINARD Genevieve</b>	16/06/1978 Bordeaux			01/06/1990
	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES, , 193 AV DE LA CHATRE				
	<b>Mlle VILLAIN Joséphine</b>	04/07/2011 Orléans			15/11/2012
	CONSEIL GÉNÉRAL DE L'INDRE, HOTEL DU DÉPARTEMENT, PL, DE LA VICTOIRE ET DES ALLIÉS				
	<b>Mme VILLE Estelle</b>	27/06/1996 Bordeaux			08/11/2005
	, 110 R GRANDE				
	<b>Mlle VINCENT Christine</b>	23/11/1988 Paris			01/06/1993
	CRAM DU CENTRE, , 45 R DE LA VALLEE ST LOUIS				
<b>CHATEAUROUX (36002)</b>					
	<b>Mlle ROUX Catherine</b>	28/06/1985 Lyon			01/10/1990
	SSIAD ASMAD CHATEAUROUX, , 63 AV MARCEL LEMOINE, BP 97				
<b>CHATEAUROUX (36003)</b>					
	<b>Mme BOUERY Christelle</b>	03/09/2014 Orléans			24/07/2015
	C.H.R.S. "SOLIDARITE ACCUEIL", 20 AV GENERAL CHARLES DE GAULLE, BP 148				
	<b>Mme DUPRE-PREVOSTEL Veronique</b>	19/12/1988 Bordeaux			01/08/1991
	C. H. R. S."SOLIDARITE ACCUEIL", "SOLIDARITE ACCUEIL", 20 AV CHARLES DE GAULLE, BP 148				
<b>CHATEAUROUX (36006)</b>					
	<b>Mlle CHANAUD Eliane</b>	22/06/1973 Toulouse			01/10/1990
	SA CLINIQUE SAINT FRANCOIS, , 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
<b>CHATEAUROUX (36012)</b>					
	<b>Mlle GAULTIER Célia</b>	08/09/2009 Orléans			29/04/2011
	C.A.S. , 33 R DE LA GARE				
<b>CHATEAUROUX (36019)</b>					
	<b>Mlle CLOUE Jennifer</b>	14/06/2006 Bordeaux			25/08/2006
	CH CHATEAUROUX, SERVICE SOCIAL, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle GIRAUDET Manuela</b>	21/06/2005 Bordeaux			10/05/2007
	CH CHATEAUROUX, SERVICE D'HAD, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle JACQUET Julie</b>	05/07/2010 Orléans			08/04/2011
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme PLISSON DAMOURETTE Mary-Laure</b>	25/09/1980 Paris			13/02/2009
	CH CHATEAUROUX, CENTRE PSY GIREUGNE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle PONTLEVY Elisa</b>	02/07/2013 Lyon			25/11/2013
	CH CHATEAUROUX, SOINS DE SUITE GIREUGNE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme RIT Virginie</b>	11/06/1999 Bordeaux			23/01/2002
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36019)</b>				
	<b>Mlle ROCHER Stéphanie</b> CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585	23/06/1997 Bordeaux	03/03/2000	
	<b>Mme SOYER-DOUCET Chantal</b> CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585	02/07/1976 Paris	01/09/1976	
<b>CHATEAUROUX (36020)</b>				
	<b>Mme AUBRUN-DELABESSE Martine</b> D. P. D. S., CITE ADMINISTRATIVE 601, 9 R ALBERT 1ER	26/06/1975 Paris	01/10/1975	
	<b>Mme AUGÉ-BRETAUD Corinne</b> D. P. D. S., HOTEL DE SCEVOLE B.P. 23, 9 R ALBERT 1ER	03/09/1986 Bordeaux	01/07/1990	
	<b>Mlle BALLEREAU Maud</b> DPDS, , 4 R EUGÈNE ROLLAND, CENTRE COLBERT BP 601	16/06/1997 Lyon	01/04/1998	
	<b>Mme BOIRON-PAROTIN Genevieve</b> D. P. D. S., HOTEL DE SCEVOLE BP.22, 9 R ALBERT 1ER	05/11/1970 Bordeaux	01/05/1971	
	<b>Mlle BOURROUX Marie-Pierre</b> D. P. D. S., HOPITAL RURAL BP.25, 9 R ALBERT 1ER	30/06/1989 Paris	01/05/1990	
	<b>Mme BROS-STERLING Monique</b> D. P. D. S., BOITE POSTALE NUMERO 601, 9 R ALBERT 1ER	27/06/1974 Paris	01/10/1974	
	<b>Mlle CAMPAGNE Joelle</b> D. P. D. S., HOPITAL RURAL B.P. 25, 9 R ALBERT 1ER	02/05/1977 Paris	01/05/1985	
	<b>Mme CHARRE-MARCHAND Suzanne</b> D. P. D. S., BOITE POSTALE NUMERO 601, 9 R ALBERT 1ER	24/11/1980 Paris	01/12/1980	
	<b>Mlle CHAUSSET Valerie</b> DPDS, , 4 R EUGÈNE ROLLAND, CENTRE COLBERT BP 601	18/07/1994 Bordeaux	01/10/1998	
	<b>Mme COHEN-RENAUD Joelle</b> D. P. D. S., BOITE POSTALE NUMERO B.P.153, 9 R ALBERT 1ER	27/06/1974 Paris	01/10/1974	
	<b>Mlle COMMEREUC Corinne</b> D. P. D. S., BOITE POSTALE NUMERO B.P.195, 9 R ALBERT 1ER	29/06/1984 Paris	01/06/1991	
	<b>Mme COMPERE-MOUNIER Laurence</b> D. P. D. S., HOTEL DE SCEVOLE B.P.23, 9 R ALBERT 1ER	08/12/1989 Bordeaux	01/06/1991	
	<b>Mme DEBENE DALOT Martine</b> D. P. D. S., CIRCONSCRIPTION LA CHATRE, 9 R ALBERT 1ER	13/07/1977 Lyon	01/02/1978	
	<b>Mme DUCERF-REICHER Christiane</b> D. P. D. S., BOITE POSTALE NUMERO B.P.601, 9 R ALBERT 1ER	30/06/1970 Lyon	01/10/1970	
	<b>M DUPUY Jean-Pierre</b> D. P. D. S., CIRCONSCRIPTIONS BUZANCAIS VALEN, 9 R ALBERT 1ER	26/06/1981 Bordeaux	01/06/1990	
	<b>Mlle FAVARD Jeanne-Marie</b> D. P. D. S., BOITE POSTALE NUMERO B.P.601, 9 R ALBERT 1ER	25/06/1991 Paris	01/08/1991	
	<b>Mme FONTAINE-RIVET Catherine</b> D. P. D. S., CITE ADMINISTRATIVE B.P.601, 9 R ALBERT 1ER	27/06/1974 Paris	01/10/1974	
	<b>Mme FOUCRET-DION Catherine</b> D. P. D. S., HOPITAL RURAL B.P.25, 9 R ALBERT 1ER	22/09/1987 Bordeaux	01/12/1992	
	<b>Mlle GALOPIN Sylvie</b> D. P. D. S., BOITE POSTALE NUMERO B.P.124, 9 R ALBERT 1ER	29/06/1988 Paris	01/06/1990	
	<b>Mlle GERBAUD Nadine</b> D. P. D. S., BOITE POSTALE NUMERO 601, 9 R ALBERT 1ER	27/10/1988 Bordeaux	01/04/1991	
	<b>Mlle GILLES Elisabeth</b> D. P. D. S., BOITE POSTALE NUMERO 601, 9 R ALBERT 1ER	29/07/1982 Marseille-Aix	01/06/1990	
	<b>Mlle GORGES Sandrine</b> DPDS, , 4 R EUGÈNE ROLLAND, CENTRE COLBERT BP 601	18/07/1994 Bordeaux	01/11/1998	
	<b>Mme GRISVAL-VANDERMARLIE Marie-Christine</b>	03/07/1978 Lille	01/06/1985	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36020)</b>				
	D. P. D. S., BOITE POSTALE NUMERO B.P.195, 9 R ALBERT 1ER <b>Mme JEANNETON-MILON Michele</b>	09/07/1979 Paris		01/10/1990
	D. P. D. S., BOITE POSTALE NUMERO 601, 9 R ALBERT 1ER <b>Mme JULE-TANCHOU Françoise</b>	19/11/1976 Bordeaux		01/12/1976
	D. P. D. S., HOPITAL RURAL B.P.25, 9 R ALBERT 1ER <b>Mme JUSSERAND Martine</b>	30/06/1978 Paris		01/12/1978
	D. P. D. S., CIRCONSCRIPTIONS ISSOUDUN-DEOLS, 9 R ALBERT 1ER <b>Mme LABUSSIÈRE-DECREUX Rolande</b>	21/11/1974 Inconnu		01/12/1974
	D. P. D. S., BOITE POSTALE NUMERO B.P.124, 9 R ALBERT 1ER <b>Mlle LALUC Marie-Solange</b>	30/06/1982 Paris		01/09/1990
	D. P. D. S., BOITE POSTALE NUMERO 601, 9 R ALBERT 1ER <b>Mlle LANSADÉ Anne-Marie</b>	02/07/1976 Paris		01/08/1976
	D. P. D. S., BOITE POSTALE NUMERO BP.601, 9 R ALBERT 1ER <b>Mme LAURENT-NACU Christine</b>	24/06/1975 Lyon		01/07/1976
	D. P. D. S., BOITE POSTALE NUMERO 601, 9 R ALBERT 1ER <b>Mlle LIEGE Marianne</b>	10/11/1981 Bordeaux		01/10/1990
	D. P. D. S., BOITE POSTALE NUMERO 601, 9 R ALBERT 1ER <b>Mme LOISEAU-CHRISTIN Anne-Marie</b>	27/11/1978 Paris		01/01/1979
	D. P. D. S., BOITE POSTALE NUMERO B.P. 124, 9 R ALBERT 1ER <b>Mme MALICHER-RUTHY M -Bernadette</b>	30/06/1982 Paris		01/06/1990
	D. P. D. S., BOITE POSTALE NUMERO BP 2, 9 R ALBERT 1ER <b>Mme MONNIER-RIMETZ Isabelle</b>	21/09/1987 Lille		01/02/1991
	D. P. D. S., HOTEL DE SCEVOLE B.P. 2, 9 R ALBERT 1ER <b>Mme NIONCEL-FLOQUET Marylene</b>	19/07/1983 Bordeaux		01/06/1991
	D. P. D. S., BOITE POSTALE NUMERO 601, 9 R ALBERT 1ER <b>Mlle PILARD Marie-Helene</b>	02/07/1984 Bordeaux		01/08/1984
	D. P. D. S., HOPITAL RURAL B.P. 25, 9 R ALBERT 1ER <b>Mlle PINON Chantal</b>	29/06/1990 Paris		01/09/1990
	D. P. D. S., BOITE POSTALE NUMERO B.P.2, 9 R ALBERT 1ER <b>Mme PINON-PINARD Monique</b>	30/06/1970 Lyon		01/10/1970
	D. P. D. S., BOITE POSTALE NUMERO B.P.601, 9 R ALBERT 1ER <b>Mme PLAULT-BOURDEAU Martine</b>	28/06/1976 Paris		01/06/1990
	D. P. D. S., HOPITAL RURAL BP.25, 9 R ALBERT 1ER <b>Mme RAVION Marie-Madeleine</b>	26/08/1974 Paris		01/11/1979
	D. P. D. S., BOITE POSTALE NUMERO B.P.601, 9 R ALBERT 1ER <b>Mlle REBEYROL Martine</b>	23/10/1981 Bordeaux		01/05/1991
	D. P. D. S., BOITE POSTALE NUMERO B.P.601, 9 R ALBERT 1ER <b>Mlle SABBO Genevieve</b>	25/06/1973 Lyon		01/07/1973
	D. P. D. S., BOITE POSTALE NUMERO 601, 9 R ALBERT 1ER <b>Mme SOLIGNAC-BERNARDON Brigitte</b>	24/11/1982 Paris		01/12/1982
	D. P. D. S., BOITE POSTALE NUMERO 601, 9 R ALBERT 1ER <b>Mme VIDY-CHAMPIGNY Marie-Therese</b>	13/10/1982 Paris		01/10/1990
	D. P. D. S., BOITE POSTALE NUMERO 601, 9 R ALBERT 1ER			
<b>CHATEAUROUX (36031)</b>				
	<b>Mlle CHUAT Aurelie</b> INSPECTION ACADEMIQUE, , 110 R GRANDE	01/07/2002 Bordeaux		28/10/2004
	<b>Mlle PERARD Karine</b> INSPECTION ACADEMIQUE, , SERVICE SOCIAL EN FAV DES ELE	22/06/2004 Bordeaux		28/10/2004
	<b>Mlle ROUCHUT Anne-Sophie</b> CCAS, , 96 R GRANDE	22/06/2004 Bordeaux		28/10/2004

VILLE			
Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS Spécialisation/qualification
<b>DEOLS (36130)</b>			
<b>Mme JUPILLAT Delphine</b> DPDS, CENTRE TRAVAIL SOCIAL, 37 AV DU GÉNÉRAL DE GAULLE	01/06/1999 Lyon		30/11/1999
<b>ISSOUDUN (36100)</b>			
<b>Mme FOUASSIER-CARBONI Aline</b> CTRE MEDICO-SCO.-INSP.ACAD., , COL.H.DE BALZAC	24/07/1981 Paris		01/02/1982
<b>Mlle SEJEAU Laurence</b> INSPECTION ACADEMIQUE, COLLÈGE H. DE BALZAC, R DES CHAMPS D'AMOUR	15/06/1999 Lyon		20/10/1999
<b>ISSOUDUN (36105)</b>			
<b>M LABERGERE Cyrille</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	01/09/2010 Orléans		28/09/2010
<b>Mme SIRREY-PIGELET Anne-Marie</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	10/07/1970 Paris		01/10/1970
<b>LA CHATRE (36400)</b>			
<b>Mme NÂNDILLON Elisabeth</b> MSA BERRY TOURAINE, , 13 R D'OLMOR	30/06/1983 Lyon		01/06/1991
<b>Mme VILLATTE-LEGROS Claudine</b> CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126	27/10/1982 Bordeaux		01/02/1988
<b>LE BLANC (36300)</b>			
<b>Mlle FORET Sandrine</b> SER.SANTE SCOLAIRE-INSP.ACAD., LYCEE - COLLEGE, 12 BD RESOLIERES	18/07/1994 Bordeaux		01/09/1994
<b>PELLEVOISIN (36180)</b>			
<b>M HENDOUX Henri-Charles</b> FOCSIE-CENTRE A TOURS, , 9 R ESTELLE FAGUETTE	08/07/2009 Orléans		11/03/2011
<b>SAINT-MAUR (36250)</b>			
<b>Mme BLAIN-CHARTIER Sylvie</b> IME LES MARTINETS, BOITE POSTALE NUMERO 256, RTE DE GIREUGNE, BP 256	27/06/1996 Bordeaux		01/10/1996
<b>Mlle VIRAUT Evelyne</b> CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337	29/06/1977 Paris		01/06/1978
<b>VALENCAY (36600)</b>			
<b>Mme CLAMENS Fabienne</b> IME CHANTEMERLE, 4 R DES TEMPLIERS	11/07/2000 Bordeaux		19/12/2000
<b>Mlle DOUCET Virginie</b> DPDS, CTS VALENCAY, 10 R TALLERAND	01/06/1997 Bordeaux		23/02/2000
<b>VILLEDIEU-SUR-INDRE (36320)</b>			
<b>Mme TEIXEIRA Julie</b> FOCSIE CENTRE, 49000 ECOUFLANT	10/09/2013 Orléans		10/03/2016

**Audio-Prothésiste**

VILLE			
Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme		Date Ordre/DDASS Spécialisation/qualification
<b>ARGENTON-SUR-CREUSE (36200)</b>			
Mlle <b>PAILLET Eglantine</b> AUDIKA, , 17 R GRANDE	06/11/2006	Paris	05/04/2007
<b>CHATEAUROUX (36000)</b>			
M <b>AUROZO Stéphane</b> EURL AUDITION CONSEIL INDRE, , 11 R GRANDE	21/11/1997	Lyon	17/04/2007
M <b>BROSSEAU Francois</b> AUDITION SANTE, , 89 R GRANDE	28/10/1980	Paris	06/09/2016
Mlle <b>DOUET Sylvie</b> AUDIKA, , 89 R GRANDE	14/01/1997	Paris	11/01/2006
M <b>RAQUILLET Emmanuel</b> CTRE OPTIQUE MUTUALISTE, , 26 R DE LA GARE	01/06/1994	Paris	01/11/1994
M <b>SUTY Laure</b> , 26 R DE LA GARE	28/06/2004	Montpellier-Nimes	10/02/2005
M <b>THERET Julien</b> AUDILAB BERRY, 6 R JEAN JAURES	08/11/2002	Rennes	11/05/2004
<b>LA CHATRE (36400)</b>			
M <b>COLLE Christophe</b> SARL OPTICIEN MICHEL COLLE, , 151 R NATIONALE	24/11/2000	Lyon	23/07/2001
<b>LE BLANC (36300)</b>			
Mme <b>CHAULET Laurine</b> AUDITION LAURINE CHAULET, , 6 PL DE LA LIBERATION	18/10/2013	Lyon	14/11/2016
Mme <b>CORRE-CEZILLY Chrystelle</b> "OPTIC 2000 - CORRE" & SURDITE, , 2 PL ANDRÉ GASNIER	17/11/1993	Paris	01/11/1996
M <b>GRIGNARD Pierre</b> CTRE REGIONAL DE SURDITE, , 2 PL DE LA LIBERATION	22/01/1970	Paris	01/10/1970

**Chiropracteur**

VILLE			
Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme		Date Ordre/DDASS Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36000)</b>			
M <b>CENDRIER Alex</b> CABINET CHIROPRACTIE JEAN ERIC DUBOIS, , 105 R FONTAINE SAINT GERMAIN	10/07/2015	Ivry-sur-seine	13/08/2015
<b>LYE (36600)</b>			
M <b>COLIN Serge</b> CABINET DE CHIROPRACTIE, , 11 R DE L'EGLISE	27/07/2012	Paris	26/09/2012

**Diététicien**

VILLE			
Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS Spécialisation/qualification
<b>ARGENTON-SUR-CREUSE (36200)</b>			
<b>Mme PINAULT Laure</b> MAIGRIR 2000 - LAURE PINAULT, , 8 R DE LA SABLIERE	14/10/2011 Nantes		29/10/2012
<b>BOMMIERS (36120)</b>			
<b>M DAOUT Ludovic</b> , CHIRAY	15/09/2015 Clermont-Ferrand		28/09/2015
<b>CHABRIS (36210)</b>			
<b>Mlle BROSSIER Stéphanie</b> , 10 B R DE LAUNAY	14/10/2003 Orléans		12/06/2014
<b>CHATEAUROUX (36000)</b>			
<b>Mme AUSSOURD Anne-Lise</b> ANNE-LISE AUSSOURD, , 24 AV MARCEL LEMOINE	09/10/1992 Bordeaux		08/06/2007
<b>Mme CHATON ROLLIN Céline</b> , 25 R BEAUSÉJOUR	01/09/1998 Clermont-Ferrand		19/06/2007
<b>Mme COUDRIN Claire</b> HOTEL DE VILLE, RESTAURATION COLLECTIVE, PL DE L'HOTEL DE VILLE	15/09/1989 Tours		30/08/2007
<b>Mlle DESAIX Annabelle</b> COMITE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION SANTE, , 73 R GRANDE	14/10/2003 Poitiers		05/07/2007
<b>M DORMANT Cindy</b> NATURHOUSE, , 8 CRS SAINT LUC	07/09/2012 Tours		02/10/2012
<b>Mme MERIGOT Anne Laure</b> SARL NOALYNE, , 8 CRS ST LUC	16/10/2008 Montpellier-Nimes		18/10/2012
<b>Mlle OUCHET Adeline</b> OFFICE TECHNIQUE DEPART. INSERTION, O T D I D' ISSOUDUN, 33 R DE LA GARE	01/09/2006 Clermont-Ferrand		12/10/2007
<b>CHATEAUROUX (36006)</b>			
<b>Mme CHAUVIGNE Augustine</b> CLINIQUE SAINT FRANCOIS, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299	14/10/2013 Poitiers		02/06/2016
<b>M FREMONT Laurent</b> CLINIQUE SAINT FRANCOIS, SODEXHO, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299	10/09/1999 Tours		07/08/2007
<b>CHATEAUROUX (36019)</b>			
<b>Mme ACOSTA Amalia</b> CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585	18/10/2012 Orléans		15/11/2012
<b>Mme JOFFE Micheline</b> CH CHATEAUROUX, DIÉTÉTIQUE, 216 AV DE VERDUN, BP 585	28/06/1973 Tours		26/06/2007
<b>Mme MERIOT Bernadette</b> CH CHATEAUROUX, DIETETIQUE, 216 AV DE VERDUN, BP 585	17/09/1976 Tours		23/10/2007
<b>DEOLS (36130)</b>			
<b>Mme MARIE-MAGDELAINE Cécile</b> , 12 R D'ISSOUDUN	12/10/2006 Orléans		28/06/2007
<b>ISSOUDUN (36100)</b>			
<b>Mlle BALLAND Justine</b> , 24 R PIERRE BROSSELETTE	09/10/2012 Clermont-Ferrand		28/11/2012
<b>Mlle DAMBRINE Aurélie</b> , 24 R PIERRE BROSSELETTE	24/09/2012 Lille		30/01/2013
<b>LA CHATRE (36400)</b>			
<b>Mme DROCHON Pascale</b> MAISON MEDICAL, , 3 ALL GUILLAUME DE MARSILLAT	11/10/1990 Paris		05/06/2007
<b>Mlle FERRAND Aline</b>	10/12/2004 Orléans		05/07/2007

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>LA CHATRE (36400)</b>	<b>Mme MICHARD Martine</b> CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126	30/01/1979 Tours	21/08/2007	
<b>LE BLANC (36300)</b>	<b>Mlle DUPUIS Marion</b> , 47 R SAINT LAZARE	13/10/2008 Vichy	19/12/2008	
	<b>Mlle MAUROUSSET Vanessa</b> , 4 R TURQUET DE MAYERNE	12/12/2005 Tours	19/02/2008	
	<b>Mme SOULAT Marie-Charlotte</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	09/10/2012 Orléans	21/09/2015	
	<b>Mme VENAULT Evelyne</b> CH DU BLANC, SERVICE DIETETIQUE, 5 R PIERRE MILON, BP 202	15/10/1981 Paris	18/07/2007	
	<b>Mme VERGNES Adelaïde</b> , 6 R DE LA REPUBLIQUE	07/10/1994 Bordeaux	10/07/2007	
<b>LE PECHEREAU (36200)</b>	<b>Mlle MEDARD Olivia</b> , 4 R DES CHAPMS DE VAVRES	08/10/2013 Clermont-Ferrand	13/02/2014	
<b>LE POINCONNET (36330)</b>	<b>Mme MESURE Clémence</b> , 2 ALL NELSON MANDELA	15/05/2012 Orléans	05/07/2016	
<b>MONTGIVRAY (36400)</b>	<b>Mlle JUBARD Aurelie</b> , 46 R JEAN PACTON	12/10/2009 Clermont-Ferrand	23/11/2009	
<b>POULIGNY-NOTRE-DAME (36160)</b>	<b>Mme BOUTIN Morgane</b> CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF	10/10/2014 Rennes	11/03/2016	
	<b>Mme GRELLIER Alice</b> CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF	30/11/2015 Orléans	13/07/2016	
	<b>Mme LANDREAU Béatrice</b> CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF	17/09/1979 Tours	18/06/2007	
	<b>Mme NIVET Florence</b> CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, DIETETIQUE, 7 R DU GOLF	09/10/1986 Paris	05/07/2007	
<b>SAINT-CHARTIER (36400)</b>	<b>Mlle MINGOT Patricia</b> , 24 R DES MAITRES SONNEURS	11/01/2011 Tours	22/09/2011	
<b>SAINT-MAUR (36250)</b>	<b>Mme BASCOULERGUE Maud</b> , 2 R DU GUÉ DE LA CHAPELLE	26/11/2003 Clermont-Ferrand	10/06/2015	
	<b>Mme FORICHON Isabelle</b> EHPAD LES GRANDS CHENES, MR ET LONG SEJOUR, GIREUGNE, BP 317	17/09/1976 Tours	11/02/2008	
<b>SAINT-PLANTAIRE (36190)</b>	<b>Mme CHODKOWSKI Ghislaine</b> AAD REPAS A DOMICILE, , LE BOURG	15/10/1981 Paris	07/06/2007	

**Ergothérapeute**

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>BUZANCAIS (36500)</b>	<b>Mme ROBIEUX Aurelie</b> CH SAINT ROCH DE BUZANCAIS, 1 R NOTRE DAME	07/07/2015 Limoges	20/08/2015	
<b>CHASSENEUIL (36800)</b>	<b>Mlle LICOIS Aymeline</b> CLINIQUE LE HAUT-CLUZEAU, LD LE HAUT CLUZEAU	20/09/2007 Bordeaux	21/03/2008	
<b>CHATEAUROUX (36000)</b>	<b>Mme BOUCHER-MECHAIN Genevieve</b> CONSEIL GENERAL, M.D.P.H, CENTRE COLBERT	04/07/1991 Paris	01/07/1995	
<b>CHATEAUROUX (36019)</b>	<b>Mlle ROBIN Magali</b> CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585	21/09/2005 Paris	13/05/2013	
<b>CHATILLON-SUR-INDRE (36700)</b>	<b>Mlle DENEUX Sylvie</b> CH CHATILLON SUR INDRE, 13 AV DE VERDUN, BP 33	03/07/2001 Lille	07/11/2014	
	<b>Mme MARIN Michelle</b> CH CHATILLON SUR INDRE, 13 AV DE VERDUN, BP 33	22/06/2016 Rouen	08/09/2016	
	<b>Mme VIEILLEROBE Anne-Sophie</b> CH CHATILLON SUR INDRE, 13 AV DE VERDUN, BP 33	10/07/2015 Rennes	14/09/2015	
<b>EGUZON-CHANTOME (36270)</b>	<b>Mme BOULET Marie</b> EHPAD KORIAN HAMEAU D'EGUZON, R JEAN JAURES	05/10/2015 Orléans	28/10/2015	
<b>ISSOUDUN (36105)</b>	<b>Mlle BONNIN Sophie</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, RÉÉDUCATION, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	27/09/1999 Montpellier-Nîmes	25/02/2000	
	<b>Mlle HANSCH Vanessa</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, REEDUCATION, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	28/08/2001 Montpellier-Nîmes	22/06/2006	
	<b>Mme MONESTIER Céline</b> CH LA TOUR BLANCHE D'ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	02/07/2001 Rennes	29/10/2014	
	<b>Mlle RIBAUT Anne-Lise</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	22/09/2008 Lille	04/11/2008	
	<b>Mlle VANNIER Dominique</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, MÉDECINE PHYSIQUE ET RÉADAPTA., AV JEAN BONNEFONT, BP 190	30/06/1998 Rennes	16/02/2000	
<b>LA CHATRE (36400)</b>	<b>Mlle BOURGOGNON Adeline</b> CH LA CHATRE, PSYCHIATRIE, 40 R DES OISEAUX, BP 126	25/06/1999 Paris	26/09/2005	
	<b>Mme DEMERY Elodie</b> CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126	22/06/2006 Rennes	12/05/2015	
	<b>Mlle DUBOSCQ Stephanie</b> CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126	27/06/1997 Bordeaux	01/06/1998	
	<b>Mlle STEVANT Rachel</b> CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126	01/01/2000 Montpellier-Nîmes	18/03/2002	
<b>SAINT-MAUR (36250)</b>	<b>M DOURY Eric</b> EHPAD LES GRANDS CHENES, GIREUGNE, BP 317	20/09/1985 Nancy	01/07/1995	
<b>TOURNON-SAINT-MARTIN (36220)</b>	<b>Mlle GOMES-SEMEDO Hélène</b> EHPAD NOTRE DAME DE CONFIANCE, 20 R DE LA MAIRIE	03/12/2004 Paris	28/11/2011	

VILLE			
Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS Spécialisation/qualification
<b>VALENCAY (36600)</b>			
<b>Mlle GAILLARD Beatrice</b> IERM L'INSTITUT DE GATINES, LES PETITS CHARIOTS, 25 AV DE LA RESISTANCE	24/07/1984 Bordeaux		01/07/1995
<b>Mme LEBOIRE-DECHENE Marielle</b> IERM L'INSTITUT DE GATINES, LES PETITS CHARIOTS, 25 AV DE LA RESISTANCE	01/07/1988 Paris		01/12/1996
<b>Mlle MESLIN Gaëlle</b> IERM L'INSTITUT DE GATINES, 25 AV DE LA RESISTANCE	03/07/2014 Caen		10/10/2014
<b>Mme NOEL-DAVENEL Françoise</b> IERM L'INSTITUT DE GATINES, LES PETITS CHARIOTS, 25 AV DE LA RESISTANCE	24/06/1985 Rennes		01/07/1995
<b>Mme PRISSET-DEAT Sandrine</b> IERM L'INSTITUT DE GATINES, 25 AV DE LA RESISTANCE	26/06/2002 Paris		03/08/2006

## Infirmier

VILLE				
Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme		Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>AIGURANDE (36140)</b>				
<b>Mme ACCOLAS Adeline</b> , 34 PL DE LA PROMENADE	05/12/2002 Limoges		29/07/2003	
<b>Mme DELAUAUD FRELOT Céline</b> SCM FEUILLET ET JABAUD, , 1 PL DE LA PROMENADE	18/11/2004 Limoges		14/06/2005	
<b>Mlle DUDEFFEND Agathe</b> , 34 PL DE LA PROMENADE	10/05/2007 Paris		05/09/2007	
<b>Mlle GENTY Charline</b> EHPAD D'AIGURANDE DU CH LA CHATRE, 5 AV MAURICE ROLLINAT	16/07/2014 Orléans		09/01/2015	
<b>Mme JABAUD Isabelle</b> TEYSSIER-FEUILLET J. & SEGAUD, CABINET, 1 PL DE LA PROMENADE	23/06/1988 Orléans		01/01/1989	
<b>AMBRAULT (36120)</b>				
<b>Mme NOUVEAU Jennifer</b>	16/11/2004 Orléans		25/10/2005	
<b>ARDENTES (36120)</b>				
<b>Mme CHABANE Christiane</b> , 1 R DE LA REPUBLIQUE	13/02/1976 Orléans		01/02/1976	
<b>Mme CHARVY Vanessa</b>	16/04/2009 Orléans		03/07/2009	
<b>Mme ESCALONA Sandrine</b> , 1 R DE LA REPUBLIQUE	24/11/2004 Bordeaux		29/12/2004	
<b>Mme GOBLET Christelle</b> , 20 B R DE LA POSTE	21/11/1996 Orléans		01/01/1997	
<b>Mlle GRELET Corinne</b> , LES LOGES DE DRESSAIS	23/06/1986 Orléans		01/12/1986	
<b>Mme PAILLET-DUCHIRON Laurence</b> , 20 B R DE LA POSTE	26/06/1989 Orléans		01/10/1994	
<b>Mme PICHON Christine</b> , 1 R DE LA RÉPUBLIQUE	20/11/1997 Orléans		01/04/1998	
<b>Mme ROBERT Pascale</b> , "LOGES DE DRESSAIS"	20/06/1984 Orléans		01/07/1984	
<b>ARGENTON-SUR-CREUSE (36200)</b>				
<b>Mme AUMARECHAL Gaëlle</b> SSIAD D'ARGENTON SUR CREUSE, 67 R AUCLERT DESCOTTES	16/06/1994 Orléans		01/10/1994	
<b>Mme BADAOUI KERDRAON Sabah</b> M.S.P., , 1 R DU CLOS SAINT-JOSEPH	27/06/1984 Paris		19/09/2003	
<b>Mme BELONCLE-DEPIERRE Adeline</b> EHPAD LE CLOS DU VERGER, R CALMETTE ET GUERIN	15/07/2015 Orléans		17/11/2015	
<b>Mlle BERTHOMEAU Claire</b> , 1 R DU CLOS SAINT JOSEPH	30/11/2006 Dijon		11/09/2009	
<b>Mme BOUCHERIT Catherine</b> INSPECTION ACADEMIQUE, LYCEE GENERAL ROLLINAT, R DU LYCEE	13/12/1995 Orléans		23/10/2007	
<b>Mlle BRIVEZAC Benedicte</b> , 1 R DU CLOS SAINT JOSEPH	13/02/1976 Clermont-Ferrand		01/04/1977	
<b>M CAILLAUD Sébastien</b> , 1 R DU CLOS SAINT JOSEPH	12/04/2006 Orléans		05/07/2007	
<b>Mme DESIRE Carole</b> EHPAD LE CLOS DU VERGER, R CALMETTE ET GUERIN	17/07/2012 Orléans		21/02/2013	
<b>Mme ECLANCHER-JAFFRAY Corinne</b>	03/12/1985 Paris		31/08/2007	Cadre de santé

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>ARGENTON-SUR-CREUSE (36200)</b>				
	EHPAD LE CLOS DU VERGER, R CALMETTE ET GUERIN			
	<b>Mme GIRAUDON Cécile</b> , 8 R DE LA SABLIERE	25/11/2005 Chalons en Champagne	17/09/2010	
	<b>Mme GRELET Martine</b> SAINTURET-BRIVEZAC-PERROT-, VIGER-GRELET-LAVIGNAC (SCM), 1 R DU CLOS SAINT JOSEPH	27/01/1981 Orléans	01/02/1981	
	<b>Mme JACQUEMIN Pauline</b> EHPAD LE CLOS DU VERGER, R CALMETTE ET GUERIN	25/11/2005 Nancy	29/01/2010	
	<b>Mlle KLEIN Nadine</b> , 1 R DU CLOS SAINT JOSEPH	26/02/1981 Paris	01/02/1989	
	<b>M KORALEWSKI Freddy</b> INSPECTION ACCADÉMIQUE, CHATEAUROUX, 110 R GRANDE	01/09/1994 Toulon naval	04/03/2010	
	<b>Mme LAFALLA Céline</b> , 1 CLOS SAINT JOSEPH	14/04/2011 Orléans	17/10/2011	
	<b>Mme LAVIGNE Béatrice</b> SCM SAINTURET-BRIVERAC-GRELET-PERROT-, VIGER-LAVIGNE, 1 R DU CLOS SAINT JOSEPH	29/06/1983 Paris	27/07/1999	
	<b>Mme LAVILLONNIERE Alia</b> EHPAD LE CLOS DU VERGER, R CALMETTE ET GUERIN	21/11/1996 Orléans	15/06/2011	
	<b>Mme MENU Nathalie</b> EHPAD LE CLOS DU VERGER, R CALMETTE ET GUERIN	26/06/1992 Orléans	01/08/1992	
	<b>Mlle MEUNIER Elodie</b> EHPAD LE CLOS DU VERGER, R CALMETTE ET GUERIN	29/11/2013 Paris	10/07/2014	
	<b>M MYTHERBALE Thibaut</b> MAISON MÉDICALE, , 1 R CLOS SAINT JOSEPH	18/07/2013 Orléans	04/07/2014	
	<b>Mme PERRIN Stéphanie</b> , 1 CLOS SAINT JOSEPH	16/06/1994 Orléans	01/07/1994	
	<b>Mme PLANTEUREUX Nicoletta</b> EHPAD LE CLOS DU VERGER, R CALMETTE ET GUERIN	11/07/2016 Orléans	17/08/2016	
	<b>Mme RAMON GAYRAUD Valerie</b> RAMON V., , 1 R DU CLOS SAINT JOSEPH	27/06/1991 Bordeaux	01/11/1992	
	<b>Mme RONSIN Odile</b> EHPAD LE CLOS DU VERGER, R CALMETTE ET GUERIN	11/05/2001 Paris	22/07/2005	
	<b>Mme ROUMILHAC Sylvie</b> , 1 R DU CLOS SAINT JOSEPH	21/11/2005 Limoges	12/08/2014	
	<b>Mlle SERVOUZE Corinne</b> M.S.P., , 1 R DU CLOS SAINT JOSEPH	20/06/1985 Orléans	01/09/1988	
	<b>Mme VERT-TERAN Martine</b> SSIAD ADSPA ARGENTON-SUR-CREUSE, , 67 R AUCLERT-DESCOTTES	16/10/1970 Clermont-Ferrand	01/09/1989	
	<b>Mme VIGER BRUN Catherine</b> SAINTURET-BRIVEZAC-GRELET-, PERROT-VIGER-LAVIGNE (SCM), 1 R DU CLOS SAINT JOSEPH	20/06/1985 Orléans	01/09/1985	
<b>ARTHON (36330)</b>				
	<b>Mme BAVOUZET Pascale</b> (COL.:MME JEANNETON-ROUET B.), , 6 PL DE LA MAIRIE	27/06/1983 Orléans	01/09/1983	
	<b>Mlle BRAULT Cécile</b>	17/11/2011 Orléans	31/03/2014	
	<b>Mlle COMPIN Sophie</b> , 6 PL DE LA MAIRIE	16/06/1994 Orléans	01/09/1994	
	<b>Mme CORNETTE Ghislaine</b>	28/06/1982 Orléans	01/07/1982	
	<b>M NATUREL Olivier</b>	21/11/2000 Orléans	22/01/2002	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom)	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>AZAY-LE-FERRON (36290)</b>					
	<b>M GODET Dominique</b>	28/06/1982 Orléans	01/08/1982		Infirmier de bloc opératoire
	MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE, CABINET D'INFIRMIERS, 1 R DES JARDINS D'AZAY				
	<b>Mme IVARS GERVAIS Stéphanie</b>	17/11/1998 Orléans	27/01/2006		
	MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE, CABINET D'INFIRMIERS, 1 R DES JARDINS D'AZAY				
	<b>M LE NOC Sébastien</b>	17/11/1998 Orléans	17/08/2006		
	MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE, CABINET D'INFIRMIERS, 1 R DES JARDINS D'AZAY				
<b>BADECON-LE-PIN (36200)</b>					
	<b>Mme BENOIST TESSIER Gaëlle</b>	11/09/1989 Nantes	01/05/1997		
	EHPAD LES JARDINS D'AUTOMNE, 33 R GEORGE SAND, LIEUDIT LES PRES BERNAIS				
	<b>Mlle BOSCH Elodie</b>	22/11/2007 Clermont-Ferrand	17/12/2007		
	EHPAD LES JARDINS D'AUTOMNE, 33 R GEORGE SAND, LIEUDIT LES PRES BERNAIS				
	<b>Mme CHEDRU Sophie</b>	01/08/1988 Rouen	05/10/2010		
	EHPAD LES JARDINS D'AUTOMNE, 33 R GEORGE SAND, LIEUDIT LES PRES BERNAIS				
	<b>Mlle CHEVRIER Chantal</b>	11/07/1989 Montpellier-Nimes	12/10/2010		
	EHPAD LES JARDINS D'AUTOMNE, 33 R GEORGE SAND, LIEUDIT LES PRES BERNAIS				
	<b>Mlle DAUBIT Anne</b>	27/06/1984 Paris	01/11/1997		
	EHPAD LES JARDINS D'AUTOMNE, LIEU-DIT "LES PRES B ERNAIS", 33 R GEORGE SAND, LIEUDIT LES PRES BERNAIS				
	<b>Mlle DOUCET Christelle</b>	20/11/2002 Orléans	23/09/2010		
	EHPAD LES JARDINS D'AUTOMNE, 33 R GEORGE SAND, LIEUDIT LES PRES BERNAIS				
	<b>Mme KARKALI Brigitte</b>	26/06/1979 Paris	14/12/2011		
	EHPAD LES JARDINS D'AUTOMNE, 33 R GEORGE SAND, LIEUDIT LES PRES BERNAIS				
	<b>Mme REBILLAUD Stéphanie</b>	11/07/2016 Orléans	20/07/2016		
	EHPAD LES JARDINS D'AUTOMNE, 33 R GEORGE SAND, LIEUDIT LES PRES BERNAIS				
<b>BELABRE (36370)</b>					
	<b>Mme BATIER Laura</b>	18/11/2010 Orléans	26/01/2011		
	, 8 SQ JEAN MOULIN				
	<b>Mme BATTU Anne-Marie</b>	20/02/1979 Paris	01/02/1982		
	CAB. BATTU A.-M. -, , 8 SQ JEAN MOULIN				
	<b>Mme DUTHEIL Patricia</b>	20/06/1985 Orléans	01/07/1985		
	CAB. LESCURE P. - BATTU A.-M., , 5 R VICTOR HUHO				
	<b>Mme FERRIER Mireille</b>	26/06/1989 Orléans	01/07/1989		
	, 8 SQ JEAN MOULIN				
	<b>Mme LAMACHERE Danielle</b>	12/03/1980 Orléans	01/01/1982		
	, 5 R VICTOR HUGO				
	<b>Mme TANGUI Magali</b>	19/06/1990 Orléans	01/10/2015		
	, 8 SQ JEAN MOULIN				
	<b>Mme VARLAN Sandrine</b>	27/06/1991 Paris	02/04/1999		
	, 5 R VICTOR HUGO				
	<b>Mme WILLIAMS Michelle</b>	20/11/2002 Orléans	01/07/2003		
	, 5 R VICTOR HUGO				
<b>BUZANCAIS (36500)</b>					
	<b>Mlle BERAUD Celine</b>	25/11/2004 Amiens	27/10/2005		
	CH SAINT-ROCH BUZANCAIS, PERSONNES AGEES, 1 R NOTRE DAME				
	<b>Mme BERNARDIN VILLOIN Claudy</b>	20/06/1985 Orléans	01/10/1986		
	, 5 PL DE LA LIBERATION				
	<b>Mlle BRIANDET Lydie</b>	29/06/2004 Orléans	18/11/2004		
	CH SAINT-ROCH BUZANCAIS, MEDECINE, 1 R NOTRE DAME				
	<b>Mme CHALUPNICZAK Alison</b>	21/07/2015 Paris	28/10/2015		
	CH SAINT-ROCH BUZANCAIS, 1 R NOTRE DAME				
	<b>M CHAUVIN Alain</b>	15/11/1991 Poitiers	01/12/1992		

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>BUZANCAIS (36500)</b>				
	, 7 R DES PONTS			
	<b>Mme CLOAREC Marion</b> CH SAINT-ROCH BUZANCAIS, 1 R NOTRE DAME	16/07/2014 Orléans		12/10/2015
	<b>Mme CORE Monique</b> CH SAINT-ROCH BUZANCAIS, 1 R NOTRE DAME	27/06/1978 Paris		19/10/2007
	<b>Mme DELANNOY Sabine</b> CH SAINT-ROCH BUZANCAIS, 1 R NOTRE DAME	16/12/1997 Lille		29/06/2007
	<b>Mme DEPREZ Claire</b> , 5 PL DE LA LIBERATION	07/04/2005 Orléans		18/05/2005
	<b>Mlle DIXNEUF Marie</b> CH SAINT-ROCH BUZANCAIS, 1 R NOTRE DAME	15/11/2007 Orléans		27/03/2008
	<b>Mme DUBERNARD Béatrice</b> CH SAINT-ROCH BUZANCAIS, 1 R NOTRE DAME	01/06/1982 Orléans		01/07/1982
	<b>Mme FAGUET Mireille</b> , 5 PL DE LA LIBERATION	20/06/1985 Orléans		01/07/1985
	<b>M FATY Ousmane</b> CH SAINT-ROCH BUZANCAIS, 1 R NOTRE DAME	11/07/2016 Orléans		27/09/2016
	<b>Mme GAGNANT Laurence</b> CH SAINT-ROCH BUZANCAIS, 1 R NOTRE DAME	12/04/2007 Orléans		18/09/2007
	<b>M HAUTEFEUILLE Serge</b> CH SAINT-ROCH BUZANCAIS, 1 R NOTRE DAME	16/06/1994 Orléans		01/07/1994
	<b>Mlle JERMANN Laetitia</b> MME VINCENT, MME DILAURO,, M,REVIDON ET M, CHAUVIN, 22 R VICTOR HUGO	21/11/1996 Orléans		01/09/1997
	<b>Mme LAMBERT-VISEUX Mélodie</b> CH SAINT-ROCH BUZANCAIS, 1 R NOTRE DAME	15/07/2015 Orléans		28/09/2015
	<b>Mlle LAUGERETTE Maïté</b> CH SAINT-ROCH BUZANCAIS, 1 R NOTRE DAME	22/07/2013 Dijon		02/06/2014
	<b>Mlle LEFEBRE Valerie</b> CH SAINT-ROCH BUZANCAIS, 1 R NOTRE DAME	03/12/1995 Amiens		01/09/1998
	<b>Mme LOPES Silvana</b> EHPAD SAINT ROCH, 1 R NOTRE DAME	26/07/2013 Portugal		16/04/2015
	<b>Mme PATRIGEON Isabelle</b> INSPECTION ACADEMIQUE, COLLEGE DES SABLONS, R BERNARD LOUVET	20/06/1984 Orléans		08/11/1999
	<b>Mme PINEL Elodie</b> CH SAINT-ROCH BUZANCAIS, 1 R NOTRE DAME	15/07/2015 Orléans		05/10/2015
	<b>M REVIDON Marc</b> , 22 R VICTOR HUGO	16/06/1994 Orléans		01/08/1994
	<b>Mlle ROTUREAU Sandra</b> EHPAD SAINT ROCH, MAISON DE RETRAITE ET SLD, 1 R NOTRE DAME	20/11/2001 Orléans		16/12/2004
	<b>Mlle ROULLEAUX Alexandra</b> , 22 R VICTOR HUGO	21/11/2000 Orléans		24/01/2001
	<b>Mme SIMONET Mathilde</b> EHPAD SAINT ROCH, 1 R NOTRE DAME	15/07/2015 Orléans		01/10/2015
	<b>Mlle THOMAS Alexandra</b> CH SAINT-ROCH BUZANCAIS, 1 R NOTRE DAME	24/11/1999 Orléans		26/09/2007
	<b>Mme TRICOT Elodie</b> CH SAINT-ROCH BUZANCAIS, 1 R NOTRE DAME	08/07/2016 Nantes		06/10/2016
	<b>Mme VINCENT RIGOLLET Maryline</b> , 7 R DES PONTS	18/12/1984 Orléans		01/10/1986
<b>CHABRIS (36210)</b>				

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHABRIS (36210)</b>					
	<b>Mme BAUDRY Sylvie</b> EHPAD LA ROSERAIE, 14 B R ABEL BONNET	11/07/1988 Paris		10/07/2007	
	<b>Mme BLIN Danielle</b> EHPAD LA ROSERAIE, 14 B R ABEL BONNET	29/03/1979 Orléans		24/02/2015	
	<b>Mme CHASSARD Nathalie</b> EHPAD LA ROSERAIE, 14 B R ABEL BONNET	01/06/1987 Nancy		17/04/2014	
	<b>Mme CHEVANNE Marie Christine</b> EHPAD LA ROSERAIE, 14 B R ABEL BONNET	07/06/1996 Paris		03/09/2007	
	<b>M CHICAULT Laurent</b> MME CARRE-BRAS, MME DEDION,, MME LEXTERIAQUE, 7 B R DE LA REPUBLIQUE	16/06/1994 Orléans		01/07/1994	
	<b>Mlle FLEURY Isabelle</b> , 7 B R DE LA REPUBLIQUE	24/11/1999 Orléans		15/02/2000	
	<b>Mme GIRAUDET Nathalie</b> , 7 B R DE LA REPUBLIQUE	20/11/2002 Orléans		21/08/2003	
	<b>Mme HARROUS Carine</b> (EN COLLABORATION AVEC MME COLIN), , 1 R DE LA GARENNE	28/06/1993 Paris		13/07/2000	
	<b>Mlle LEXTERIAQUE Brigitte</b> , 21 B R ERNEST PINARD	28/06/1982 Orléans		01/09/1982	
<b>CHAILLAC (36310)</b>					
	<b>Mme BERNERON Nathalie</b> FAM ESPACE BENJAMIN, CHAMPRUE	26/06/1989 Orléans		01/11/1991	
	<b>Mme BERNERON-JEANNETON Sylvie</b> , 2 R LEON PAUL FARGUE	08/04/2005 Orléans		12/05/2005	
	<b>Mlle ROULLET Fanny</b> CABINET INFIRMIER, , 2 R LEON PAUL FARGUE	15/04/2004 Orléans		01/06/2004	
	<b>Mme ROULLET-ROUX Chantal</b> FAM ESPACE BENJAMIN, CHAMPRUT, CHAMPRUE	20/06/1985 Orléans		01/06/1994	Cadre de santé
<b>CHASSENEUIL (36800)</b>					
	<b>Mme BADILLER Monique</b> CLINIQUE LE HAUT-CLUZEAU, LD LE HAUT CLUZEAU	19/02/1980 Paris		16/03/2012	Infirmier de bloc opératoire
	<b>M BAUZERAND Michel</b> EHPAD RIVE ARDENTE, LE HAUT CLUZEAU	26/02/1981 Paris		28/08/2007	
	<b>Mlle BENEY Nadine</b> CLINIQUE LE HAUT-CLUZEAU, LD LE HAUT CLUZEAU	21/11/1996 Orléans		01/01/1997	
	<b>M BRIDENNE Gérard</b> CLINIQUE LE HAUT-CLUZEAU, LD LE HAUT CLUZEAU	07/06/1996 Paris		22/10/2007	
	<b>Mme BRIDENNE Michèle</b> CLINIQUE LE HAUT-CLUZEAU, LD LE HAUT CLUZEAU	20/06/1984 Orléans		22/10/2007	
	<b>Mlle COTTIN Amélie</b> CLINIQUE LE HAUT-CLUZEAU, LD LE HAUT CLUZEAU	17/11/2011 Orléans		12/09/2012	
	<b>Mme COULON Elodie</b> CLINIQUE LE HAUT-CLUZEAU, LD LE HAUT CLUZEAU	23/04/2008 Bordeaux		04/10/2013	
	<b>Mme DEVINEAU Marion</b> CLINIQUE LE HAUT-CLUZEAU, LD LE HAUT CLUZEAU	15/07/2015 Orléans		17/03/2016	
	<b>M DUMOULIN Philippe</b> , 9 RTE DU BOUZANTEUIL	17/12/1982 Paris		01/07/1997	
	<b>Mlle DUPIN Thaisse</b> CLINIQUE LE HAUT-CLUZEAU, LD LE HAUT CLUZEAU	20/11/2002 Orléans		06/05/2003	
	<b>Mlle DURAND Valérie</b> CLINIQUE LE HAUT-CLUZEAU, LD LE HAUT CLUZEAU	20/11/2001 Orléans		30/01/2002	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHASSENEUIL (36800)</b>				
	<b>Mme GELLE-CHRISTIAENS Marie-Francoise</b> CLINIQUE LE HAUT-CLUZEAU, LD LE HAUT CLUZEAU	30/03/1978 Lille	01/08/1998	
	<b>Mme GIL-MARTINEZ Josette</b> CLINIQUE LE HAUT-CLUZEAU, LD LE HAUT CLUZEAU	28/06/1984 Besançon	06/07/2011	
	<b>Mme HOOGE Maryvonne</b> CLINIQUE LE HAUT-CLUZEAU, LD LE HAUT CLUZEAU	20/02/1979 Paris	23/01/2009	
	<b>M KRIM Samy</b> CLINIQUE LE HAUT-CLUZEAU, LD LE HAUT CLUZEAU	20/02/2014 Orléans	04/11/2014	
	<b>Mme LAFFONTAS Martine</b> EHPAD RIVE ARDENTE, LE HAUT CLUZEAU	23/06/1975 Orléans	01/04/1980	
	<b>Mme LASNIER Julie</b> CLINIQUE LE HAUT-CLUZEAU, LD LE HAUT CLUZEAU	18/11/2004 Limoges	30/08/2007	
	<b>Mme LOIZEAU Camille</b> CLINIQUE LE HAUT-CLUZEAU, LD LE HAUT CLUZEAU	12/07/2013 Poitiers	25/01/2016	
	<b>Mme LORILLOUX Lucrèce</b> CLINIQUE LE HAUT-CLUZEAU, LD LE HAUT CLUZEAU	12/12/2001 Marseille-Aix	11/01/2012	
	<b>Mme LOUVRE Sandrine</b> CLINIQUE LE HAUT-CLUZEAU, LD LE HAUT CLUZEAU	15/06/1987 Orléans	01/05/1989	
	<b>Mme MOIREAU Brigitte</b> EHPAD RIVE ARDENTE, LE HAUT CLUZEAU	28/02/1975 Orléans	01/03/1975	
	<b>M NIYTEGEKA César</b> EHPAD RIVE ARDENTE, LE HAUT CLUZEAU	12/04/2012 Orléans	06/11/2012	
	<b>Mme RAYER Elisabeth</b> CLINIQUE LE HAUT-CLUZEAU, LD LE HAUT CLUZEAU	19/12/1995 Paris	04/10/2012	
	<b>Mme STIEBER Danielle</b> CLINIQUE LE HAUT-CLUZEAU, LD LE HAUT CLUZEAU	30/09/1970 Limoges	02/02/1999	
	<b>Mlle SULLY Virginie</b> CLINIQUE LE HAUT-CLUZEAU, LD LE HAUT CLUZEAU	15/11/2007 Orléans	15/07/2008	
	<b>Mme TATARENKO Alexia</b> EHPAD RIVE ARDENTE, LE HAUT CLUZEAU	17/07/2015 Clermont-Ferrand	22/09/2015	
	<b>Mme TOURAT Ludivine</b> CLINIQUE LE HAUT-CLUZEAU, LD LE HAUT CLUZEAU	15/11/2012 Orléans	16/01/2013	
	<b>Mme VILLAUDIERE Jenny</b> CLINIQUE LE HAUT-CLUZEAU, LD LE HAUT CLUZEAU	12/03/1980 Orléans	07/09/2007	Cadre de santé
<b>CHATEAUROUX (36000)</b>				
	<b>Mme ALLIAGA-GASNE Catherine</b> MAIRIE DE CHATEAUROUX, HÔTEL DE VILLE, BP 509	04/01/1979 Clermont-Ferrand	01/03/1979	
	<b>Mlle ARNAUD Aline</b> I.R.S.A., 12 R ALBERT IER	07/04/2005 Orléans	06/02/2007	
	<b>Mme AUBARD Carine</b> , 23 R DE NOTZ	20/11/2001 Orléans	29/05/2002	
	<b>Mme AUBARD Michèle</b> SCM LARDEAU AUBARD, 41 BD GEORGE SAND	28/02/1975 Orléans	01/10/1998	
	<b>Mlle AUCLERC Peggy</b> ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE, SERVICE MÉDICAL DU TRAVAIL, ZONE DES CHEVALIERS B.P. 169	21/11/2002 Orléans	01/07/2003	
	<b>Mme AUCUIT Chantal</b>	10/01/1979 Orléans	01/04/1979	
	<b>Mme AUDAR Armelle</b> CENTRE DE VACCINATION IRSA DE L'INDRE, 12 R ALBERT PREMIER	21/11/1996 Orléans	01/02/1997	
	<b>Mme AUDEBERT Maryline</b>	02/12/2003 Poitiers	19/07/2007	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36000)</b>					
	<b>Mlle BAILLIET Christelle</b> LYCEE AGRICOLE, , RTD DE VELLES	08/12/1994 Paris			01/06/1996
	<b>Mme BASTARD Aurore</b> , 83 AV DE BLOIS	17/11/1998 Orléans			08/10/1999
	<b>Mme BASTIAN Marie Yvonne</b> INSPECTION ACADEMIQUE, LYCÉE "LES CHARMILLES", AV DE LA CHÂTRE	05/01/1979 Orléans			01/04/1979
	<b>Mme BATARDIERE Sophie</b> , 8 PL CHAMPAGNE	23/06/2005 Belgique			07/07/2005
	<b>Mme BAUDET Barbara</b> EHPAD SAINT JEAN, 12 R MICHELET	29/06/1976 Paris			01/12/2004
	<b>Mme BENICHOU Corinne</b> , 68 AV MARCEL LEMOINE	23/06/1986 Orléans			01/08/1986
	<b>Mme BERGER Mélanie</b> ALIANCE INFIRMIERS, , 76 AV DES MARINS	14/04/2004 Orléans			08/07/2004
	<b>Mlle BERNARD Sylvie</b> ALLIANCE SCP INFIRMIERS, , 76 AV DES MARINS	18/12/2000 Lille			27/09/2005
	<b>Mlle BERTHIER Evelyne</b> CTRE NÉPHRO CHÂTEAUROUX-AV.KENNEDY, PARC HIDIEN, 131 AV JOHN KENNEDY	23/06/1988 Orléans			01/07/1988
	<b>Mme BERTON Jocelyne</b>	28/06/1982 Orléans			07/04/2014
	<b>Mlle BEURIER Magali</b> CTRE NÉPHRO CHÂTEAUROUX-AV.KENNEDY, 131 AV JOHN KENNEDY	21/11/1996 Orléans			01/07/1997
	<b>Mme BIARD Bernadette</b> LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE	13/02/1976 Orléans			01/03/1976
	<b>M BIDAULT Magali</b> CTRE NÉPHRO CHÂTEAUROUX-AV.KENNEDY, 131 AV JOHN KENNEDY	17/11/2005 Orléans			06/06/2006
	<b>Mme BISTONDI-RUTBI Florence</b> LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE, , R PIERRE ET MARIE CURIE	11/07/2016 Orléans			07/09/2016
	<b>Mlle BLONDEAU Karine</b> LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE	24/11/1999 Orléans			01/10/2007
	<b>Mme BOBIER Catherine</b> INSPECTION ACADEMIQUE, LYCEE JEAN GIRAUDOUX, AV MARCEL LEMOINE	05/01/1979 Orléans			01/05/1979
	<b>M BOGGIO Pierre</b> AISMT 36, ZONE DES CHEVALIERS, R OSCAR NEMEYER	24/11/2003 Orléans			05/03/2014
	<b>Mme BOGNAR Justine</b> CTRE NÉPHRO CHÂTEAUROUX-AV.KENNEDY, 131 AV JOHN KENNEDY	10/07/2015 Limoges			05/10/2015
	<b>Mme BORG Claudine</b> D.P.D.S, VIEILLESE-HANDICAP, CENTRE COLBERT	28/02/1975 Orléans			04/06/2004
	<b>Mlle BORODINE Katia</b> A.S.S.M.A.D, , 69 AV MARCEL LEMOINE	22/04/2008 Orléans			03/07/2008 Cadre de santé
	<b>Mme BOUCHARD Jade</b> INSPECTION ACCADÉMIQUE, COLLÈGE JEAN MOULIN, 110 R GRANDE	29/03/2013 Limoges			04/09/2015
	<b>Mlle BOUE Cecile</b> EHPAD LA CHARMEE, 182 AV JOHN KENNEDY	26/06/1992 Orléans			01/01/1995
	<b>Mme BOUE-BREGEON Brigitte</b> CTRE NÉPHRO CHÂTEAUROUX-AV.KENNEDY, PARC HIDIEN, 131 AV JOHN KENNEDY	23/06/1986 Orléans			01/08/1986
	<b>Mme BOUILLE Sophie</b>	16/06/1994 Orléans			01/07/1994
	<b>Mlle BOUREAUD Mélanie</b>	16/11/2006 Orléans			23/03/2007

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36000)</b>					
	CTRE NÉPHRO CHÂTEAUROUX-AV.KENNEDY, 131 AV JOHN KENNEDY				
	<b>Mme BOURREAU Lise</b> , 83 AVENUE DE BLOIS	16/04/2009 Orléans			03/07/2009
	<b>Mme BRETAUD Christelle</b> CABINET MME FERREIRA,MME BRETAUD, , 8 PL DE CHAMPAGNE	26/06/1989 Orléans			01/07/1989
	<b>Mme CAFFIN Marie-Claude</b> LYCEE POLYVALENT BLAISE PASCAL, , BD BLAISE PASCAL	29/06/1981 Paris			05/07/2012
	<b>Mme CAILLON Marie-France</b>	17/11/2009 Orléans			02/04/2010
	<b>Mme CAMUZAT MOULENE Nadia</b> CONSEIL GÉNÉRAL, D.P.D.S, R COLBERT	23/06/1988 Orléans			17/10/2008 D.E.Puériculture
	<b>Mlle CAPILLON Isabelle</b> CTRE NÉPHRO CHÂTEAUROUX-AV.KENNEDY, 131 AV JOHN KENNEDY	28/06/1991 Poitiers			07/03/2002
	<b>Mme CARDEAUD-DELOIRME Annick</b> CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES, , 193 AV DE LA CHATRE	13/02/1976 Clermont-Ferrand			01/10/1990 D.E.Puériculture
	<b>Mlle CARON Emmeline</b> ADECCO, , 25 AV MARCEL LEMOINE	11/12/2007 Clermont-Ferrand			03/02/2009
	<b>M CATALINO Christophe</b> CTRE NÉPHRO CHÂTEAUROUX-AV.KENNEDY, 131 AV JOHN KENNEDY	14/02/2013 Orléans			29/04/2013
	<b>Mme CATHALIFAUD Adeline</b> , 99 B R DE VAUGIRARD	08/03/2016 Orléans			14/03/2016
	<b>Mme CAZENABE Joelle</b> , 55 AV DE LA CHATRE	12/03/1980 Orléans			01/03/1980
	<b>Mlle CHAGNON Virginie</b> , 21 BD CROIX NORMAND	26/06/1991 Orléans			01/10/1991
	<b>Mlle CHAMBON Valérie</b> , 68 AV MARCEL LEMOINE	16/06/1994 Orléans			14/11/2008
	<b>M CHANTOME Alexis</b>	10/07/2015 Limoges			04/09/2015
	<b>Mme CHAPEYROU Celine</b> , 155 BD DE CLUIS	17/11/1998 Orléans			22/01/1999
	<b>Mme CHARLES Nelly</b>	09/02/1977 Orléans			01/02/1977
	<b>Mme CHARPENTIER-MERIGOT Maryse</b> CTRE NÉPHRO CHÂTEAUROUX-AV.KENNEDY, PARC HIDIEN, 131 AV JOHN KENNEDY	08/02/1977 Orléans			01/09/1977
	<b>Mme CHAUSSET Muriel</b> , 83 R DE LA RÉPUBLIQUE	18/06/1992 Limoges			01/02/1998
	<b>M CHAUTARD Alexandre</b> INSPECTION ACADÉMIQUE, , 1 R DE PROVENCE	12/12/2001 Paris			27/10/2009
	<b>Mme CHAUTARD Claire</b> FOYER DE L'ENFANCE, 85 ALL DES PLATANES	12/12/2001 Paris			02/10/2009
	<b>Mlle CHAUVIN Marie-Christine</b> INSPECTION ACADEMIQUE, COLLEGE LES MENIGOUTTES, 110 R GRANDE	03/02/1976 Lyon			07/09/2007
	<b>Mlle CHENET Cécile</b> LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE	24/11/2003 Orléans			28/09/2007 D.E.Puériculture
	<b>Mme CHIMIRRI Françoise</b> E.R.D.F - G.R.D.F, , 30 R DES ETATS UNIS	26/06/1979 Paris			30/09/2009
	<b>Mme COCHARD-PARISOT Brigitte</b> CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES, , 193 AV DE LA CHATRE	28/02/1975 Orléans			01/03/1975 D.E.Puériculture
	<b>Mlle CONTOIS Helene</b>	20/11/1997 Orléans			01/05/1998

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36000)</b>				
	ALLIANCE INFIRMIERES SCP, , 76 AV DES MARINS			
	<b>Mme CORDROC H Corinne</b>	26/06/1989 Orléans		01/07/1989
	LEVEQUE A-ROBELOT M.-CORDROC'H, CABINET, 47 AV DE BLOIS			
	<b>Mlle CORDROC'H Maryline</b>	21/11/2000 Orléans		07/03/2001
	LEVEQUE A-ROBELOT M.-CORDROC'H, CABINET, 47 AV DE BLOIS			
	<b>M COUCAUD Dominique</b>	27/11/2008 Montpellier-Nimes		24/02/2011
	<b>Mme COULEAU-LARRIBEAU Marie-Line</b>	28/06/1982 Inconnu		01/10/1982
	L. A. B. LESCAROUX-CAMENEN, , 4 R DE LA GARE			
	<b>Mlle COUSSEAU Aurore</b>	12/04/2006 Orléans		30/08/2007
	EHPAD LA CHARMEE, 182 AV JOHN KENNEDY			
	<b>Mlle CREPIN Julie</b>	18/07/2013 Orléans		04/11/2013
	ADECCO MEDICAL, , 74 R RÉPUBLIQUE			
	<b>Mlle DAGES Karine</b>	24/11/2004 Bordeaux		18/01/2005
	CTRE NÉPHRO CHÂTEAUROUX-CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN			
	<b>Mme DARCHY Beatrice</b>	28/06/1982 Orléans		01/12/1982
	, 7 R PIERRE LOTI			
	<b>Mme DAUDON-BOUGON Sylvie</b>	28/06/1982 Orléans		01/06/1983
	CENTRE DE VACCINATION IRSA DE L'INDRE, 12 R ALBERT PREMIER			
	<b>Mme DEMOTA Geneviève</b>	27/02/1978 Orléans		01/04/1978
	, 8 R JULES VERNE			
	<b>Mme DESBOUIGES REYMOND Alice</b>	18/11/2008 Orléans		28/01/2015
	, 143 BD DE CLUIS			
	<b>Mme DESCUBES-DEBAUDRE Jeanine</b>	05/10/1971 Orléans		01/10/1971
	CTRE NÉPHRO CHÂTEAUROUX-AV.KENNEDY, 131 AV JOHN KENNEDY			
	<b>Mlle DESLANDE Patricia</b>	29/06/1982 Paris		01/04/1984
	CTRE NÉPHRO CHÂTEAUROUX-AV.KENNEDY, PARC HIDIEN, 131 AV JOHN KENNEDY			
	<b>Mme DETOURNAY Chantal</b>	17/12/1984 Paris		01/12/1992
	EHPAD SAINT JEAN, 12 R MICHELET			
	<b>Mme DOS SANTOS Sandrine</b>	04/06/1998 Paris		25/05/1999
	<b>Mme DOUCET Nelly</b>	27/11/1992 Paris		13/07/1999
	CONSULTATION DE P. M. I., 8 R GUIMON LATOUCHE			
	<b>Mme DOUCET Sylvie</b>	23/06/1988 Orléans		28/10/1999
	MME ALASSOEUR, DOUCET, , 65 R MONTAIGNE			
	<b>Mme DROCHON-BENECH Claudine</b>	11/10/1972 Paris		01/02/1977
	LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE			
	<b>Mme ESTEVE Elisabeth</b>	20/11/1997 Orléans		01/06/1998
	, 3 R RUE DE STRASBOURG			
	<b>Mlle FAUDET Valerie</b>	19/06/1990 Orléans		01/03/1993
	INSPECTION ACADEMIQUE, COLLEGE TOUVENT, 4 ALL DES LAURIERS			
	<b>Mlle FERRAH Marina</b>	01/11/2002 Orléans		14/08/2003
	ASMAD, , 63 AV MARCEL LEMOINE			
	<b>Mme FERREIRA Marie-Josee</b>	17/03/1981 Orléans		01/04/1981
	CABINET MME FERREIRA ET BRETAUD, , 8 PL DE CHAMPAGNE			
	<b>Mme FLOQUET Christine</b>	23/06/1986 Orléans		01/08/1987
	, 16 R EUGENE DELACROIX			
	<b>Mme FONDINI Nathalie</b>	02/07/1993 Clermont-Ferrand		01/08/1995
	, 9 R ALBERT 1ER			
	<b>Mme FONTENEAU Fanny</b>	15/07/2015 Orléans		28/10/2016

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36000)</b>				
	ASMAD, , 63 AV MARCEL LEMOINE			
	<b>Mme FORTUIT Nolwenn</b> , 5 R DU 8 MAI 1945	21/11/1996 Orléans		01/04/1997
	<b>Mme FOUCHER Annabelle</b> CONSEIL GENERAL, P.M.I. VICTOIRE ET DES ALLIES	17/11/1998 Orléans		05/03/1999
	<b>Mme FOULATIER Florence</b> , 165 R PIERRE ET MARIE CURIE	31/10/1995 Orléans		01/02/1996
	<b>Mme FRADET Nathalie</b> D.P.D.S, VIEILESSE-HANDICAP, CTRE COLBERT	16/06/1994 Orléans		01/08/1994
	<b>M GALLAND Thierry</b>	14/04/2011 Orléans		29/06/2011
	<b>Mme GAUDEMER Virginie</b> , 9 R HENRI DEVAUX	16/04/2009 Orléans		07/10/2011
	<b>Mme GAUGUERY Sylvie</b> LEVEQUE A.-ROBELOT M-CORDROCH, CABINET, 47 AV DE BLOIS	20/06/1985 Orléans		01/07/1985
	<b>Mlle GAURIAT Céline</b>	11/03/1998 Orléans		01/03/1998
	<b>Mme GERBEAUD Emmanuelle</b> ALLIANCE INFIRMIERS, , 56 AV DES MARINS	14/04/2004 Orléans		23/08/2016
	<b>Mlle GESSEL Laura</b> CTRE NÉPHRO CHÂTEAUROUX-AV.KENNEDY, 131 AV JOHN KENNEDY	14/04/2011 Orléans		18/08/2011
	<b>Mme GESSET Caroline</b> CTRE NÉPHRO CHÂTEAUROUX-AV.KENNEDY, 131 AV JOHN KENNEDY	15/07/2015 Orléans		05/11/2015
	<b>Mme GILBERT-PAPILLON Odile</b> K.S.B., , ALL DE SAGAN	23/06/1972 Paris		01/06/1995
	<b>Mlle GILLET Gaëlle</b> CTRE NÉPHRO CHÂTEAUROUX-AV.KENNEDY, 131 AV JOHN KENNEDY	16/11/2006 Orléans		27/08/2007
	<b>M GINGAND Eddy</b> , 96 R GRANDE	18/11/1998 Orléans		05/03/1999
	<b>Mme GOMES Zita</b> INSPECTION ACADEMIQUE, VALENCAY, 1 R DE PROVENCE	20/11/2001 Orléans		20/04/2010
	<b>Mme GOUIN-CASSARO Brigitte</b> CONSEIL GENERAL DE L'INDRE, , PL VICTOIRE ET DES ALLIES, BP 639	29/06/1982 Paris		01/01/1984
	<b>Mlle GOURON Angélique</b> , 109 R DES ETATS UNIS	20/11/2001 Orléans		18/01/2002
	<b>M GRELET Olivier</b> , 194 R COMBANAIRE	17/11/1998 Orléans		18/01/1999
	<b>Mme GRONDIN Stéphanie</b> , 65 R MONTAIGNE	07/04/2005 Orléans		12/09/2007
	<b>M GROSSET Magali</b> INSPECTION ACADEMIQUE, LYCÉE P.M.C, 31 R PIERRE ET MARIE CURIE	07/04/2005 Orléans		19/05/2005
	<b>Mme GUERIN Florence</b> EHPAD LA PLEIADE, 1 AV ANDRE LENOTRE	15/06/1993 Orléans		01/10/1993
	<b>Mme GUERRIER Herrad</b> , 48 R DE LA PINGAUDIERE	02/01/1980 Strasbourg		03/09/2015
	<b>Mme GUIGNARD Jeannette</b> CTRE NÉPHRO CHÂTEAUROUX-CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN	12/04/2006 Orléans		10/08/2006
	<b>Mlle GUILLAUME Audrey</b> CONSEIL GENERAL DE L'INDRE, , COLBERT	14/04/2004 Orléans		04/09/2007
	<b>Mme GUIRE Anne</b>	20/06/1984 Orléans		01/07/1984

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36000)</b>					
	CAB. PRUDHOMME N. & GUIRE A., , 25 R LEZERAT				
	<b>Mme GUIVARCH Marie Madeleine</b>	16/12/1982	Nantes		24/06/1999
	EDUCATION NATIONALE/DASEN, , 1 R DE PROVENCE				
	<b>Mlle JAMET Gwenaëlle</b>	26/04/2010	Orléans		28/06/2010
	EHPAD LA CHARMEE, 182 AV JOHN KENNEDY				
	<b>M JARREAU Régis</b>	26/06/1992	Orléans		01/10/1992
	, 14 BD DE LA VRILLE				
	<b>Mlle JEANNEAU Julie</b>	14/04/2004	Orléans		21/10/2004
	LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE				
	<b>Mlle JOLY MéliSSa</b>	20/02/2014	Orléans		22/10/2014
	EHPAD LOUIS BALSAN, 65 AV FRANCOIS MITTERRAND				
	<b>Mme JOSIERE Sylvia</b>	19/12/1996	Paris		01/01/1998
	, 155 BD DE CLUIS				
	<b>Mme JOURNAULT Fanny</b>	22/04/2008	Orléans		29/09/2008
	<b>Mme KARCHER Jessica</b>	14/04/2011	Orléans		24/10/2013
	<b>Mme LACAUD Alexia</b>	14/10/1993	Orléans		01/01/1994
	, 21 BD CROIX NORMAND				
	<b>Mme LACOUR Chantal</b>	27/06/1978	Paris		01/06/1998
	, 82 R JOHN KENNEDY				
	<b>M LAMOUR-BARRE Frédéric</b>	12/04/2006	Orléans		21/08/2007
	, 143 BD DE CLUIS				
	<b>M LARDEAU Philippe</b>	15/12/1987	Orléans		01/01/1988
	SCM LARDEAU AUBARD, , 41 BD GEORGE SAND				
	<b>Mme LARUELLE Fabienne</b>	06/12/1994	Poitiers		01/02/1995
	, 9 R ALBERT IER				
	<b>Mme LAURENT-ARETTAUD Florence</b>	27/06/1983	Orléans		01/08/1983
	, 7 R PIERRE LOTI				
	<b>Mme LE BRUMAN Anne Sophie</b>	18/11/2010	Orléans		01/02/2011
	<b>Mlle LECLERE Celine</b>	19/12/1995	Paris		29/09/2000
	CENTRE DE VACCINATION IRSA DE L'INDRE, 12 R ALBERT PREMIER				
	<b>Mlle LECOMTE Marie</b>	15/12/1986	Paris		01/11/1988
	CTRE NÉPHRO CHÂTEAUROUX-AV.KENNEDY, PARC HIDIEN, 131 AV JOHN KENNEDY				
	<b>Mlle LE DE Vanessa</b>	07/04/2005	Orléans		26/05/2005
	AISMT, , R OSCAR NIENEYER, ZONE DES CHEVALIER				
	<b>Mme LEMAIRE Maud</b>	30/06/2009	Belgique		22/05/2014
	, 9 R HENRI DEVAUX				
	<b>Mlle LEMERCIER Michèle</b>	27/06/1984	Paris		20/09/1999
	CTRE NÉPHRO CHÂTEAUROUX-AV.KENNEDY, CENTRE DE NEPHROLOGIE, 131 AV JOHN KENNEDY				
	<b>Mme LÉTOUX Laura</b>	16/07/2014	Orléans		11/01/2016
	INSPECTION ACADÉMIQUE, LYCÉE BLAISE PASCAL, BD BLAISE PASCAL				
	<b>Mme LEVEQUE Dominique</b>	26/06/1992	Orléans		01/10/1992
	EHPAD LA CHARMEE, 182 AV JOHN KENNEDY				
	<b>Mme LEVRAULT-COURBEZ Blandine</b>	01/07/1987	Poitiers		01/12/1993
	INSPECTION ACADEMIQUE, COLLEGE LES CAPUCINS, 4 B AV DU GENERAL RUBY				
	<b>Mme LOPIN Helene</b>	15/06/1993	Orléans		09/05/2001
	, 8 PL SAINTE-HELENE				
	<b>M MAILLET Anthony</b>	17/11/1998	Orléans		10/06/2003

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom)	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
CHATEAUROUX (36000)					
	<b>Mme MALLOCHON-TISSIER Elisabeth</b> EHPAD LA CHARMEE, LA CHARMEE, 182 AV JOHN KENNEDY	13/02/1976 Orléans		01/03/1976	
	<b>Mme MAKOUDI Michele</b> INSPECTION ACADEMIQUE, LYCÉE PROF BLAISE PASCAL, 27 BD BLAISE PASCAL	15/10/1973 Orléans		01/03/1995	
	<b>M MARECHAL Julien</b> ALLIANCE INFIRMIERS, , 76 AV DES MARINS	14/04/2011 Orléans		18/11/2014	
	<b>Mme MARTINAT Sophie</b> DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES, DE L'EDUCATION NATIONALE, 110 R GRANDE	29/06/2004 Orléans		09/09/2016	
	<b>Mlle MASSONNEAU Julie</b> PMI, , 4 R EUGÈNE ROLLAND	21/11/2000 Orléans		08/03/2012	D.E.Puériculture
	<b>M MAULDE-ROBERT Julien</b> ALLIANCE SCP INFIRMIERS, , 76 AV DES MARINS	07/04/2005 Orléans		21/07/2005	
	<b>M MERTZ Xavier</b> NOUZAREDE ET MERTZ, , 96 R GRANDE	26/06/1991 Orléans		01/07/1991	
	<b>Mme MERY Béatrice</b> SNCF SECTEUR MEDICAL ATLANTIQUE, SERVICE MEDICAL, R BOURDILLON	23/09/1985 Nantes		30/07/2004	
	<b>Mme METIVIER Colette</b> MAIRIE, CRÈCHE MUNICIPALE, HOTEL DE VILLE, BP 509	13/02/1976 Orléans		03/10/2007	
	<b>Mme MEUBLAT Chantal</b> INSPECTION ACADEMIQUE, E.R.E.A, 365 AV DE VERDUN	15/06/1987 Orléans		01/09/1987	
	<b>Mme MEUNIER-PETIPET Georgina</b> , 60 RTE DE CHATELLERAULT	12/04/2007 Orléans		10/09/2007	
	<b>M MINASSIAN Pierre Yves</b> LYCÉE BLAISE PASCAL, , 2 R BLAISE PASCAL	01/09/1997 Toulon naval		27/07/2010	
	<b>Mlle MINIER Valérie</b> ANPAA 36, , 7 R MOUSSEAUX	13/12/1995 Orléans		07/01/1999	
	<b>Mme MONESTIER Brigitte</b> INSPECTION ACADEMIQUE, SANTÉ SCOLAIRE, 110 R GRANDE	08/10/1970 Orléans		01/09/1977	
	<b>Mme MONJAL Elisabeth</b> , 83 R DE LA RÉPUBLIQUE	18/12/1984 Orléans		01/01/1985	
	<b>Mlle MONSACRE Valerie</b> LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE	20/11/1997 Orléans		01/01/1998	
	<b>Mme MOREAU Odile</b> CENTRE DE LUTTE ANTI-TUBERCULEUX, 12 R ALBERT 1ER	27/06/1985 Paris		02/02/2006	
	<b>Mme MOREAU-ROUSSEAU Nathalie</b> DPDS, , 4 R EUGÈNE ROLLAND	15/12/1986 Paris		01/10/1991	
	<b>Mme MOREL Nathalie</b> SECTION ACCUEIL JOUR LES ALIZES, 4 R EISENHOWER	12/12/1986 Orléans		01/02/1990	
	<b>M MOULARD Mehdi</b> , 28 B PROMENADE DES CAPUCINS	16/11/2004 Orléans		22/02/2005	
	<b>Mme NICOLAS-TRABICHET Servane</b> CONSEIL GENERAL DE L'INDRE, MDPH, PL DE LA VICTOIRE ET ALLIES	19/12/2002 Lyon		19/06/2007	
	<b>Mme NORMAND-DAMBRINE Michele</b> , 28 R DE DIEUDONNE COSTES	22/03/1976 Amiens		01/02/1984	Cadre de santé
	<b>M NOUZAREDE Dominique</b> CORVE,MERTZ ET NOUZAREDE, , 96 R GRANDE	21/06/1994 Limoges		01/10/1995	
	<b>Mme OBLET Laetitia</b> , 8 PL SAINTE HELENE	17/11/1998 Orléans		29/01/1999	
	<b>M OLLIVIER Jean-Francois</b>	01/07/1982 Paris		01/06/1991	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36000)</b>					
	ARC INTERNATIONAL COOKWARE SAS, , 85 ALL DES MAISONS ROUGES, B.P. 269				
	<b>Mme OUCHET-DELANDINES Chantal</b> CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES, B.P.195, 193 AV DE LA CHATRE	09/02/1977 Orléans	01/07/1990		D.E.Puériculture
	<b>Mlle PAIN Lucille</b> INSPECTION ACADEMIQUE, , COLLÈGE COLBERT	20/11/2002 Orléans	15/09/2010		
	<b>Mme PATRUNO Alexandra</b> ASSOCIATION INTERPROFESSIONNEL, SERVICE MEDICAL DU TRAVAIL, ZONE DES CHEVALIER BP,169	11/12/2000 Besançon	19/04/2013		
	<b>Mlle PERIGORD Isabelle</b> CSAPA, 7 R DES MOUSSEAUX	16/12/1997 Rouen	07/12/2009		
	<b>Mme PERIGORD Catherine</b> LBM BIO MEDI QUAL CENTRE CHATEAUROUX, 3 R ALBERT 1ER	28/06/1982 Orléans	01/07/1982		
	<b>Mlle PERRET Marie</b> , 5 R COLBERT	24/07/2012 Paris	07/05/2013		
	<b>Mme PERRIOT Linda</b> CTRE NÉPHRO CHÂTEAUROUX-AV.KENNEDY, 131 AV JOHN KENNEDY	20/06/1987 Orléans	01/08/1985		
	<b>Mlle PERROCHON Sylvie</b> LBM BIO MEDI QUAL CENTRE CHATEAUROUX, 3 R ALBERT 1ER	27/02/1978 Orléans	01/04/1978		
	<b>Mme PERROT Emeline</b> CTRE NÉPHRO CHÂTEAUROUX-AV.KENNEDY, 131 AV JOHN KENNEDY	11/07/2016 Orléans	20/07/2016		
	<b>Mlle PEYROT Céline</b> RESIDENCE AUSTERLITZ, 1 R EDITH PIAT	20/11/2001 Orléans	05/04/2002		
	<b>Mme PEYROULET Nelly</b> INSPECTION ACADÉMIQUE, , 1 R DE LA BOËTIE	21/02/1978 Paris	27/11/2007		
	<b>Mme PFRIMMER Frederique</b> FOYER DE L'ENFANCE, LA FERME DES GRANDS ORANGEONS, 85 ALL DES PLATANES	18/05/2004 Strasbourg	08/09/2015		
	<b>Mme PICAUD Sylvie</b> INSPECTION ACADEMIQUE, COLLEGE ROSAPARKS, R MICHELET	17/03/1981 Orléans	01/04/1981		
	<b>Mlle PILLET Manuella</b> CTRE NÉPHRO CHÂTEAUROUX-AV.KENNEDY, 131 AV JOHN KENNEDY	24/11/1999 Orléans	28/09/2007		
	<b>Mme PILLET Anouchka</b> CTRE NÉPHRO CHÂTEAUROUX-AV.KENNEDY, 131 AV JOHN KENNEDY	11/07/2016 Orléans	10/11/2016		
	<b>Mlle PINON Cecile</b> , 47 AV DE BLOIS	23/06/1986 Orléans	01/12/1994		
	<b>Mme PINSON Emmanuelle</b> , 26 R DU MARECHAL FOCH	20/02/2014 Orléans	19/08/2015		
	<b>Mme PLAT-PREVOST Veronique</b> CTRE NÉPHRO CHÂTEAUROUX-AV.KENNEDY, PARC HIDIEN, 131 AV JOHN KENNEDY	20/06/1984 Orléans	01/05/1985		
	<b>Mme PROT Veronique</b> MAIRIE DE CHATEAUROUX, , HOTEL DE VILLE, BP 509	13/12/1995 Orléans	13/12/2004		
	<b>Mme PRUDHOMME Nathalie</b> CAB. GUIRE A. & PRUDHOMME N., , 25 R LEZERAT	20/06/1985 Orléans	01/07/1985		
	<b>Mme RENAULT Aurélie</b> CTRE NÉPHRO CHÂTEAUROUX-AV.KENNEDY, 131 AV JOHN KENNEDY	17/11/1998 Orléans	04/05/1999		
	<b>Mme RENAUX Dominique</b> D.P.D.S, , R ALBERT 1ER	29/03/1979 Orléans	01/06/1979		
	<b>Mme RIGAUD-LOUSSIER Isabelle</b> INSPECTION ACADEMIQUE, EREA, 365 AV DE VERDUN	20/06/1985 Orléans	01/07/1994		
	<b>Mme RIGAUD-MAUPIN Marie-Louise</b> , 22 BD DES CHARMILLES	20/06/1985 Orléans	01/07/1985		
	<b>M ROLAND Julien</b>	20/11/2002 Orléans	28/01/2003		

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36000)</b>					
	SCP CABINET D'INFIRMIERS MORAND-ROLAND, , 109 R DES ETATS UNIS				
	<b>Mme ROUET Florence</b>	24/11/2003 Orléans		08/07/2004	
	CENTRE DE VACCINATION IRSA DE L'INDRE, 12 R ALBERT PREMIER				
	<b>Mme ROUMET Françoise</b>	23/06/1988 Orléans		11/10/2007	
	, 28 B R PROMENADE DES CAPUCINS				
	<b>Mlle ROUZET Delphine</b>	02/11/1997 Orléans		05/09/2007	
	CENTRE DE VACCINATION IRSA DE L'INDRE, 12 R ALBERT PREMIER				
	<b>M ROY Romain</b>	17/11/2011 Orléans		11/12/2014	
	<b>M SALLE Jerome</b>	19/06/1990 Orléans		01/01/1993	
	, 83 R DE LA RÉPUBLIQUE				
	<b>Mme SIRVENT Morgane</b>	15/07/2015 Orléans		04/01/2016	
	CH CHATEAUROUX SSR ZAC DES CHEVALIERS, 16 R NICOLAS LEDOUX				
	<b>Mlle SNIUREVICIUTE Eidvilė</b>	14/12/2012 Orléans		28/02/2013	
	EHPAD LA CHARMEE, 182 AV JOHN KENNEDY				
	<b>Mme SOING Marie-Florence</b>	15/11/2007 Orléans		01/07/2008	
	CABINET INFIRMIERE, , 1 R EDITH PIAF				
	<b>Mlle THIBAUT Aline</b>	26/04/2010 Orléans		24/02/2011	
	, 60 RTE DE CHATELLERAULT				
	<b>Mme THUIZAT Sylvine</b>	26/06/1992 Orléans		01/08/1992	
	CTRE NÉPHRO CHÂTEAUROUX-AV.KENNEDY, CENTRE DE NEPHROLOGIE, 131 AV JOHN KENNEDY				
	<b>Mme TIRTON Julie</b>	17/11/2011 Orléans		15/06/2015	
	<b>Mme TORSET Jacqueline</b>	19/01/1972 Orléans		27/08/2007	
	CENTRE DE VACCINATION IRSA DE L'INDRE, 12 R ALBERT PREMIER				
	<b>Mme TOUZET-SIROT Alexandrine</b>	16/06/1994 Orléans		01/07/1994	
	, 3 R DE STRASBOURG				
	<b>Mlle VAN HERREWEGHE Elise</b>	21/11/1996 Orléans		01/12/1996	
	, 4 R DOREE				
	<b>Mme VAN HERREWEGHE Noelle</b>	08/02/1977 Orléans		01/03/1977	
	, 8 R JULES VERNE				
	<b>Mme VERDEIL France</b>	24/11/1999 Orléans		12/05/2000	
	D.P.D.S., , R ALBERT IER				
	<b>Mme VERITE-GEORGE Dominique</b>	27/02/1978 Orléans		01/03/1978	
	ETABLISSEMENTS HARRY'S, , R GRAND PRE				
	<b>Mme VEYRINE Chantal</b>	24/11/1999 Orléans		10/03/2000	
	SMPR CRAQUELIN, (RATTACHÉ AU CPG), RUE CHARLES LE CROS				
	<b>Mlle VINOURE Isabelle</b>	04/06/1997 Paris		01/06/1997	
	INSPECTION ACADEMIQUE, COLLEGE ST JEAN, R MICHELET				
	<b>Mme ZIMMERMANN Sylvie</b>	28/02/1975 Orléans		01/03/1975	Infirmier de bloc opératoire
	, 9 R ROBERT BARRIOT				
<b>CHATEAUROUX (36002)</b>					
	<b>Mme BASSEGA Françoise</b>	05/01/1979 Orléans		01/04/1979	
	SSIAD ASMAD CHATEAUROUX, 63 AV MARCEL LEMOINE, BP 97				
	<b>Mme BOYER Barbara</b>	17/11/1998 Orléans		21/07/1999	
	SSIAD ASMAD CHATEAUROUX, 63 AV MARCEL LEMOINE, BP 97				
	<b>Mme BRISHOUAL Nathalie</b>	15/07/2015 Orléans		24/09/2015	
	SSIAD ASMAD CHATEAUROUX, 63 AV MARCEL LEMOINE, BP 97				
	<b>Mlle CARROT Marie-Laure</b>	23/06/1988 Orléans		01/08/1988	
	SSIAD ASMAD CHATEAUROUX, 63 AV MARCEL LEMOINE, BP 97				

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36002)</b>					
	<b>Mme CHAMBONNEAU Cecile</b> SSIAD ASMAD CHATEAUROUX, , 63 AV MARCEL LEMOINE, BP 97	26/06/1989 Orléans		01/07/1989	
	<b>Mlle DELORME Sandra</b> SSIAD ASMAD CHATEAUROUX, 63 AV MARCEL LEMOINE, BP 97	17/12/1997 Lyon		19/03/1999	
	<b>Mme DEVILLIERE-UGENTI Patricia</b> SSIAD ASMAD CHATEAUROUX, , 63 AV MARCEL LEMOINE, BP 97	27/06/1984 Paris		01/02/1991	
	<b>Mme DUREISSEIX Elisabeth</b> SSIAD ASMAD CHATEAUROUX, 63 AV MARCEL LEMOINE, BP 97	11/06/1992 Limoges		02/07/2007	D.E.Puériculture
	<b>Mme GIRARD Dominique</b> SSIAD ASMAD CHATEAUROUX, , 63 AV MARCEL LEMOINE, BP 97	12/03/1980 Orléans		01/11/1984	
	<b>Mlle HERNANDEZ Valérie</b> SSIAD ASMAD CHATEAUROUX, 63 AV MARCEL LEMOINE, BP 97	11/04/2013 Orléans		07/06/2013	
	<b>Mlle LAZ Veronique</b> SSIAD ASMAD CHATEAUROUX, ASMAD, 63 AV MARCEL LEMOINE, BP 97	22/10/1992 Nantes		01/03/1993	
	<b>Mme LEGER Ophélie</b> SSIAD ASMAD CHATEAUROUX, 63 AV MARCEL LEMOINE, BP 97	15/07/2015 Orléans		14/10/2015	
	<b>Mme LUGNOT BARCELO Lydia</b> SSIAD ASMAD CHATEAUROUX, 63 AV MARCEL LEMOINE, BP 97	20/11/1997 Orléans		01/01/1998	
	<b>Mlle MAILLONCHON Valerie</b> SSIAD ASMAD CHATEAUROUX, , 63 AV MARCEL LEMOINE, BP 97	11/10/1988 Paris		01/12/1990	
	<b>M PARIS Remi</b> SSIAD ASMAD CHATEAUROUX, 63 AV MARCEL LEMOINE, BP 97	17/11/2009 Orléans		22/02/2010	
	<b>Mme PREVOTEAUX Sylvie</b> SSIAD ASMAD CHATEAUROUX, 63 AV MARCEL LEMOINE, BP 97	27/06/1983 Orléans		18/09/2008	
	<b>Mme RICQUEMAQUE Bernadette</b> SSIAD ASMAD CHATEAUROUX, , 63 AV MARCEL LEMOINE, BP 97	17/03/1981 Orléans		01/05/1981	
	<b>Mme SEGELE Pascale</b> SSIAD ASMAD CHATEAUROUX, 63 AV MARCEL LEMOINE, BP 97	12/04/2007 Orléans		12/09/2007	
	<b>Mme SERGENT Flavie</b> SSIAD ASMAD CHATEAUROUX, ASMAD, 63 AV MARCEL LEMOINE, BP 97	13/12/2011 Lille		09/11/2012	
	<b>Mlle URVOY Maryline</b> SSIAD ASMAD CHATEAUROUX, , 63 AV MARCEL LEMOINE, BP 97	01/02/1977 Paris		01/11/1988	Cadre infirmier
<b>CHATEAUROUX (36006)</b>					
	<b>Mme AFONSO Catherine</b> CTRE DEPT GERIATRIQUE LES GRANDS CHENE, LD GIREUGNE	03/08/1987 Bordeaux		30/01/2003	
	<b>M AMRI Salah</b> CLINIQUE SAINT FRANCOIS, , 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299	21/11/2000 Orléans		29/01/2001	
	<b>Mlle AUBINEAU Claire</b> CLINIQUE SAINT FRANCOIS, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299	12/04/2012 Orléans		09/07/2012	
	<b>Mme AUDOR Marie Claude</b> CTRE DEPT GERIATRIQUE LES GRANDS CHENE, MR F CHOPIN ETRECHET, LD GIREUGNE	18/01/1980 Orléans		24/07/2007	
	<b>Mlle AUJOURDANNE Magalie</b> CTRE DEPT GERIATRIQUE LES GRANDS CHENE, PAVILLON ROCHETTE, LD GIREUGNE	26/06/1989 Orléans		01/02/1990	
	<b>Mme AUPESTIT Marie Francoise</b> CTRE DEPT GERIATRIQUE LES GRANDS CHENE, LD GIREUGNE	30/09/1970 Limoges		17/07/2007	Infirmier Cadre santé publique
	<b>Mme BARATON Brigitte</b> CTRE DEPT GERIATRIQUE LES GRANDS CHENE, LD GIREUGNE	12/03/1980 Orléans		01/01/1984	
	<b>Mme BARDET-BUFFET Catherine</b> CLINIQUE SAINT FRANCOIS, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299	19/06/1984 Limoges		01/06/1995	
	<b>Mme BARNAUD Céline</b>	24/11/1999 Orléans		17/01/2000	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36006)</b>					
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, SALLE DE REVEIL, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mlle BARRET Sandra</b>	14/04/2004 Orléans		13/05/2004	
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, CHIRURGIE, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mlle BAUDET Sylvie</b>	23/06/1988 Orléans		01/07/1988	
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, , 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mlle BEIGNEUX Carine</b>	21/11/1996 Orléans		01/12/1996	
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, , 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mme BERSOLLE-BRUNET Eveline</b>	27/06/1978 Paris		01/02/1982	
	CTRE DEPT GERIATRIQUE LES GRANDS CHENE, LD GIREUGNE				
	<b>Mme BESOMBES Elodie</b>	12/04/2012 Orléans		24/01/2013	
	CTRE DEPT GERIATRIQUE LES GRANDS CHENE, LD GIREUGNE				
	<b>Mlle BIDAULT Emilie</b>	27/05/2003 Paris		11/10/2012	
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mme BLANCHARD Francoise</b>	12/03/1980 Orléans		01/04/1980	
	CTRE DEPT GERIATRIQUE LES GRANDS CHENE, LD GIREUGNE				
	<b>Mlle BOURGUIGNON Annie</b>	16/12/1985 Orléans		01/02/1987	
	EFS SITE CHATEAUROUX, , 217 AV DE VERDUN, BP 283				
	<b>M BOURROUX Olivier</b>	12/01/1996 Montpellier-Nimes		02/03/1999	
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, , 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mme BRUGNOLI Catherine</b>	20/12/1999 Paris		07/10/2008	
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mme CABIROU Séverine</b>	10/06/1991 Montpellier-Nimes		05/12/2013	Cadre de santé
	EHPAD GEORGE SAND, R DU 3 EME RAC, BP 317				
	<b>Mlle CARION Armelle</b>	16/11/2006 Orléans		31/01/2007	
	CTRE DEPT GERIATRIQUE LES GRANDS CHENE, MAISON DE RETRAITE, LD GIREUGNE				
	<b>Mme CAZY Jocelyne</b>	12/03/1980 Orléans		01/04/1980	
	CTRE DEPT GERIATRIQUE LES GRANDS CHENE, LD GIREUGNE				
	<b>Mme CHABRIER-CHARASSON Claudine</b>	28/02/1975 Orléans		01/06/1975	
	EFS SITE CHATEAUROUX, 217 AV DE VERDUN, BP 283				
	<b>Mme CHAMBONNEAU Lysiane</b>	17/03/1981 Orléans		01/05/1981	
	CTRE DEPT GERIATRIQUE LES GRANDS CHENE, LD GIREUGNE				
	<b>Mme CHANTOME-GAUTHEROT Catherine</b>	21/02/1978 Paris		01/08/1979	
	CTRE DEPT GERIATRIQUE LES GRANDS CHENE, LD GIREUGNE				
	<b>M CHUK HEN SHUN Jean-Paul</b>	15/11/2007 Orléans		19/02/2008	
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, CHIRURGIE BLOC OPERATOIRE, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mme CHUK HEN SHUN Beby</b>	18/11/2008 Orléans		01/03/2011	
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mlle CLAIRAND Blanche</b>	18/11/2010 Orléans		19/06/2012	
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mlle CLEMENTE Martine</b>	24/06/1982 Limoges		01/08/1982	
	CTRE DEPT GERIATRIQUE LES GRANDS CHENE, LD GIREUGNE				
	<b>Mme COIFFARD Ludvine</b>	17/11/2015 Orléans		31/08/2016	
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mme COUDERT Nathalie</b>	15/06/1987 Orléans		01/12/1988	
	EFS SITE CHATEAUROUX, 217 AV DE VERDUN, BP 283				
	<b>Mme COUDOUX-GAYON Martine</b>	04/10/1972 Orléans		01/04/1977	
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, BLOC OPERATOIRE, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mme COUILLARD Veronique</b>	20/11/1997 Orléans		01/03/1998	
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, , 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mme COUSINARD Chantal</b>	08/02/1977 Orléans		01/02/1977	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36006)</b>					
	CTRE DEPT GERIATRIQUE LES GRANDS CHENE, LD GIREUGNE				
	<b>Mlle DAUGERON Sophie</b>	19/06/1990 Orléans		01/07/1990	
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, , 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mme DAURIOL Isabelle</b>	26/06/1989 Orléans		01/07/1989	
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, , 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mme DAVELU Brigitte</b>	30/11/1970 Lille		17/05/2010	
	EFS SITE CHATEAUROUX, 217 AV DE VERDUN, BP 283				
	<b>M DECHENE Jordan</b>	16/07/2014 Orléans		22/10/2014	
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mme DECHERON-GATEAU Marie-Claude</b>	29/06/1981 Paris		01/04/1988	
	CTRE DEPT GERIATRIQUE LES GRANDS CHENE, LD GIREUGNE				
	<b>Mme DELANEAU Maryline</b>	19/06/1990 Orléans		01/08/1990	
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, CHIRURGIE, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mme DELANOUE-RAGU Patricia</b>	08/02/1977 Orléans		01/07/1992	
	CTRE DEPT GERIATRIQUE LES GRANDS CHENE, GIREUGNE, LD GIREUGNE				
	<b>Mlle DESAIX Sandrine</b>	26/04/2010 Orléans		19/07/2010	
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, BLOC OPÉRATOIRE, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mme DESBOIS Adeline</b>	11/07/2016 Orléans		28/09/2016	
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mlle DION Delphine</b>	12/04/2007 Orléans		17/07/2007	
	CTRE DEPT GERIATRIQUE LES GRANDS CHENE, LD GIREUGNE				
	<b>Mme DUBREUIL COMONT Marie-Laure</b>	21/11/1996 Orléans		01/12/1997	
	CTRE DEPT GERIATRIQUE LES GRANDS CHENE, LD GIREUGNE				
	<b>Mlle DURBECQ Sophie</b>	16/10/1989 Orléans		01/10/1989	
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, , 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mlle FAUCON Virginie</b>	16/11/2006 Orléans		07/09/2007	
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, REANIMATION, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mme FAUGER Emmanuelle</b>	17/03/1981 Orléans		01/12/1981	
	EFS SITE CHATEAUROUX, , 217 AV DE VERDUN, BP 283				
	<b>Mme FAURE-JARDAT Sylvie</b>	27/06/1983 Orléans		01/12/1984	
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, , 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mme FAVIERE Estelle</b>	16/06/1994 Orléans		01/10/1994	
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, , 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mme FERRON Ségolène</b>	26/03/1976 Poitiers		22/01/2014	
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mlle GARNIER Isabelle</b>	15/05/2003 Poitiers		02/12/2003	
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mme GENESTIER Sandie</b>	25/04/2006 Paris		29/03/2016	
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mlle GERARD Nathalie</b>	08/12/1994 Paris		10/03/2005	
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, CHIRURGIE, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mlle GUERRIER Catherine</b>	27/06/1985 Paris		01/09/1989	Infirmier anesthésiste
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, ANESTHESISTE, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mlle GUILLOIN Marie-France</b>	28/06/1982 Orléans		01/07/1982	
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, , 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mme GUION-ARGOULON Christine</b>	28/06/1993 Paris		01/11/1994	
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, , 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mlle HARDY Isabelle</b>	21/02/1977 Nantes		14/10/2009	Infirmier de bloc opératoire
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, BLOC OPERATOIRE, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mme HEMERY Dorothée</b>	12/04/2012 Orléans		25/06/2012	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36006)</b>					
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mme JANIN Françoise</b>	12/12/1986	Orléans		01/07/1987
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, , 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mlle JANVOIE Martine</b>	19/06/1990	Orléans		01/08/1990
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, , 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mme JARDAT-RUSTAN Claudine</b>	28/06/1982	Orléans		01/07/1982
	CTRE DEPT GERIATRIQUE LES GRANDS CHENE, LD GIREUGNE				
	<b>Mlle JARREAU Aurore</b>	20/02/2014	Orléans		03/06/2014
	EHPAD GEORGE SAND, R DU 3 EME RAC, BP 317				
	<b>Mme JARRIGEON-REYGAUD Josiane</b>	17/06/1985	Limoges		01/10/1991
	CTRE DEPT GERIATRIQUE LES GRANDS CHENE, LD GIREUGNE				
	<b>Mlle JOLIVET Nathalie</b>	10/12/1997	Poitiers		01/12/1997
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, BLOC OPERATOIRE, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mme JOLY Angélique</b>	14/02/2013	Orléans		29/04/2013
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mme JOUANET-ROLQUIN Corinne</b>	20/06/1984	Orléans		01/07/1984
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, , 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mme KASSIANOFF Véronique</b>	20/02/1979	Paris		05/09/2007
	EFS SITE CHATEAUROUX, 217 AV DE VERDUN, BP 283				
	<b>Mme LACOTE Louise</b>	27/11/2014	Limoges		11/02/2015
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mlle LANDRON Alexia</b>	15/12/1998	Paris		21/06/2012
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mme LAURENT Christelle</b>	16/06/1994	Orléans		01/07/1994
	CTRE DEPT GERIATRIQUE LES GRANDS CHENE, LD GIREUGNE				
	<b>Mme LEBLANC Ariel</b>	09/06/1989	Orléans		01/07/1989
	CTRE DEPT GERIATRIQUE LES GRANDS CHENE, LD GIREUGNE				
	<b>Mlle LEFRERE Jennifer</b>	26/04/2007	Poitiers		07/08/2007
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, CHIRURGIE VISCERALE, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mme LE LEANNEC Valerie</b>	23/06/1988	Orléans		01/08/1988
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, , 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mme LE NORMAND Christine</b>	09/07/1991	Clermont-Ferrand		27/08/2007
	CTRE DEPT GERIATRIQUE LES GRANDS CHENE, LD GIREUGNE				
	<b>Mme LEROY Sylvie</b>	02/10/1986	Lille		05/09/2002
	EFS SITE CHATEAUROUX, 217 AV DE VERDUN, BP 283				
	<b>Mlle LOCCIOLA Aurore</b>	20/11/2002	Orléans		25/02/2003
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mme MAGNOUX Sylvia</b>	17/11/1998	Orléans		21/07/1999
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, , 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mme MALETY Laure</b>	24/11/2003	Orléans		16/03/2004
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mme MANOGIL Patricia</b>	26/06/1989	Orléans		25/11/2015
	CTRE DEPT GERIATRIQUE LES GRANDS CHENE, LD GIREUGNE				
	<b>Mme MARTINET-CLERTE Marie-Chantal</b>	23/06/1986	Orléans		01/11/1986
	CTRE DEPT GERIATRIQUE LES GRANDS CHENE, LD GIREUGNE				
	<b>Mlle MARTINIE Dominique</b>	22/04/2008	Orléans		18/04/2013
	EHPAD GEORGE SAND, R DU 3 EME RAC, BP 317				
	<b>Mme MARTINIONI Isabelle</b>	20/11/1997	Orléans		01/01/1998
	CTRE DEPT GERIATRIQUE LES GRANDS CHENE, LD GIREUGNE				
	<b>Mme MATHEY Martine</b>	20/06/1984	Orléans		31/07/2007

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36006)</b>					
	CTRE DEPT GERIATRIQUE LES GRANDS CHENE, LONG SEJOUR, LD GIREUGNE				
	<b>Mlle MERIGOT Julia</b> CLINIQUE SAINT FRANCOIS, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299	25/11/2003	Orléans	20/01/2004	
	<b>M MONTIER Chantal</b> CLINIQUE SAINT FRANCOIS, MEDECINE SERVICE PASTEUR, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299	04/10/1972	Orléans	06/09/2007	
	<b>M PERRIN Nicolas</b> CLINIQUE SAINT FRANCOIS, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299	14/04/2011	Orléans	24/06/2011	
	<b>Mme PIAT Audrey</b> CLINIQUE SAINT FRANCOIS, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299	14/04/2011	Orléans	01/07/2011	
	<b>Mme PICARD Pascale</b> CLINIQUE SAINT FRANCOIS, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299	01/01/1976	Rouen	03/09/2007	
	<b>M PINOTEAU Sylvain</b> CLINIQUE SAINT FRANCOIS, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299	20/02/2014	Orléans	06/06/2014	
	<b>Mme PIVRON Johanna</b> CLINIQUE SAINT FRANCOIS, SOINS CONTINUS, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299	17/11/2009	Orléans	09/04/2010	
	<b>Mme PREVOT-LIEGE Anne</b> CLINIQUE SAINT FRANCOIS, , 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299	19/06/1990	Orléans	01/07/1990	
	<b>Mme PUISAIS Emmanuelle</b> CLINIQUE SAINT FRANCOIS, , 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299	28/06/1993	Paris	01/02/1994	
	<b>Mme RACON Véronique</b> CLINIQUE SAINT FRANCOIS, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299	16/07/2014	Orléans	22/01/2015	
	<b>Mme RIFFAULT Christelle</b> CLINIQUE SAINT FRANCOIS, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299	12/12/2001	Paris	21/03/2013	Infirmier de bloc opératoire
	<b>Mme ROBIN Elisabeth</b> CLINIQUE SAINT FRANCOIS, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299	01/06/1982	Lyon	02/04/2013	
	<b>Mme ROLLIN-LAVALLETTE Veronique</b> CTRE DEPT GERIATRIQUE LES GRANDS CHENE, LES GRANDS CHENES B, LD GIREUGNE	12/03/1980	Orléans	01/04/1980	
	<b>Mme ROQUAIN Annick</b> CLINIQUE SAINT FRANCOIS, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299	17/02/1975	Nantes	10/09/2001	
	<b>Mlle ROUSSEL Elisabeth</b> EFS SITE CHATEAUROUX, 217 AV DE VERDUN, BP 283	24/11/2003	Orléans	06/05/2004	
	<b>Mme SADRIJA Sadije</b> CLINIQUE SAINT FRANCOIS, CHIRURGIE, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299	12/04/2007	Orléans	26/09/2007	
	<b>Mme SANDMANN-BERTHET Elisabeth</b> CTRE DEPT GERIATRIQUE LES GRANDS CHENE, LD GIREUGNE	08/02/1977	Orléans	01/01/1986	
	<b>Mlle SOARES Stephanie</b> CLINIQUE SAINT FRANCOIS, CHIRURGIE, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299	07/04/2005	Orléans	06/06/2005	
	<b>Mme SOING-DENECHAUD Veronique</b> CLINIQUE SAINT FRANCOIS, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299	12/03/1980	Orléans	01/04/1980	
	<b>Mme SOULE Anne</b> CLINIQUE SAINT FRANCOIS, MATERNITE, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299	05/10/1971	Orléans	04/09/2007	
	<b>Mme SOUYRIS Barbara</b> CLINIQUE SAINT FRANCOIS, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299	15/07/2015	Orléans	14/03/2016	
	<b>Mlle STANKOVA Nathalie</b> CTRE DEPT GERIATRIQUE LES GRANDS CHENE, LD GIREUGNE	26/04/2010	Orléans	29/07/2010	
	<b>Mme THOONSEN Catherine</b> CLINIQUE SAINT FRANCOIS, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299	05/01/1978	Orléans	01/03/1978	
	<b>Mme TOURATIER Karen</b> CLINIQUE SAINT FRANCOIS, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299	09/03/2000	Orléans	29/09/2000	
	<b>Mme TREHIN Anne</b>	20/11/1997	Orléans	16/10/2001	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36006)</b>					
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
	<b>Mlle VANAVERMAËTE Virginie</b>	07/04/2005	Orléans		29/08/2007
	CTRE DEPT GERIATRIQUE LES GRANDS CHENE, LD GIREUGNE				
	<b>Mme VAN CAENEGEM Ilse</b>	14/09/1977	Allemagne		01/04/1984
	EFS SITE CHATEAUROUX, , 217 AV DE VERDUN, BP 283				
	<b>Mme VINCENT Karine</b>	12/04/2006	Orléans		20/03/2007
	CTRE DEPT GERIATRIQUE LES GRANDS CHENE, LD GIREUGNE				
	<b>Mme VOLKMANN ROUQUETTE Eve</b>	19/06/1990	Paris		01/02/1996 Infirmier anesthésiste
	CLINIQUE SAINT FRANCOIS, ANESTHESIE, 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299				
<b>CHATEAUROUX (36012)</b>					
	<b>Mme DAVID Anne</b>	24/07/1986	Marseille-Aix		31/08/2007
	MAIRIE DE CHATEAUROUX, SANTE PUBLIQUE, PL DE LA REPUBLIQUE				
<b>CHATEAUROUX (36019)</b>					
	<b>Mlle ABGRALL Christelle</b>	07/04/2005	Orléans		10/05/2005
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme ALCALAY Virginie</b>	19/06/1990	Orléans		01/08/1990
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle ALIBRAN Aurore</b>	05/03/2013	Poitiers		03/04/2013
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme ALLIZARD-COURATIN Sylviane</b>	27/06/1983	Orléans		01/07/1983
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle ALMEIDA Dora</b>	12/07/2013	Portugal		05/12/2013
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle AMBLARD Magali</b>	04/12/2003	Limoges		13/01/2004
	CH CHATEAUROUX, MEDECINE D, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme ANDRE-CLAUDE Isabelle</b>	29/03/1979	Orléans		01/02/1984
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle ANTOINE Sandra</b>	16/06/1994	Orléans		01/07/1994
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle AQUILO Sandrine</b>	24/11/2003	Orléans		29/11/2007
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle AUBARD Eugénie</b>	14/02/2013	Orléans		01/10/2013
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle AUBRUN Sandra</b>	18/07/2012	Limoges		03/08/2012
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme AUBRUN Karine</b>	11/06/2016	Orléans		13/07/2016
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme AUGENDRE Isabelle</b>	24/06/1981	Orléans		10/09/2007 Infirmier de bloc opératoire
	CH CHATEAUROUX, BLOC OPERATOIRE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle AUGER Linda</b>	16/11/2004	Orléans		27/09/2005
	CH CHATEAUROUX, CHIRURGIE B, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle AUSSOURD Pauline</b>	27/04/2010	Orléans		30/07/2010
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme AUSSOURD Marianne</b>	24/11/1999	Orléans		13/04/2000
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BALAN Aurélie</b>	26/11/2010	Limoges		08/02/2011
	CH CHATEAUROUX, S.S.P. LES GRANDS CHENES, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BALIVET Christine</b>	12/03/1980	Orléans		01/02/1981 Cadre infirmier
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BALLAIS Véronique</b>	17/11/2009	Orléans		17/09/2012

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36019)</b>					
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BALLEREAU Justine</b>	12/07/2013	Limoges		30/07/2013
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BALOGÉ Virginie</b>	20/02/2014	Orléans		08/04/2014
	CH CHATEAUROUX, HÉPATO-GASTRO-ENTEROLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BALZAN Céline</b>	12/04/2007	Orléans		11/09/2007
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BANAIX Nadège</b>	21/11/1996	Orléans		06/09/2007
	CH CHATEAUROUX, SSP, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BARBOTTIN Elodie</b>	21/11/2000	Orléans		01/06/2001
	CH CHATEAUROUX, , 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BARON Karine</b>	19/06/1990	Orléans		01/07/1990
	CH CHATEAUROUX, BLOC OPÉRATOIRE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				Infirmier de bloc opératoire
	<b>Mme BAROUDI Florence</b>	19/06/1990	Orléans		01/07/1990
	CH CHATEAUROUX, CHIRURGIE B, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BARRAULT-ARRETAUD Dominique</b>	05/01/1979	Orléans		01/04/1979
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BARROIS AGULLON Pascale</b>	28/06/1982	Orléans		01/08/1982
	CH CHATEAUROUX, , 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BAUDOIN Lauréna</b>	17/07/2012	Orléans		16/11/2012
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BAUMONT Catherine</b>	26/06/1992	Orléans		01/08/1992
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BEAUFRÈRE Justine</b>	12/04/2012	Orléans		12/07/2012
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BEAUJOINT Virginie</b>	14/04/2004	Orléans		10/06/2004
	CH CHATEAUROUX, MÉDECINE D, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BECHU Charlotte</b>	18/11/2008	Orléans		08/07/2009
	CH CHATEAUROUX, MEDECINE A, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BECKER Stéphanie</b>	14/04/2011	Orléans		22/11/2012
	CH CHATEAUROUX, PPA PAVILLON C, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BEIGNEUX Annabelle</b>	26/06/1992	Orléans		01/07/1992
	CH CHATEAUROUX, , 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M BENSIZERARA Karim</b>	18/11/2010	Orléans		27/01/2011
	CH CHATEAUROUX, REANIMATION, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BERGER Aurore</b>	22/04/2008	Orléans		05/02/2010
	CH CHATEAUROUX, MEDECINE C, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BERGERE Anne-Sophie</b>	12/07/2013	Limoges		23/12/2014
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BERNARD Caroline</b>	17/11/1998	Orléans		05/02/1999
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M BERNERON Kévin</b>	18/07/2013	Orléans		04/10/2013
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BERTHELOT Céline</b>	16/11/2007	Orléans		03/07/2008
	CH CHATEAUROUX, MÉDECINE E, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BERTHET Emilie</b>	12/07/2013	Limoges		31/07/2013
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BERTHET-MAZZOLINI Françoise</b>	27/02/1978	Orléans		01/04/1978
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BERTIN Solen</b>	12/04/2012	Orléans		30/04/2013

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36019)</b>					
	CH CHATEAUROUX, CENTRE DE PSY DE GIREUGNE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BERTRAND Sylvie</b>	29/03/1979	Orléans	01/04/1979	
	CH CHATEAUROUX, MEDECINE F, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BIDAULT-GATEFIN Marie-Christine</b>	09/02/1977	Orléans	01/03/1984	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BIGAY Cécile</b>	11/07/2016	Orléans	21/12/2016	
	CH DE CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BILLARD Estelle</b>	14/02/2013	Orléans	18/04/2013	D.E.Puériculture
	CH DE CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M BIZEAU Thierry</b>	16/06/1994	Orléans	01/09/1998	
	CH CHATEAUROUX, MÉDECINE A, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BLANCHARD Léa</b>	29/11/2011	Limoges	30/12/2011	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BLANCHET Julie</b>	14/04/2011	Orléans	18/08/2011	
	CH DE CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BLIN Marie-Noëlle</b>	29/03/1979	Orléans	06/09/2007	
	CH CHATEAUROUX, CARDIOLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BLONDEAU Virginie</b>	17/11/2011	Orléans	11/10/2012	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BLONDET-PEROT Evelyne</b>	24/06/1982	Limoges	01/12/1992	Cadre infirmier
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BLUET Karine</b>	01/11/1999	Orléans	21/03/2000	
	CH CHATEAUROUX, URGENCE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BODARD Laura</b>	11/07/2016	Orléans	22/07/2016	
	CH CHATEAUROUX, GYNECOLOGIE-OBSTÉTRIQUE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BODET Lydie</b>	19/05/1999	Nantes	02/07/1999	
	CH CHATEAUROUX, , 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BODIN Anaïs</b>	12/04/2007	Orléans	11/09/2007	
	CH CHATEAUROUX, GYNECOLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BODIN Claire</b>	07/04/2005	Orléans	11/09/2007	
	CH CHATEAUROUX, URGENCES, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BOISSEAU Charène</b>	17/07/2012	Orléans	10/06/2013	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BONARGENT Pauline</b>	27/11/2009	Limoges	12/01/2010	
	CH CHATEAUROUX, REANIMATION, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BONNEAU Wanda</b>	18/07/2013	Orléans	30/10/2013	
	CH DE CHATEAUROUX, SMPU, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BONNIN Isabelle</b>	12/03/1980	Orléans	01/04/1980	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BONVALET Roseline</b>	16/11/2006	Orléans	17/08/2007	
	CH CHATEAUROUX, CARDIOLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BOUCETTA Narima</b>	26/04/2010	Orléans	13/05/2014	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BOUCHARDON-CARE Patricia</b>	21/11/1996	Orléans	01/12/1996	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BOUCHERON Karen</b>	26/04/2010	Orléans	18/11/2010	
	CH CHATEAUROUX, CENTRE PSY GIREUGNE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BOUDROI Sophia</b>	19/11/2013	Orléans	17/01/2014	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BOUILLET Justine</b>	15/07/2015	Orléans	29/09/2015	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom)	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36019)</b>					
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BOULADE-ARDELET Nathalie</b>	15/06/1993 Orléans		01/07/1993	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M BOULANGER Christian</b>	01/06/1983 Orléans		01/07/1983	Infirmier anesthésiste
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M BOURDEAU Vincent</b>	16/07/2014 Orléans		17/09/2014	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BOURDEAU Cyrielle</b>	16/07/2014 Orléans		21/01/2016	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BOURDIN Sylvie</b>	21/11/2000 Orléans		21/12/2000	
	CH CHATEAUROUX, HAD, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BOURGEOIS Fanny</b>	20/12/2007 Lille		01/10/2013	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BOURGES Anthéa</b>	16/07/2014 Orléans		23/10/2014	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BOURGOGNON Fabienne</b>	17/11/1998 Orléans		25/01/1999	
	CH CHATEAUROUX, NEPHROLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BOURY Hélène</b>	20/11/2002 Orléans		11/09/2007	
	CH CHATEAUROUX, BLOC OPERATOIRE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BOUSSARDON-RETAILLAU Odile</b>	12/03/1980 Orléans		01/04/1980	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BOUSSUGE Chantal</b>	19/06/1990 Orléans		01/07/1990	
	CH CHATEAUROUX, BLOC OPÉRATOIRE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BOUTET Aurelie</b>	22/04/2008 Orléans		10/11/2009	
	CH CHATEAUROUX, RÉANIMATION, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BOUZIN Cindy</b>	24/11/2003 Orléans		05/09/2007	
	CH CHATEAUROUX, RÉANIMATION, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BRAGA Emeline</b>	11/07/2016 Orléans		30/12/2016	
	CH DE CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BRAULT Jennifer</b>	26/04/2010 Orléans		19/12/2014	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BRAULT-RENAUD Jany</b>	13/02/1976 Orléans		01/04/1976	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BRESTEAU Maud</b>	27/11/2008 Limoges		10/12/2008	
	CH CHATEAUROUX, URGENGE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BRIDONNEAU Catherine</b>	26/04/2010 Orléans		04/08/2010	
	CH CHATEAUROUX, RÉANIMATION, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BRIGAND Muriel</b>	14/02/2013 Orléans		16/04/2013	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BRISSAUD Béatrice</b>	17/07/2012 Orléans		01/10/2013	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BROT Morgane</b>	17/11/2009 Orléans		16/02/2011	
	CH CHATEAUROUX, BLOC OPERATOIRE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BROUARD Cyrielle</b>	14/04/2011 Orléans		20/03/2012	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BROUARD Nathalie</b>	20/11/2001 Orléans		22/01/2002	
	CH CHATEAUROUX, MÉDECINE A ET C, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BRUNELLI Claire</b>	18/11/2010 Orléans		17/02/2011	
	CH CHATEAUROUX, CHIRURGIE VASCULAIRE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme BRUNET Francine</b>	13/02/1976 Orléans		01/03/1976	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom)	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36019)</b>					
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle BUCHERON Aurélie</b>	18/07/2012 Limoges		13/08/2012	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle CADON Olivia</b>	12/04/2012 Orléans		13/07/2012	
	CH DE CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle CALAME Yolaine</b>	13/03/1997 Orléans		01/05/1997	Cadre de santé
	CH CHATEAUROUX, MEDECINE INTERNE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle CARDI Anne-Marie</b>	26/06/1992 Orléans		02/02/2010	Infirmier anesthésiste
	CH CHATEAUROUX, ANESTHESIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle CARRE Aurore</b>	12/04/2012 Orléans		12/09/2012	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme CAVALIER Stéphanie</b>	15/11/2007 Orléans		10/03/2009	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme CEDELLE Martine</b>	04/10/1972 Orléans		01/04/1978	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme CELESTINE Claire</b>	10/07/2015 Limoges		28/07/2015	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle CHABANT Jessica</b>	07/04/2005 Orléans		08/11/2005	
	CH CHATEAUROUX, URGENCES, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle CHAGNON Michele</b>	25/07/1985 Clermont-Ferrand		01/01/1995	Infirmier anesthésiste
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle CHAMBON Micheline</b>	13/02/1976 Orléans		01/02/1976	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M CHAMBONNEAU Francois</b>	17/03/1981 Orléans		01/05/1981	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme CHAMPAGNE Beatrice</b>	20/02/1979 Paris		01/05/1985	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle CHARAFI Sabah</b>	14/02/2013 Orléans		29/04/2013	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle CHARPENTIER Estelle</b>	07/04/2005 Orléans		27/06/2005	
	CH CHATEAUROUX, MEDECINE A, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme CHARTIER Marie-Laure</b>	16/06/1994 Orléans		01/07/1994	
	CH CHATEAUROUX, MEDECINE D, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme CHASSATTE Lorène</b>	15/11/2012 Orléans		27/09/2013	
	CH DE CHATEAUROUX, BLOC OPERATOIRE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme CHAUDRON-HUGUET Martine</b>	27/06/1983 Orléans		01/07/1983	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme CHAUSSET-BERNAL Marie-Caroline</b>	05/01/1979 Orléans		01/04/1979	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle CHAUVEAU Emmanuelle</b>	15/04/2004 Orléans		24/05/2004	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle CHAUVEAU Sandrine</b>	17/11/1998 Orléans		19/03/1999	
	CH CHATEAUROUX, BLOC OPÉRATOIRE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle CHAUVIN Cynthia</b>	17/11/2009 Orléans		02/12/2011	
	CH CHATEAUROUX, ANESTHESIOLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle CHENEL Elodie</b>	20/02/2014 Orléans		22/05/2014	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle CHEVREAU Bénédicte</b>	24/11/2006 Limoges		13/09/2007	
	CH CHATEAUROUX, REANIMATION, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle CHOISY Katia</b>	12/04/2007 Orléans		11/09/2007	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36019)</b>					
	CH CHATEAUROUX, PAVILLON B, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle CHRETIEN Severine</b>	24/11/2003	Orléans	24/02/2004	
	CH CHATEAUROUX, CHIRURGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M CLAIRAND Antonin</b>	15/07/2015	Orléans	24/11/2015	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M CLAIRAND Aurélien</b>	12/04/2006	Orléans	19/09/2006	Cadre de santé
	CH CHATEAUROUX, NEUROLOGIE-GERIATRIE HAD, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme COATRIEUX Vanessa</b>	25/09/1996	Paris	24/12/2002	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle COIRE Gwendoline</b>	09/07/2014	Rennes	08/01/2015	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle COLIN Audrey</b>	10/07/2014	Poitiers	14/11/2014	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle COLLIN Jessica</b>	18/11/2005	Orléans	21/11/2005	
	CH CHATEAUROUX, MEDECINE D, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle COLLIN Magali</b>	16/04/2009	Orléans	16/01/2012	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme COMBE-PESTOURE Yvette</b>	13/02/1976	Orléans	01/02/1976	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle CORDON Fabienne</b>	12/04/2007	Orléans	05/09/2007	
	CH CHATEAUROUX, USIC, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle CORNETTE Adélaïde</b>	22/04/2008	Orléans	11/09/2008	
	CH CHATEAUROUX, ORL, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme CORNIER Marie</b>	15/07/2015	Orléans	15/01/2016	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle COSSON Agnes</b>	28/06/1982	Orléans	01/07/1982	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle COSTE Christelle</b>	12/04/2007	Orléans	13/09/2007	
	CH CHATEAUROUX, REANIMATION, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M COTINAT Jean-Philippe</b>	19/06/1990	Orléans	01/06/1990	
	CH CHATEAUROUX, H A D, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme COTINAT Frédérique</b>	19/06/1990	Orléans	01/06/1990	
	CH CHATEAUROUX, GYNECOLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M COUDRAY Diana</b>	16/04/2009	Orléans	04/02/2010	
	CH CHATEAUROUX, CHIRURGIE C, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle COULON Emmanuelle</b>	20/02/2014	Orléans	02/10/2014	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme COUNILLET Chrystelle</b>	18/11/2010	Orléans	18/01/2011	
	CH CHATEAUROUX, POLE DE PSYCHIATRIE ADULTE - PAVD, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme COUTABLE Julie</b>	11/07/2016	Orléans	08/08/2016	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme COUTANT SEBGO Brigitte</b>	23/06/1988	Orléans	01/07/1988	
	CH CHATEAUROUX, IFSI, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme COUTIERE Martine</b>	15/06/1987	Orléans	01/01/1990	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme CROISILLE Christine</b>	27/07/1985	Toulouse	21/09/2007	Cadre de santé
	CH CHATEAUROUX, CANCEROLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle CROSNIER Nathalie</b>	12/04/2007	Orléans	10/09/2007	
	CH CHATEAUROUX, SOINS DE SUITE POLYVALENT, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M DANYAUD Thierry</b>	20/06/1985	Orléans	04/10/2007	Cadre de santé

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36019)</b>					
	CH CHATEAUROUX, RÉSEAU RESPIRE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme DAUGERON Vanessa</b>	15/11/2007	Orléans	06/02/2008	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle DAUNAY Léa</b>	17/07/2012	Orléans	19/10/2012	
	CH CHATEAUROUX, CARDIOLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle DAUZET Emilie</b>	22/11/2005	Clermont-Ferrand	24/01/2006	
	CH CHATEAUROUX, CHIRURGIE O R L, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle DAVY Cécile</b>	14/02/2013	Orléans	18/04/2013	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme DEBRAY Diane</b>	21/11/1996	Orléans	01/02/1997	Infirmier de bloc opératoire
	CH CHATEAUROUX, BLOC OPÉRATOIRE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme DECOCQ-GUILLEMAIN Sylvie</b>	13/12/1995	Orléans	07/09/2007	
	CH CHATEAUROUX, SPIJ, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme DECREUX Chantal</b>	23/06/1986	Orléans	01/07/1986	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme DEFAIT-COULOIGNER Valerie</b>	15/06/1993	Orléans	01/11/1995	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M DE HENAU Frederic</b>	20/11/1997	Orléans	01/01/1998	
	CH CHATEAUROUX, CENTRE PSY DE GIREUGNE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme DELAGE Brigitte</b>	23/06/1988	Orléans	10/09/2007	
	CH CHATEAUROUX, MEDECINE D, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M DELANNOY Nicolas</b>	18/12/1996	Lille	29/06/2007	
	CH CHATEAUROUX, BLOC OPÉRATOIRE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme DEPOND Jocelyne</b>	27/06/1983	Orléans	01/08/1983	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle DEPONT Jeanie</b>	27/11/2009	Limoges	07/10/2014	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme DERANGEON Adeline</b>	07/04/2005	Orléans	31/05/2005	
	LYCEE PRO AIDE SOIGNANT LES CHARMILLES, BP 565				
	<b>Mlle DESAIX Adeline</b>	12/04/2006	Orléans	29/08/2006	
	CH CHATEAUROUX, MÉDECINE D, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme DESCHAMPS Elodie</b>	15/11/2012	Orléans	24/01/2013	D.E.Puériculture
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle DESCOUT Chantal</b>	15/06/1993	Orléans	10/09/2007	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M DESFOSSÉS Sebastien</b>	20/11/1997	Orléans	01/09/1998	Cadre de santé
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme DESILES Emeline</b>	07/07/2015	Nantes	28/09/2015	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle DESNOYERS Deborah</b>	26/11/2008	Lyon	08/09/2009	
	CH CHATEAUROUX, REANIMATION, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme DESSAINT Christelle</b>	30/06/2001	Belgique	09/01/2003	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M DEUNIER Christian</b>	01/08/1973	Marseille-Aix	01/11/1977	
	CH CHATEAUROUX, POLE PSYCHIATRIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle DEVILLIERS Karine</b>	18/11/2006	Orléans	05/03/2007	
	CH CHATEAUROUX, SSP (GIREUGNE), 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle DEVINEAU Aurélie</b>	12/04/2007	Orléans	10/09/2007	
	CH CHATEAUROUX, S.S.P., 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme DIGNAT Lindsay</b>	10/07/2015	Limoges	28/10/2015	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom)	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36019)</b>					
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle DIMOLI Julie</b>	22/04/2008	Orléans	18/09/2008	
	CH CHATEAUROUX, URGENCE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle DION Brigitte</b>	13/02/1976	Orléans	01/02/1976	Infirmier anesthésiste
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme DISTRIQUIN Marie</b>	15/07/2015	Orléans	25/09/2015	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme DOREAU Severine</b>	12/04/2007	Orléans	11/09/2007	
	CH CHATEAUROUX, MEDECINE F, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle DORMANT Laetitia</b>	26/04/2010	Orléans	26/07/2010	
	CH CHATEAUROUX, URGENCES, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme DROULIN Delphine</b>	20/11/2001	Orléans	27/05/2002	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle DUBOIS Lydie</b>	21/11/1996	Orléans	01/12/1996	
	CH CHATEAUROUX, CENTRE PSY DE GIREUGNE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme DUBREUIL Martine</b>	26/06/1992	Orléans	22/11/2001	
	CH DE CHATEAUROUX, CARDIOLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme DUDALA Caroline</b>	12/04/2012	Orléans	02/07/2012	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme DUDEFANT-SORIA Veronique</b>	12/03/1980	Orléans	01/08/1980	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme DUGAIN Gwendoline</b>	26/04/2010	Orléans	23/06/2016	
	CH CHATEAUROUX, CHIRURGIE 2E, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle DUPEUX Marie-Laure</b>	07/04/2005	Orléans	10/09/2007	
	CH CHATEAUROUX, URGENCE SAMU, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme DUPONT Marie-Laure</b>	15/07/2015	Orléans	19/01/2016	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme DUPONT Marion</b>	18/07/2013	Orléans	22/05/2014	
	CH DE CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme DURAND Sandrine</b>	26/06/1989	Orléans	01/08/1989	
	CH CHATEAUROUX, , 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme DURIS Marie Françoise</b>	09/02/1977	Orléans	01/03/1977	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle DUROUX Cécile</b>	14/02/2013	Orléans	29/04/2013	
	CH CHATEAUROUX, URGENCE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme ELISABETH Anabelle</b>	20/02/2014	Orléans	07/07/2015	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme ESNAULT Evelyne</b>	28/06/1977	Orléans	01/07/1977	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme FAUCHON Sandra</b>	01/07/2016	Orléans	13/07/2016	
	CH CHATEAUROUX, SMPU, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle FAVROT Ines</b>	13/02/1976	Orléans	01/02/1976	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle FERNANDES Emilie</b>	17/11/2009	Orléans	14/04/2010	
	CH CHATEAUROUX, CHIRURGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme FEROU LI Christine</b>	06/06/1989	Dijon	23/11/2006	
	CH CHATEAUROUX, NEUROLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme FERRE Mélanie</b>	14/04/2004	Orléans	10/09/2007	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle FEULLADE Laetitia</b>	15/11/2007	Orléans	10/02/2009	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom)	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36019)</b>					
	CH CHATEAUROUX, RÉANIMATION, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle FEULLADE Sandrine</b>	03/12/1996	Orléans		01/02/1997
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle FEUILLET Sophie</b>	25/11/2003	France		12/02/2004
	CH CHATEAUROUX, CHIRURGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme FEUILLET Vanessa</b>	21/11/2000	Orléans		09/09/2003
	CH CHATEAUROUX, MÉDECINE A, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle FIQUET Marina</b>	17/07/2012	Orléans		03/01/2013
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme FLAMENT Patricia</b>	12/04/2007	Orléans		20/09/2007
	CH CHATEAUROUX, SERVICE CHIRURGIE A, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle FLEURION Emmanuelle</b>	24/11/1999	Orléans		19/07/2005
	CH CHATEAUROUX, CARDIOLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle FLIZAR Méliandre</b>	17/11/2009	Clermont-Ferrand		18/04/2011
	CH CHATEAUROUX, URGENCE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme FOREST Sandrine</b>	18/07/2013	Orléans		19/11/2013
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme FORISSIER Françoise</b>	19/12/1995	Paris		02/12/2004
	CH CHATEAUROUX, REANIMATION, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme FOULATIER Amelie</b>	15/07/2015	Orléans		10/06/2016
	CH DE CHATEAUROUX, CHIRURGIE DIGESTIVE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle FOUQUY Ludvine</b>	15/11/2007	Orléans		12/02/2008
	CH CHATEAUROUX, PEDIATRIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme FOURNIER Mathilde</b>	18/07/2013	Orléans		06/07/2016
	CH CHATEAUROUX, PEDIATRIE-NEONATOLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle FOURRE Adeline</b>	16/11/2006	Orléans		11/09/2007
	CH CHATEAUROUX, SOINS DE SUITE POLYVALENT, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme FOUVILLE Christine</b>	12/03/1980	Orléans		01/06/1980
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M FRADET Jérémy</b>	20/02/2014	Orléans		19/05/2014
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme FRAGNIER Catherine</b>	26/06/1992	Orléans		01/07/1992
	CH CHATEAUROUX, , 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme FRAUDET Celine</b>	24/11/1999	Orléans		28/01/2000
	CH CHATEAUROUX, GYNÉCOLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle GADEFAIT Yolande</b>	05/01/1979	Orléans		01/04/1979
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme GAILLARD Nora</b>	26/07/2016	Bordeaux		24/08/2016
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme GALABRUN Muriel</b>	09/12/1998	Lyon		12/09/2007
	CH CHATEAUROUX, NEUROGERIATRIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme GARGOUIL-ROUSSEAU Brigitte</b>	20/06/1985	Orléans		01/08/1985
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle GAUCHER Déborah</b>	12/04/2012	Orléans		03/08/2012
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle GAUDY Elodie</b>	14/04/2011	Orléans		10/10/2011
	CH CHATEAUROUX, MEDECINE INTERNE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme GAULTIER Michele</b>	01/06/1983	Orléans		01/07/1983
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M GAUTHIER Thomas</b>	11/07/2016	Orléans		21/12/2016

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom)	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36019)</b>					
	CH DE CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M GAUTIER Valentin</b>	09/07/2013	Rennes	18/04/2016	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle GAUTIER Rose</b>	24/11/1999	Orléans	09/06/2000	Infirmier anesthésiste
	CH CHATEAUROUX, BLOC OPÉRATOIRE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme GELEBART Marie</b>	24/11/2003	Orléans	18/02/2009	
	CH CHATEAUROUX, BLOC OPÉRATOIRE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle GENEST Mélanie</b>	26/04/2010	Orléans	07/01/2011	
	CH CHATEAUROUX, PÉDIATRIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M GENESTE Christophe</b>	19/06/1990	Orléans	01/12/1991	Cadre de santé
	CH CHATEAUROUX, MEDECINE A CARDIOLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme GENET Delphine</b>	10/12/1996	Poitiers	01/01/1997	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme GEORGY Cécile</b>	16/11/2004	Orléans	12/07/2007	
	CH CHATEAUROUX, PÉDIATRIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle GERARD Emilie</b>	17/11/2011	Orléans	22/02/2012	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle GERARD Justine</b>	18/11/2010	Besançon	21/11/2011	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme GERBEAUD Armelle</b>	05/12/2002	Limoges	07/09/2007	
	CH CHATEAUROUX, CHIRURGIE B, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M GILARDIN Guillaume</b>	14/02/2013	Orléans	18/04/2013	
	CH DE CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme GIOVANETTI Isabelle</b>	01/01/1977	Paris	26/09/2007	
	CH CHATEAUROUX, CHIRURGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme GIRARDIE Fanny</b>	15/11/2007	Orléans	24/08/2012	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle GIRAUD Frederique</b>	26/06/1992	Orléans	01/01/1993	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme GIRAULT-BESSETTE Renee</b>	05/01/1977	Limoges	01/03/1980	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme GONIN Cecilia</b>	15/07/2015	Orléans	27/10/2015	
	CH DE CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme GRACZYK Dominique</b>	27/02/1978	Orléans	06/09/2007	
	CH CHATEAUROUX, BLOC OPERATOIRE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme GRANDIN Annie</b>	19/03/1981	Amiens	27/09/2007	Cadre de santé
	CH CHATEAUROUX, MÉDECINE D, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M GRAS Olivier</b>	16/04/2009	Orléans	07/01/2010	
	CH CHATEAUROUX, PEDIATRIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme GRELLIER Christelle</b>	18/11/1998	Orléans	01/03/1999	
	CH CHATEAUROUX, , 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme GRENON Karine</b>	28/06/1991	Poitiers	02/11/2005	
	CH CHATEAUROUX, BLOC OPERATOIRE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme GUERIN Aurore</b>	20/11/2002	Orléans	29/04/2003	
	CH CHATEAUROUX, ORL, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme GUIBOURET Laura</b>	11/07/2016	Orléans	25/07/2016	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle GUILLAUME Elodie</b>	16/04/2009	Orléans	26/01/2010	
	CH CHATEAUROUX, URGENCE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme GUINEBRETIERE Maryse</b>	27/06/1983	Orléans	01/09/1995	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36019)</b>					
	CH CHATEAUROUX, , 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme GUION Véronique</b>	14/02/2013	Orléans		30/04/2013
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme GUIONNET-ROUSSELET Catherine</b>	17/03/1981	Orléans		01/06/1981
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M GUSTIN Claire</b>	29/05/2002	Paris		18/09/2007
	CH CHATEAUROUX, MEDECINE C, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme GUYONNET Coralie</b>	24/11/2003	Orléans		06/11/2007
	CH CHATEAUROUX, MÉDECINE D, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M HADDAD Samir</b>	18/07/2013	Orléans		20/05/2014
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle HAMAL Atika</b>	17/11/2011	Orléans		20/06/2012
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme HANICQ Aurélie</b>	16/07/2014	Orléans		08/01/2016
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme HANUT Mathilde</b>	11/07/2016	Orléans		19/10/2016
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M HARAULT Romain</b>	22/04/2008	Orléans		21/08/2008
	CH CHATEAUROUX, URGENCES, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme HEBERT Charlene</b>	21/07/2016	Amiens		07/10/2016
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M HENOC Arnaud</b>	01/04/2004	Orléans		20/09/2007
	CH CHATEAUROUX, SAMU, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle HENROTTE Cyrielle</b>	13/04/2007	Orléans		07/09/2007
	CH CHATEAUROUX, MEDECINE D, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme HERBODEAU Marie Thérèse</b>	15/06/1987	Orléans		16/10/2007
	CH CHATEAUROUX, IFSI, 216 AV DE VERDUN, BP 585				Cadre de santé
	<b>Mme HERVE Marie</b>	01/01/1978	Paris		06/09/2007
	CH CHATEAUROUX, HÉPATO GASTRO ENTEROLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle HIBERT Dorothée</b>	14/02/2013	Orléans		03/05/2013
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme HOUBBEN Claudine</b>	30/06/1986	Belgique		11/10/2001
	CH CHATEAUROUX, MEDECINE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle HUGOU Marie</b>	30/11/2009	Clermont-Ferrand		19/11/2010
	CH CHATEAUROUX, URGENCE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme HUYGHE Sylvie</b>	20/11/1997	Orléans		01/09/1998
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle INGREMEAU Cécile</b>	14/04/2011	Orléans		06/10/2011
	CH CHATEAUROUX, CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme ISNARD Isabelle</b>	19/02/1980	Paris		01/03/1981
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme JACOTEY Anaïs</b>	23/11/2010	Lyon		03/09/2015
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M JACQUET Benjamin</b>	15/07/2015	Orléans		02/12/2016
	CH CHATEAUROUX, POLE DE PSYCHIATRIE ADULTE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle JEANMASSON Carole</b>	22/04/2008	Orléans		02/10/2008
	CH CHATEAUROUX, RÉANIMATION, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme JEANNETON Sandrine</b>	17/09/1998	Limoges		01/10/1998
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				Infirmier anesthésiste
	<b>Mlle JOLY Christine</b>	28/06/1982	Orléans		01/08/1982

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36019)</b>					
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme JOUHANNEAU-ABRIOUX Evelyne</b>	28/06/1982 Orléans		01/08/1982	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme KABISSA Virginie</b>	01/12/1999 Bordeaux		21/01/2003	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme KHADIM Narjisse</b>	17/11/2005 Orléans		07/06/2012	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme KIPPER Marie-Christine</b>	10/02/1975 Paris		01/09/1975	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme KLEBOTH-DHERMONS Yvette</b>	09/02/1977 Orléans		01/03/1979	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme KUKLINSKI-ORRILLARD Laurence</b>	16/06/1994 Orléans		01/07/1994	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle LABORDE Léonie</b>	26/11/2008 Paris		16/04/2009	
	CH CHATEAUROUX, URGENCE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle LABORDETA Marine</b>	22/07/2013 Dijon		11/09/2013	
	CH CHATEAUROUX, POLE PSY GIREUGNE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme LACROIX Pauline</b>	09/07/2013 Rennes		18/04/2016	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle LADAVIERE Manon</b>	12/04/2012 Orléans		11/12/2012	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle LAINEZ Lucie</b>	17/11/2005 Orléans		27/01/2009	
	CH CHATEAUROUX, MÉDECINE C, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle LAJOIE Perrine</b>	17/11/2011 Orléans		29/05/2012	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme LALAMI-GOBERT Veronique</b>	15/06/1987 Orléans		01/06/1995	Cadre de santé
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme LAMAMY Michelle</b>	13/12/1995 Orléans		01/03/1996	
	CH CHATEAUROUX, S.S.P, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle LAMBERT Marie</b>	18/07/2013 Orléans		22/11/2013	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle LAMHENNI Sophie</b>	16/06/1994 Orléans		26/09/2006	Infirmier de bloc opératoire
	CH CHATEAUROUX, BLOC OPÉRATOIRE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M LAUCHET Christophe</b>	19/06/1990 Orléans		01/08/1992	Cadre de santé
	CH CHATEAUROUX, URGENCES, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle LE BRETON Gwenola</b>	12/04/2012 Orléans		04/07/2012	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme LECLERC Jocelyne</b>	14/02/1977 Amiens		07/01/1999	Infirmier de bloc opératoire
	CH CHATEAUROUX, BLOC OPÉRATOIRE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme LECLERC Sabine</b>	18/11/2010 Orléans		07/01/2011	
	CH CHATEAUROUX, MALADIE RESPIRATOIRES, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle LECOMTE Isabelle</b>	27/11/1992 Paris		07/09/2007	Infirmier anesthésiste
	CH CHATEAUROUX, BLOC OPÉRATOIRE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme LE CUNFF-LE GOFF Alice</b>	01/12/2008 Rennes		04/04/2016	D.E.Puériculture
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle LEFEVRE Johanna</b>	22/11/2002 Clermont-Ferrand		30/12/2002	
	CH CHATEAUROUX, CHIRURGIE A, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme LE FOLL-PASDELOUP Sylvaine</b>	05/01/1979 Orléans		01/04/1979	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme LE FOLL-PINCHAULT Nadine</b>	27/02/1978 Orléans		01/04/1978	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom)	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36019)</b>					
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle LEGROS Sabine</b>	14/04/2011	Orléans		11/08/2011
	CH DE CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle LEITAO-FERREIRA Amandine</b>	15/11/2007	Orléans		16/02/2009
	CH CHATEAUROUX, S.S.P, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme LELONG Annick</b>	01/07/1988	Chalons en Champagne		06/09/2007
	CH CHATEAUROUX, INSTITUT FORMATION A.S, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme LEMASSON Jennifer</b>	21/11/2000	Orléans		13/02/2001
	CH CHATEAUROUX, .. 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle LEMOINE Anne</b>	12/04/2006	Orléans		08/06/2006
	CH CHATEAUROUX, CHIRURGIE B, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme LEROUSSEAU Angele</b>	10/07/2015	Limoges		26/08/2015
	CH DE CHATEAUROUX, CARDIOLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M LESERGENT Alexandre</b>	23/11/2005	Paris		04/11/2016
	CH DE CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle LEVEAU Amandine</b>	18/07/2013	Orléans		05/09/2013
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M LEYBAC Thierry</b>	26/06/1991	Orléans		01/07/1991
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				Cadre de santé
	<b>Mlle LHERAULT Camille</b>	14/04/2011	Orléans		11/07/2011
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme LHERAULT Isabelle</b>	26/06/1986	Orléans		04/01/2006
	CH CHATEAUROUX, BLOC OPÉRATOIRE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				Cadre de santé
	<b>M LHOMME Pascal</b>	08/10/1973	Paris		01/03/1977
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				Infirmier anesthésiste
	<b>Mme LHUILIER Delphine</b>	05/12/2002	Limoges		13/05/2003
	CH CHATEAUROUX, URGENCES, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle LIVERNETTE Alice</b>	11/07/2014	Limoges		23/07/2014
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle LONGEIN Alexia</b>	17/11/2009	Orléans		11/09/2014
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme LUNEAU Elisabeth</b>	09/02/1977	Orléans		01/03/1977
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle MACEROT Virginie</b>	24/11/2003	Orléans		26/04/2004
	CH CHATEAUROUX, O.R.L, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle MACHADO Catarina</b>	17/07/2009	Portugal		28/05/2014
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M MAGNE Lionel</b>	01/04/2005	Paris		19/02/2009
	CH CHATEAUROUX, CENTRE PSY GIREUGNE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle MAILLOCHON Lara</b>	24/11/1999	Orléans		13/01/2000
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme MAILLOCHON Marion</b>	18/07/2013	Orléans		27/11/2013
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme MALIGNE Cécile</b>	12/04/2007	Orléans		10/09/2007
	CH CHATEAUROUX, PAVILLON B C.P.G, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle MANDIA Camille</b>	14/04/2011	Orléans		04/07/2011
	CH CHATEAUROUX, MEDECINE INTERNE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M MANSOUR Khalid</b>	07/12/1987	Marseille-Aix		05/09/2006
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme MANTION Sabine</b>	31/07/1991	Montpellier-Nimes		10/09/2007

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36019)</b>					
	CH CHATEAUROUX, CHIRURGIE A ET B, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle MARAFFON Emilie</b>	14/04/2011	Orléans		24/01/2012
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme MARANDON Fatima</b>	29/03/1979	Orléans		11/09/2007
	CH CHATEAUROUX, BLOC OPÉRATOIRE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle MARCAIS Aimée</b>	18/07/2013	Orléans		27/09/2013
	CH CHATEAUROUX, RÉANIMATION, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle MARCHAND Pauline</b>	12/04/2012	Orléans		25/06/2012
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle MARCHANDEAU Elodie</b>	14/02/2013	Orléans		27/09/2013
	CH CHATEAUROUX, POLE PSYCHIATRIQUE GIREUGNE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme MARGOLET-KOUJAN Marie Claude</b>	26/06/1991	Orléans		31/08/2001
	CH DE CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme MARGOUX Agnes</b>	15/06/1987	Orléans		01/07/1987
	CH CHATEAUROUX, , 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle MARIDET Aline</b>	15/12/1998	Paris		09/02/2009
	CH CHATEAUROUX, C.M.P, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle MARSALEIX Yannick</b>	20/12/2001	Clermont-Ferrand		11/09/2007
	CH CHATEAUROUX, CARDIOLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle MARTINS Carla</b>	25/07/2011	Portugal		15/10/2013
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme MASSE Sandrine</b>	24/11/1999	Orléans		09/06/2000
	CH CHATEAUROUX, RÉANIMATION, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme MAZEAU Megan</b>	15/07/2015	Orléans		24/09/2015
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle MAZZARIOL Monique</b>	15/06/1993	Orléans		01/07/1993
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M MEEUS William</b>	27/11/2009	Limoges		18/03/2016
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme MELLOUX Valerie</b>	21/11/1996	Orléans		01/01/1997
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme MENONVILLE-LOCCIOLA Marie-Lise</b>	27/02/1978	Orléans		01/06/1978
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle MERLIN Joana</b>	12/04/2012	Orléans		17/07/2012
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme MERTZ Patricia</b>	26/06/1991	Orléans		01/07/1991
	CH CHATEAUROUX, , 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle MESSAGER Marie-Noelle</b>	28/02/1975	Orléans		01/04/1975
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle MEUDIC Marina</b>	16/04/2009	Orléans		25/08/2009
	CH CHATEAUROUX, SSP, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle MEUWISSE Sylvia</b>	22/04/2008	Orléans		19/05/2009
	CH CHATEAUROUX, CARDIOLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle MEVEL Beline</b>	17/11/2004	Orléans		06/01/2005
	CH CHATEAUROUX, ORL, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle MICHAUD Aureline</b>	16/04/2009	Orléans		07/01/2010
	CH CHATEAUROUX, REANIMATION, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme MICHEL Angéline</b>	17/11/2005	Orléans		06/09/2007
	CH CHATEAUROUX, MEDECINE NEUROLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M MIHANDA George</b>	17/07/2016	Espagne		16/12/2016

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36019)</b>					
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle MIJOINT Cécile</b>	21/11/2000	Orléans		04/01/2001
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme MILLET Karine</b>	20/02/2014	Orléans		27/08/2014
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle MILLIAND Françoise</b>	28/06/1982	Orléans		01/09/1982
	CH CHATEAUROUX, CENTRE PSY DE GIREUGNE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme MILON Isabelle</b>	21/11/1996	Orléans		05/02/2009
	CH CHATEAUROUX, MEDECINE C, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M MODERNO Mark</b>	13/07/2012	Portugal		05/12/2013
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme MONDAIN Célia</b>	17/07/2012	Orléans		08/11/2012
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme MONGEREAU-GONIN Marie-Francoise</b>	27/02/1978	Orléans		01/04/1978
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme MONJOIN Nadège</b>	16/04/2009	Orléans		17/08/2009
	CH CHATEAUROUX, PÔLE D'URGENCE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M MONNET Pascal</b>	20/06/1985	Orléans		01/02/1987
	CH CHATEAUROUX, C.P.G DE GIREUGNE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M MONTFORT Gilles</b>	12/04/2012	Orléans		12/07/2012
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme MONTIER Sylvie</b>	15/06/1987	Orléans		10/09/2007
	CH CHATEAUROUX, SPIJ, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme MONTINHO-INACIO Manon</b>	15/07/2015	Orléans		17/03/2016
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle MOREAU Valérie</b>	24/11/1999	Orléans		22/02/2000
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme MOREAU Dominique</b>	08/06/1982	Orléans		01/07/1982
	CH CHATEAUROUX, , 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme MORIN-MARCZYKOWSKI Sandrine</b>	23/06/1988	Orléans		01/07/1989
	CH CHATEAUROUX, IFSI, 216 AV DE VERDUN, BP 585				Cadre de santé
	<b>M MORISSET François</b>	14/04/2004	Orléans		21/09/2004
	CH CHATEAUROUX, RÉANIMATION POLYVALENTE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme MORO RAMOS Ana</b>	04/07/2002	Espagne		26/09/2007
	CH CHATEAUROUX, CHIRURGIE C, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme MOUICHE Apolline</b>	16/07/2015	Rouen		28/01/2016
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle MOULIN Paulette</b>	13/02/1976	Orléans		01/02/1976
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M MOULIN Romain</b>	14/02/2013	Orléans		29/04/2013
	CH CHATEAUROUX, SERVICE D'ADDICTOLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme MOULINS Cindy</b>	20/02/2014	Orléans		24/06/2015
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme MOUSSET Pauline</b>	16/07/2014	Orléans		28/10/2014
	CH DE CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme MOUTOU-BOUYAT Jeroline</b>	19/03/2013	Paris		09/12/2016
	CH DE CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme NANCEY Angélique</b>	19/12/1996	Paris		31/10/2007
	CH CHATEAUROUX, MEDECINE A, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M NANDRON Michel</b>	21/06/1983	Paris		25/02/1999

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36019)</b>					
	CH CHATEAUROUX, URGENCES, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme NEDJAR Hind</b>	15/07/2015	Bordeaux		27/11/2015
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle NICAUD Elodie</b>	12/04/2007	Orléans		07/09/2007
	CH CHATEAUROUX, MEDECINE C, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme NICOLAS Marie</b>	17/07/2012	Orléans		07/07/2015 D.E.Puériculture
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme NICOLAS Odile</b>	05/07/1989	Paris		23/01/2003
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle NICOT Caroline</b>	21/11/2000	Orléans		10/01/2001
	CH CHATEAUROUX, MÉDECINE C, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle NORRE Angélique</b>	26/04/2010	Orléans		17/08/2010
	CH CHATEAUROUX, URGENCES, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle OLIVEIRA Marie</b>	23/06/1986	Orléans		01/07/1986
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme OLIVIER-LECONTE Joelle</b>	27/02/1978	Orléans		01/03/1978
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle OUDOT Cécile</b>	21/11/2005	Limoges		08/12/2005 Inf bloc opératoire autor
	CH CHATEAUROUX, BLOC OPERATIOIRE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme PAILLARDIN Emilie</b>	11/07/2016	Orléans		30/09/2016
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme PAILLET Charlotte</b>	21/07/2015	Paris		07/03/2016
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme PAILLET Corinne</b>	19/12/1996	Paris		07/03/2016 Infirmier de bloc opératoire
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme PANTALEON Emilie</b>	22/04/2008	Orléans		09/04/2009
	CH CHATEAUROUX, S.S.P LES GRANDS CHENES, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme PARYSECK Delphine</b>	13/12/1995	Orléans		04/01/1999
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme PASCAUD Laurence</b>	20/06/1985	Orléans		01/04/1997
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M PASQUET Cyril</b>	11/07/2016	Orléans		28/09/2016
	CH CHATEAUROUX, POLE DE PSYCHIATRIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme PASTOUT Marine</b>	15/07/2015	Orléans		12/11/2015
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme PATUREAU Cécile</b>	26/06/1992	Orléans		11/09/2007
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme PAULZE Laura</b>	14/02/2013	Orléans		27/09/2013
	CH DE CHATEAUROUX, CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle PELLETIER Annie</b>	29/07/1982	Chalons en Champagne		01/03/1991
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme PENIN-FOUCRET Laurence</b>	28/06/1982	Inconnu		01/10/1982
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle PENISSARD Virginie</b>	20/11/2002	Orléans		05/02/2003
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle PEPIN Elisabeth</b>	13/02/1976	Orléans		01/03/1976
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle PERDEREAU Sylvie</b>	23/06/1986	Orléans		10/09/2007
	CH CHATEAUROUX, MEDECINE C, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M PERESSINI Alain</b>	08/02/1977	Orléans		01/04/1977 Cadre infirmier

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom)	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36019)</b>					
	CH CHATEAUROUX, IFSI, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle PERRIN Alexandra</b>	26/11/2010 Limoges			13/12/2010
	CH CHATEAUROUX, CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle PERRIN Sophie</b>	29/04/2009 Poitiers			26/10/2012
	CH CHATEAUROUX, RÉANIMATION, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme PERRIN Mélina</b>	18/11/2010 Orléans			19/01/2016
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme PERRIOT-MOREY Muriel</b>	15/06/1987 Orléans			01/09/1987
	CH CHATEAUROUX, CONSULTATION DE LA DOULEUR, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle PERRON Marine</b>	12/04/2012 Orléans			22/07/2014
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle PETOIN Caroline</b>	12/04/2006 Orléans			14/12/2006
	CH CHATEAUROUX, MEDECINE E, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M PHILIPPON Benoit</b>	20/11/2001 Orléans			20/03/2002 Cadre de santé
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle PICARD Patricia</b>	28/06/1982 Orléans			02/10/2007
	CH CHATEAUROUX, BLOC ANESTHESIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle PIERRE Annabelle</b>	15/11/2007 Orléans			15/01/2009
	CH CHATEAUROUX, RÉANIMATION, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme PIGEON Aurélie</b>	25/06/2014 Belgique			06/12/2016
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle PIGET Christelle</b>	15/11/2007 Orléans			22/01/2009
	CH CHATEAUROUX, REANIMATION, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle PILLOT Sophie</b>	18/11/2008 Orléans			17/03/2009
	CH CHATEAUROUX, URGENCES, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle PINAUD Claire</b>	16/11/2006 Orléans			11/09/2007
	CH CHATEAUROUX, BLOC OPERATOIRE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle PINAULT Dominique</b>	23/06/1988 Orléans			01/07/1988
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle PINAULT Elodie</b>	18/07/2013 Orléans			06/11/2013
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle PINEAU Elodie</b>	04/12/2003 Limoges			01/04/2004
	CH CHATEAUROUX, RÉANIMATION, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle PION Laurence</b>	04/12/2003 Dijon			10/09/2007
	CH CHATEAUROUX, GYNECOLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle PIROT Sophie</b>	13/12/1995 Orléans			01/02/1996
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme PIROT Justine</b>	29/11/2011 Limoges			25/05/2016
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme PIROT-DEVERSON Corinne</b>	23/06/1986 Orléans			01/07/1986 Cadre de santé
	CH CHATEAUROUX, CADRE INFIRMIÈRE MÉDECINE B, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme PIVIDORI Carmen</b>	22/04/2008 Orléans			05/02/2016
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme PLAT-BACHELIER Muriel</b>	20/11/1997 Orléans			02/04/1999
	CH CHATEAUROUX, URGENCE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme PLAT-DAWAGNE Christine</b>	27/06/1983 Orléans			01/02/1984
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle POIRIER Aurélie</b>	26/10/2010 Limoges			20/12/2011
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M POITEVIN Pascale</b>	19/06/1990 Orléans			20/09/2007

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36019)</b>					
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M POLESE Benoît</b>	24/11/1999	Orléans	22/02/2006	Infirmier anesthésiste
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme POLIDORI Gisèle</b>	01/06/1994	Orléans	25/09/2007	Cadre de santé
	CH CHATEAUROUX, SPLJ, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme POLOME-BROSSARD Marie</b>	17/03/1981	Orléans	01/04/1981	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle POPINEAU Sophie</b>	21/11/1996	Orléans	01/02/1997	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme POULAIN Odile</b>	02/01/1978	Paris	01/08/1995	Infirmier anesthésiste
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle POURNIN Sabrina</b>	20/11/1997	Orléans	01/02/1998	
	CH CHATEAUROUX, RÉANIMATION POLYVALENTE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme POURNIN Marie-Thérèse</b>	21/02/1978	Paris	27/09/2007	
	CH CHATEAUROUX, MÉDECINE F, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme POVOAS Vania Patricia</b>	15/07/2011	Portugal	21/10/2013	
	CH DE CHATEAUROUX, PNEUMOLOGIE ONCOLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme PRET Marine</b>	15/03/2016	Poitiers	26/07/2016	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme PRIANT Anaïs</b>	26/07/2016	Bordeaux	08/11/2016	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle PRINET Angéline</b>	21/11/2005	Limoges	07/04/2009	
	CH CHATEAUROUX, REANIMATION, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle PROUTIERE Claire</b>	14/04/2011	Orléans	18/08/2011	
	CH DE CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle QUINTON Margaux</b>	11/12/2009	Lille	26/09/2012	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme RABANY Jessica</b>	12/07/2013	Limoges	15/01/2016	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme RAIMOND Amandine</b>	18/07/2013	Orléans	26/06/2015	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme RANDRIANARISON Andréa</b>	15/07/2015	Orléans	29/09/2015	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme RANJON-PIPEREAU Francine</b>	26/06/1989	Orléans	01/09/1989	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle REGINAUD Nathalie</b>	19/06/1990	Orléans	01/06/1990	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle RENAUD Marie-Christine</b>	08/02/1977	Orléans	01/02/1977	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle RENOUX Gaelle</b>	17/11/2009	Orléans	01/03/2010	
	CH CHATEAUROUX, MEDECINE E, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme RIBARDIERE Laura</b>	12/04/2012	Orléans	23/10/2013	
	CH DE CHATEAUROUX, URGENCES, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme RIBREAU Marie</b>	18/11/2008	Orléans	20/02/2009	Infirmier anesthésiste
	CH CHATEAUROUX, BLOC URGENCIERE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle RICHE Charlotte</b>	17/07/2012	Orléans	10/06/2013	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle RIGAUD Françoise</b>	27/02/1978	Orléans	01/03/1978	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme RIHET Valerie</b>	14/11/1988	Orléans	04/12/1998	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36019)</b>					
	CH CHATEAUROUX, , 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme RIVAULT Caroline</b>	22/04/2008 Orléans		03/03/2009	
	CH CHATEAUROUX, ONCOLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle RIVIERE Celine</b>	20/11/2002 Orléans		16/01/2003	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle RIVIERE Delphine</b>	22/05/2001 Paris		10/09/2001	
	CH DE CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle RIVIERE Isabelle</b>	16/06/1994 Orléans		11/09/2007	
	CH CHATEAUROUX, MEDECINE F, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle ROBIN Celine</b>	16/04/2009 Orléans		02/02/2010	
	CH CHATEAUROUX, URGENCE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme ROEBROECK-DEBEAUGE Monique</b>	24/06/1981 Orléans		01/04/1987	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle ROHART Pauline</b>	14/04/2011 Orléans		02/08/2011	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme ROLAND Angèle</b>	09/07/2015 Poitiers		10/09/2015	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle ROLLAND Emeline</b>	16/04/2009 Orléans		29/07/2009	
	CH CHATEAUROUX, REANIMATION, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme ROLLIN Carmen</b>	29/06/1982 Paris		01/11/1983	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle ROMERO Vanessa</b>	18/11/2010 Orléans		25/02/2011	
	CH CHATEAUROUX, CHIRURGIE VASCULAIRE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme ROSSI Amandine</b>	11/07/2016 Orléans		25/07/2016	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle ROSSIGNOL Claudine</b>	08/02/1977 Orléans		01/03/1977	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme ROUER Nathalie</b>	21/11/2000 Orléans		03/01/2001	
	CH CHATEAUROUX, MEDECINE C, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M ROUQUETTE Alain</b>	22/04/2008 Orléans		02/09/2008	
	CH CHATEAUROUX, SPÉCIALITÉS MEDICO CHIRURGICALES, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle ROUQUIER Delphine</b>	04/12/2000 Amiens		11/02/2009	
	CH CHATEAUROUX, CHIRURGIE A, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle ROUSSEAU Laetitia</b>	17/11/2009 Orléans		02/04/2010	
	CH CHATEAUROUX, BLOC OPERATOIRE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme ROUSSEAU Elodie</b>	20/11/2002 Orléans		27/02/2003	Cadre de santé
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M SAJOT Kévin</b>	18/11/2010 Orléans		07/07/2015	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M SALAH Ghislain</b>	12/04/2007 Orléans		11/09/2007	Infirmier anesthésiste
	CH CHATEAUROUX, URGENCE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M SALMON Elisabeth</b>	15/07/1986 Montpellier-Nimes		14/02/2014	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M SARRETE Jean-Christophe</b>	16/04/2009 Orléans		01/03/2010	
	CH CHATEAUROUX, CENTRE PSY DE GIREUGNE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme SAVARY Paule Anna</b>	16/12/1997 Paris		18/09/2012	
	CH DE CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme SCHMITTER Lydie</b>	22/11/2006 Bordeaux		30/10/2015	Infirmier anesthésiste
	CH DE CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle SEGALLEN Valérie</b>	01/12/1999 Bordeaux		20/09/2005	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom)	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
CHATEAUROUX (36019)	CH CHATEAUROUX, MÉDECINE C, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme SENHADJI Zohra</b>	14/04/2011 Orléans		01/09/2011	
	CH CHATEAUROUX, PEDIATRIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme SERY Marine</b>	16/07/2014 Orléans		25/06/2015	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle SIMONNET Anne-Astrid</b>	09/04/2009 Dijon		22/06/2009	
	CH CHATEAUROUX, BLOC OPÉRATOIRE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme SIMON-REINEIX Josette</b>	26/10/1970 Paris		01/04/1975	Cadre infirmier
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle SIMOULIN Emmanuelle</b>	17/11/2011 Orléans		16/02/2012	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle SOULAS Christine</b>	16/06/1994 Orléans		01/07/1994	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M SOULAT Thierry</b>	12/04/2012 Orléans		25/06/2012	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme SOUPIZON Nathalie</b>	19/06/1990 Orléans		01/06/1990	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>M SUBRATS Melvin</b>	15/07/2015 Orléans		04/01/2016	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme SURTEL Marie-Laure</b>	26/06/1992 Orléans		01/07/1992	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle TABAS VILLAR Nuria</b>	23/07/2010 Espagne		31/01/2011	
	CH CHATEAUROUX, CARDIOLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme TERNULLO Sarah</b>	17/07/2015 Clermont-Ferrand		17/09/2015	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme THEVENET Frederique</b>	26/06/1992 Orléans		10/09/2007	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme THIBAUT Lindsay</b>	15/07/2015 Orléans		23/02/2016	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle THOMAS Karine</b>	16/06/1994 Orléans		26/09/2007	Cadre de santé
	CH CHATEAUROUX, SAU SAMU, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme THURIER Sophie</b>	21/11/2000 Orléans		01/06/2001	
	CH CHATEAUROUX, .. 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle TILLIT Stephanie</b>	17/11/2009 Orléans		08/03/2010	
	CH CHATEAUROUX, LES GRANDS CHENES, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle TISSIER Magali</b>	17/11/1998 Orléans		02/07/1999	D.E.Puériculture
	CH CHATEAUROUX, CENTRE PSY DE GIREUGNE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme TISSIER Brigitte</b>	05/01/1979 Orléans		01/05/1979	
	CH CHATEAUROUX, GYNECOLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle TOUCHARD Elodie</b>	12/04/2012 Orléans		02/10/2013	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mme TOUSSAINT Aurore</b>	24/11/2003 Orléans		22/09/2009	
	CH CHATEAUROUX, URGENCE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle TOUZARD Chantal</b>	12/03/1980 Orléans		01/10/1990	
	CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle TRAN Thanh-Lan</b>	14/02/2013 Orléans		02/05/2013	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle TRIBET Ludivine</b>	12/04/2012 Orléans		24/09/2012	
	CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle TROCHET Clémence</b>	14/04/2011 Orléans		26/09/2011	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36019)</b>					
	CH CHATEAUROUX, CARDIOLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585				
	<b>Mlle TURBE Marion</b> CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585	09/07/2013	Rennes	19/11/2013	
	<b>Mlle VALENTIN Christel</b> CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585	15/06/1993	Orléans	01/06/1998	Cadre de santé
	<b>Mme VALENTIN Eloise</b> CH CHATEAUROUX, MALADIE RESPIRATOIRE, 216 AV DE VERDUN, BP 585	16/04/2009	Orléans	22/09/2009	
	<b>Mlle VALLET Isabelle</b> CH CHATEAUROUX, BLOC OPERATOIRE, 216 AV DE VERDUN, BP 585	05/07/1989	Paris	07/08/2007	
	<b>Mme VANDAELE Sarah</b> CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585	10/07/2014	Poitiers	22/01/2016	
	<b>Mme VANDAMME Mylène</b> CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585	04/03/2015	Nancy	02/04/2015	
	<b>Mlle VAUGEOIS Corinne</b> CH CHATEAUROUX, MÉDECINE D, 216 AV DE VERDUN, BP 585	26/06/1989	Orléans	01/07/1989	
	<b>Mlle VERDIER Valerie</b> CH CHATEAUROUX, REANIMATION, 216 AV DE VERDUN, BP 585	07/04/2005	Orléans	19/05/2005	
	<b>Mme VERGHOTE Sylvie</b> CH CHATEAUROUX, RÉANIMATION POLYVALENTE, 216 AV DE VERDUN, BP 585	22/10/1992	Orléans	01/11/1992	
	<b>Mme VERSCHELDEN Margaux</b> CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585	17/07/2012	Bordeaux	24/08/2016	
	<b>Mme VERSLYPE Martine</b> CH CHATEAUROUX, .. 216 AV DE VERDUN, BP 585	12/07/1982	Dijon	29/03/2001	
	<b>Mme VIALLE-LESSAULT Christiane</b> CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585	13/02/1976	Orléans	01/02/1976	
	<b>Mme VILADROSA-FAURE Martine</b> CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585	12/03/1980	Orléans	01/03/1980	
	<b>Mme VILLOUTREIX-PORTIER Catherine</b> CH CHATEAUROUX, IFSI, 216 AV DE VERDUN, BP 585	08/02/1977	Orléans	01/12/1987	Cadre infirmier
	<b>Mlle VINCENT Aurore</b> CH CHATEAUROUX, CHIRURGIE A, 216 AV DE VERDUN, BP 585	27/03/2006	Limoges	20/04/2006	
	<b>Mme VIRLY Blandine</b> CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585	13/12/1995	Orléans	01/02/1996	
	<b>Mlle VIVENOT Christelle</b> CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585	26/06/1991	Orléans	01/10/1991	
	<b>M VUAILLAT Romain</b> CH DE CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585	26/08/2013	Clermont-Ferrand	09/12/2016	
	<b>Mme ZAJAC Coralie</b> CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585	11/07/2016	Orléans	25/11/2016	
<b>CHATEAUROUX (36020)</b>					
	<b>Mme BABILLOT-HEDREUIL Chantal</b> D. P. D. S., HOTEL DE SCEVOLE BP 2, 9 R ALBERT 1ER	30/10/1969	Paris	01/07/1970	D.E.Puériculture
	<b>Mme CHARLOT-FABRE Patrice</b> D. P. D. S., HOPITAL BP 25, 9 R ALBERT 1ER	30/11/1970	Lille	01/07/1973	
	<b>Mme FOURNIER-DALLOT Danielle</b> D. P. D. S., BOITE POSTALE NUMERO 601, 9 R ALBERT 1ER	12/06/1969	Orléans	01/07/1969	
	<b>M VILLETEAU Martine</b> INTERNATIONAL COOKWARE, , ALL DES MAISONS ROUGES	26/02/1981	Paris	02/08/2007	
	<b>Mme ZILLIOX Dominique</b> CONSEIL GENERAL DE L'INDRE, HOTEL DU DEPARTEMENT, BP 639	30/08/1989	Strasbourg	23/10/2008	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATILLON-SUR-INDRE (36700)</b>					
	<b>Mme AIRAULT Catherine</b> CH CHATILLON SUR INDRE, LONG SÉJOUR, 13 AV DE VERDUN, BP 33	15/06/1993 Orléans		28/08/2007	
	<b>Mme ALDANA QUIROZ Lizette</b> CH CHATILLON SUR INDRE, 13 AV DE VERDUN, BP 33	08/07/2010 Espagne		16/07/2013	
	<b>Mme AVILES ROMERA Elena</b> CH DE CHATILLON-SUR-INDRE, 13 AV DE VERDUN, BP 33	15/11/2011 Espagne		05/11/2012	
	<b>Mme BARREAU Marion</b> CH CHATILLON SUR INDRE, 13 AV DE VERDUN, BP 33	11/07/2016 Orléans		03/10/2016	
	<b>M BOISLAIGUE Benjamin</b> CH CHATILLON SUR INDRE, SSR, 13 AV DE VERDUN, BP 33	11/07/2016 Orléans		22/07/2016	
	<b>Mme BOUIGEON-CAMUSARD Chantal</b> CH CHATILLON SUR INDRE, 13 AV DE VERDUN, BP 33	27/06/1983 Orléans		01/08/1983	
	<b>Mme BOURDON Chantal</b> CH CHATILLON SUR INDRE, 13 AV DE VERDUN, BP 33	28/02/1975 Orléans		01/03/1975	
	<b>Mme CLICHY Annie</b> CH CHATILLON SUR INDRE, 13 AV DE VERDUN, BP 33	13/10/1971 Orléans		18/05/2000	
	<b>Mlle CRESPIN Elodie</b> CH CHATILLON SUR INDRE, 13 AV DE VERDUN, BP 33	14/04/2011 Orléans		08/12/2011	
	<b>M DIALLO Alpha Oumar</b> CH CHATILLON SUR INDRE, 13 AV DE VERDUN, BP 33	15/11/2007 Orléans		27/03/2008	
	<b>Mme DUBOIS Agnès</b> CH CHATILLON SUR INDRE, 13 AV DE VERDUN, BP 33	02/06/2003 Nantes		21/01/2014	
	<b>Mme FAVRELIERE Agnès</b> CH CHATILLON SUR INDRE, 13 AV DE VERDUN, BP 33	27/11/2008 Limoges		16/12/2013	
	<b>Mlle FERREIRA MARAVALHAS Catarina Alexandra</b> CH CHATILLON SUR INDRE, 13 AV DE VERDUN, BP 33	09/07/2010 Portugal		01/04/2011	
	<b>Mme FLEURY Amélie</b> CH CHATILLON SUR INDRE, 13 AV DE VERDUN, BP 33	18/07/2013 Orléans		08/11/2013	
	<b>Mme FONTAINE Frederique</b> MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE, , 13 AV DE VERDUN	26/12/1995 Lille		11/09/2009	Cadre de santé
	<b>Mme FRELON Cecile</b> CH CHATILLON SUR INDRE, MÉDECINE, 13 AV DE VERDUN, BP 33	12/04/2006 Orléans		19/09/2006	
	<b>Mlle GIGOUT Anne-Marie</b> CH CHATILLON SUR INDRE, 13 AV DE VERDUN, BP 33	19/06/1990 Orléans		01/07/1990	
	<b>Mme GOURICHON Julie</b> CH CHATILLON SUR INDRE, 13 AV DE VERDUN, BP 33	15/07/2015 Orléans		08/10/2015	
	<b>Mme JARDIN Emmanuelle</b> CH CHATILLON SUR INDRE, 13 AV DE VERDUN, BP 33	26/06/1992 Orléans		01/02/1995	
	<b>Mme LECOQ Lucie</b> CH CHATILLON SUR INDRE, 13 AV DE VERDUN, BP 33	15/07/2013 Lille		20/01/2016	
	<b>Mme LERVAT Diane</b> MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE, , 13 AV DE VERDUN	20/11/1997 Orléans		10/02/2004	
	<b>Mme LIGAULT Isabelle</b> CH CHATILLON SUR INDRE, EHPAD, 13 AV DE VERDUN, BP 33	23/06/1988 Orléans		24/07/2007	
	<b>Mme LIGNY BERNARD Pascale</b> CH CHATILLON SUR INDRE, 13 AV DE VERDUN, BP 33	01/07/1984 Marseille-Aix		01/10/1992	
	<b>Mlle MERLEAU Aude</b> EHPAD DU CH CHATILLON SUR INDRE, HOPITAL LOCAL, 13 AV DE VERDUN	05/07/1990 Poitiers		01/10/1994	Cadre de santé
	<b>Mme MERY-MODDE Delphine</b> S.C.M. DES REMPARTS, MAISON MEDICALE, 13 AV DE VERDUN	16/11/2004 Orléans		05/04/2005	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATILLON-SUR-INDRE (36700)</b>				
	<b>Mme MODDE Séverine</b> , 14 R DU NORD	24/11/2003 Orléans	27/01/2004	
	<b>Mme NICAUD Annick</b> CH CHATILLON SUR INDRE, 13 AV DE VERDUN, BP 33	01/01/1976 Orléans	24/10/2007	Cadre infirmier
	<b>Mlle OUVRARD Lucie</b> CH CHATILLON SUR INDRE, 13 AV DE VERDUN, BP 33	18/07/2014 Orléans	22/09/2014	
	<b>Mme POIRIER Juliana Manuela</b> CH CHATILLON SUR INDRE, 13 AV DE VERDUN, BP 33	09/07/2010 Portugal	18/01/2016	
	<b>Mme RAHMY Colette</b> , 14 R DU NORD	07/04/2005 Orléans	09/12/2014	
	<b>Mme REYDY Karina</b> CH CHATILLON SUR INDRE, 13 AV DE VERDUN, BP 33	05/07/1986 Bulgarie	20/03/2014	
	<b>Mme RICHAJ Josiane</b> CH CHATILLON SUR INDRE, MÉDECINE, 13 AV DE VERDUN, BP 33	27/11/1992 Paris	17/07/2007	
	<b>Mme ROUSSEAU Alexandra</b> CH DE CHATILLON-SUR-INDRE, 13 AV DE VERDUN, BP 33	12/04/2012 Orléans	10/07/2012	
	<b>Mlle ROY Mathilde</b> CH CHATILLON SUR INDRE, 13 AV DE VERDUN, BP 33	18/07/2013 Clermont-Ferrand	03/02/2014	
	<b>Mme SAUVAGEON Carine</b> , 13 AV DE VERDUN	21/11/1996 Orléans	17/12/2014	
	<b>Mme SORNIN Christine</b> CH CHATILLON SUR INDRE, 13 AV DE VERDUN, BP 33	12/12/1986 Orléans	31/08/2012	Cadre de santé
	<b>Mme VANDEMBERGUE Catherine</b> CH CHATILLON SUR INDRE, 13 AV DE VERDUN, BP 33	20/02/1979 Paris	01/10/1991	
	<b>Mme WATTECAMPS Françoise</b> CH CHATILLON SUR INDRE, ,, 13 AV DE VERDUN, BP 33	08/10/1970 Orléans	01/03/1976	
	<b>Mme WECH Karène</b> CH CHATILLON SUR INDRE, 13 AV DE VERDUN, BP 33	15/07/2015 Orléans	05/11/2015	
<b>CLION (36700)</b>				
	<b>Mme CLEMENT-MEREAU Jocelyne</b> EHPAD RESIDENCE L'OZANCE, 12 R DU MAIL	01/09/1973 Orléans	01/11/1973	
	<b>Mme DABE SIMON Stéphanie</b> EHPAD RESIDENCE L'OZANCE, 12 R DU MAIL	18/11/2010 Orléans	20/10/2011	
	<b>Mlle DOUCET Ericka</b> EHPAD RESIDENCE L'OZANCE, 12 R DU MAIL	24/11/2004 Orléans	24/01/2008	
	<b>Mme DULAC Genevieve</b> LE FLOHIC RABY & DULAC-SCM, , 10 R DE LA GARE	04/10/1971 Limoges	01/06/1998	
	<b>Mlle GRACIA Céline</b> EHPAD RESIDENCE L'OZANCE, 12 R DU MAIL	27/11/2006 Paris	17/03/2014	
	<b>Mme GUERIF-COISY Evelyne</b> EHPAD RESIDENCE L'OZANCE, 12 R DU MAIL	21/09/1995 Paris	01/09/1995	
	<b>M MALENGROS Sylvain</b> EHPAD RESIDENCE L'OZANCE, 12 R DU MAIL	21/11/1995 Lille	17/03/2015	Infirmier de bloc opératoire
	<b>Mlle VAN HASSELAAR Magaly</b> MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE, , 10 R DE LA GARE	27/06/1994 Paris	01/01/1996	
<b>CLUIS (36340)</b>				
	<b>Mlle CHAREYRE Eliane</b> , 9 R GRANDE	27/02/1978 Orléans	01/02/1997	
	<b>Mme JOUANNE Christelle</b>	15/12/1998 Paris	25/02/2003	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CLUIS (36340)</b>					
	<b>Mme MINET Ghislaine</b> CABINET MINET, , 26 R DU PONT PAILLARD	09/07/1975 Poitiers		01/09/1975	
	<b>M MINET Claude</b> CABINET MINET, , 26 R DU PONT PAILLARD	08/02/1977 Orléans		01/05/1977	
	<b>Mme MOTEAU-GERBAULT Colette</b> FOYER D'HEBERGEMENT LE PUY D'AUZON, PUY D'AUZON	23/06/1986 Orléans		01/07/1986	
	<b>Mme PENOT Méliissa</b> , 9 R GRANDE	15/11/2007 Orléans		20/02/2008	
<b>COINGS (36130)</b>					
	<b>Mme GINGAND Stéphanie</b> , PL DE L'EGLISE	18/11/1998 Orléans		05/03/1999	
	<b>Mme PIERRE-EMILE Veronique</b> , PL DE L'EGLISE, "LA CURE"	26/06/1989 Orléans		01/07/1989	
<b>CREVANT (36140)</b>					
	<b>Mme DOITEAU Jocelyne</b> , 1 B RTE DES TEMPLIERS	29/06/1994 Caen		31/12/2002	
	<b>Mme MAILLOCHON Marie-Christine</b> , 1 B RTE TEMPLIERS	26/06/1980 Paris		12/06/2013	
<b>DEOLS (36130)</b>					
	<b>Mme ARNULF-BIGOURDAN Martine</b> MAISON D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL, , 8 R DE ROBINSON	13/02/1976 Orléans		01/02/1976	
	<b>Mme BELLET Fabienne</b> BELLET, HOCHART-ROUILLON, ZOUGHBI, , 3 PL CARNOT	27/06/1983 Orléans		01/01/1984	
	<b>Mme BOUGUEREAU Christelle</b> CABINET PERROT PASCAL, , 1 R MIS ET THIENNOT	19/06/1990 Orléans		01/07/1990	
	<b>Mme CHAUVIN Sandra</b> ESPACE SANTE, , 1 R MIS ET THIENNOT	07/04/2005 Orléans		07/09/2007	
	<b>Mlle COUTANT Solange</b>	28/06/1982 Orléans		01/01/1989	
	<b>Mme FEULLADE-MOREL Véronique</b> , 43 R DU PONT PERRIN	01/06/1988 Orléans		13/02/2007	
	<b>Mme FORGET-BALLEREAU Veronique</b> MAISON D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL, 8 R DE ROBINSON	28/06/1982 Orléans		01/07/1982	
	<b>Mme HOCHART ROUILLON Muriel</b> BELLET, ZOUGHBI, HOCHART- ROUILLON, , 3 PL CARNOT	13/12/1995 Orléans		01/04/1996	
	<b>Mme MADRIERES Joëlle</b> INSPECTION ACADEMIQUE, COLLEGE ROMAIN ROLLAND, 16 AV PAUL LANGEVIN	12/03/1980 Orléans		01/11/1991	
	<b>Mlle MODDE Magali</b> , SQ DES MYOSOTIS	16/12/1997 Paris		13/09/2007	
	<b>M PERROT Pascal</b> SCM - GRILLON L. & PERROT P., , 1 R MIS ET THIENNOT	17/03/1981 Orléans		01/05/1981	
	<b>Mme ROBIN Marie-Pierre</b> , SQ DES MYOSOTIS, BRASSIOUX	16/06/1994 Orléans		11/09/2007	
	<b>Mme THERET Christine</b> EHPAD PIERRE ANGRAND GIREUGNE, R PAUL ELUARD	26/06/1991 Orléans		01/07/1991	Cadre de santé
	<b>Mme ZOUGHBI Isabelle</b> SCP-BELLET, PERRIN-TELLIER ET ZOUGHBI, , 3 PL CARNOT	13/12/1995 Orléans		01/02/1996	
<b>DIORS (36130)</b>					
	<b>Mme MERIL-ROPARS Florence</b> ENTREPRISE MONTUPET, , R CHAMPOLLION, ZI DE LA MARTINERIE	12/03/1980 Orléans		01/05/1980	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>DOUADIC (36300)</b>					
	<b>Mme BEAUCHENAT Martine</b> , 14 RUE PRINCIPALE	23/06/1988 Orléans			12/10/2009
	<b>Mme BOIREAULT Catherine</b> , 14 R PRINCIPALE	20/06/1985 Orléans			01/10/1985
	<b>M LOISEAU Yannick</b>	20/11/2001 Orléans			30/01/2002
	<b>Mlle MAUBOIS Coralie</b> , 14 R PRINCIPALE	10/05/2010 Poitiers			18/11/2010
<b>ECUEILLE (36240)</b>					
	<b>Mme BOTTIN Mireille</b> , 1 R DES ECOLES	23/06/1986 Orléans			01/08/1993
	<b>M DUTEY Pierre-Alain</b> , 1 R DES ECOLES	12/12/2000 Paris			17/04/2008
	<b>Mme GORRY Anne</b> EHPAD SAINT JOSEPH, , 37 AV DE LA GARE	28/11/1991 Paris			01/12/1991
	<b>Mme GUINNEPAIN Odile</b> EHPAD SAINT JOSEPH, 37 AV DE LA GARE	20/11/1997 Orléans			25/09/2001
	<b>Mme PINARD Murielle</b> EHPAD SAINT JOSEPH, 37 AV DE LA GARE	15/07/2015 Orléans			29/10/2015
	<b>Mlle VAN WONTERGHEM Marion</b> EHPAD SAINT JOSEPH, 37 AV DE LA GARE	14/04/2004 Orléans			04/10/2007
<b>EGUZON-CHANTOME (36270)</b>					
	<b>Mme CAILLAUD Aline</b> , 30 R CLEMENT CHORET	12/04/2006 Orléans			23/09/2008
	<b>Mme DUBOS Christelle</b> EHPAD KORIAN HAMEAU D'EGUZON, R JEAN JAURES	14/04/2011 Orléans			28/06/2013
	<b>Mme FALLAIS Annie</b> , R CLEMENT CHORET	18/12/1998 Paris			20/11/2000
	<b>Mme GIRAUT Lauriane</b> , 4 R CAMILLE TOUSSAINTS, 13, LA VARENNE	20/11/2001 Orléans			31/05/2002
	<b>Mme KIRKBY Susan</b> EHPAD KORIAN HAMEAU D'EGUZON, R JEAN JAURES	19/05/1986 Royaume-Uni			09/05/2014
	<b>Mme LEBOUCHER Gisèle</b> , 4 R CAMILLE TOUSSAINTS	01/07/1986 Besançon			14/11/2006
	<b>Mlle LOUVRADOUX Nathalie</b> , 4 R CAMILLE TOUSSAINTS	28/11/2007 Limoges			20/12/2010
	<b>Mme MAILLARD Sabine</b> EN COLLAB, AVEC MME BRULÉ CHEVALIER, , 4 R CAMILLE TOUSSAINT	21/11/1996 Orléans			06/10/1999
	<b>Mme MOREAU Patricia</b> EHPAD KORIAN HAMEAU D'EGUZON, R JEAN JAURES	15/06/1987 Orléans			01/10/1987
	<b>Mme PINON Marie-Françoise</b> EHPAD KORIAN HAMEAU D'EGUZON, R JEAN JAURES	19/06/1990 Orléans			01/06/1990
	<b>Mme SIMON Virginie</b> , R CLEMENT CHORET	20/11/2002 Orléans			04/11/2004
	<b>Mme VIDAL-BAUDINAUD Elodie</b> CABINET, , R CLÉMENT CHORET	20/11/2002 Orléans			20/05/2003
<b>ETRECHET (36120)</b>					
	<b>Mme BOUCHER Lucile</b>	17/11/2011 Orléans			28/10/2015
<b>GARGILLESSE-DAMPIERRE (36190)</b>					

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>GARGILLESSE-DAMPIERRE (36190)</b>					
	<b>Mme LARDE Nathalie</b> . PL FERNAND BAUDAT, LE BOURG	06/04/2016 Paris		15/04/2016	
<b>ISSOUDUN (36100)</b>					
	<b>Mme BEDU Cécile</b> EHPAD NOTRE DAME DU SACRE COEUR, 1 PL DU SACRE COEUR	28/06/1978 Orléans		15/11/2007	
	<b>Mme BELLALA Orida</b>	16/06/1994 Orléans		01/08/1994	
	<b>Mme BONNIN Candy</b> ACADEMIE ORLEANS TOURS, COLLÈGE HONORÉ DE BALZAC, R DES CHAMPS D'AMOUR	02/12/2002 Paris		25/09/2014	D.E.Puériculture
	<b>Mme BOTTARD Jeanne</b> STE ATELIERS LOUIS VUITTON, . Z.I. LA LIMOISE	25/06/1973 Chalons en Champagne		01/02/1983	
	<b>Mlle BOURGOGNON Emilie</b> CENTRE SOINS COMMUNAL POLYHANDICAPES, R DE LA LIMOISE	15/11/2007 Orléans		05/04/2012	
	<b>M BOUSSEROUEL Mhamed Benaïssa</b> CTRE SOINS COMMUNAL POLYHANDICAP, R DE LA LIMOISE	21/11/2002 Orléans		21/11/2002	
	<b>Mme BRAUN Mireille</b> EHPAD LA CHAUME, 45 PL DE LA CHAUME	28/06/1982 Orléans		31/05/2011	
	<b>Mme BROSSO LASCO Marianne</b> EHPAD NOTRE DAME DU SACRE COEUR, 1 PL DU SACRE COEUR	06/09/1983 Belgique		01/07/1991	
	<b>Mme CARNEL Cathy</b>	15/07/2013 Lille		14/10/2016	
	<b>Mlle CARRE Muriel</b> . 13 PL DU SACRE COEUR	15/06/1993 Orléans		01/08/1993	
	<b>M CHANTREFOUX Emmanuel</b> INSPECTION ACADEMIQUE, . LYCÉE JEAN D'ALEMBERT	17/11/2005 Orléans		10/12/2008	
	<b>Mlle CROCHET Aurore</b> CENTRE SOINS COMMUNAL POLYHANDICAPES, R DE LA LIMOISE	07/04/2005 Orléans		14/09/2007	
	<b>Mme DE BRIE Ségolène</b> CENTRE SOINS COMMUNAL POLYHANDICAPES, R DE LA LIMOISE	29/11/2010 Paris		04/10/2011	
	<b>Mme DESSARD-STUBBE Odile</b> INSPECTION ACADEMIQUE, LYCÉE D'ALEMBERT, 8 R DE LA LIMOISE	15/06/1987 Orléans		01/11/1988	
	<b>Mme DODU Elisabeth</b> CENTRE SOINS COMMUNAL POLYHANDICAPES, R DE LA LIMOISE	07/04/2005 Orléans		10/05/2005	
	<b>Mme FERMENT Noëlle</b> COLLÈGE HONORE DE BALZAC, . R DES CHAMPS D'AMOUR	02/12/2003 Paris		04/07/2016	
	<b>Mme FERRET Corinne</b> CTRE SOINS COMMUNAL POLYHANDICAP, R DE LA LIMOISE	26/06/1992 Orléans		20/03/2014	Cadre de santé
	<b>Mme GAUD Françoise</b> . 13 PL DU SACRE COEUR	15/06/1993 Orléans		01/07/1993	
	<b>Mme GAVEND Lydia</b> EHPAD LA CHAUME, 45 PL DE LA CHAUME	24/02/1983 Poitiers		01/06/1983	
	<b>Mme GENESTE Isabelle</b> . 59 R HAUTE SAINT PATERNE	20/11/2001 Orléans		29/11/2001	
	<b>Mme GOURIER Sandra</b> SCP PINOT-LAMALLE-GOURIER, . 3 PL DU 10 JUIN	21/11/2000 Orléans		06/09/2012	
	<b>Mme GOURSAUD Claire</b> LYCEE PROFESSIONNEL JEAN D'ALEMBERT, . 8 R DE LA LIMOISE	16/11/2004 Orléans		25/10/2016	
	<b>Mme GÜBERT Aurélie</b> MAISON DE L'ENFANCE, . 22 R DE LA RÉPUBLIQUE	17/07/2012 Orléans		01/12/2016	D.E.Puériculture
	<b>Mme GUIGNARD Sylvie</b>	15/06/1987 Orléans		01/07/1987	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>ISSOUDUN (36100)</b>					
	SICMA AERO SEAT, , R ROBERT MARECHAL				
	<b>M HADJEZ Djemel</b>	15/07/2015	Orléans		06/11/2015
	CENTRE SOINS COMMUNAL POLYHANDICAPES, R DE LA LIMOISE				
	<b>Mme HALBRAND Victoire</b>	17/11/2011	Orléans		25/09/2014
	ACADEMIE ORLEANS TOURS, COLLEGE DIDEROT, 16 R BERNARDINES				
	<b>M HAN-LI-KUIN Olivier</b>	12/04/2006	Orléans		24/05/2007
	, 59 R HAUTE ST PATERNE				
	<b>Mme KHALID Severine</b>	26/04/2007	Poitiers		28/01/2010
	EHPAD NOTRE DAME DU SACRE COEUR, 1 PL DU SACRE COEUR				
	<b>Mme LAMALLE Nadège</b>	16/06/1994	Orléans		07/01/2009
	SCP PAGENAUD - PINOT MABILLOT, , 3 PL DU 10 JUIN				
	<b>Mme LAMY Claude</b>	05/10/1971	Orléans		01/11/1971
	INSPECTION ACADEMIQUE, COLLEGE HONORE DE BALZAC, R CHAMPS D' AMOUR				
	<b>Mme LESAGE Marie Dominique</b>	17/03/1981	Orléans		01/04/1981
	STE ATELIERS LOUIS VUITTON, , Z.I. LA LIMOISE				
	<b>Mme MARIE Cécile</b>	21/11/2006	Caen		07/06/2016
	<b>M MERCIER Christophe</b>	15/06/1993	Orléans		01/06/1993
	, 85 R DE LA REPUBLIQUE				
	<b>M NABON Nicolas</b>	11/03/1998	Orléans		01/03/1998
	CENTRE SOINS COMMUNAL POLYHANDICAPES, R DE LA LIMOISE				Cadre de santé
	<b>Mme PERREAU Catherine</b>	27/06/1986	Dijon		01/04/1991
	<b>Mme PINOT MABILLOT Cécile</b>	01/06/1990	Orléans		01/07/2003
	SCP PAGENAUD PINOT LAMALLE, , 3 PL DU 10 JUIN				
	<b>Mme RABIAN Madeline</b>	11/07/2016	Orléans		20/07/2016
	EHPAD LA CHAUME, 45 PL DE LA CHAUME				
	<b>Mlle REMOND Chrystelle</b>	15/06/1993	Orléans		12/05/2005
	, 13 PL DU SACRE COEUR				
	<b>Mme SIMONCELLO Isabelle</b>	03/02/1976	Nancy		01/08/1991
	(COLLAB.CHEZ MME GAVEND), , 32 BD ROOSEVELT				
	<b>Mme STAWICKI Jennifer</b>	20/02/2014	Orléans		07/08/2014
	EHPAD NOTRE DAME DU SACRE COEUR, 1 PL DU SACRE COEUR				
	<b>Mme THILLET MARTIN Marie-Christine</b>	01/09/1973	Orléans		01/11/1973
	, 32 BD ROOSEVELT				
	<b>Mme TODJEAFFO Marie-Thérèse</b>	28/06/1982	Orléans		30/08/2007
	EHPAD LA CHAUME, 45 PL DE LA CHAUME				
	<b>Mme VOURGERE Marie-Christine</b>	10/02/1975	Paris		01/07/1987
	VOURGERE S. & M.-C. (PAS ASS), , 85 R DE LA REPUBLIQUE				
<b>ISSOUDUN (36105)</b>					
	<b>Mlle ANDRE Sandrine</b>	24/11/1999	Orléans		18/08/2000
	CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190				
	<b>Mme AUPEITIT Orane</b>	18/11/1998	Orléans		25/02/1999
	CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, SOINS SUITE, AV JEAN BONNEFONT, BP 190				
	<b>M BAQUET Claude</b>	21/02/1978	Paris		01/07/1995
	CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190				Cadre infirmier
	<b>Mme BARACHET Elise</b>	22/06/2000	Paris		17/05/2011
	CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, RÉÉDUCATION, AV JEAN BONNEFONT, BP 190				
	<b>Mlle BARBOSA Sarah</b>	18/11/2008	Orléans		07/05/2010
	CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190				

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>ISSOUDUN (36105)</b>					
	<b>Mme BARROCA Birgit</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	01/04/1983 Allemagne		08/06/2011	
	<b>Mme BECHU Lorette</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	12/03/1980 Orléans		18/09/2007	
	<b>Mme BEIGNEUX Maryvonne</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, READAPTATION, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	20/06/1984 Orléans		01/07/1984	Cadre de santé
	<b>Mlle BERTRAND Cindy</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	17/11/2009 Orléans		15/11/2010	
	<b>Mlle BISSONNIER Alexandra</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	14/04/2011 Orléans		26/11/2014	
	<b>Mlle BOISROUX Annick</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, MAISON DE RETRAITE, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	01/11/1982 Paris		14/09/2007	
	<b>Mme BOISSAY Brigitte</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	23/06/1976 Orléans		01/07/1976	
	<b>Mme BONNIN Martine</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	01/06/1986 Orléans		24/05/2011	
	<b>Mlle BOUQUIN Aline</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	17/11/2011 Orléans		01/09/2014	
	<b>Mlle BOURINET Dominique</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, URGENCE, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	03/12/1995 Amiens		06/03/2007	
	<b>Mme BOURSAT Sandra</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	17/07/2012 Orléans		20/12/2012	
	<b>Mlle BREL Nathalie</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	19/06/1990 Orléans		01/05/1991	
	<b>Mlle BRUNET Véronique</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, MAISON DE RETRAITE, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	12/04/2007 Orléans		28/12/2007	
	<b>Mlle CARGNELUTTI Emilie</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	17/11/2011 Orléans		27/03/2012	
	<b>Mlle CARRE Marie-Helene</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	13/12/1995 Orléans		01/02/1996	
	<b>Mme CASAL LOVEIRA Maria Luisa</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	29/06/1989 Espagne		24/10/2007	
	<b>Mlle CHAGNON Celine</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, MEDECINE POLYVALENTE, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	15/11/2007 Orléans		11/03/2008	
	<b>Mme CHAMAILLARD Lucie</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, CENTRE DE REEDUCATION, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	18/11/2008 Orléans		26/05/2011	
	<b>Mlle CHAMBLET Sandrine</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	13/12/1995 Orléans		01/03/1996	
	<b>Mme CHASSIOT-DESMOULIERE Sylvie</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	23/06/1988 Orléans		01/05/1996	Cadre de santé
	<b>Mlle CHAUVE Josette</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	28/02/1975 Orléans		01/05/1984	
	<b>Mlle CHEBASSIER Catherine</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	22/06/1987 Poitiers		01/07/1987	
	<b>M CHEVALIER Vanessa</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, SOINS DE SUITE MEDICALISES, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	17/11/2005 Orléans		15/06/2006	
	<b>Mlle DAMOU Sabrina</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, MEDECINE GERIATRIQUE, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	16/11/2006 Orléans		10/09/2007	
	<b>Mlle DECHERON Anne-Laure</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, MEDECINE GERIATRIQUE, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	18/11/2008 Orléans		27/02/2009	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>ISSOUDUN (36105)</b>					
	<b>Mlle DELOHEN Meiggie</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	22/04/2008 Orléans		13/05/2011	
	<b>Mlle DELREUX Jenny</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, MÉDECINE GÉRIATRIQUE, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	18/11/2008 Orléans		20/03/2009	
	<b>Mlle DENHAUT Elisabeth</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	07/04/2005 Orléans		10/11/2011	
	<b>Mme DESCHATRETTES Nathalie</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	11/07/2016 Orléans		13/07/2016	
	<b>M DION-CHENUAT Nicolas</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, SERVICE DE REEDUCATION, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	18/11/2008 Orléans		20/02/2009	
	<b>Mme DOIREAU-NAUDET Catherine</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	29/03/1979 Orléans		01/04/1979	
	<b>Mme DORANGEON-COURTILET Florence</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	23/06/1986 Orléans		01/12/1988	
	<b>Mlle DUGUET Nathalie</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, PRO PROFESSIONNELLE, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	15/06/1993 Orléans		01/04/1999	Cadre de santé
	<b>Mlle DUPEUX Nathalie</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	21/11/1996 Orléans		01/01/1997	
	<b>Mme DUPONCHEL-PLAZET Monique</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	04/01/1977 Limoges		01/06/1977	
	<b>Mlle FOUCHET Beatrice</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, CHIRURGIE, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	24/11/1999 Orléans		10/05/2000	
	<b>Mme FRANCOIS Chantal</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, URGENCES, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	13/02/1976 Orléans		27/07/2000	
	<b>Mlle GALLE Corinne</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	29/03/1979 Orléans		01/05/1980	
	<b>Mme GAUDINAT Monique</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	05/10/1971 Orléans		01/07/1972	
	<b>Mlle GIBERT Jacqueline</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	13/02/1976 Orléans		01/04/1976	
	<b>Mlle GILLES Céline</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	14/02/2013 Orléans		02/09/2013	
	<b>Mlle GIRARD Marie</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, MEDECINE, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	18/11/2008 Dijon		15/09/2009	
	<b>Mme GIRARD Julia</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	18/07/2013 Orléans		15/11/2013	
	<b>M GOULAIS Jean-Yves</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, SOINS SUITE, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	15/06/1993 Orléans		01/06/1993	
	<b>Mlle GRAIN Stéphanie</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	17/07/2012 Orléans		16/11/2012	
	<b>Mme GRIFFON Sabine</b> CH LA TOUR BLANCHE D'ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	11/07/2016 Orléans		30/11/2016	
	<b>Mme GROSBOIS Cécile</b> EHPAD REFLETS D'ARGENT - ARCADES, FG CHAPELLE DU PONT, BP 190	06/05/2004 Paris		17/09/2014	
	<b>Mme GUDZY Stéphanie</b> CH LA TOUR BLANCHE D'ISSOUDUN, SOINS DE SUITE MEDICALISES, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	17/11/2011 Orléans		10/03/2015	
	<b>Mlle GUILBAULT Laurence</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	13/12/1995 Orléans		01/02/1996	
	<b>Mlle GUILLEMINOT Flore</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	17/11/2009 Orléans		06/06/2011	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>ISSOUDUN (36105)</b>				
	<b>Mlle GUION Pauline</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, MÉDECINE POLYVALENTE, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	16/04/2009 Orléans	16/07/2009	
	<b>Mlle HELIERE Sandie</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	17/11/1998 Orléans	22/01/1999	
	<b>Mlle HUGUET Charlotte</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	18/11/2010 Orléans	27/05/2011	
	<b>Mme JEANNETON Chantal</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	05/02/1976 Paris	01/03/1982	
	<b>Mme JOLESSSE Renee</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	27/02/1978 Orléans	01/04/1978	
	<b>Mlle JOSSANT Marie-Therese</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	11/10/1972 Orléans	01/01/1973	
	<b>Mme KOWALSKI Kelly</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	20/02/2014 Orléans	10/10/2014	
	<b>Mme LABESSE Sylvie</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	26/06/1989 Orléans	01/12/1989	
	<b>Mme LACROIX Marie-Cécile</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	21/11/2000 Orléans	14/01/2014	
	<b>Mme LEBIGRE Charène</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	20/02/2014 Orléans	20/05/2015	
	<b>Mme LÉCUYER Evelyne</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, URGENCES, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	20/01/1979 Paris	27/02/2007	
	<b>Mme LELEUX Delphine</b> CH LA TOUR BLANCHE D'ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	15/07/2015 Orléans	28/08/2015	
	<b>Mlle LEVEQUE Claire</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	19/11/2013 Orléans	18/02/2014	
	<b>Mme LIMA Eugenia</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	15/06/1993 Orléans	01/07/1993	
	<b>Mlle LORILLOUX Justine</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	14/02/2013 Orléans	23/05/2013	
	<b>Mme MAHEN Audrey</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	14/04/2011 Orléans	06/11/2012	
	<b>Mme MAILLARD Isabelle</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	13/12/2010 Lille	08/12/2015	
	<b>Mme MALIGNY Mélanie</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	11/07/2016 Orléans	25/07/2016	
	<b>Mme MANDEREAU Adeline</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	17/11/2011 Orléans	22/06/2015	
	<b>Mlle MARGOT Angélique</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, HEBERGEMENT, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	18/11/2008 Orléans	07/05/2009	
	<b>Mme MATIGOT-BOURGOIN Nady</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	05/01/1979 Orléans	01/04/1979	
	<b>Mme MELAN Christine</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	16/04/2009 Orléans	28/06/2010	
	<b>Mlle MERCIER Flavie</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	20/11/2001 Orléans	05/07/2002	
	<b>Mme MERIENNE Audrey</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	17/11/2011 Orléans	17/09/2013	
	<b>Mlle MORAND Aude</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, SERVICE DE RÉÉDUCATION FONCTIONN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	20/11/2002 Orléans	16/12/2003	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>ISSOUDUN (36105)</b>					
	<b>Mme NARDOT Elodie</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	16/07/2014 Orléans		16/11/2015	
	<b>Mme NESPOLO-GRANCHAMP Marie-Hélène</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	12/10/1973 Limoges		01/03/1982	
	<b>Mme PAINTOUX-DAVIOT Chantal</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	07/03/1978 Dijon		01/07/1978	
	<b>M PATIN Laurent</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	08/04/2005 Orléans		12/05/2005	
	<b>Mlle PENE Kine Lo</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	17/11/2009 Orléans		26/08/2010	
	<b>M PERRET Jean-Luc</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	20/02/1979 Paris		01/01/1993	
	<b>Mme PERROT Bernadette</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, EHPAD BEL AIR, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	23/06/1986 Orléans		01/07/1986	
	<b>Mlle PIN Sylvie</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, BOITE POSTALE NUMERO 190, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	13/12/1995 Orléans		01/02/1996	
	<b>Mlle PIRIOU Annick</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	28/02/1975 Orléans		01/03/1982	
	<b>M PORTEFAIX Nicolas</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, MR LES ARCADES, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	16/11/2006 Orléans		03/09/2007	
	<b>Mlle POTIN Frédérique</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, BOITE POSTALE NUMERO 190, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	23/06/1986 Orléans		01/09/1996	Cadre de santé
	<b>Mme RAMBOZ-THOONSEN Bernadette</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	27/06/1983 Orléans		01/08/1983	Cadre de santé
	<b>Mme RENAUX Elodie</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	18/11/2008 Orléans		08/03/2013	
	<b>Mlle RODRIGUES ABREU Ana</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	27/07/2011 Portugal		17/06/2013	
	<b>Mlle ROSE Jeanne</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	17/11/2009 Orléans		06/06/2011	
	<b>Mme SALES Cecile</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, BEL- AIR, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	12/12/2000 Paris		24/11/2005	
	<b>Mme SAMAKE Fatoumata</b> EHPAD REFLETS D'ARGENT - ARCADES, FG CHAPELLE DU PONT, BP 190	17/11/2009 Orléans		09/02/2010	
	<b>M SAULITEIN Christophe</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	15/07/2015 Orléans		30/09/2015	
	<b>Mme TEINTURIER Aurélie</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, RÉÉDUCATION, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	17/11/2009 Clermont-Ferrand		01/06/2011	
	<b>Mme THAVANAUD Noémie</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	18/11/2008 Orléans		28/07/2014	
	<b>Mme THERY Romane</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, SOINS DE SUITE POLYVALENT-GÉRIAT, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	11/07/2016 Orléans		12/10/2016	
	<b>Mme THIAIS-VENIND-THIAIS Sophie</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	15/06/1987 Orléans		01/08/1989	
	<b>Mme THOMAS Coralie</b> CH LA TOUR BLANCHE D'ISSOUDUN, SMPR, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	16/07/2014 Orléans		04/03/2015	
	<b>Mme TOURNADRE-LEFEBRE Chantal</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	05/01/1979 Orléans		01/05/1979	
	<b>Mlle WERTH Laurence</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	16/06/1994 Orléans		01/07/1994	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>ISSOUDUN (36105)</b>	<b>Mme ZAMMIT-BORGEAIS Diane</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	15/12/1995 Poitiers		01/03/1997	
<b>JEU-LES-BOIS (36120)</b>	<b>Mme GIRARD Laëtitia</b> . 16 R DES CHAUMES À LA GOTTE	20/02/2014 Orléans		23/05/2014	
	<b>Mme PICHON Marie-Christine</b>	17/03/1981 Orléans		01/12/1981	
<b>LA BERTHENOUX (36400)</b>	<b>Mme PETEL Catherine</b> . LA MÉTAIRIE	08/02/1977 Orléans		02/10/2009	
<b>LA CHATRE (36400)</b>	<b>Mme ABT Hélène</b> CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126	30/03/1977 Lille		02/07/2013	
	<b>Mme AMARTIN Anne-Marie</b> CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126	15/06/1987 Orléans		01/07/1987	
	<b>Mme AUBAILLY Catherine</b> . 3 AV GUILLAUME DE MARCILLAT	21/11/1996 Orléans		31/10/2008	
	<b>Mme AUBARD Elodie</b> . 5 R NOTRE DAME	30/11/2009 Clermont-Ferrand		25/10/2011	
	<b>Mme AUMARECHAL Corinne</b> CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126	09/07/1991 Clermont-Ferrand		24/11/2014	
	<b>Mlle AUTIER Valérie</b> CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126	27/06/1985 Paris		28/05/2013	
	<b>Mlle BAILLARGEAT Floriane</b> CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126	20/02/2014 Orléans		05/06/2014	
	<b>Mlle BAILLON Patricia</b> CH LA CHATRE, MEDECINE POLYVALENTE, 40 R DES OISEAUX, BP 126	07/04/2005 Orléans		29/09/2005	
	<b>Mme BAILLY Emma</b> CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126	21/11/1996 Tours		27/11/2003	
	<b>Mme BARDIOT-MONNET Sylvie</b> CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126	26/06/1991 Orléans		14/12/2015	
	<b>Mme BARRAULT-ARNAUD Carole</b> CH LA CHATRE, GIREUGNE, 40 R DES OISEAUX, BP 126	16/06/1994 Orléans		01/07/1994	
	<b>Mme BELLET Martine</b> CH LA CHATRE, HEBERGEMENT, 40 R DES OISEAUX, BP 126	23/06/1988 Orléans		01/07/1988	
	<b>Mlle BELLUAU Marie-Therese</b> CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126	02/02/1976 Nantes		01/03/1979	
	<b>Mme BERNARD Severine</b> CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126	02/07/1993 Clermont-Ferrand		01/07/1993	
	<b>Mlle BERTUCAT Michelle</b> INSPECTION ACADEMIQUE, . 136 R NATIONALE	01/06/1979 Clermont-Ferrand		01/12/1994	
	<b>Mme BESSE Sylvie</b> CH LA CHATRE, EHPAD, 40 R DES OISEAUX, BP 126	12/12/1983 Nantes		01/10/1996	
	<b>Mme BETHAN Sylvie</b> ADECCO MEDICAL TOURS, . 33 AV DES ENVERGEONS	13/12/1996 Rouen		20/03/2012	
	<b>Mlle BIGRAT Chantale</b> LBM BIO MEDI QUAL CENTRE LA CHATRE, 168 RTE NATIONALE	08/02/1977 Orléans		01/03/1977	
	<b>Mme BIRER Sylvie</b> CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126	05/02/1981 Limoges		01/09/1981	
	<b>Mlle BOISSIERE Nathalie</b>	22/06/1993 Limoges		01/01/1997	Cadre de santé

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>LA CHATRE (36400)</b>					
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme BOULOU Nelly</b>	10/02/1975 Paris			01/01/1977
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme BOURY Christine</b>	12/03/1980 Orléans			01/02/1984
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mlle BRISSE Séverine</b>	28/06/1993 Paris			01/08/1995 Cadre de santé
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mlle CAILLAUD Françoise</b>	16/06/1994 Orléans			01/09/1998 Cadre de santé
	EHPAD DU CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX				
	<b>Mme CASTRYCK Katy</b>	20/12/1995 Paris			03/03/2008
	CONSULTATION DE P. M. I., PL DES CARMES				
	<b>Mme CENDRIER Evelyne</b>	23/06/1986 Orléans			01/11/1988
	CH LA CHATRE, MEDECINE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme CHACQUENEAU-LASSOUT Brigitte</b>	20/06/1985 Orléans			01/09/1986
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme CHARBONNIER Françoise</b>	19/02/1982 Paris			01/03/1984
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mlle CHAUBRON Fabienne</b>	04/05/1996 Clermont-Ferrand			01/03/1998
	EHPAD DU CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX				
	<b>Mme CHAULEAU Albane</b>	07/11/1997 Cayenne			12/09/2007
	INSPECTION ACADEMIQUE, COLLEGE GEORGE SAND, 2 IMP GEORGE SAND				
	<b>Mme D'ABADIE Isabelle</b>	16/12/1997 Paris			01/01/1998
	, 5 R NOTRE DAME				
	<b>Mlle DEBARBAT Christelle</b>	04/12/2003 Limoges			22/01/2004
	CH LA CHATRE, MEDECINE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme DEFLINE Claire</b>	19/06/1990 Orléans			24/03/2004
	CH LA CHATRE, URGENCES, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme DELRIEU Karine</b>	26/06/1991 Orléans			31/08/2007
	CH LA CHATRE, PSY, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme DENIS Hélène</b>	20/02/2014 Orléans			19/05/2014
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme DESAGE Evelyne</b>	26/04/2010 Orléans			29/06/2010
	CH LA CHATRE, S.S.R., 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mlle DESIRE Catherine</b>	17/12/1982 Paris			01/04/1990
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>M DEVAUX Samuel</b>	24/11/2006 Limoges			21/12/2006
	CH LA CHATRE, MEDECINE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme DEVAUX Françoise</b>	20/11/1997 Orléans			01/06/1998
	CH LA CHATRE, , 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme DEVILLE Sylvie</b>	15/06/1987 Orléans			01/09/1987
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mlle DUBRAC Delphine</b>	15/04/2004 Orléans			17/08/2004
	CH LA CHATRE, MÉDECINE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme DUCARTERON Magali</b>	30/06/1989 Paris			14/01/2015
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme DUCROT Laurence</b>	20/06/1984 Orléans			01/07/1984
	SSIAD CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mlle FAUGERE Isabelle</b>	15/11/2007 Orléans			29/04/2008
	CH LA CHATRE, MEDECINE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme FLOQUET Blandine</b>	05/12/2000 Limoges			19/04/2001

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>LA CHATRE (36400)</b>					
	CH LA CHATRE, ., 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>M FLORANT Cédric</b>	12/04/2012 Orléans			02/07/2012
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme FRITSCH Ghislaine</b>	29/01/1980 Limoges			01/08/1984
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mlle GADEFAIT Manuella</b>	17/11/1998 Orléans			27/04/1999
	CH LA CHATRE, PSYCHIATRIE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme GEERAERTS Marie Marielle</b>	22/11/2004 Paris			26/04/2005
	, 3 AV GUILLAUME DE MARCILLAT				
	<b>Mme GHIRON-LAURENT Dominique</b>	28/06/1982 Orléans			12/09/2008 D.E.Puériculture
	MAIRIE, HOTEL DE VILLE, PL DE L'HOTEL DE VILLE				
	<b>Mme GIRAUD Marie-Francoise</b>	21/06/1990 Limoges			01/02/1994
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme GRANDJEAN Corinne</b>	14/02/2013 Orléans			06/05/2013
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mlle GUILLOT Sylvie</b>	17/06/1985 Limoges			01/03/1986
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme GUYONNET Sylviane</b>	22/10/1970 Paris			01/08/1989 Infirmier Cadre santé publique
	CH LA CHATRE, SSR, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme HLAVACEK Marie-Josée</b>	18/11/2010 Nancy			12/12/2012
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme HURBAIN Carole</b>	12/04/2012 Orléans			29/06/2012
	, 6 R DU CAPITAINE DUGUET				
	<b>Mme HURBAIN Francoise</b>	27/06/1969 Paris			01/03/1984
	, 5 R NOTRE DAME				
	<b>Mme JALLERAT Sandy</b>	11/07/2016 Orléans			18/11/2016
	EHPAD DU CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX				
	<b>Mlle JUBARD Micheline</b>	24/11/1999 Orléans			21/01/2000
	CH LA CHATRE, ., 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme KALADJI Christine</b>	25/11/1998 Caen			19/03/2007
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mlle KERCKAERT Bernadette</b>	30/03/1977 Lille			01/04/1983
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>M LANGLAIS Julien</b>	21/04/2011 Nantes			28/11/2012
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme LANGLOIS Natacha</b>	26/11/1999 Clermont-Ferrand			03/02/2000
	, 3 AV GUILLAUME DE MARCILLAT				
	<b>Mlle LAPOUGE Jocelyne</b>	27/02/1978 Orléans			01/03/1978
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mlle LEFEUVRE Andree</b>	12/02/1975 Limoges			01/06/1992
	CH LA CHATRE, EHPAD, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme LEFEVRE Stéphanie</b>	11/07/2016 Orléans			21/07/2016
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme LE GALL Nicole</b>	28/06/1977 Paris			03/12/2012
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme LENFANT Charlotte</b>	12/07/2013 Limoges			21/08/2013
	<b>Mlle LOUIS Delphine</b>	16/11/2004 Orléans			13/07/2005
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme LOUIS-AGEORGES Nicole</b>	28/02/1975 Orléans			01/12/1996

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>LA CHATRE (36400)</b>					
	EHPAD DU CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX				
	<b>Mme MAGNE Karine</b>	24/11/1999 Orléans			23/02/2000
	CH LA CHATRE, MEDECINE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme MALASSENET Christine</b>	13/07/1983 Clermont-Ferrand			01/08/1983
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme MARTIN Murielle</b>	30/06/1988 Dijon			21/05/2007
	MAS LA MAISON DES OISEAUX, 50 R DES OISEAUX				
	<b>Mlle MAUDEUX Karine</b>	15/12/1998 Paris			23/08/2001
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mlle MOREAU Elodie</b>	24/11/2003 Orléans			10/06/2004
	CH LA CHATRE, POLYVALENCE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mlle MORINIÈRE Angelique</b>	16/04/2009 Orléans			08/10/2009
	CH LA CHATRE, MEDECINE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mlle MORNAC Nadège</b>	28/04/1999 Clermont-Ferrand			08/07/1999
	CH LA CHATRE, , 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mlle MORVAN Martine</b>	29/06/1983 Paris			01/04/1993
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mlle PAROTON Nathalie</b>	15/12/1997 Clermont-Ferrand			01/01/1998
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme PATRY Isabelle</b>	20/06/1991 Limoges			01/07/1991 Cadre de santé
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme PELONG Lise</b>	27/11/2014 Limoges			16/02/2015
	CH DE LA CHATRE, MAISON DE RETRAITE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme PERICHON Nathalie</b>	05/07/1989 Paris			01/08/1990
	, 3 AV GUILLAUME DE MARCILLAT				
	<b>Mme PEYRAUD Marie-Laure</b>	10/12/1996 Poitiers			01/07/1997
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme PEYROT Viviane</b>	02/12/1997 Limoges			29/12/1998
	CH LA CHATRE, , 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme PIGNOT Anne</b>	05/10/1971 Orléans			01/09/1975
	, 5 R NOTRE DAME				
	<b>Mlle PORTENEUVE Jeanne-Marie</b>	16/02/2006 Clermont-Ferrand			03/11/2014
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>M RABIAN Maxence</b>	11/07/2016 Orléans			09/08/2016
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme RABILLARD-MOURET Genevieve</b>	01/09/1973 Orléans			01/11/1973
	CH LA CHATRE, MEDECINE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme REBARDEAU Marie</b>	12/04/2006 Orléans			27/08/2007
	, 3 AV GUILLAUME DE MARCILLAT				
	<b>Mlle ROSSIN Mathilde</b>	03/12/1996 Limoges			01/11/1997 Cadre de santé
	EHPAD DU CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX				
	<b>Mme ROUSSELET Nadine</b>	15/07/2015 Orléans			06/10/2015
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme SABARLY Nathalie</b>	12/04/2007 Orléans			06/09/2007
	CH LA CHATRE, PSY, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mlle SOUPIZON Andréa</b>	12/04/2012 Orléans			08/08/2012
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme TOUCHET Micheline</b>	08/10/1970 Orléans			01/02/1977
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mlle TOUZET Delphine</b>	20/02/2014 Orléans			01/07/2014

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>LA CHATRE (36400)</b>				
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126			
	<b>Mme TOUZET Angélique</b>	12/04/2012 Orléans		23/07/2012
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126			
	<b>Mme TURBE Martine</b>	03/07/1990 Paris		01/01/1992
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126			
	<b>Mme VAILLANT Agnès</b>	12/04/2006 Orléans		10/07/2006
	CH LA CHATRE, GIREUGNE, 40 R DES OISEAUX, BP 126			
	<b>Mlle VAILLAUD Cindy</b>	20/02/2014 Orléans		26/05/2014
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126			
	<b>Mlle VAN MAERCKER Caroline</b>	06/03/2002 Orléans		02/04/2002
	CIRCONSCRIPTION D'ACTION SOCIALE, P.M.I, PL DES CARMES, BP 144			
	<b>Mme VIAUD Christine</b>	26/02/1981 Paris		01/04/1984
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126			
<b>LE BLANC (36300)</b>				
	<b>Mme ALSARRAF Edith</b>	22/06/1982 Lyon		04/04/2003
	CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202			
	<b>Mme ANTIGNY CHEZEAUX Aurelie</b>	20/11/2002 Orléans		20/09/2005
	, 38 R SAINT LAZARE			
	<b>Mlle BARBOSA Rute</b>	17/07/2009 Portugal		24/03/2014
	CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202			
	<b>Mme BARNIER Nicole</b>	04/06/1984 Paris		31/10/2007
	INSPECTION ACADÉMIQUE, , 8 R JEAN GIRAUDOUX			
	<b>Mme BECKER Laurence</b>	15/11/2007 Orléans		04/04/2008
	CH DU BLANC, MÉDECINE, 5 R PIERRE MILON, BP 202			
	<b>Mlle BENZAHRA Saphia</b>	11/07/2014 Limoges		24/09/2014
	CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202			
	<b>M BERNARD Philippe</b>	17/11/2011 Orléans		05/04/2012
	CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202			
	<b>Mlle BERTHELOMEAU Solene</b>	17/11/2009 Orléans		11/05/2010
	CH DU BLANC, MEDECINE, 5 R PIERRE MILON, BP 202			
	<b>Mlle BERTHONNEAU Nadine</b>	27/01/1978 Orléans		01/04/1978
	CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202			
	<b>Mme BERTRAND Aurelie</b>	18/07/2013 Orléans		24/10/2013
	CH DU BLANC, MEDECINE, 5 R PIERRE MILON, BP 202			
	<b>M BISSON Adrien</b>	17/11/2011 Orléans		17/02/2012
	<b>Mme BISSON-MAISONNEUVE Isabelle</b>	24/11/1995 Nantes		01/02/1996
	CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202			
	<b>Mlle BLANCHARD Celine</b>	15/11/2007 Orléans		07/02/2008
	CH DU BLANC, CHIRURGIE, 5 R PIERRE MILON, BP 202			
	<b>Mme BLASQUEZ Coralie</b>	11/07/2016 Orléans		24/08/2016
	CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202			
	<b>Mme BONNOUVRIER-TAILLEBO Monique</b>	18/10/1972 Poitiers		01/02/1982
	CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202			
	<b>Mme BORDES Sandrine</b>	21/11/2000 Orléans		16/08/2011
	CH DU BLANC, SSR, 5 R PIERRE MILON, BP 202			
	<b>Mme BOUAMAMA Patricia</b>	09/06/1994 Orléans		03/09/2007
	CH DU BLANC, URGENCES, 5 R PIERRE MILON, BP 202			
	<b>Mlle BOUCHER Sylvie</b>	07/07/1980 Clermont-Ferrand		08/12/2010
	CH DU BLANC, MEDECINE B, 5 R PIERRE MILON, BP 202			

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>LE BLANC (36300)</b>				
	<b>Mme BOUZAT Laurence</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	17/12/1984 Paris	03/02/2011	
	<b>Mme BOYER Sylvie</b> CH DU BLANC, MEDECINE B, 5 R PIERRE MILON, BP 202	16/11/2006 Orléans	13/02/2007	
	<b>Mme BRAJARD-PAVAGEAU Nathalie</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	23/06/1988 Orléans	01/11/1988	
	<b>Mlle BRAULT Laetitia</b> CH DU BLANC, USC URGENCES MÉDECINE, 5 R PIERRE MILON, BP 202	24/11/2003 Orléans	24/02/2004	
	<b>Mme BRETIN-DUTHEIL Marie-Therese</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	09/07/1975 Poitiers	01/09/1975	
	<b>Mme BRULE Chrystelle</b> CH DU BLANC, BLOC OPÉRATOIRE, 5 R PIERRE MILON, BP 202	16/06/1994 Orléans	03/09/2007	Infirmier anesthésiste
	<b>M CHABOT Philippe</b> CH DU BLANC, S.S.R, 5 R PIERRE MILON, BP 202	14/12/1984 Marseille-Aix	01/02/1992	
	<b>Mlle CHARRET Corinne</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	18/07/2013 Orléans	25/11/2013	
	<b>Mme CHAUSSEBOURG Sandy</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	17/11/2011 Orléans	16/04/2012	
	<b>Mme CLAVEAU Aline</b> CH DU BLANC, URGENCE, 5 R PIERRE MILON, BP 202	20/11/2002 Orléans	29/08/2007	
	<b>Mme COLLIN Josiane</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	02/02/1976 Nantes	01/05/1976	
	<b>Mme COLMANT Murielle</b> EHPAD LA CUBISSOLE DU CH LE BLANC, R BLAISE PASCAL, BP 202	16/04/2009 Orléans	15/03/2010	
	<b>Mme CONFOLANT Maité</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	11/07/2016 Orléans	23/08/2016	
	<b>Mme COUTANT-GUILLOTEAU Marie-Cecile</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	27/02/1978 Orléans	01/03/1978	
	<b>Mme CROZIER Marie-Luce</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	16/06/1994 Orléans	27/09/2001	
	<b>Mlle DA COSTA Liliana</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	12/07/2013 Portugal	26/03/2014	
	<b>Mlle DANJON Delphine</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	17/07/2012 Orléans	06/11/2012	
	<b>Mme DAVID Adeline</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	16/07/2014 Orléans	10/03/2016	
	<b>Mlle DECHESNE Elisabeth</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	28/11/2007 Poitiers	11/08/2015	
	<b>Mlle DEGOIS Alice</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	18/07/2013 Orléans	04/11/2013	
	<b>Mme DELARBRE Marion</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	18/07/2012 Limoges	28/09/2015	
	<b>Mlle DELAROCHE Aurélie</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	18/11/2010 Orléans	28/01/2011	
	<b>Mlle DELETANG Liliane</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	13/12/1995 Orléans	01/02/1996	
	<b>Mme DESVAUX Heloise</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	15/07/2015 Orléans	21/10/2015	
	<b>Mme DOMEQ-GENET Anne-Marie</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	05/01/1979 Orléans	01/04/1979	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>LE BLANC (36300)</b>					
	<b>Mme DOS SANTOS Audrey</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	15/07/2015 Orléans		12/10/2015	
	<b>Mlle DUDOGNON Joëlle</b> CH DU BLANC, , 5 R PIERRE MILON, BP 202	17/11/1998 Orléans		27/04/1999	
	<b>Mlle DUGAS Marie-Christine</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	28/06/1982 Inconnu		01/09/1982	
	<b>M DUGELAY Eric</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	26/04/2006 Lyon		12/04/2012	
	<b>M DUGOULET François</b> CH DU BLANC, DIRECTION DES SOINS, 5 R PIERRE MILON, BP 202	12/10/1973 Limoges		03/09/2007	Cadre de santé
	<b>Mlle DUJARDIN Mylène</b> CH DU BLANC, BLOC OPÉRATOIRE, 5 R PIERRE MILON, BP 202	17/11/2009 Orléans		13/10/2010	
	<b>Mme ELION-CHAUMENY Carole</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	18/12/1984 Orléans		01/09/1985	
	<b>Mme FAUDET Johanna</b> CH DU BLANC, MEDECINE GENERALE, 5 R PIERRE MILON, BP 202	12/04/2007 Orléans		24/10/2007	
	<b>Mme FIEVRE Christine</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	13/12/1995 Orléans		01/02/1996	
	<b>Mme FRADET Lysa</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	11/07/2016 Orléans		22/07/2016	
	<b>Mme FRANCHAUD Nathalie</b> , RTE DE CORS	11/06/1993 Orléans		01/08/2001	
	<b>Mlle GABIGNON Sandrine</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	17/07/2012 Orléans		25/10/2012	
	<b>Mme GATEAULT Nadine</b> , 1 PL DU GÉNÉRAL DE GAULLE	15/06/1993 Orléans		01/10/1994	
	<b>Mme GERON Nadine</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	01/12/1985 Orléans		17/03/2003	
	<b>Mme GIRARDIN Helene</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	16/07/2014 Orléans		22/12/2014	
	<b>Mme GOARNISSON Lorette</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	15/07/2015 Orléans		26/11/2015	
	<b>Mlle GOIGOUX Mélanie</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	27/11/2009 Limoges		02/09/2010	
	<b>Mme GOUOUNAS-DREO Marie-Francoise</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	17/04/1979 Rennes		01/10/1997	Infirmier anesthésiste
	<b>M GREAULT Jean-Louis</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	21/02/1978 Poitiers		17/01/2011	
	<b>Mme GREGOIRE Caroline</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	19/02/2015 Poitiers		03/04/2015	
	<b>Mlle GUERIN Benedicte</b> CH DU BLANC, U S C, 5 R PIERRE MILON, BP 202	17/11/2009 Orléans		24/02/2010	
	<b>Mlle GUILLEBAUD Julie</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	16/07/2014 Orléans		21/10/2014	
	<b>Mlle GUILLIEN Florence</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	20/11/1997 Orléans		30/03/2000	
	<b>Mme GUTIERREZ-BONNET Trinitad</b> CH DU BLANC, SECTEUR HÉBERGEMENT, 5 R PIERRE MILON, BP 202	15/12/1983 Orléans		19/09/2007	
	<b>Mme HENIN Laura</b> CH DU BLANC, MÉDECINE, 5 R PIERRE MILON, BP 202	20/12/2006 Lille		09/06/2009	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>LE BLANC (36300)</b>					
	<b>Mme HOPPELER Isabelle</b> CH DU BLANC, ANESTHESIE, 5 R PIERRE MILON, BP 202	15/06/1979 Bordeaux	06/09/2007		Infirmier anesthésiste
	<b>M HOUDAYER Eric</b> CH DU BLANC, BLOC OPERATOIRE, 5 R PIERRE MILON, BP 202	20/11/2001 Orléans	22/01/2002		
	<b>Mme HUGUET Sarah</b> CH DU BLANC, POLE DE REMPLACEMENT, 5 R PIERRE MILON, BP 202	18/07/2013 Orléans	25/10/2013		
	<b>Mme IVART Linda</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	17/07/2012 Orléans	13/11/2012		
	<b>Mlle JEANNETON Catherine</b> CH DU BLANC, MEDECINE, 5 R PIERRE MILON, BP 202	15/06/1993 Orléans	28/08/2007		
	<b>Mlle JEANNETON Charline</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	17/07/2012 Orléans	03/12/2012		
	<b>Mme JOANNES MOREAU Veronique</b> MMES ZOUNGRANA, SOUCHAUD & JOANNES, , 5 R DES GAUDIÈRES	15/06/1987 Orléans	01/09/1987		
	<b>Mlle JOUBERT Lydia</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	19/06/1990 Orléans	01/07/1990		
	<b>Mlle KERVOALEN Marie</b> EHPAD LA CUBISSOLE DU CH LE BLANC, R BLAISE PASCAL, BP 202	15/11/2007 Orléans	25/04/2008		
	<b>Mme KORNECKI Marie Christine</b> CH DU BLANC, SSR, 5 R PIERRE MILON, BP 202	17/11/2005 Orléans	06/07/2006		
	<b>Mme LACOMBE Marie-Christine</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	19/06/1990 Orléans	01/07/1990		
	<b>M LAFERTE Jean Marie</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	21/11/1997 Orléans	26/01/2001		
	<b>Mme LAVENU Margot</b> CH CHATEAUROUX - ANTENNE DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	21/07/2015 Paris	14/03/2016		
	<b>Mlle LECADIEU Sophie</b> CH DU BLANC, MÉDECINE, 5 R PIERRE MILON, BP 202	27/11/2009 Amiens	27/10/2011		
	<b>Mlle LEMONIER Sandrine</b> CH DU BLANC, IFSI, 5 R PIERRE MILON, BP 202	24/06/1994 Poitiers	07/05/2009		
	<b>M LEROY Christophe</b> CH DU BLANC, BLOC OPERATOIRE, 5 R PIERRE MILON, BP 202	05/07/1990 Poitiers	10/09/2007		Infirmier anesthésiste
	<b>Mme LESIAK Laëtitia</b> CH CHATEAUROUX - ANTENNE DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	16/07/2014 Orléans	04/08/2016		
	<b>Mlle LINDER Jeanne</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	18/07/2013 Orléans	20/02/2014		
	<b>Mlle LINET Catherine</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	16/06/1994 Orléans	01/09/1994		
	<b>Mme LOCHET Laurence</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	26/06/1989 Orléans	04/04/2003		
	<b>Mlle LOIRET Martine</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	26/06/1989 Orléans	01/11/1989		
	<b>Mlle MAGNERON Dominique</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	13/04/1978 Poitiers	01/07/1992		Infirmier anesthésiste
	<b>Mme MALAUZAT Sylvie</b> CH DU BLANC, SSR, 5 R PIERRE MILON, BP 202	12/07/1991 Rouen	30/11/2004		
	<b>Mme MANCEAU Hélène</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	15/07/2015 Orléans	01/03/2016		
	<b>Mme MARANDON Edwige</b> INSPECTION ACADEMIQUE, LYCEE PASTEUR, 12 BD F.MITERRAND	26/10/1971 Paris	19/09/2007		

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>LE BLANC (36300)</b>					
	<b>Mlle MARCHADIER Carole</b> , 1 PL DU GENERAL DE GAULLE	26/06/1992 Orléans		04/04/2002	
	<b>M MARCHAND Julien</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	16/07/2014 Orléans		15/10/2014	
	<b>Mme MARTIN Florence</b> EHPAD LA CUBISSOLE DU CH LE BLANC, R BLAISE PASCAL, BP 202	21/11/1996 Orléans		01/02/1997	
	<b>M MARTINS Gaëtan</b> CH DU BLANC, BLOC OPERATOIRE, 5 R PIERRE MILON, BP 202	27/11/2006 Montpellier-Nimes		12/05/2011	
	<b>Mme MARTINS Sandra</b> CH DU BLANC, BLOC OPERATOIRE, 5 R PIERRE MILON, BP 202	16/11/2006 Orléans		06/03/2007	Infirmier de bloc opératoire
	<b>Mme MAUPETIT Celine</b> CH DU BLANC, SSR, 5 R PIERRE MILON, BP 202	20/11/2002 Orléans		18/03/2003	
	<b>Mlle MAUSSIRE Julie</b> CH DU BLANC, CHIRURGIE, 5 R PIERRE MILON, BP 202	16/11/2004 Orléans		25/10/2005	
	<b>Mlle MAYAUD Florence</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	23/06/1986 Orléans		01/11/1980	
	<b>Mlle MICHAUD Veronique</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	20/06/1989 Orléans		01/08/1989	
	<b>Mlle MICHEL Valerie</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	20/11/2001 Orléans		26/07/2002	
	<b>Mme MOREAU-FRAGNIER Genevieve</b> CH DU BLANC, BLOC OPERATOIRE, 5 R PIERRE MILON, BP 202	28/02/1975 Orléans		01/03/1975	Infirmier de bloc opératoire
	<b>Mlle MOYER Catherine</b> , 21 BD CHANZY	23/06/1986 Orléans		01/07/1987	
	<b>M NIVELLE Florian</b> CH DU BLANC, MÉDECINE, 5 R PIERRE MILON, BP 202	17/07/2012 Orléans		11/01/2013	
	<b>Mme OLIVIER Laurence</b> , 8 PL ANDRÉ GASNIER	18/11/2008 Orléans		02/12/2016	
	<b>Mlle ORLOWSKI Marie</b> CH DU BLANC, BLOC OPERATOIRE, 5 R PIERRE MILON, BP 202	24/11/2006 Amiens		03/09/2007	
	<b>Mlle OSSONCE Fabienne</b> CH DU BLANC, IFSI, 5 R PIERRE MILON, BP 202	17/11/2005 Orléans		31/01/2006	Cadre de santé
	<b>Mlle PAGENAUD Amandine</b> EHPAD LA CUBISSOLE DU CH LE BLANC, R BLAISE PASCAL, BP 202	20/04/2011 Poitiers		04/05/2011	
	<b>Mlle PALANCHER Dominique</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	20/06/1984 Orléans		01/07/1984	
	<b>Mlle PALLEAU Elisabeth</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	15/06/1993 Orléans		01/09/1993	
	<b>Mme PARE Solange</b> CH DU BLANC, URGENCE, 5 R PIERRE MILON, BP 202	23/06/1988 Orléans		31/08/2007	
	<b>Mme PEROT-ANTIGNY Joelle</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	28/06/1982 Orléans		01/07/1982	
	<b>Mlle PERRIN Elfie</b> CH DU BLANC, SOINS DE SUITE, 5 R PIERRE MILON, BP 202	17/11/2009 Orléans		12/03/2010	
	<b>Mme PLISSONNEAU Marie-Madeleine</b> SESSAD RATTACHE A L'IME LE BLANC, 14 R BLAISE PASCAL	17/03/1981 Orléans		01/04/1981	
	<b>Mlle POTTIER Isabelle</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	16/06/1994 Orléans		01/07/1994	
	<b>Mme POYTEAU-MODDE Antoinette</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	20/06/1984 Paris		01/08/1984	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>LE BLANC (36300)</b>				
	<b>Mme QUESNEY Isabelle</b> EHPAD LA CUBISSOLE DU CH LE BLANC, R BLAISE PASCAL, BP 202	26/06/1980 Paris	08/09/2011	
	<b>Mme RETAUD BRUN Amandine</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	15/07/2015 Orléans	30/10/2015	
	<b>M REY Michaël</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	17/11/2011 Orléans	11/04/2012	
	<b>Mme RIBARDIERE Morgane</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	11/07/2016 Orléans	13/07/2016	
	<b>Mlle RIBOT Myriam</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	27/06/1978 Paris	01/11/1988	
	<b>Mme RIEDI Solenne</b> CH CHATEAUROUX - ANTENNE DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	11/07/2016 Orléans	02/08/2016	
	<b>Mme ROESSLINGER-LEBLANC Isabelle</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	26/06/1991 Orléans	01/07/1991	
	<b>Mme ROY Christel</b> , 38 R SAINT LAZARE	06/12/1999 Limoges	11/09/2000	
	<b>Mlle ROZET Magalie</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	26/06/1992 Orléans	01/09/1992	
	<b>Mme SALMON Mathilde</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	15/07/2015 Orléans	16/12/2015	
	<b>Mlle SARTEUR Veronique</b> CABINET MONIN SARTEUR, , 38 R SAINT LAZARE	26/06/1992 Orléans	01/09/1992	
	<b>Mlle SEGUIN Sylvie</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	19/06/1990 Orléans	01/07/1990	
	<b>Mme SISMONDI Françoise</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	22/10/1970 Paris	10/01/2012	
	<b>Mme SOUCHAUD Valerie</b> MMES ZOUNGRANA, JOANNES & SOUCHAUD, , 5 R DES GAUDIÈRES	26/06/1992 Orléans	01/09/1992	
	<b>Mme SOULET-AMBROIS Sylvie</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	16/09/1981 Nantes	01/01/1989	
	<b>Mme TANCHOUX Maryline</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	15/07/2015 Orléans	26/11/2015	
	<b>Mme TAVENOT Karine</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	17/07/2012 Orléans	13/11/2012	
	<b>Mlle TEXIER Séverine</b> CH DU BLANC, , 5 R PIERRE MILON, BP 202	17/11/1998 Orléans	30/03/1999	
	<b>Mme THIERRY Marion</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	11/04/2013 Orléans	12/12/2016	
	<b>Mlle TIGNY Natacha</b> CH DU BLANC, UNITÉ SOINS CONTINUS, 5 R PIERRE MILON, BP 202	16/11/2006 Orléans	06/03/2007	
	<b>Mlle TRICOCHÉ Marie</b> CH DU BLANC, MEDECINE, 5 R PIERRE MILON, BP 202	17/11/2005 Orléans	18/09/2009	
	<b>Mme TRINQUART Sylvie</b> CH DU BLANC, URGENCE, 5 R PIERRE MILON, BP 202	14/11/1988 Orléans	29/08/2007	
	<b>Mme VAITI Sara</b> CH DU BLANC, MEDECINE URGENCES, 5 R PIERRE MILON, BP 202	18/12/1996 Lille	27/09/2007	
	<b>Mlle VALENTE Ana</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	02/08/2012 Portugal	24/03/2014	
	<b>Mlle VALETTINI Ingrid</b> CH DU BLANC, CHIRURGIE, 5 R PIERRE MILON, BP 202	25/11/2004 Amiens	31/10/2006	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>LE BLANC (36300)</b>				
	<b>Mme VIALLE Corinne</b> CH DU BLANC, CHIRURGIE, 5 R PIERRE MILON, BP 202	20/11/1997 Orléans	11/05/2006	
	<b>Mme VOUE-BRUNET Sylvie</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	18/03/1981 Clermont-Ferrand	01/03/1994	Infirmier de bloc opératoire
	<b>Mlle YGONNET Brigitte</b> CH DU BLANC, I.F.S.I., 5 R PIERRE MILON, BP 202	01/03/1978 Orléans	30/08/2007	Cadre de santé
<b>LE PECHEREAU (36200)</b>				
	<b>Mme BAUBIET Françoise</b>	17/11/1998 Orléans	26/01/1999	
<b>LE POINCONNET (36330)</b>				
	<b>Mme BLANCHET Véronique</b> , 87 AV DE LA FORET	24/11/2003 Orléans	26/02/2004	
	<b>M DAFIS Vincent</b> , 80 AV DE LA FORET	24/11/1999 Orléans	28/02/2000	
	<b>Mme FILIOL Véronique</b> (EN ASSOCIATION AVEC MME COUILLARD C.), , 11 ALL DE LA BARRIERE D'ARNAULT	13/07/1989 Bordeaux	07/12/2000	
	<b>Mme GAILLOCHON Patricia</b> , 80 AV DE LA FORET	13/02/1976 Orléans	01/02/1976	
	<b>Mme GEORGET Véronique</b> , 11 ALL BARRIERE D'ARNAULT	07/04/2005 Orléans	02/06/2005	
	<b>M MOUROUX Jean-Paul</b> EURO STYLE, , 28 ALL DES SABLONS	16/07/1990 Marseille-Aix	24/07/2007	
	<b>Mme PERREL Virginie</b> , 87 AV DE LA FORET	16/06/1994 Orléans	01/03/1995	
<b>LES BORDES (36100)</b>				
	<b>Mme LABEYRIE Mireille</b>	22/04/2008 Orléans	06/08/2008	
<b>LEVROUX (36110)</b>				
	<b>Mme BODIN-WILLIAMSON Elisabeth</b> CH LEVROUX, 60 R NATIONALE	01/02/1977 Paris	01/04/1978	
	<b>Mme BOULAY Nicole</b> CH LEVROUX, 60 R NATIONALE	21/11/2000 Orléans	24/09/2010	
	<b>Mlle CHARPENTIER Vanessa</b> CH LEVROUX, 60 R NATIONALE	19/11/2013 Orléans	10/01/2014	
	<b>Mlle COUTANT Mathilde</b> CH LEVROUX, 60 R NATIONALE	20/02/2014 Orléans	09/12/2014	
	<b>Mlle EL IDRISSEI BELOUD Bouchra</b> CH LEVROUX, 60 R NATIONALE	19/10/2007 Espagne	26/08/2011	
	<b>Mme FOURCROY Houria</b> CH LEVROUX, 60 R NATIONALE	27/06/1994 Limoges	21/01/2010	
	<b>M GAUDEMER Sylvain</b> , R DES MEGISSIERS	06/03/2002 Orléans	05/04/2002	
	<b>M GAUVAIN Jean</b> CH LEVROUX, 60 R NATIONALE	01/10/1971 Marseille-Aix	04/02/2015	
	<b>Mme GERVAIS Audrey</b> CH LEVROUX, 60 R NATIONALE	15/07/2015 Orléans	17/12/2015	
	<b>Mme GUILLET Sylvie</b> CH LEVROUX, EHPAD, 60 R NATIONALE	21/02/1978 Paris	01/02/1989	
	<b>Mlle LE BORGNE Camille</b> CH LEVROUX, 60 R NATIONALE	22/04/2008 Orléans	09/10/2009	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>LEVROUX (36110)</b>					
	<b>Mme MARTINET Nathalie</b> CH LEVROUX, 60 R NATIONALE	23/06/1988 Orléans		01/07/1988	
	<b>M MASSON Valérian</b> CH LEVROUX, 60 R NATIONALE	20/02/2014 Orléans		12/06/2014	
	<b>Mme MEUNIER Marie Madeleine</b>	28/02/1975 Orléans		01/03/1975	
	<b>Mlle MOREAU Christine</b> CH LEVROUX, 60 R NATIONALE	29/03/1979 Orléans		05/09/2007	
	<b>Mlle MOREAU Fabienne</b> CH LEVROUX, MEDECINE, 60 R NATIONALE	14/01/1998 Amiens		01/05/1998	
	<b>Mme MOREAU Carole</b> , R DES MEGISSIERS	12/04/2006 Orléans		04/10/2006	
	<b>Mme PEPIN Mylène</b> CH LEVROUX, 60 R NATIONALE	15/07/2015 Orléans		22/09/2015	
	<b>Mme PINSON Betty</b> , R DES MEGISSIERS	14/04/2004 Orléans		30/06/2006	
	<b>Mme RAGUENES Sylvaine</b> , R DES MEGISSIERS	17/03/1981 Orléans		01/04/1981	
	<b>Mme RASOLONIAINA Faramalala</b> CH LEVROUX, 60 R NATIONALE	11/07/2016 Orléans		14/12/2016	
	<b>Mme RENAUDEAU Cecile</b> CH LEVROUX, 60 R NATIONALE	15/06/1993 Orléans		01/07/1993	
	<b>Mme ROUZEAU Stéphanie</b> CH LEVROUX, 60 R NATIONALE	11/07/2016 Orléans		27/09/2016	
	<b>Mme SANZ Josiane</b> CH LEVROUX, 60 R NATIONALE	29/06/1981 Paris		13/09/2007	
	<b>Mme SASSO Nathalie</b> CH LEVROUX, 60 R NATIONALE	18/11/1998 Orléans		07/03/2002	
	<b>Mlle SENNEUR Natacha</b> CH LEVROUX, 60 R NATIONALE	08/01/2001 Rouen		05/04/2013	
	<b>Mme TIEBAUT Agnes</b> CH LEVROUX, POLE INFIRMIER, 60 R NATIONALE	17/11/2005 Orléans		02/08/2007	
	<b>Mme TINGAUD Magali</b> CH LEVROUX, EHPAD, 60 R NATIONALE	20/11/1997 Orléans		01/02/1998	Cadre de santé
<b>LIGNAC (36370)</b>					
	<b>Mme BLOT Beatrice</b> , 10 PL SAINT CHRISTOPHE	26/06/1989 Orléans		01/07/1990	
	<b>Mme BOURSAULT Agnes</b> , 10 PL ST CHRISTOPHE	26/06/1991 Orléans		06/11/2009	
<b>LUANT (36350)</b>					
	<b>Mme DUVERGNE Isabelle</b> BRUNET C. & DUVERGNE-CHASSAGNE, , 6 CHE DE LA FONTENEUILLE	01/07/1982 Paris		01/02/1983	
	<b>Mme HALLIER Coralie</b> DUVERGNE I. & BRUNET C., , 6 CHE DE LA FONTENEUILLE	15/06/1993 Orléans		01/07/1993	
	<b>Mme VILLERET Isabelle</b> , 6 CHE DE LA FONTENEUILLE	18/11/2008 Orléans		13/08/2009	
<b>LUCAY-LE-MALE (36360)</b>					
	<b>Mme BOILEAU Maryse</b> SCM-CHENE M-MOREAU S-BOILEAU M., , 3 R DE LA REPUBLIQUE	16/12/1985 Orléans		01/01/1986	
	<b>Mme FLEURY Marie</b>	18/10/1998 Orléans		09/06/2005	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>LUCAY-LE-MALE (36360)</b>					
	, 1 R RENE MARTIN				
<b>LUREUIL (36220)</b>					
	<b>M BERGER Daniel</b>	03/12/1985 Paris		01/03/1987	
	MAS LES DAUPHINS, , LES DAUPHINS				
	<b>M GIRAULT Pascal</b>	10/05/2007 Paris		03/12/2013	
	MAS LES DAUPHINS, LES DAUPHINS				
	<b>Mlle GOIZEL Lydie</b>	13/12/1995 Orléans		01/02/1996	
	MAS LES DAUPHINS, LES DAUPHINS				
	<b>Mlle ROPARS Cecile</b>	27/06/1983 Orléans		01/09/1983	
	MAS LES DAUPHINS, "LES DAUPHINS", LES DAUPHINS				
<b>LYE (36600)</b>					
	<b>Mme CORBEAU Marie-Hélène</b>	16/11/2006 Orléans		20/10/2011	
	, 45 RTE PRINCIPALE				
	<b>Mme MARCOUREL Marie Noëlle</b>	29/07/1982 Reims		07/01/2002	
	, 45 RTE PRINCIPALE				
	<b>Mlle RAVENELLE Nathalie</b>	23/06/1988 Orléans		01/07/1988	
	, 45 RTE PRINCIPALE				
<b>MARON (36120)</b>					
	<b>Mme LIMET Severine</b>	15/06/1993 Orléans		01/06/1993	
	, 12 RTE DE CHATEAUROUX				
<b>MAUVIERES (36370)</b>					
	<b>Mme BARBEDETTE Gaëlle</b>	29/11/2004 Marseille-Aix		10/09/2015	
<b>MERIGNY (36220)</b>					
	<b>Mlle DUBOIS Fabienne</b>	26/06/1989 Orléans		01/07/1989	
	EHPAD LA ROCHE BELLUSSON, LIEU DIT LA ROCHE BELLUSSON				
	<b>Mme HUBERT Françoise</b>	02/02/1976 Caen		22/04/2010	D.E.Puériculture
	<b>Mlle MARDHEL Christelle</b>	26/06/1992 Orléans		12/07/2007	
	EHPAD LA ROCHE BELLUSSON, LIEU DIT LA ROCHE BELLUSSON				
	<b>Mme MERLAUD Nathalie</b>	24/11/1999 Orléans		23/02/2000	
	RESIDENCE DE RETRAITE, LA ROCHE BELLUSSON, CHATEAU DE LA ROCHE BELLUSSON				
	<b>Mme THIEBLEMONT Anaïs</b>	11/07/2016 Orléans		16/11/2016	
	EHPAD LA ROCHE BELLUSSON, LIEU DIT LA ROCHE BELLUSSON				
<b>MERS-SUR-INDRE (36230)</b>					
	<b>M BERBON Jean-Francois</b>	14/10/1993 Orléans		01/10/1993	
	EN COLLABORATION AVEC MLE BERTON J., , 1 R GEORGE SAND				
	<b>Mme COCHET Séverine</b>	18/12/1996 Lyon		15/09/2010	
	, 1 R GEORGE SAND				
<b>MEUNET-SUR-VATAN (36150)</b>					
	<b>M LAMY Sébastien</b>	17/11/2011 Orléans		06/08/2013	
<b>MEZIERES-EN-BRENNE (36290)</b>					
	<b>Mme BLOMMAERT Fabienne</b>	28/06/1979 Belgique		19/09/2007	
	EHPAD RESIDENCE DE LA BRENNE, 15 R DES ORCHIDEES				
	<b>Mme BOURIN Stéphanie</b>	17/11/2009 Orléans		07/01/2010	
	, 4 B R DU CHATEAU				
	<b>Mme DEBACKER Myriam</b>	28/06/1988 Belgique		03/06/2003	
	, 4 PL DU CHAPITRE				
	<b>Mme GALLAND Emilie</b>	15/07/2015 Orléans		21/09/2015	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>MEZIERES-EN-BRENNE (36290)</b>				
	EHPAD RESIDENCE DE LA BRENNE, 15 R DES ORCHIDEES			
	<b>Mme NATUREL Maryline</b> , 4 PL DU CHAPITRE	16/06/1994 Orléans	01/03/1995	
	<b>Mlle NIQUEUX Céline</b> EHPAD RESIDENCE DE LA BRENNE, 15 R DES ORCHIDEES	17/11/2011 Orléans	12/11/2012	
	<b>Mlle PECOUT Valérie</b> EHPAD RESIDENCE DE LA BRENNE, 15 R DES ORCHIDEES	15/06/1993 Orléans	01/06/1993	
	<b>Mme PERCHAUD-LONATI Christine</b> EHPAD RESIDENCE DE LA BRENNE, 15 R DES ORCHIDEES	04/01/1979 Orléans	01/04/1979	
	<b>Mme ROUCHE Maud</b> EHPAD RESIDENCE DE LA BRENNE, 15 R DES ORCHIDEES	11/07/2016 Orléans	18/11/2016	
	<b>M SALLE Antoine</b> , 4 B R DU CHATEAU	13/12/2004 Lille	06/04/2006	
<b>MONTCHEVRIER (36140)</b>				
	<b>Mme AUBRET Sophie</b>	11/07/2014 Limoges	29/03/2016	
<b>MONTIERCHAUME (36130)</b>				
	<b>Mme DEMY Maud</b>	25/11/2002 Orléans	23/01/2003	
	<b>Mme GALLIENNE Cécilia</b>	18/11/2014 Orléans	11/12/2014	
	<b>M GERBAULT Jean-Etienne</b> , 36 R DE LA GARE	20/11/2002 Orléans	18/11/2003	
<b>NEUVY-PAILLOUX (36100)</b>				
	<b>Mme LEON Martine</b> 12 EME BASE DE SOUTIEN DU MATERI, RTE DU CAMPS	25/08/1982 Amiens	17/10/2007	
	<b>Mlle MARAIS Nelly</b> , 1 R DE L'AUBEPINE	13/03/1997 Orléans	16/01/2003	
	<b>Mme PIERROT Céline</b> , 1 R DE L'AUBEPINE	01/12/1998 Limoges	02/12/2003	
<b>NEUVY-SAINT-SEPULCHRE (36230)</b>				
	<b>Mme BRIDIER Katy</b> , 18 B AV DE VERDUN	20/11/1997 Orléans	01/05/1998	
	<b>Mme MERCIER-CARRION Sophie</b> , 18 B AV DE VERDUN	15/06/1993 Orléans	22/10/2007	
	<b>Mlle MOULIN Laurence</b> , 18 B AV DE VERDUN	26/06/1992 Orléans	01/09/1992	
	<b>Mlle RICHARD Fanny</b> , 18 B AV DE VERDUN	26/06/1991 Orléans	01/07/1991	
<b>NIHERNE (36250)</b>				
	<b>Mme VIDAR Sophie</b> , 1 B PL DE L'EGLISE	24/11/2003 Orléans	16/07/2007	
<b>ORSENNES (36190)</b>				
	<b>Mme CAUTY Elsa</b> , RTE DE CLUIS	16/06/1994 Orléans	01/09/1994	
	<b>Mme JACOB Martine</b> FAM RESIDENCE ALGIRA, R JEANNE D'ARC	17/12/1982 Paris	18/02/2003	
	<b>Mlle LAGAUTRIERE Nicole</b> MICHEL-TARDIEU P.& LAGAUTRIERE, , 10 R DE LA POSTE	26/06/1991 Orléans	01/05/1992	
	<b>Mme LEMAIRE-BERLAND Murielle</b>	21/11/1996 Orléans	01/06/1997	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>ORSENNES (36190)</b>				
	FAM RESIDENCE ALGIRA, R JEANNE D'ARC			
	<b>Mlle MARTIN Marie-Pierre</b>	27/11/2009 Limoges		17/12/2009
	FAM RESIDENCE ALGIRA, R JEANNE D'ARC			
	<b>Mme TARDIEU Pascale</b>	20/06/1984 Orléans		01/11/1984
	LAGAUTRIERE N.& MICHEL-TARDIEU, , 10 R DE LA POSTE			
<b>PALLUAU-SUR-INDRE (36500)</b>				
	<b>Mme BOSKIN Agnès</b>	01/06/1991 Paris		08/12/2009
<b>PELLEVOISIN (36180)</b>				
	<b>Mme DI LAURO Marie-Josiane</b>	20/02/1979 Paris		01/01/1989
	ITEP DE PELLEVOISIN, 24 R NOTRE DAME			
	<b>M DUCHEZEAU Michel</b>	01/01/1979 Orléans		01/04/1979
	PEIFFER O. & DUCHEZEAU M., , 11 A R JEAN GIRAUDOUX			
	<b>M PEIFFER Olivier</b>	23/06/1988 Orléans		01/06/1989
	DUCHEZEAU M. & PEIFFER O., , 22 R PASTEUR			
	<b>Mme PLAISANT Marie-Hélène</b>	11/07/2016 Orléans		08/09/2016
	EHPAD BETHANIE, 3 R DES ANCIENS COMBATTANTS AFN			
	<b>Mme RENOUE Céline</b>	15/07/2015 Orléans		02/10/2015
	EHPAD BETHANIE, 3 R DES ANCIENS COMBATTANTS AFN			
	<b>Mme VINCENT-BIAUNIER Annick</b>	12/03/1980 Orléans		01/04/1980
	EHPAD BETHANIE, 3 R DES ANCIENS COMBATTANTS AFN			
<b>PERASSAY (36160)</b>				
	<b>Mme DAHMAN Naséhra</b>	06/12/1995 Strasbourg		02/03/2016
	<b>Mme FEVRE Nathalie</b>	27/06/1985 Paris		04/09/2007
	FOYER OCCUPATIONNEL DE PERASSAY, LA BUSSIÈRE			
<b>POULAINES (36210)</b>				
	<b>M BARRAUD Thierry</b>	27/06/1985 Paris		20/01/2000
	, 20 R DU STADE			
	<b>Mme SAULNIER Roseline</b>	27/06/1983 Orléans		01/06/1984
	, 20 R DU STADE			
<b>POULIGNY-NOTRE-DAME (36160)</b>				
	<b>Mme ARNAL Gwénaëlle</b>	26/11/2010 Limoges		20/12/2010
	CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF			
	<b>Mme AUCANTE Catherine</b>	01/06/1980 Paris		07/09/2009
	CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF			
	<b>Mme BEAUVAIS Jocelyne</b>	23/02/1976 Clermont-Ferrand		06/07/2006
	CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF			
	<b>Mlle BELLET Valérie</b>	20/11/2002 Orléans		02/01/2003
	CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF			
	<b>Mlle BERGER Izia</b>	18/07/2014 Clermont-Ferrand		17/09/2014
	CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF			
	<b>Mlle BERTAUX Roxane</b>	07/04/2005 Orléans		06/06/2005
	CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF			
	<b>Mme BLOUET Aline</b>	11/04/2013 Orléans		10/07/2013
	CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF			
	<b>Mlle BOISSOU Laetitia</b>	27/11/2008 Limoges		19/09/2014
	CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF			
	<b>M BOS Jean Michel</b>	15/12/1999 Lille		24/01/2000
	CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF			

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>POULIGNY-NOTRE-DAME (36160)</b>					
	<b>Mlle BRUNET Claire</b> CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF	12/04/2007 Orléans		04/05/2007	
	<b>Mlle CHAGNAUD Delphine</b> CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF	20/11/1997 Orléans		01/05/1998	
	<b>Mlle CHARBONNIER Annie</b> CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, ENDOCRIOLOGIE, 7 R DU GOLF	21/02/1978 Paris		01/04/1994	
	<b>Mme COCHETEUX Isabelle</b> CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF	16/12/1999 Lille		02/08/2002	
	<b>Mme COUSSAY Emmanuelle</b> CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF	20/11/2001 Orléans		18/05/2015	Infirmier anesthésiste
	<b>Mme DABEK Gisèle</b> CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF	08/10/1973 Paris		17/12/2010	
	<b>Mme DESCHATRES Elise</b> CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF	11/07/2016 Orléans		22/07/2016	
	<b>Mme DOMANIECKI-CALTOT Marie-France</b> CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF	30/10/1969 Paris		01/04/1984	
	<b>Mme GODEFROY Danièle</b> CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF	05/02/1976 Paris		13/09/2011	
	<b>Mme GOULAIS Yvette</b> CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF	26/06/1992 Orléans		01/09/1992	
	<b>Mme GOUTORBE Julie</b> CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF	11/07/2016 Orléans		04/08/2016	
	<b>Mme HENRY Odile</b> CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF	14/06/1985 Orléans		25/11/2013	Infirmier anesthésiste
	<b>Mme LOUVETON Marie Claudine</b> CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF	26/08/2013 Clermont-Ferrand		19/02/2014	
	<b>Mlle MAUDUIT Audrey</b> CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF	31/05/2002 Paris		29/11/2007	
	<b>Mme MEILLEROUX Yolande</b> CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF	15/02/1978 Limoges		27/10/2015	
	<b>Mme MOKHTARI Micheline</b> CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF	11/12/1991 Limoges		19/03/2014	
	<b>Mme NANDILLON Francette</b> CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF	05/02/1981 Limoges		04/07/2006	
	<b>Mlle ODILLE Alix</b> CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF	24/03/2014 Clermont-Ferrand		25/08/2014	
	<b>Mlle OLIVEIRA Daniela</b> CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF	28/07/2010 Portugal		18/11/2010	
	<b>Mme OLOGOUDOU Christine</b> CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF	01/01/1978 Chalons en Champagne		27/10/2011	
	<b>Mme PAGE-ZEILER Elisabeth</b> CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF	20/02/1979 Paris		01/05/1992	
	<b>Mlle PEDROSO Filipa</b> CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF	28/07/2010 Portugal		18/11/2010	
	<b>Mlle PERRIER Véronique</b> CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF	01/06/1991 Poitiers		28/08/2007	
	<b>Mlle PERRIN Elodie</b> CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF	22/11/2005 Clermont-Ferrand		09/01/2006	
	<b>Mme POITOU Patricia</b> CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF	04/12/2002 Paris		02/12/2010	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>POULIGNY-NOTRE-DAME (36160)</b>					
	<b>Mlle PRIVAT Evelyne</b> CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF	05/02/1976 Paris		01/08/1996	Cadre de santé
	<b>Mlle RIGAL Julie</b> CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF	12/07/2013 Limoges		06/08/2013	
	<b>Mme SCHMITTLING Christelle</b> CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF	20/12/1999 Clermont-Ferrand		21/03/2014	
	<b>Mme SUEUR Odile</b> CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF	21/11/1996 Amiens		04/05/2007	
	<b>Mme ZUCCHELLI Hélène</b> CTRE CONV. & DIET.MANOIR EN BERRY, 7 R DU GOLF	01/06/1989 Paris		01/04/2014	
<b>POULIGNY-SAINT-PIERRE (36300)</b>					
	<b>Mme LEGENDRE Josiane</b>	15/12/1986 Paris		01/11/1988	
<b>REUILLY (36260)</b>					
	<b>Mme BODINIER Pascale</b> BORGNAT F-MARTINEAU P-BODINIER, 12 R VICTOR HUGO	23/06/1988 Orléans		01/07/1988	
	<b>Mme BORGNAT Françoise</b> MARTINEAU P-BODINIER P-BORGNAT, S.C.P., 12 R VICTOR HUGO	08/02/1977 Orléans		01/11/1981	
	<b>Mme BOURSAUD Geneviève</b> APPEL MEDICAL TOURS, 46 AV WILSON	10/10/1973 Nantes		24/02/2011	
	<b>Mme CHANQUOY Aurélie</b> , 1 R VICTOR HUGO	20/11/2001 Orléans		14/11/2012	Cadre de santé
	<b>Mme DESAIX Kelly</b>	18/11/2010 Orléans		11/03/2013	
	<b>M MARTINEAU Pascal</b> BORGNAT F-BODINIER P-MARTINEAU, S.C.P., 12 R VICTOR HUGO	12/03/1980 Orléans		01/04/1980	
<b>SAINT-AOUT (36120)</b>					
	<b>Mme PICHON Christelle</b> , 3 R DU VIEUX FOUR	13/12/1995 Orléans		07/03/2007	
	<b>M TEILLOT Loic</b> , 5 RTE DE BOMMIERS	26/06/1992 Orléans		01/09/1992	
<b>SAINT-BENOIT-DU-SAULT (36170)</b>					
	<b>Mme BILLING Emmanuelle</b>	14/12/1998 Chalons en Champagne		10/12/2007	
	<b>Mlle DEPARDIEU Fabienne</b> AVEC MME GALAT NADINE ET GOURLAY VÉRON, 15 R EMILE SURIN	16/06/1994 Orléans		01/07/1994	
	<b>Mme GALAT Nadine</b> GALAT N.-GOURLAY V-DEPARDIEU, S.C.M., 15 R EMILE SURIN	12/03/1980 Orléans		01/09/1980	
	<b>Mme GOURLAY Veronique</b> GALAT N.-GOURLAY V - DEPARDIEU, 15 R EMILE SURIN	23/06/1986 Orléans		01/07/1986	
<b>SAINT-CHRISTOPHE-EN-BAZELLE (36210)</b>					
	<b>Mlle COSSE Aurélie</b> APPEL MEDICAL TOURS, 1 R DE LA VIGNE AMOURETTE, APPT N° 3	24/07/2012 Poitiers		23/11/2012	
<b>SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE (36400)</b>					
	<b>Mlle GERBIER Agnes</b> , 3 R DE LA COMMUNAUTE	02/12/2003 Paris		03/12/2009	
<b>SAINT-DENIS-DE-JOUHET (36230)</b>					
	<b>Mme FLOSSEAU Delphine</b> , 11 AV DE L'EUROPE	13/12/1995 Orléans		01/02/1996	
	<b>Mme PAGE Fanny</b>	16/04/2009 Orléans		29/06/2009	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>SAINT-DENIS-DE-JOUHET (36230)</b>					
	MAISON MÉDICALE, 11 AV DE L'EUROPE				
	Mlle <b>VANDENBERGHE Marie-Amélie</b> . 11 AV DE L'EUROPE	26/06/2003 Belgique	18/06/2007		
<b>SAINTE-LIZAIGNE (36260)</b>					
	Mme <b>ROGER-BOGGIO Karine</b>	16/11/2006 Orléans	15/06/2010		
	Mme <b>VARNIER Jennifer</b>	29/11/2010 Paris	08/02/2013		
<b>SAINTE-SEVERE-SUR-INDRE (36160)</b>					
	Mme <b>AUMARECHAL DAUGERON Francine</b> CABINET D'INFIRMIERS, 13 R DE VERDUN	01/01/1979 Orléans	01/04/1979		
	Mme <b>HUBERT Isabelle</b> EHPAD LE CASTEL, 5 R DES GARDES	12/04/2007 Orléans	06/09/2007		
	Mme <b>LABAYE Sandrine</b> EHPAD LE CASTEL, 5 R DES GARDES	04/12/2003 Limoges	31/08/2007		
	Mme <b>MESURAT Virginie</b> EHPAD LE CASTEL, 5 R DES GARDES	17/07/2013 Bordeaux	15/11/2016		
	Mme <b>MICAT Aurore</b> EHPAD LE CASTEL, 5 R DES GARDES	15/07/2015 Orléans	22/09/2015		
	Mme <b>NOUHANT BEAUJARD Audrey</b> CABINET D'INFIRMIERS, R DE VERDUN	07/04/2005 Orléans	05/07/2005		
	Mme <b>TALINAUD Adeline</b> EHPAD LE CASTEL, 5 R DES GARDES	26/04/2010 Orléans	24/08/2016		
<b>SAINT-GAULTIER (36800)</b>					
	Mme <b>BORDICHON Sandrine</b> EHPAD CHATEAU DES COTES, 20 AV LANGLOIS BERTRAND	20/11/1997 Orléans	01/03/1998		
	Mme <b>BRIAULT Christine</b> . 12 PL DE L'HOTEL DE VILLE	12/04/2007 Orléans	10/09/2007		
	Mme <b>BRULE CHEVALIER Patricia</b> EHPAD CHATEAU DES COTES, 20 AV LANGLOIS BERTRAND	21/02/1978 Paris	01/03/1980		
	Mme <b>CARCA Christine</b> EHPAD CHATEAU DES COTES, 20 AV LANGLOIS BERTRAND	09/02/1977 Orléans	01/02/1977		Cadre infirmier
	Mme <b>CHARRE Séverine</b> CABINET CHATONNET, PAGES, LAVERRE, 25 R JULIEN DILIGENT	05/12/2002 Limoges	10/03/2003		
	Mme <b>CHATONNET Severine</b> . 25 R JULIEN DILIGENT	20/11/1997 Orléans	01/02/1998		
	Mme <b>CIMENTI Claudine</b> EHPAD CHATEAU DES COTES, 20 AV LANGLOIS BERTRAND	30/01/1979 Limoges	17/01/2008		Cadre infirmier
	Mme <b>DESIRE Nathalie</b> EHPAD CHATEAU DES COTES, 20 AV LANGLOIS BERTRAND	21/11/1996 Orléans	01/02/1997		
	Mme <b>DUHAIL Isabelle</b> . 25 R JULIEN DILIGENT	26/06/1986 Paris	01/09/1991		
	Mme <b>GROUSSIN-GUILLOT Isabelle</b> INSPECTION ACADEMIQUE, ST GAULTIER, 1 R DE LA CREUSE	26/06/1992 Orléans	01/09/1992		
	Mme <b>LAMBERT Claudie</b> SSIAD MIEUX VIVRE ST GAULTIER, 1 AV LANGLOIS BERTRAND	17/03/1981 Orléans	01/01/1998		
	Mme <b>LHUILIER Anita</b> EHPAD CHATEAU DES COTES, 20 AV LANGLOIS BERTRAND	14/04/2011 Orléans	30/06/2011		
	Mme <b>MILLET Estelle</b> EHPAD CHATEAU DES COTES, 20 AV LANGLOIS BERTRAND	20/11/1997 Orléans	28/08/2007		

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>SAINT-GAULTIER (36800)</b>				
	<b>Mme NEDEY Amélie</b> EHPAD CHATEAU DES COTES, 20 AV LANGLOIS BERTRAND	20/11/2002 Orléans	31/12/2002	
	<b>Mlle PAGES Martine</b> , 25 R JULIEN DILIGENT	25/06/1982 Toulouse	01/11/1986	
	<b>Mme POITRENAUD Catherine</b> , 12 PL DE L'HOTEL DE VILLE	17/12/1982 Paris	01/01/1997	
	<b>M RIFFAUDEAU Stéphane</b> EHPAD CHATEAU DES COTES, 20 AV LANGLOIS BERTRAND	11/04/2013 Orléans	13/09/2013	
<b>SAINT-GENOU (36500)</b>				
	<b>Mme CELESTE Carine</b> , 2 B R DU CANAL	16/11/2004 Orléans	10/06/2014	
	<b>Mme DELHOUME Agnès</b> CABINET, , 2 B R DU CANAL	17/11/1998 Orléans	01/02/1999	
	<b>M MATEILLE Thierry</b> , 2 B R DU CANAL	30/06/1993 Lyon	01/06/1994	
<b>SAINT-GEORGES-SUR-ARNON (36100)</b>				
	<b>Mme TERRET Sylvine</b> ENTREPRISE D'INTÉRIM, 18000 BOURGES, 13 B RTE DE MIGNY	24/11/2006 Limoges	08/11/2010	
<b>SAINT-MAUR (36250)</b>				
	<b>Mlle ALBERT Sabrina</b> CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337	24/11/2003 Orléans	01/07/2004	
	<b>Mme ANGUIL Véronique</b> EHPAD LES GRANDS CHENES, GIREUGNE, BP 317	22/04/2008 Orléans	23/06/2015	
	<b>M AUDAR Stephane</b> CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337	21/11/1996 Orléans	01/01/1997	
	<b>Mlle BAUER Diane</b> CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337	26/06/1992 Orléans	01/07/1992	
	<b>Mme BENARD-GOURIER Catherine</b> EHPAD LES GRANDS CHENES, MAISON DE CURE, GIREUGNE, BP 317	08/02/1977 Orléans	01/03/1977	
	<b>Mlle BERSOLLE Vanessa</b> CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337	12/04/2006 Orléans	28/08/2007	
	<b>Mme BESSON Brigitte</b> EHPAD LES GRANDS CHENES, GIREUGNE, BP 317	17/07/2012 Tours	26/07/2016	
	<b>M BIARD Jean-Jacques</b> EHPAD LES GRANDS CHENES, LA PLEIADE, GIREUGNE, BP 317	23/06/1976 Orléans	01/06/1976	
	<b>Mlle BIENVENU Françoise</b> CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337	14/04/2004 Orléans	13/05/2004	
	<b>Mlle BLONDEAU Céline</b> EHPAD LES GRANDS CHENES, GIREUGNE, BP 317	17/11/2011 Orléans	20/02/2012	
	<b>Mme BLONDEAU Emilie</b> CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, PAVILLON B, BP 337	11/04/2013 Orléans	27/09/2013	
	<b>Mme BONAMY Anne-Marie</b> EHPAD LES GRANDS CHENES, GIREUGNE, BP 317	15/10/1971 Clermont-Ferrand	30/08/2007	
	<b>Mlle BONNET Florence</b> MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE, , 3 R DE LA MARTINIQUE	23/06/1986 Orléans	01/06/1987	
	<b>Mlle BOTTIN Catherine</b> , 9 ALL BEAUREGARD	13/12/1995 Orléans	01/04/1996	
	<b>Mlle BOURSALT Muriel</b> CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337	15/06/1993 Orléans	01/01/1994	
	<b>Mlle BOUTINAUD Valerie</b>	01/08/1994 Orléans	01/11/1994	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>SAINT-MAUR (36250)</b>					
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, LIEU DIT "GIREUGNE", BP 337				
	<b>M BOYER Patricia</b>	16/06/1994	Orléans		07/09/2007
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, BP 337				
	<b>Mme BRAGUY-DESFOSSET Chantal</b>	04/10/1972	Orléans		01/10/1972
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337				
	<b>M CAILLON Alexandre</b>	07/04/2005	Orléans		19/05/2005
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, PAVILLON A, BP 337				
	<b>M CATTY Benoit</b>	14/04/2004	Orléans		30/06/2015
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, BP 337				
	<b>Mme CHAMORT Marie Sophie</b>	15/04/2004	Orléans		17/08/2004
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337				
	<b>Mme CHASTANET Patricia</b>	16/11/2006	Orléans		21/08/2007
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, UGECAM 36 GIREUGNE, BP 337				
	<b>Mlle CHEVRE Nathalie</b>	15/06/1993	Orléans		01/07/1993
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337				
	<b>M COCHENNEC Antoine</b>	24/11/2011	Rouen		21/09/2012
	EHPAD LES GRANDS CHENES, GIREUGNE, BP 317				
	<b>M COURCHELLE Pierre</b>	04/06/1997	Lille		04/09/2007
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, BP 337				Cadre de santé
	<b>M DECHAUME Mathieu</b>	18/11/2014	Orléans		18/09/2015
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, POLE PSYCHIATRIQUE, BP 337				
	<b>Mlle DESPAX Véronique</b>	12/04/2006	Orléans		31/08/2007
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, PAV C, BP 337				
	<b>Mme DINH N'GUYEN Marguerite</b>	20/11/1997	Orléans		01/01/1998
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, LIEU DIT "GIREUGNE", BP 337				
	<b>Mme DUBUSSE Cassandre</b>	21/07/2015	Amiens		29/01/2016
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, BP 337				
	<b>Mlle DUDZIK Séverine</b>	26/04/2010	Orléans		05/10/2010
	EHPAD LES GRANDS CHENES, GIREUGNE, BP 317				
	<b>Mme DUGERS Nathalie</b>	19/11/2010	St. Denis/Réunion		12/03/2015
	EHPAD LES GRANDS CHENES, GIREUGNE, BP 317				
	<b>M DUPLAN Matthieu</b>	07/04/2005	Orléans		12/05/2005
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, PAVILLON A, BP 337				
	<b>Mlle DURANT Stéphanie</b>	28/11/2011	Clermont-Ferrand		13/12/2011
	EHPAD LES GRANDS CHENES, GIREUGNE, BP 317				
	<b>Mme ESTEVE Astrid</b>	22/07/2015	Chalons en Champagne		20/08/2015
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, BP 337				
	<b>Mlle FERNANDEZ Marion</b>	04/05/2011	Paris		27/09/2012
	EHPAD LES GRANDS CHENES, GIREUGNE, BP 317				
	<b>Mme FOMPROIX-DELAUNAY Marie</b>	04/10/1972	Orléans		01/10/1972
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337				
	<b>M FONTAINE Michel</b>	22/10/1970	Paris		01/12/1971
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337				
	<b>Mlle GARNIER Elodie</b>	18/07/2013	Orléans		15/10/2013
	EHPAD LES GRANDS CHENES, GIREUGNE, BP 317				
	<b>M GARREAU Patrick</b>	15/06/1993	Orléans		23/10/2007
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, PAVILLON C, BP 337				
	<b>Mlle GOULET Nathalie</b>	20/11/2002	Orléans		27/02/2003
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337				
	<b>Mlle GROS-DESORMEAUX Yamina</b>	20/02/2014	Orléans		19/05/2014

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>SAINT-MAUR (36250)</b>					
	EHPAD LES GRANDS CHENES, GIREUGNE, BP 317				
	<b>M GUILLEMAIN Christian</b>	28/02/1975	Orléans		01/03/1975
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337				
	<b>Mme GUILLOIN Delphine</b>	20/11/2002	Orléans		15/09/2011
	EHPAD LES GRANDS CHENES, GIREUGNE, BP 317				
	<b>Mme HERTEL Elodie</b>	19/03/2015	Strasbourg		10/12/2015
	EHPAD LES GRANDS CHENES, GIREUGNE, BP 317				
	<b>Mlle JARREAU Alexandrine</b>	16/04/2009	Orléans		03/12/2009
	EHPAD LES GRANDS CHENES, GIREUGNE, BP 317				
	<b>Mlle JOUSSON BOSCH Anne</b>	21/11/2005	Limoges		10/01/2006
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, BP 337				
	<b>Mme LACOUR Estelle</b>	16/04/2009	Orléans		03/12/2009
	EHPAD LES GRANDS CHENES, GIREUGNE, BP 317				
	<b>Mme LAVENU Agnès</b>	11/07/2016	Orléans		13/07/2016
	EHPAD LES GRANDS CHENES, GIREUGNE, BP 317				
	<b>M LE BRUCHEC Elouan</b>	15/07/2015	Orléans		08/12/2015
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, BP 337				
	<b>Mlle LELEU Karine</b>	21/11/1996	Orléans		01/12/1996
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, LIEU DIT "GIREUGNE", BP 337				
	<b>Mlle LEMAIGRE Sophie</b>	14/03/2001	Orléans		23/04/2001
	EHPAD LES GRANDS CHENES, GIREUGNE, BP 317				
	<b>Mme LEOTET Stéphanie</b>	17/11/1998	Orléans		27/04/1999
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, PSYCHIATRIE, BP 337				
	<b>Mlle LEUTHY Lucie</b>	24/11/2006	Limoges		10/04/2008
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, PAVILLON A, BP 337				
	<b>M LHOMME Stephane</b>	13/03/1997	Orléans		01/03/1997
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, LIEU DIT "GIREUGNE", BP 337				
	<b>Mme LUMET Graziella</b>	19/06/1990	Orléans		01/09/1990
	, LE GRAND ST CYRAN				
	<b>Mlle MAISON Celine</b>	21/11/1996	Orléans		01/12/1996
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, BP 337				
	<b>M MANNEQUIN Patrick</b>	01/08/1993	Toulon naval		01/04/1998
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, URGENCE CHATX, BP 337				
	<b>Mme MANTEAU-DROGAT Marie-Isabelle</b>	30/01/1979	Limoges		01/09/1986
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337				
	<b>M MARKOFF Alexis</b>	12/04/2012	Orléans		28/06/2012
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, PAVILLON B, BP 337				
	<b>Mme MARTOGLIO-BLAISE Sonia</b>	16/06/1994	Orléans		01/07/1994
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337				
	<b>Mme MATHEY Martine</b>	20/06/1984	Orléans		01/12/1988
	EHPAD LES GRANDS CHENES, GIREUGNE, BP 317				
	<b>Mme MONSELET Nadine</b>	23/06/1988	Orléans		01/07/1988
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337				
	<b>Mlle NIVET Helene</b>	15/06/1993	Orléans		01/08/1993
	, 9 ALL DE BEAUREGARD				
	<b>Mme NOC Véronique</b>	12/04/2006	Orléans		27/06/2006
	EHPAD LES GRANDS CHENES, GIREUGNE, BP 317				
	<b>Mlle OLIVEIRA MARTINS Daniela</b>	15/07/2011	Portugal		06/08/2012
	EHPAD LES GRANDS CHENES, GIREUGNE, BP 317				
	<b>Mme PARMENTIER Claudiane</b>	07/04/2005	Orléans		28/07/2005

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>SAINT-MAUR (36250)</b>					
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, BP 337				
	<b>Mme PERRIN-BIGOT Marie-Madeleine</b>	26/06/1970	Paris		01/10/1972
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337				
	<b>Mme PERROT Nathalie</b>	28/06/1982	Orléans		01/07/1982
	IME LES MARTINETS, BOITE POSTALE NUMERO 256, RTE DE GIREUGNE, BP 256				
	<b>M PLANQUE Francois-Xavier</b>	16/06/1994	Orléans		01/10/1994
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337				
	<b>Mlle PLOURDEAU Karine</b>	07/04/2005	Orléans		28/07/2005
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337				
	<b>Mlle POLOME Alexandra</b>	12/04/2006	Orléans		23/06/2006
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, PAVILLON A GIREUGNE, BP 337				
	<b>Mme PONTABRY Erika</b>	20/11/2002	Orléans		06/01/2010
	EHPAD LES GRANDS CHENES, GIREUGNE, BP 317				
	<b>M POYTEAU Patrick</b>	21/11/1996	Orléans		01/02/1997
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, LIEU DIT "GIREUGNE", BP 337				
	<b>M PUARD Patrick</b>	20/11/1997	Orléans		01/02/1998
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, LIEU DIT "GIREUGNE", BP 337				
	<b>Mme RABIER Lydie</b>	17/03/1981	Orléans		01/04/1981
	EHPAD LES GRANDS CHENES, GIREUGNE, BP 317				
	<b>M RENVOISE Damien</b>	21/11/1996	Orléans		01/01/1997
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337				
	<b>Mme RICHARD Catherine</b>	20/06/1984	Orléans		01/07/1984
	ESAT ODETTE RICHER, 2 AV DE LA FORET, RN 20				
	<b>Mme RICHARD Céline</b>	24/11/2003	Orléans		13/09/2007
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, PAVILLON A GIREUGNE, BP 337				
	<b>Mme RICHARD Virginie</b>	16/03/1999	Orléans		02/04/1999
	MAS DE SAINT MAUR, GIREUGNE				
	<b>Mme ROQUET-MORIN Anne</b>	11/07/2016	Orléans		20/07/2016
	EHPAD LES GRANDS CHENES, LA CHENERAIE, GIREUGNE, BP 317				
	<b>M ROUET Stephane</b>	20/11/1997	Orléans		01/05/1998
	<b>Mme SAMYN Karine</b>	12/12/2000	Paris		09/10/2014
	EHPAD LES GRANDS CHENES, GIREUGNE, BP 317				
	<b>Mme SANCHEZ Lolita</b>	20/02/2014	Orléans		20/05/2014
	EHPAD LES GRANDS CHENES, GIREUGNE, BP 317				
	<b>M SCHMIDT Maxime</b>	11/07/2014	Limoges		18/09/2014
	EHPAD LES GRANDS CHENES, GIREUGNE, BP 317				
	<b>M SEGUIN Philippe</b>	01/12/2001	Orléans		17/01/2002
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337				Cadre de santé
	<b>Mme STUBBE-LEGENDRE Isabelle</b>	27/02/1978	Orléans		01/10/1980
	IME LES MARTINETS, GIREUGNE GIREUGNE, RTE DE GIREUGNE, BP 256				
	<b>Mme TABANE Patricia</b>	01/02/1999	Orléans		20/05/1999
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, PAVILLON C, BP 337				
	<b>Mme THIVET Véronique</b>	18/11/2008	Orléans		03/09/2012
	EHPAD LES GRANDS CHENES, GIREUGNE, BP 317				
	<b>Mme THOMAS Anne</b>	14/04/2011	Orléans		28/06/2011
	EHPAD LES GRANDS CHENES, GIREUGNE, BP 317				
	<b>Mlle VILLAUDIÈRE Florence</b>	07/04/2005	Orléans		21/07/2005
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337				
<b>SAINT-PLANTAIRE (36190)</b>					

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>SAINT-PLANTAIRE (36190)</b>				
	<b>Mlle LEPEIX Francoise</b> SSIAD ASIAD ST PLANTAIRE, 7 RTE DE LA TULERIE	15/10/1971 Clermont-Ferrand		01/09/1994
<b>TOURNON-SAINT-MARTIN (36220)</b>				
	<b>Mme BONNEAU Karine</b> EHPAD NOTRE DAME DE CONFIANCE, MISE A DISPO, 20 R DE LA MAIRIE	19/06/1990 Orléans		01/12/1991
	<b>Mme BRACONNIER Christine</b> , 3 PL DE L'EGLISE	17/11/2009 Orléans		12/04/2010
	<b>M DE SAINT JEAN Gaël</b> EHPAD NOTRE DAME DE CONFIANCE, 20 R DE LA MAIRIE	03/07/1990 Paris		31/08/2007
	<b>Mme FORTIN Isabelle</b> SSIAD BIEN VIVRE CHEZ SOI TOURNON, 15 R DE LA MAIRIE	27/06/1983 Orléans		01/09/1997
	<b>Mlle JEAN Nathalie</b> EHPAD NOTRE DAME DE CONFIANCE, 20 R DE LA MAIRIE	16/06/1990 Poitiers		18/09/2003
	<b>Mme LANGEROME Valérie</b> , 3 PL DE L'EGLISE	10/10/1991 Orléans		16/11/2010
	<b>Mme ROUSSEAU Clémentine</b> , 3 PL DE L'EGLISE	06/12/2002 Nantes		25/01/2005
<b>VALENCAY (36600)</b>				
	<b>Mme BEGUE Arielle</b> CH SAINT CHARLES DE VALENCAY, 24 R DES PRINCES	19/12/1995 Paris		01/05/1997
	<b>Mme BELAARBI Hayat</b> CH SAINT CHARLES DE VALENCAY, 24 R DES PRINCES	15/07/2015 Orléans		17/02/2016
	<b>Mlle BIRON Céline</b> CH SAINT CHARLES DE VALENCAY, MEDECINE, 24 R DES PRINCES	12/04/2006 Orléans		19/09/2006
	<b>Mme CLERC-LIMET Brigitte</b> IERM L'INSTITUT DE GATINES, LES PETITS CHARIOTS, 25 AV DE LA RESISTANCE	12/03/1980 Orléans		01/03/1980
	<b>Mme CROISILLES Mathilde</b> IERM L'INSTITUT DE GATINES, 25 AV DE LA RESISTANCE	15/10/1973 Orléans		31/08/2007
	<b>Mme DESNOUES Valerie</b> EHPAD LE NAHON DU CH VALENCAY, , R DUCHESSE DE DINO	13/10/1994 Orléans		01/11/1994
	<b>Mlle DOURADO Virginia</b> CH SAINT CHARLES DE VALENCAY, 24 R DES PRINCES	29/07/2011 Portugal		28/06/2012
	<b>Mlle DUFETEL Marine</b> IERM L'INSTITUT DE GATINES, 25 AV DE LA RESISTANCE	18/07/2013 Orléans		18/02/2014
	<b>Mlle FERREIRA Catia</b> CH SAINT CHARLES DE VALENCAY, 24 R DES PRINCES	18/07/2008 Portugal		30/04/2013
	<b>Mme GABEAU Ophélie</b> , R CROIX MAURICE	18/11/2008 Orléans		30/08/2012
	<b>Mme GANGNEUX Sonia</b> , 17 R CROIX MAURICE	16/11/2004 Orléans		11/12/2008
	<b>Mlle GAULTIER Marie-Noelle</b> CH SAINT CHARLES DE VALENCAY, 24 R DES PRINCES	16/04/2009 Orléans		25/08/2009
	<b>Mlle GOMES Catia Filipa</b> CH SAINT CHARLES DE VALENCAY, 24 R DES PRINCES	29/07/2011 Portugal		28/06/2012
	<b>Mlle JALLERAT Sylvie</b> EHPAD LE NAHON DU CH VALENCAY, , R DUCHESSE DE DINO	16/06/1994 Orléans		01/10/1994
	<b>Mme LANOUE Bouchra</b> CH SAINT CHARLES DE VALENCAY, 24 R DES PRINCES	18/07/2013 Orléans		10/10/2013
	<b>Mlle LAPIERRE Armelle</b> EHPAD LE NAHON DU CH VALENCAY, , R DUCHESSE DE DINO	20/11/1997 Orléans		01/02/1998

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>VALENCAY (36600)</b>				
	<b>Mme LIQUITO Lara</b> IME CHANTEMERLE, 4 R DES TEMPLIERS	01/08/2012 Portugal		12/11/2015
	<b>Mme MARCHAIS Laëtitia</b> CH SAINT CHARLES DE VALENCAY, 24 R DES PRINCES	11/07/2016 Orléans		26/07/2016
	<b>Mlle MEZIER Christine</b> . 17 R CROIX MAURICE	27/06/1983 Orléans		01/08/1991
	<b>Mlle MICAT Véronique</b> CH SAINT CHARLES DE VALENCAY, 24 R DES PRINCES	12/04/2012 Orléans		26/06/2012
	<b>Mlle MICHENET Anne-Sophie</b> CH SAINT CHARLES DE VALENCAY, 24 R DES PRINCES	22/11/2004 Paris		06/12/2011
	<b>Mme ONDO ELLA Frederique</b> CH SAINT CHARLES DE VALENCAY, 24 R DES PRINCES	16/04/2009 Orléans		07/09/2010
	<b>Mlle PAILLAUD Aurélie</b> CH SAINT CHARLES DE VALENCAY, 24 R DES PRINCES	14/04/2011 Orléans		29/07/2011
	<b>Mme PALMA Fabienne</b> CH SAINT CHARLES DE VALENCAY, 24 R DES PRINCES	18/12/1984 Orléans		06/12/2013
	<b>Mme PETIT Karine</b> CH SAINT CHARLES DE VALENCAY, 24 R DES PRINCES	22/11/2016 Orléans		15/12/2016
	<b>Mlle RIBAUT Viviane</b> CH SAINT CHARLES DE VALENCAY, HÔPITAL, 24 R DES PRINCES	29/06/1981 Paris		31/08/2007
	<b>Mme RIOLAND-DELYS Solange</b> CH SAINT CHARLES DE VALENCAY, 24 R DES PRINCES	21/02/1978 Paris		01/07/1992
	<b>M SERRANO Cyril</b> . 17 R CROIX MAURICE	26/04/2005 Paris		11/04/2014
	<b>Mme THOMASSET Karine</b> CH SAINT CHARLES DE VALENCAY, 24 R DES PRINCES	16/06/1994 Orléans		12/09/2007
<b>VATAN (36150)</b>				
	<b>Mme BIBENS Carole</b> EHPAD LE BOIS ROSIER, 2 R JEAN LEVASSEUR	18/11/2004 Limoges		16/04/2015
	<b>Mme COUET-BAROT Laurence</b> EHPAD LE BOIS ROSIER, 2 R JEAN LEVASSEUR	21/11/1996 Orléans		01/01/1997
	<b>Mlle DUMAGE Solène</b> ACADEMIE ORLEANS TOURS, COLLEGE FERDINAND LESSEPS, R DU COLLEGE	22/07/2013 Toulouse		25/09/2014
	<b>Mme FESNEAU Sylvie</b> . 62 AV DE LA LIBÉRATION	05/07/1989 Paris		12/09/2007
	<b>Mme FOUCAT Claire</b> . 62 AV DE LA LIBÉRATION	20/06/1985 Orléans		01/11/1985
	<b>Mlle GILBERT Annie</b> EHPAD LE BOIS ROSIER, 2 R JEAN LEVASSEUR	30/06/1985 Nantes		07/09/2007
	<b>Mme MOULINS Audrey</b> . 62 AV DE LA LIBÉRATION	16/11/2004 Orléans		07/12/2006
	<b>Mme PARENT Evelyne</b> EHPAD LE BOIS ROSIER, 2 R JEAN LEVASSEUR	29/05/1981 Lille		04/03/2015
	<b>Mme PETIT CLAIR Marie</b> EHPAD LE BOIS ROSIER, 2 R JEAN LEVASSEUR	15/07/2015 Orléans		15/02/2016
	<b>Mme PRINCE-MAURY Bernadette</b> EHPAD LE BOIS ROSIER, 2 R JEAN LEVASSEUR	27/06/1978 Paris		01/11/1988
	<b>Mme SALMON Amélie</b> EHPAD LE BOIS ROSIER, 2 R JEAN LEVASSEUR	17/11/2005 Orléans		26/01/2006
<b>VELLES (36330)</b>				

VILLE			
Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS Spécialisation/qualification
<b>VELLES (36330)</b>			
<b>M ROSSIGNOL Laurent</b> MAISON MEDICALE, , 2 R DES ANCIENS COMBATTANTS	17/11/2005 Orléans		14/03/2008
<b>VENDOEUVRES (36500)</b>			
<b>Mme DESCOUTURES Fabienne</b> , 2 R VICTOR	17/11/2007 Orléans		27/01/2009
<b>Mme FIGAROL Gaëlle</b> , 2 R VICTOR	27/11/2007 Paris		08/10/2009
<b>Mme JEDOUX Dominique</b> (CONT.COLLABORATION), RTE DE MEZIERES	29/09/1966 Orléans		01/01/1970
<b>Mme MADELAIN VAN INGEN Patricia</b> (CONT.COLLABORATION), 2 R VICTOR	23/06/1988 Orléans		01/07/1988
<b>Mme ROUET Brigitte</b> , 2 R VICTOR	21/01/1983 Orléans		01/07/1984
<b>Mlle SABOURAULT Amandine</b> ADECCO MEDICAL TOURS 02 47 66 17 18, , 6 LA MORANDIÈRE	17/11/2011 Orléans		26/03/2012
<b>VICQ-SUR-NAHON (36600)</b>			
<b>Mlle CHENE Monique</b> SCM-MOREAU S-BOILEAU M-CHENE M, , 9 RTE DE VALENCA Y	05/02/1976 Orléans		01/02/1982
<b>VIGOUX (36170)</b>			
<b>Mme GROS Laurence</b> , 1 LA GRANGE	05/07/1989 Paris		25/03/2016
<b>VILLEDIEU-SUR-INDRE (36320)</b>			
<b>Mme JULO Catherine</b> MAISON MEDICALE, , 4 R DES JARDINS	18/12/1984 Orléans		01/01/1985
<b>Mlle MATHON Laetitia</b> , 52 R DU GENERAL DE GAULLE	17/11/1998 Orléans		21/07/1999
<b>Mme OLIVIER Gaëlle</b> , 52 R DU GÉNÉRAL DE GAULLE	16/11/2004 Orléans		25/10/2005
<b>VILLERS-LES-ORMES (36250)</b>			
<b>Mme PAILLISSON Isabelle</b>	20/11/2002 Orléans		23/01/2003
<b>VINEUIL (36110)</b>			
<b>Mlle BRANSON Corinne</b> , 2 PL DE L'ANCIENNE GARE	17/11/1998 Orléans		04/02/1999
<b>Mlle FRONTERA Sarah</b> , 2 PL DE L'ANCIENNE GARE	21/06/1994 Limoges		01/02/1996
<b>Mme TREMBLAIS Marie-Francoise</b> , 2 PL DE L'ANCIENNE GARE	26/06/1992 Orléans		01/08/1992
<b>VOUILLON (36100)</b>			
<b>Mlle MEURGUES Murielle</b> , 2 R DE L'ORME	23/06/1986 Orléans		25/03/2011

## Infirmier psychiatrique

VILLE			
Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme		Date Ordre/DDASS Spécialisation/qualification
<b>ARDENTES (36120)</b>			
Mme BIDAULT Eveline MAS LES COURTILLET, 8 R DE VALLIERES	14/06/1974 Orléans		29/12/2005
<b>CHABRIS (36210)</b>			
Mlle COULON Martine EHPAD LA ROSERAIE, 14 B R ABEL BONNET	25/02/1976 Orléans		07/06/2011
Mme PROT Danièle EHPAD LA ROSERAIE, 14 B R ABEL BONNET	04/07/1972 Orléans		03/09/2007
<b>CHASSENEUIL (36800)</b>			
M MICHEL Claude EHPAD RIVE ARDENTE, LE HAUT CLUZEAU	21/06/1973 Clermont-Ferrand		22/06/2010
<b>CHATEAUROUX (36019)</b>			
Mme BALLET Annick CH CHATEAUROUX, SECTEUR PSYCHIATRIQUE, 216 AV DE VERDUN, BP 585	24/07/1985 Dijon		01/09/1992
Mlle BEIGNEUX Françoise CH CHATEAUROUX, SECTEUR PSYCHIATRIQUE, 216 AV DE VERDUN, BP 585	11/01/1979 Orléans		01/01/1979
M BISSON Gilles CH CHATEAUROUX, SECTEUR PSYCHIATRIQUE, 216 AV DE VERDUN, BP 585	22/05/1974 Paris		01/11/1988
M DARDANT Jacky CH CHATEAUROUX, SECTEUR PSYCHIATRIQUE, 216 AV DE VERDUN, BP 585	16/12/1980 Orléans		01/02/1981
Mme DURY Laurence CH CHATEAUROUX, SECTEUR DE PSYCHIATRIQUE, 216 AV DE VERDUN, BP 585	01/02/1977 Orléans		01/02/1977
M ERDEVEN Patrick CH CHATEAUROUX, SECTEUR PSYCHIATRIQUE, 216 AV DE VERDUN, BP 585	11/01/1979 Orléans		01/01/1979
Mme GARRIER Brigitte CH CHATEAUROUX, SECTEUR PSYCHIATRIQUE, 216 AV DE VERDUN, BP 585	11/01/1979 Orléans		01/01/1979
Mme GAUTHIER Janine CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585	22/06/1970 Orléans		01/03/1984
Mme GUYOTON Huguette CH CHATEAUROUX, SECTEUR PSYCHIATRIQUE, 216 AV DE VERDUN, BP 585	19/05/1978 Orléans		01/06/1978
Mme HIBERT Chantal CH CHATEAUROUX, S.M.P.R., 216 AV DE VERDUN, BP 585	01/06/1973 Orléans		01/06/1974
Mme LAMY Catherine CH CHATEAUROUX, SECTEUR PSYCHIATRIQUE, 216 AV DE VERDUN, BP 585	05/05/1977 Orléans		01/06/1977
Mlle LIMOUSIN Claude CH CHATEAUROUX, SECTEUR PSYCHIATRIQUE, 216 AV DE VERDUN, BP 585	19/05/1978 Orléans		01/06/1978
Mme SLEIMAN Claudette CH CHATEAUROUX, SECTEUR PSYCHIATRIQUE, 216 AV DE VERDUN, BP 585	19/01/1978 Orléans		10/06/1999
Mme SOUBRAS Madeleine CH CHATEAUROUX, CENTRE PSY GIREUGNE, 216 AV DE VERDUN, BP 585	24/05/1972 Paris		01/02/1974
<b>ISSOUDUN (36100)</b>			
Mlle BORGET Sylvie CENTRE SOINS COMMUNAL POLYHANDICAPES, CTRE SOINS PUBLIC COMMUNAL, R DE LA LIMOISE	18/01/1980 Orléans		01/03/1980
Mme BOURDREUX Marie-Laure EHPAD LA CHAUME, 45 PL DE LA CHAUME	26/06/1986 Orléans		13/10/2014
Mme CESARD Dominique CTRE SOINS COMMUNAL POLYHANDICAP, SECTEUR PSYCHIATRIQUE, R DE LA LIMOISE	14/06/1974 Orléans		21/06/1999
Mme MOREAU Claudine	01/02/1977 Orléans		01/12/1991

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>ISSOUDUN (36100)</b>					
	CENTRE SOINS COMMUNAL POLYHANDICAPES, CTRE SOINS PUBLIC CO MMUNAL, R DE LA LIMOISE				
	<b>M MOREAU Guy</b>	04/07/1972 Orléans		01/12/1991	
	CENTRE SOINS COMMUNAL POLYHANDICAPES, CTRE SOINS PUBLIC CO MMUNAL, R DE LA LIMOISE				
<b>LA CHATRE (36400)</b>					
	<b>Mme BONARGENT Yvette</b>	31/05/1977 Lyon		01/02/1984	
	CH LA CHATRE, SECTEUR PSYCHIATRIE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme BURGALASSI Catherine</b>	19/05/1978 Orléans		01/06/1978	
	CH LA CHATRE, SECTEUR PSYCHIATRIQUE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme DEMERY Anne-Marie</b>	11/01/1979 Orléans		01/01/1979	
	CH LA CHATRE, SECTEUR PSYCHIATRIQUE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme DUPUIS Françoise</b>	01/02/1977 Orléans		01/03/1977	
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme GIRARDOT Nadine</b>	07/12/1979 Limoges		01/09/1988	
	CH LA CHATRE, SECTEUR PSYCHIATRIQUE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>M GOOIKER Gérardus</b>	22/03/2004 Orléans		31/08/2007	
	CH LA CHATRE, PSYCHIATRIE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>M GORGE Jacky</b>	14/04/1978 Paris		01/02/1984	
	CH LA CHATRE, SECTEUR PSYCHIATRIQUE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme GORGE Elisabeth</b>	14/04/1978 Paris		01/02/1984	
	CH LA CHATRE, SECTEUR PSYCHIATRIQUE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme MILLIENS Catherine</b>	19/05/1978 Orléans		01/06/1978	
	CH LA CHATRE, SECTEUR PSYCHIATRIQUE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mlle PUAULT Liliane</b>	20/01/1978 Orléans		01/02/1984	
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mlle RENARD Isabelle</b>	24/06/1985 Orléans		01/02/1988	
	CH LA CHATRE, PSYCHIATRIQUE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>M RICHARD Maurice</b>	20/01/1978 Orléans		01/02/1984	
	CH LA CHATRE, SECTEUR PSYCHIATRIQUE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme SERVOUR-ALVARO Claudine</b>	26/06/1986 Orléans		21/05/2013	Cadre de santé
	CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
	<b>Mme TISSIER Anne Marie</b>	01/02/1977 Orléans		01/03/1977	
	CH LA CHATRE, SECTEUR PSYCHIATRIQUE, 40 R DES OISEAUX, BP 126				
<b>LE BLANC (36300)</b>					
	<b>M COLIN Cyrille</b>	11/06/1985 Poitiers		29/08/2007	
	ETAB.FORM.POLYVALENT DU BLANC, IFSI LE BLANC, 33 R SAINT LAZARE, BP 202				
	<b>Mme DEMON Nicole</b>	11/06/1993 Poitiers		17/08/2011	
	CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202				
<b>SAINT-MAUR (36250)</b>					
	<b>Mlle AUBRUN Brigitte</b>	01/07/1982 Limoges		01/09/1988	
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337				
	<b>Mme BERRIER Françoise</b>	21/05/1976 Orléans		01/03/1977	
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337				
	<b>Mme BITARD Agnes</b>	31/12/1979 Nancy		01/04/1988	
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337				
	<b>Mme BRUNDRI Joelle</b>	04/07/1972 Orléans		01/08/1972	
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337				
	<b>M COSSON Hubert</b>	01/02/1977 Orléans		01/02/1977	
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337				
	<b>Mlle DEFAY Marinette</b>	19/05/1978 Orléans		01/06/1978	
	CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337				

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>SAINT-MAUR (36250)</b>					
	<b>Mme DESIRE Anne-Marie</b> CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337	04/07/1972 Orléans		01/07/1972	
	<b>Mme DESPRES Clotilde</b> CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337	11/01/1979 Orléans		01/01/1979	
	<b>Mme DEVILLE Jeanine</b> CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337	19/05/1978 Orléans		01/06/1978	
	<b>Mme DUSSAULT Chantal</b> CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337	01/12/1977 Paris		01/11/1988	
	<b>Mme FAUCHON Marie Madeleine</b> CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337	28/08/1969 Rouen		01/03/1977	
	<b>Mme FERRY Chantal</b> CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337	27/07/1973 Orléans		01/12/1976	
	<b>Mlle FOULATIER Marie Jeanne</b> CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337	04/07/1972 Orléans		01/10/1972	
	<b>M GRIMAUULT Gerard</b> CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337	22/06/1970 Orléans		01/08/1972	
	<b>Mme GUILLEMAIN Jeannine</b> CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337	22/06/1970 Orléans		01/03/1977	
	<b>Mme JULIEN Nathalie</b> CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337	16/12/1980 Orléans		01/02/1981	
	<b>M LHERMITTE Pascal</b> CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337	16/12/1980 Orléans		01/02/1981	
	<b>Mme LHULLIER-MAIN Nicole</b> MAS DE SAINT MAUR, GIREUGNE	11/01/1979 Orléans		01/01/1979	
	<b>Mme LOISEAU Martine</b> CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337	18/01/1980 Orléans		01/01/1980	Cadre infirmier psychiatrique
	<b>Mme MARCHAND Marie Hélène</b> CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337	26/06/1972 Poitiers		01/09/1982	
	<b>Mme MARIE Chantal</b> CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, BP 337	02/12/1977 Paris		17/06/2011	
	<b>Mme METAIS-VALADE Martine</b> CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337	19/05/1978 Orléans		01/03/1984	
	<b>Mme MIQUEL Jacqueline</b> CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337	16/12/1980 Orléans		01/02/1981	Cadre infirmier psychiatrique
	<b>Mlle MUTOT Marie-Laure</b> CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337	11/01/1979 Orléans		01/01/1979	
	<b>Mme PALERMITA Joelle</b> CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337	23/06/1972 Orléans		01/01/1977	
	<b>Mme PINEAU Aimee</b> CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337	10/01/1972 Paris		01/03/1977	
	<b>M POIVERT Francis</b> CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337	09/06/1975 Paris		01/02/1977	
	<b>Mme RABOT Joelle</b> CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337	19/05/1978 Orléans		01/06/1978	
	<b>M RABOT Christian</b> CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337	19/05/1978 Orléans		01/06/1978	
	<b>M RAMBOZ Marcel</b> CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337	22/05/1979 Orléans		01/05/1979	Cadre infirmier psychiatrique
	<b>Mme RAQUE Danielle</b> CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337	11/01/1979 Orléans		01/01/1979	

VILLE			
Identité (civilité, nom d'exercice, prénom)	Date et lieu d'obtention du diplôme		Date Ordre/DDASS Spécialisation/qualification
Adresse professionnelle			
<b>SAINT-MAUR (36250)</b>			
<b>Mlle SIMON Anne Marie</b>	12/07/1971	Orléans	01/08/1971
CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337			
<b>Mme SOULAT Michele</b>	01/07/1972	Orléans	01/07/1972
CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337			
<b>Mme TORTAJADA-BOSCH Maria-Aïda</b>	16/12/1980	Orléans	01/02/1981
CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337			
<b>Mme VINCENT Marinette</b>	18/01/1980	Orléans	01/01/1980
CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337			
<b>Mme WIDEMANN Marie Line</b>	04/07/1972	Orléans	01/07/1972
CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, GIREUGNE, BP 337			

**Manipulateur ERM**

VILLE				
Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36000)</b>				
<b>Mme BARDOUX Lucie</b> SCP RADIOLOGIE, , 73 R LEDRU ROLLIN	26/06/2014 Rouen			16/12/2015
<b>Mme CHAUVAT Suzanne</b> SCP DUROU LE HEANAFF MORON SOUNNI, , 73 R LEDU ROLLIN	27/11/1986 Orléans			03/10/2007
<b>Mme HEROLT-COHENDY Sonia</b> DRUTEL, , 73 R LEDRU ROLLIN	28/06/1993 Orléans			01/06/1995
<b>Mme PETIT Yvette</b> CABINET RADIOLOGIQUE, , 73 R LEDRU ROLLIN	02/05/1986 Orléans			01/07/1995
<b>Mme TEMPLIER-PECHARD Dominique</b> CABINET DE RADIOLOGIE, , 73 R LEDRU ROLLIN	27/11/1986 Orléans			01/08/1995
<b>CHATEAUROUX (36006)</b>				
<b>Mme BARBONNAIS-LAFORET Gisele</b> CLINIQUE SAINT FRANCOIS, , 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299	02/05/1986 Orléans			01/06/1995
<b>Mme COULY-CHASSOUX Annie</b> CLINIQUE SAINT FRANCOIS, , 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299	27/11/1986 Orléans			01/07/1995
<b>Mme LARIGAUDERIE-JOUANY Simone</b> CLINIQUE SAINT FRANCOIS, , 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299	01/07/1993 Orléans			01/06/1995
<b>Mlle MARDON Jeannine</b> CLINIQUE SAINT FRANCOIS, , 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299	27/11/1986 Orléans			01/07/1995
<b>Mme MASSAY-CARLIER Christine</b> CLINIQUE SAINT FRANCOIS, , 22 AV MARCEL LEMOINE, BP 299	02/05/1986 Orléans			01/06/1995
<b>CHATEAUROUX (36019)</b>				
<b>Mlle ALLIOT Amélie</b> CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585	26/06/2012 Paris			07/02/2013
<b>Mlle ANTOINE Florence</b> CH CHATEAUROUX, E.R.M, 216 AV DE VERDUN, BP 585	11/09/2008 Clermont-Ferrand			15/10/2009
<b>M BEAULIEU Jean-Hugues</b> CH DE CHATEAUROUX, , 216 AV DE VERDUN, BP 585	03/07/1998 Clermont-Ferrand			16/08/2001
<b>Mme BILLOT Jeannine</b> CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585	01/08/1973 Pays étranger			01/07/1995
<b>M BREUILH Aurlien</b> CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585	24/06/2011 Poitiers			29/08/2011
<b>Mlle BROSSAS Nathalie</b> CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585	28/06/1994 Paris			26/06/2003 Cadre de santé
<b>Mme BRUNAUD-DELAGÉ Marie-Helene</b> CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585	29/06/1977 Orléans			01/07/1995
<b>Mme CESTAC-PERROT Lydia</b> CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585	24/06/1980 Orléans			01/07/1995
<b>Mlle CHABASSIER Claudine</b> CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585	23/06/1982 Poitiers			01/07/1995
<b>M CHARLES Patrick</b> CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585	27/11/1986 Orléans			01/09/1995
<b>Mme COCHEREAU Pascale</b> CH CHATEAUROUX, RADIOLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585	29/06/1977 Orléans			02/02/2009
<b>Mme COMBACAU Valérie</b> CH CHATEAUROUX, RADIOLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585	06/10/1995 Montpellier-Nîmes			05/02/2009
<b>M CONTE Pascale</b> CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585	01/08/1982 Orléans			01/07/1995

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36019)</b>				
	<b>Mlle COTTE Candice</b> CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585	27/06/2012 Nantes		07/01/2013
	<b>Mme CRINIÈRE-MARCHAIS Martine</b> CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585	24/06/1980 Orléans		01/07/1995
	<b>M DELAUTIER Claude</b> CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585	01/04/1975 Pays étranger		01/06/1995
	<b>Mme DESCOUX Valérie</b> CH CHATEAUROUX, RADIOLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585	04/07/1994 Poitiers		23/11/1999
	<b>Mme DEVAUX-JOUSSET Carole</b> CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585	27/11/1986 Orléans		01/06/1995
	<b>Mme DRIF Jennifer</b> CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585	27/06/2011 Paris		19/07/2012
	<b>Mlle FLEURY Noelle</b> CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585	12/07/1984 Orléans		01/07/1995
	<b>Mme FORT-LACOURARIE Sandrine</b> CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585	11/12/1990 Paris		01/07/1995
	<b>Mme GUILLOU Sophie</b> CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585	19/06/1991 Paris		01/07/1995
	<b>Mme HANUT-CHIRAUX Valérie</b> CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585	04/03/1992 Pays étranger		01/08/1995
	<b>Mme LAVERGNE-VARLAN Martine</b> CH CHATEAUROUX, , 216 AV DE VERDUN, BP 585	29/09/1978 Pays étranger		01/08/1995
	<b>Mlle LE BRIS Nathalie</b> CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585	15/07/1986 Orléans		01/03/1987
	<b>Mlle LIAIGRE Marie</b> CH CHATEAUROUX, RADIOLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585	29/08/2008 Orléans		15/12/2008
	<b>M LUNEAU Patrick</b> CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585	17/05/1988 Orléans		01/09/1995
	<b>Mlle MALASSET Severine</b> CH CHATEAUROUX, IMAGERIE MÉDICALE, 216 AV DE VERDUN, BP 585	24/06/1998 Orléans		14/03/2000
	<b>Mme MANOGIL Camille</b> CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585	27/06/2014 Orléans		25/03/2015
	<b>Mme MARCHAND-BOURRIFFET Sophie</b> CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585	07/08/1990 Orléans		01/07/1995
	<b>Mlle MARTIN Séverine</b> CH CHATEAUROUX, .. 216 AV DE VERDUN, BP 585	29/06/2000 Paris		02/02/2001
	<b>Mlle MARTINAT Carole</b> CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585	27/06/2011 Paris		20/12/2011
	<b>Mlle MARTINEAU Bettina</b> CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585	21/06/2012 Nantes		07/01/2013
	<b>Mlle MICHAUD Anne-Laure</b> CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585	28/06/2010 Paris		11/10/2011
	<b>Mlle NAUDON Linda</b> CH CHATEAUROUX, RADIOLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585	04/06/1998 Orléans		23/03/2000
	<b>Mme ORDONEZ-CHEVALIER Florence</b> CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585	12/07/1984 Orléans		01/07/1995
	<b>Mme RENAULT-COLIN Marie-Therese</b> CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585	02/05/1986 Orléans		01/08/1995
	<b>Mme RENTY-BOURROUX Sylvie</b> CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585	24/09/1987 Paris		01/07/1995

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36019)</b>				
	<b>Mme RIAN-BAUDRON Chantal</b> CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585	01/08/1973 Pays étranger	01/07/1995	
	<b>Mme ROUX-RIFFET Paulette</b> CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585	11/07/1972 Orléans	01/07/1995	
	<b>Mlle SALOMON Emilie</b> CH CHATEAUROUX, IMAGERIE MÉDICALE, 216 AV DE VERDUN, BP 585	25/06/2007 Paris	23/05/2008	
	<b>Mlle SCHNEIDER Emilie</b> CH CHATEAUROUX, RADIOLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585	21/06/2005 Poitiers	18/10/2006	
	<b>Mlle SERIN MOULIN Laure</b> CH CHATEAUROUX, RADIOLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585	29/06/2006 Paris	03/07/2007	
	<b>M TARDIEUX Julien</b> CH CHATEAUROUX, RADIOLOGIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585	23/09/2008 Poitiers	14/08/2009	
	<b>M THIBAUT Jean-Michel</b> CH CHATEAUROUX, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585	23/10/1987 Orléans	01/09/1995	
	<b>Mlle THOMAS Aline</b> CH CHATEAUROUX, , 216 AV DE VERDUN, BP 585	25/06/2002 Paris	28/11/2002	
	<b>Mlle THULIER Jenny</b> CH CHATEAUROUX, IMAGERIE MÉDICALE, 216 AV DE VERDUN, BP 585	30/06/2006 Orléans	10/02/2009	
	<b>M TITOU Saïd</b> CH CHATEAUROUX, IMAGERIE MEDICALE, 216 AV DE VERDUN, BP 585	19/06/2008 Clermont-Ferrand	07/04/2009	
	<b>Mlle TUZIAK Alexandra</b> CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585	27/06/1994 Orléans	26/06/2003	
<b>ISSOUDUN (36100)</b>				
	<b>Mme CROCHET-ACCOLAS Christine</b> CAB. DOCTEUR LACOSTE, , 30 R DE LA REPUBLIQUE	07/03/1986 Orléans	01/07/1995	
<b>ISSOUDUN (36105)</b>				
	<b>Mlle GIRARD Marie-Bernadett</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	01/06/1984 Orléans	01/07/1995	
	<b>Mme ROBIN Anne-Sophie</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	25/06/2015 Orléans	11/12/2015	
	<b>M ROUTHIEAU Jean-Pascal</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	05/08/1982 Nantes	01/06/1995	
	<b>Mme WILK Sylvie</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	06/12/1985 Orléans	01/06/1995	
<b>LA CHATRE (36400)</b>				
	<b>M MICHAUD Jean-Pierre</b> CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126	06/07/1972 Paris	01/07/1995	
	<b>Mme TEMPLIER-ALAURENT Isabelle</b> CH LA CHATRE, 40 R DES OISEAUX, BP 126	21/05/1987 Orléans	01/07/1995	
<b>LE BLANC (36300)</b>				
	<b>M BONNET Clément</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	24/06/2011 Nantes	17/02/2012	
	<b>Mme CHIABAUT Virginie</b> CH DU BLANC, SERVICE, 5 R PIERRE MILON, BP 202	24/06/1998 Lyon	09/12/2003	
	<b>Mme COMPAGNON-BLANZAC Anne-Marie</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	05/07/1976 Bordeaux	01/06/1995	
	<b>Mme DUBEAU Sandie</b> CH DU BLANC, , 5 R PIERRE MILON, BP 202	28/06/1996 Paris	13/02/2003	
	<b>Mlle DUPONT Maryse</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	11/07/1979 Orléans	01/06/1995	

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>LE BLANC (36300)</b>				
	<b>Mme GIVELET Myriam</b> CH DU BLANC, , 5 R PIERRE MILON, BP 202	24/06/1980 Tours	06/02/2003	
	<b>Mlle GUERE Sylvie</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	12/07/1984 Orléans	29/02/2012	
	<b>Mlle PELLETIER-BACHELIER Flavie</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	27/06/2011 Paris	11/01/2012	
	<b>Mme RAIS Nabila</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	20/06/2014 Poitiers	27/04/2016	
	<b>M RIVAS MEDINA Francisco Andrés</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	22/11/2005 Paris	17/02/2012	
	<b>Mlle THERAULAZ Anne</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	24/06/2014 Nantes	15/10/2014	
	<b>M TRINQUART Andre</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	04/10/1979 Orléans	01/06/1995	
	<b>Mme TURCOTTE-VERGET Patricia</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	24/06/1980 Orléans	01/06/1995	

## Opticien-Lunetier

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>ARDENTES (36120)</b>	<b>Mme THERET Margaux</b> PHARMACIE ROUX, LES TOURNESOLS, 16 AV DE VERDUN	11/07/2013 Nantes		21/10/2014
<b>ARGENTON-SUR-CREUSE (36200)</b>	<b>M ALSARRAF Grégory</b> MUTUALITE FRANCAISE INDRE TOURRAINE, LES OPTICIENS MUTUALISTE, 6 PL DE LA RÉPUBLIQUE	11/07/2012 Nantes		15/11/2012
	<b>M BALAND Arnaud</b> MUTUALITE FRANCAISE CENTRE VAL DE LOIR, LES OPTICIENS MUTUALISTES, 6 PL DE LA RÉPUBLIQUE	07/07/2004 Besançon		13/01/2005
	<b>M JACQUEMIN Bruno</b> OPTIQUE JACQUEMIN BRUNO, , 2 R AUCLERT DESCOTTES	03/07/1980 Besançon		01/09/1984
	<b>M VIGNERON Marc</b> OPTIQUE VIGNERON, EURL MARLU, 14 R GRANDE	12/07/2005 Nantes		08/02/2011
<b>BUZANCAIS (36500)</b>	<b>M CHARDON DU RANQUET Pierre</b> CRP, , 20 R GRANDE	03/07/2002 Versailles		02/03/2006
	<b>Mlle COLLET Elodie</b> OPTIQUE DORNIER, , 14 R GRANDE	09/07/2008 France		31/10/2008
	<b>M DORNIER Patrick</b> SARKL BUZANCAIS OPTIQUE, , 14 R GRANDE	11/06/1981 Besançon		08/04/2010
	<b>Mlle QUENAULT Eloise</b> OPTIQUE DORNIER, , 14 R GRANDE	09/07/2009 Nantes		14/12/2009
<b>CHABRIS (36210)</b>	<b>M CALLIAS Eric</b> SARL COMPTOIR OPTIQUE DU BERRY, , 1 B PL ALBERT BOIVIN	12/07/1991 Paris		01/10/1991
<b>CHATEAURoux (36000)</b>	<b>M ARDELET Nicolas</b> OPTICIEN CONCEPT, , 35 PL GAMBETTA	23/06/2000 Rennes		30/07/2001
	<b>M BASSI Alexandre</b> MUTUALITE FRANCAISE CENTRE VAL DE LOIR, LES OPTICIENS MUTUALISTES, 26 R DE LA GARE	09/07/2007 Grenoble		02/06/2010
	<b>Mme BELLIER Léa</b> MUTUALITE FRANCAISE CENTRE VAL DE LOIR, LES OPTICIENS MUTUALISTES, 26 R DE LA GARE	13/07/2010 Clermont-Ferrand		24/08/2011
	<b>Mme BERNOIN Julie</b> GENERALE D'OPTIQUE, , ZONE COMMERCIALE AUCHAN	11/07/2012 Bordeaux		27/02/2013
	<b>Mme BONVALET Lauriane</b> ATOL LES OPTICIENS, CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ, 371 AV DE VERDUN	07/07/2014 Orléans		14/01/2015
	<b>Mlle CHABOT Pauline</b> , GALERIE MARCHANDE AUCHAN	09/07/2008 Nantes		25/11/2008
	<b>M CHANSON Valentin</b> MUTUALITE FRANCAISE CENTRE VAL DE LOIR, LES OPTICIENS MUTUALISTES, 26 R DE LA GARE	11/07/2013 Tours		18/09/2014
	<b>Mlle DESCHAMPS Aurélie</b> OPTIC 2000, S.A.R.L. ESPACE VISION, 12 RUE DE LA POSTE	12/07/2011 Versailles		22/11/2011
	<b>M FERRIER Sébastien</b> MUTUALITE FRANCAISE CENTRE VAL DE LOIR, LES OPTICIENS MUTUALISTES, 26 R DE LA GARE	10/07/1992 Paris		06/05/1999
	<b>M GABRINI Jean-Paul</b> OPTIQUE GABRINI - S.A., , 35 CRS SAINT-LUC	24/06/1971 Paris		01/11/1978
	<b>Mlle GALOPPIN Stéphanie</b> SARL 2MVP AFFLELOU, , 6 PL SAINT CYRAN	07/07/1994 Paris		01/06/1995
	<b>Mme JOUHANNET Caroline</b>	02/11/2015 Orléans		21/03/2016

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36000)</b>				
	TAVARES OPTIQUE, MAGASIN KRYS, 2 B R DE LA POSTE			
	<b>Mme KAZI-TANI Aurelie</b>	12/07/2005 Angers		02/10/2006
	SARL 2 MVP ALAIN AFFLELOU, , 6 PL ST CYRAN			
	<b>Mme LANSADE Emilie</b>	12/07/1999 Versailles		14/02/2011
	MUTUALITE FRANCAISE CENTRE VAL DE LOIR, LES OPTICIENS MUTUALISTES, 26 R DE LA GARE			
	<b>Mme MATHOREL Laurie</b>	11/07/1997 Paris		05/02/2004
	, 76 BD DES MARINS			
	<b>Mme MEREAU Eloise</b>	10/07/2015 Orléans		07/04/2016
	VISION PLUS - MATHOREL OPTIC, , 63 AV CHARLES DE GAULLE			
	<b>M MULTIGNER Jean</b>	19/06/1997 Paris		01/05/1998
	ATOL LES OPTICIENS, CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ, 371 AV DE VERDUN			
	<b>Mme PENOT Morgane</b>	09/07/2010 Nantes		30/09/2015
	MUTUALITE FRANCAISE CENTRE VAL DE LOIR, LES OPTICIENS MUTUALISTES, 26 R DE LA GARE			
	<b>Mme PONDARRE-TOUZET Marie-Sylvie</b>	03/07/1986 Paris		01/06/1992
	MUTUALITE FRANCAISE CENTRE VAL DE LOIR, LES OPTICIENS MUTUALISTES, 26 R DE LA GARE			
	<b>Mme ROTTY Blandine</b>	09/07/2010 Lille		10/09/2014
	MUTUALITE FRANCAISE CENTRE VAL DE LOIR, LES OPTICIENS MUTUALISTES, 26 R DE LA GARE			
	<b>M SOUDY Patrick</b>	29/06/1977 Besançon		01/10/1978
	MUTUALITE FRANCAISE CENTRE VAL DE LOIR, LES OPTICIENS MUTUALISTES, 26 R DE LA GARE			
	<b>Mme TAVARES Valérie</b>	17/07/1996 Paris		01/12/1996
	KRYS OPTIQUE, , 2 B R DE LA POSTE			
	<b>M THORE Henry</b>	21/06/1972 Alger		01/02/1990
	OPTIC 36, , 8 R DE LA POSTE			
	<b>M TILLARD Philippe</b>	10/07/1992 Paris		01/08/1994
	"ESPACE VISION", , 12 R DE LA POSTE			
<b>CHATEAUROUX (36006)</b>				
	<b>Mme GAUFILLE Odile</b>	08/07/1993 Paris		01/05/1998
	MUTUELLE FAMILIALE TRAV. INDRE, BOITE POSTALE NUMERO 294, 80 BD GEORGE SAND			
<b>ISSOUDUN (36100)</b>				
	<b>M AUBIER Michel</b>	10/07/2006 Orléans		27/08/2007
	MUTUALITE FRANCAISE INDRE TOURRAINE, LES OPTICIENS MUTUALISTES, 12 R DE LA POTERIE			
	<b>M BORDAT Mathieu</b>	10/07/2007 Nantes		13/04/2010
	M.P.S SARL OPTIC 2000, , 15 R DANIELE CASANOVA			
	<b>M BOUTON Gregoire</b>	10/07/2007 Amiens		13/11/2009
	S.A.R.L. OPTIQUE GASSIPARD, CENTRE COMMERCIAL LECLERC, R DE LA LIMOISE			
	<b>Mlle BUSSEAU Pauline</b>	11/07/2012 Nantes		26/11/2012
	MPS SARL OPTIC 2000, , 15 R DANIELE CASSANOVA			
	<b>M GASSIPARD Basile</b>	11/07/2000 Paris		25/06/2001
	MAGASIN KRYS, CENTRE COMMERCIAL LECLERC, R DE LA LIMOISE			
	<b>M GILET Jean-Pierre</b>	01/01/2003 Orléans		25/04/2005
	, 12 R DES PUCELLES			
	<b>Mme LAMOUREUX Maryse</b>	12/07/2004 Nantes		13/10/2014
	SARL - MSP - OPTIC 2000, , 15 R D CASANOVA			
	<b>Mme LEBON-TOURNEBIZE Carole</b>	09/07/2009 Limoges		26/09/2016
	OPTICIENS KRYS, , CENTRE COMMERCIAL LECLERC			
	<b>M SALERNO Vito</b>	21/06/1976 Paris		01/02/1982
	CENTRE OPTIQUE MUTUALISTE, , 12 R DE LA POSTE			
	<b>Mme TOURNADRE Valérie</b>	13/07/1995 Versailles		07/09/2011
	MUTUALITE FRANCAISE CENTRE VAL DE LOIR, LES OPTICIENS MUTUALISTES, 12 R DE LA POTERIE			
<b>LA CHATRE (36400)</b>				

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>LA CHATRE (36400)</b>				
	<b>Mlle CHAUMETTE Lucie</b> SARL OPTIQUE COLLE, , 151 R NATIONALE	03/07/2002 Paris		21/07/2008
	<b>M COLLE Christophe</b> SARL - OPTIQUE MICHEL COLLE, , 151 R NATIONALE	17/07/1996 Paris		01/02/1997
	<b>Mlle COLLE Christel</b> SARL OPTIQUE MICHEL COLLE, , 151 R NATIONALE	10/07/1992 Paris		01/07/1994
	<b>Mme CORNETTE Lucile</b> SARL EUGENIE ET POUTEAUX, , PL DE L'HOTEL DE VILLE	11/07/2013 Besançon		16/12/2013
	<b>Mme DEFOT Aude</b> MAGASIN D'OPTIQUE AFFLELOU, , 12 PL DU MARCHE	03/07/2003 Clermont-Ferrand		11/01/2007
	<b>M DOUARD Olivier</b> SARL OPTIQUE COLLE, , 151 R NATIONALE	23/06/2000 Rennes		07/04/2010
	<b>Mme GAUCHER-RICHOU Ghislaine</b> MUTUALITE FRANCAISE CENTRE VAL DE LOIR, LES OPTICIENS MUTUALISTES, 128 R NATIONALE	10/07/1992 Paris		01/02/1997
	<b>Mlle PICHON Caroline</b> SARL EUGENIE ET POUTEAUX, , 126 R NATIONALE, PLACE DE LA MAIRIE	09/07/2008 Versailles		03/06/2010
	<b>M POUTEAUX Julien</b> OPTICIENS KRYS, , R NATIONALE, PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE	03/07/2001 Versailles		16/09/2004
<b>LE BLANC (36300)</b>				
	<b>Mlle CAILLIEUX Alexandra</b> MUTUALITÉ FRANCAISE INDRE TOURRAINE, LES OPTICIENS MUTUALISTES, 21 PL ANDRÉ GASNIER	10/07/2014 Tours		24/10/2014
	<b>M CARTIER Julien</b> KRYS CHICHERY, , 16 R SAINT HONORÉ	11/07/2013 Clermont-Ferrand		28/07/2014
	<b>M CHICHERY Jean-Philippe</b> CHICHERY OPTIQUE, , 16 R SAINT-HONORE	29/06/1978 Besançon		01/08/1983
	<b>M CORRE Damien</b> OPTIC 2000 CORRE D.& C.SURDITE, , 7 PL DE LA LIBERATION	12/07/1991 Paris		01/11/1996
	<b>Mme CORRE-CEZILLY Christelle</b> OPTIC 2000 CORRE D.& C.SURDITE, , 7 PL DE LA LIBERATION	03/07/1990 Paris		01/11/1996
	<b>M GRIGNARD Pierre</b> SARL "OPTIQUE 33" -M.GRIGNARD, , 2 PL DE LA LIBERATION	28/10/1960 Besançon		01/10/1960
	<b>Mme JOURNAULT Justine</b> OPTIC 2000, , 2 PL ANDRE GASNIER	10/07/2015 Poitiers		29/04/2016
	<b>Mme LIVONNET Charlene</b> ATOL, , 8 PL DE LA LIBERATION	12/07/2011 Nantes		03/10/2013
	<b>M MATHIOT Antoine</b> MUTUALITE FRANCAISE CENTRE VAL DE LOIR, LES OPTICIENS MUTUALISTES, 21 PL ANDRE GASNIER	30/06/1982 Besançon		01/04/1988
<b>LE POINCONNET (36330)</b>				
	<b>Mme BOUROT Anne-Sophie</b> OPTICAL CENTER, , ZA LE FORUM	11/07/2016 Clermont-Ferrand		08/12/2016
	<b>M CABANEL Fabien</b> OPTICAL CENTER, ZONE COMMERCIAL LE FORUM, 5290 RTE DE MONTLUÇON	10/07/2015 Toulouse		08/12/2015
	<b>Mlle CHERITAT Stéphanie</b> SARL BARTHOPTIC, , 5290 RTE DE MONTLUÇON	07/07/2004 Paris		02/08/2007
	<b>Mlle DELAUTIER Laure</b> OPTICAL CENTER, , 5290 RTE DE MONTLUÇON, AUCHAN LE FORUM	10/07/2006 Nantes		08/01/2007
	<b>M LANGLOIS Thomas</b> OPTICAL CENTER - NAT'OPTIC, , RTE DE MONTLUÇON, ZAC LE FORUM	10/07/2015 Orléans		12/01/2016
	<b>Mme MAITRE Marie</b> OPTICAL CENTER - NAT'OPTIC, , RTE DE MONTLUÇON, ZAC LE FORUM	11/07/2013 Orléans		14/10/2015

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom)	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS Spécialisation/qualification
<b>LE POINCONNET (36330)</b>				
	<b>Mlle MOMAUD Gaëlle</b> GENERALE D'OPTIQUE, GALERIE COMERCIALE AUCHAN, LE FORUM	09/07/2009 Paris		07/12/2009
	<b>Mme PELLE Amélie</b> NAT' OPTIC OPTICAL CENTER, , ZONE COMMERCIALE	11/07/2013 Orléans		23/10/2013
<b>LEVROUX (36110)</b>				
	<b>Mme DORNIER Christine</b> OPTIC 2000, , 17 R NATIONALE	30/06/1982 Paris		07/06/2006
<b>SAINT-MAUR (36250)</b>				
	<b>Mme BASTET Ophélie</b> LA GENERAL D'OPTIQUE, ZC CAP SUD III, 114 AV DE L'OCCITANIE	01/07/2009 Toulouse		03/11/2016
	<b>M BIOTTEAU Charles</b> MUTUALITE FRANCAISE CENTRE VAL DE LOIR, LES OPTICIENS MUTUALISTES, CENTRE LECLERC CAP SUD	10/07/2003 Nantes		13/01/2005
	<b>M COTINEAU Benoît</b> MUTUALITE FRANCAISE INDRE TOURRAINE, LES OPTICIENS MUTUALISTES, CAP SUD CENTRE LECLERC	10/07/2007 Paris		01/09/2011
	<b>Mme DURAND Océane</b> MUTUALITE FRANCAISE VAL DE LOIRE, OPTIQUE SAINT MAUR, ZA CAP SUD, CENTRE E LECLERC	11/07/2016 Limoges		12/12/2016
	<b>M GOETGHELUCK Vincent</b> , 114 AV OCCITANIE	09/07/2009 Nantes		07/02/2011
	<b>Mlle LEBLANC Cécile</b> MUTUALITE FRANCAISE INDRE TOURRAINE, LES OPTICIENS MUTUALISTES, CAP SUD - CENTRE LECLERC	11/07/2012 Nantes		10/09/2014
<b>VALENCAY (36600)</b>				
	<b>M BOUET Jérôme</b> LES BINOCLES, , 9 R DE LA RÉPUBLIQUE	12/07/2004 Nantes		13/09/2010
	<b>M DARTIGUELONGUE-CADI Florian</b> LES BINOCLES, , 9/11 R DE LA RÉPUBLIQUE	09/07/2009 Orléans		28/09/2012
	<b>Mme FOURNIER-RICHET Anne</b> VALENCAY OPTIQUE, , 21 R DE LA REPUBLIQUE	04/07/1983 Paris		01/02/1989
<b>VATAN (36150)</b>				
	<b>M BERTRAND Guillaume</b> VATAN OPTIQUE, , 4 AV DE LA LIBERATION	10/07/1992 Paris		17/09/2007

**Orthopédiste-Orthésiste**

VILLE			
Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS Spécialisation/qualification
<b>AIGURANDE (36140)</b>			
<b>M GIRAUD Daniel</b> S.E.L.A.R.L. PHARMACIE GIRAUD, , 10 PL DE LA PROMENADE	26/01/1991 Orléans		31/07/2007
<b>DEOLS (36130)</b>			
<b>M TANGUY Stéphane</b> LMOA, Z.A DU CHAMPS DE BOIS, R SYLVAIN REBRIUX	01/07/2010 Toulouse		25/11/2010
<b>ISSOUDUN (36100)</b>			
<b>Mme BLET Aurélie</b> EURL PHARMACIE CENTRALE, 37 PL DU 10 JUIN	07/04/2015 Paris		11/05/2015
<b>M VIANO Pascal</b> PHARMACIE VIANO-JOFFRE, , 12 PL DE LA CROIX DE PIERRE	30/12/1996 Orléans		31/07/2007
<b>LE BLANC (36300)</b>			
<b>M AUFORT Claude</b> PHARMACIE CARTIER DEFARALS BAILLOT, , 7 R SAINT-HONORE	17/07/1997 Orléans		13/08/2007
<b>Mme CARTIER Sylvie</b> PHARMACIE CARTIER DEFARALS BAILLOT, , 7 R SAINT-HONORE	06/12/1996 Orléans		13/08/2007
<b>PRISSAC (36370)</b>			
<b>Mme LAROCHE-PEURAUD Joëlle</b> S.E.L.A.S. PHARMACIE THOMAS, , 11 RTE DE BELABRE	12/12/1996 Orléans		31/07/2007
<b>SAINT-MARCEL (36200)</b>			
<b>Mlle LAGAUTRIERE Valérie</b> SELARL PHARMACIE BLONDET-ROBIN, RTE DE ST MARIN, ZAC LES VARENNES	27/06/2008 Limoges		25/09/2008
<b>Mlle ROBIN Mireille</b> SELARL PHARMACIE BLONDET-ROBIN, RTE DE ST MARIN, ZAC LES VARENNES	03/03/1997 Orléans		31/07/2007
<b>VENDŒUVRES (36500)</b>			
<b>Mme VOIRY-BERGER Chantal</b> PHARMACIE C. VOIRY-BERGER, , 6 PL SAINT LOUIS	01/02/1980 Orléans		14/08/2007

## Orthophoniste

VILLE			
Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS Spécialisation/qualification
<b>ARDENTES (36120)</b>			
Mlle RIVIECCIO Lise , 11 R DE LA REPUBLIQUE	24/10/1986 Tours		01/11/1988
<b>ARGENTON-SUR-CREUSE (36200)</b>			
Mme DURAND Marie , 1 R DU CLOS SAINT JOSEPH	26/06/2001 Toulouse		12/07/2002
Mme LASNIER Marie-Claude LOTISSEMENT NO 13, 5 IMP LAENNEC	06/12/1974 Paris		01/03/1975
<b>CHATEAUROUX (36000)</b>			
Mme CHENIVESSE Catherine CAMSP, , 16 R DU COLOMBIER	15/12/1980 Paris		01/11/1985
Mme COTIER Sophie , 5 R DE LA BIEVRE	04/10/1991 Lyon		04/10/2002
Mme DAUBERCIES Dominique , 23 R PAUL LOUIS COURIER	12/12/1980 Tours		01/10/1983
Mlle DEQUENNE Anaïs , 5 R DE MOUSSEAUX	30/06/2014 Orléans		16/07/2014
Mme DE TAURIAC-VEREZ Marie-Noëlle CAMSP, , 21 R DU 11 NOVEMBRE 1918	14/11/1979 Lille		01/06/1986
Mlle DOUAY Emmanuelle CAMSP, , 16 R DU COLOMBIER	25/11/1986 Paris		01/07/1997
Mme FORICHON RICHARD Anne , 14 AV MARCEL LEMOINE	16/10/1989 Paris		01/07/1992
Mme GALLOIS Mélanie , 2 R DES ETATS-UNIS, APPT 35	18/04/2016 France		27/04/2016
Mme HERVOUET Christine , 2 R DES ETATS UNIS	24/10/1974 Paris		01/03/1986
Mme KROMER Léa , 2 R DES ETATS-UNIS	16/02/2016 Orléans		23/02/2016
Mme LHERM PINON Isabelle ROBERT A.-M. & Y., LHERM-PINON I., , 5 R DE MOUSSEAUX	05/07/1995 Tours		01/07/1995
Mme MAZALLON-LACROIX Françoise CAMSP, , 16 R DU COLOMBIER	05/07/1978 Bordeaux		01/04/1981
Mme PATRY MOREL Cecile , 15 R J.-JACQUES ROUSSEAU	31/10/1974 Tours		01/11/1974
Mlle PLADYS Delphine CMPP, 16 R DU COLOMBIER	25/06/1999 Nancy		08/02/2002
M ROBERT Yves ROBERT A.-M. & Y., PINON I., , 5 R DE MOUSSEAUX	23/12/1972 Tours		01/01/1973
Mme ROBERT JAHIER Anne-Marie ROBERT A.-M. & Y., LHERM-PINON I., , 5 R DE MOUSSEAUX	08/11/1974 Tours		01/12/1974
Mlle UM Marelle CMPP, 16 R DU COLOMBIER	06/12/2011 Orléans		13/12/2011
<b>CHATEAUROUX (36002)</b>			
Mme CHAPUT-SEGOT Genevieve ASSOCIATION DEP. PUPILLES, BOITE POSTALE NUMERO 77, 1 BD SAINT DENIS	03/10/1978 Tours		01/01/1995
<b>CHATEAUROUX (36019)</b>			
Mme BERTHEUX-CARBONIE Marie Noëlle	12/07/2001 Tours		13/07/2001

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36019)</b>	CH CHATEAUROUX, SECTEUR PÉDO PSYCHIATRIE INFANTO, 216 AV DE VERDUN, BP 585			
<b>CHATILLON-SUR-INDRE (36700)</b>	<b>Mme JACQUES Murielle</b> . 13 AV DE VERDUN	26/06/2009 Marseille-Aix	05/07/2016	
<b>COINGS (36130)</b>	<b>Mme LACOTTE Pauline</b>	06/01/2010 Paris	23/04/2012	
<b>DEOLS (36130)</b>	<b>Mme BERTIN Laurence</b> . 1 R MIS ET THIENNOT	09/07/1982 Toulouse	01/07/1982	
	<b>Mme SOLER Sylvie</b> . 1 R MIS ET THIENNOT	03/09/1991 Tours	01/08/1998	
<b>ECUEILLE (36240)</b>	<b>Mme GASGNIER Isabelle</b> CABINET D'ORTHOPHONIE, . 1 R DES ECOLES	27/09/2013 Poitiers	13/12/2013	
<b>ISSOUDUN (36100)</b>	<b>Mme CANAMERO Christelle</b> (COL. CHEZ FERRAGUT-TOUVRON), . 11 PL DU SACRE COEUR	26/07/1994 Paris	01/09/1994	
	<b>Mme FERRAGUT TOUVRON Pascale</b> . 11 PL DU SACRE COEUR	23/09/1988 Tours	01/09/1988	
<b>ISSOUDUN (36105)</b>	<b>Mme RAVIER CUETO Aurélie</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, MÉDECINE PHYSIQUE DE RÉADAPTATIO, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	01/12/2000 Tours	04/11/2003	
<b>LA CHATRE (36400)</b>	<b>M GEERAERTS Bernard</b> CABINET MEDICAL, . 3 AV GUILLAUME DE MARCILLAT	19/04/1994 Paris	23/08/2004	
<b>LE BLANC (36300)</b>	<b>Mme DOUGGUI Myriam</b> MAISON MEDICALE, 2 R PIERRE MILON	17/09/1992 Strasbourg	14/06/2012	
	<b>Mlle VENOT Lydie</b> ASSOCIATION ATOUT BRENNE, BOITE POSTALE NUMERO 19, 14 R BLAISE PASCAL, BP 19	24/12/1992 Tours	01/06/1995	
<b>MOSNAY (36200)</b>	<b>Mme ARENALES Coralie</b>	19/09/2014 Lyon	29/07/2015	
<b>NEUVY-SAINT-SEPULCHRE (36230)</b>	<b>M ARDILLON Daniel</b> 18 B AV DE VERDUN	28/09/1979 Nantes	01/10/1979	
<b>SAINT-MAUR (36250)</b>	<b>Mme BARBEY-OT Isabelle</b> IME LES MARTINETS, BOITE POSTALE NUMERO 256, RTE DE GIREUGNE, BP 256	21/11/1986 Tours	01/07/1995	
	<b>Mme SYETTE DE VILLETTE Magali</b> MAISON MEDICALE, . 3 R MARTINIQUE	12/07/2006 Lyon	05/12/2012	
<b>VALENCAY (36600)</b>	<b>Mme ETIENNE-GUILLAUMIN Marie-Odile</b> IERM L'INSTITUT DE GATINES, 25 AV DE LA RESISTANCE	25/10/1984 Paris	01/07/1995	
<b>VICQ-SUR-NAHON (36600)</b>	<b>Mme THIRY Christine</b> . 9 RTE DE VALENCAY	12/11/1979 Lille	01/12/1979	
<b>VILLEDIEU-SUR-INDRE (36320)</b>				

VILLE			
Identité (civilité, nom d'exercice, prénom)	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS Spécialisation/qualification
Adresse professionnelle			
<b>VILLEDIEU-SUR-INDRE (36320)</b>			
<b>Mme FERNANDES Marie-Christine</b>	15/09/2011 Tours		08/12/2011
MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE, CABINET MEDICAL, 4 R DES JARDINS			

### Orthoprothésiste

VILLE			
Identité (civilité, nom d'exercice, prénom)	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS Spécialisation/qualification
Adresse professionnelle			
<b>DEOLS (36130)</b>			
<b>M LEDOUX Eric</b>	27/06/1991 Paris		25/07/2006
SARL L.M.O. , R SYLVAIN REBRIOUX			
<b>M MAINA Christophe</b>	26/06/1989 Paris		25/07/2006
SARL L.M.O. , R SYLVAIN REBRIOUX			
<b>Mlle ROUTHIAU Nadège</b>	26/06/2009 Paris		22/06/2012
, R SYLVAIN REBRIOUX, Z.A. CHAMPS DES BOIS			
<b>Mlle SCARPATI Claire</b>	12/07/2013 Toulouse		04/12/2013
L.M.O., , R SYLVAIN REBRIOUX			

### Orthoptiste

VILLE			
Identité (civilité, nom d'exercice, prénom)	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS Spécialisation/qualification
Adresse professionnelle			
<b>CHATEAUROUX (36000)</b>			
<b>Mlle CALLEJA Céline</b>	14/06/1999 Montpellier-Nimes		15/07/1999
, 203 AV DE LA CHATRE			
<b>Mme HODLER Genevieve</b>	11/06/1979 Nancy		01/01/1996
, 22 B R CONDORCET			
<b>LA CHATRE (36400)</b>			
<b>Mme BUTIN NEYRAT Patricia</b>	28/05/1993 Tours		01/06/1994
, 40 R DES OISEAUX			

**Ostéopathe**

VILLE			
Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS Spécialisation/qualification
<b>ARGENTON-SUR-CREUSE (36200)</b>			
Mlle <b>BETANT Lucie</b> , 10 R DES ECOLES	30/06/2009 Paris		10/07/2009
Mme <b>COLLADO Sarah</b> , 2 PL VOLTAIRE	28/06/2013 Labège		06/12/2013
M <b>CRABEROU Jean-Marc</b> CABINET CRABEROU JEAN-MARC, , 1 R DU CLOS SAINT JOSEPH	02/07/2008 Orléans		30/09/2008
M <b>GILBERT Alain</b> CABINET D'OSTÉOPATHIE, , 14 R AUCLERT DESCOTTES	18/07/2008 Limoges		22/02/2013
<b>BUZANCAIS (36500)</b>			
Mme <b>PILLARD Clara</b> CENTRE PAUL DE BEAUVILLIERS, , 1 R PAUL DE BEAUVILLIERS	22/06/2014 Lognes		02/07/2014
M <b>VALVERDE Francis</b> , 30 AV DU 11 NOVEMBRE 1918	09/07/2008 Orléans		01/07/1978
<b>CHABRIS (36210)</b>			
M <b>JALLU François</b> , 3 B PL DE L'EGLISE	16/11/2012 Gennevilliers		19/12/2013
<b>CHATEAUROUX (36000)</b>			
M <b>AUDOIN Emmanuel</b> , 20 R AMIRAL RIBOURT	21/10/2008 Paris		26/11/2008
M <b>BENICHOU Francis</b> BENICHOU F. & G. - MAYAYO P & BLANC C, , 68 AV MARCEL LEMOINE	15/06/2009 Orléans		01/11/1971
M <b>BENICHOU Ghislain</b> BENICHOU F. & G. - MAYAYO P., , 68 AV MARCEL LEMOINE	02/07/2008 Orléans		01/07/1985
M <b>BOURASSEAU Gilles</b> CABINET D'OSTÉOPATHIE, , 109 R MONTAIGNE	02/07/2008 Orléans		20/11/2008
Mlle <b>BOURASSEAU Yvanna</b> CABINET DES CHEVALIERS, , 109 R MONTAIGNE	12/07/2011 Orvault		18/07/2011
Mme <b>BREUZIN Jocelyne</b> , 20 R AMIRAL REBOURT	02/07/2008 Orléans		21/11/2008
M <b>GEREZ Kevin</b> , 109 R MONTAIGNE	02/07/2008 Orléans		20/11/2008
Mme <b>GRECO Natacha</b> , 5 R DU 8 MAI 1945	17/09/2008 Vichy		29/04/2003
Mme <b>GUILLEMAIN Catherine</b> , 2 R DES ETATS-UNIS	02/07/2008 Orléans		20/11/2008
M <b>MAYAYO Pascal</b> , 6 R SAINT LUC	02/08/2008 Orléans		11/01/2010
M <b>OLIVAN Francis</b> , 65 AV DE LA CHATRE	02/07/2008 Orléans		21/11/2008
Mlle <b>ROSSI Patricia</b> , 9 R DE LA BIEVRE	02/07/2008 Orléans		21/11/2008
Mlle <b>ROY Clémence</b> , 65 AV DE LA CHATRE	01/12/2011 Paris		04/02/2013
<b>CHATILLON-SUR-INDRE (36700)</b>			
M <b>WLODAREK Alexis</b> MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE, , 13 AV DE VERDUN	27/06/2012 Champs-sur-Marne		06/07/2012
<b>DEOLS (36130)</b>			

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>DEOLS (36130)</b>	<b>Mme VINCENT Laura</b> . 81 B RTE D'ISSOUDUN	23/06/2015 Nantes	30/06/2015	
<b>ECUEILLE (36240)</b>	<b>Mme FERBUS Lélia</b> . 14 B R BERNARD DAVID	27/04/2016 Cachan	09/05/2016	
<b>ISSOUDUN (36100)</b>	<b>M CHAMBENOIT Alain</b> . RUE DES COINCHETTES, ZAC LES COINCHETTES	05/02/2001 Bobigny	15/12/2011	
	<b>M ESTRADE Jean-Louis</b> . 31 CHE DU POSTILLON	02/07/2008 Orléans	01/06/1986	
	<b>Mme ESTRADE Christine</b> . 31 CHE DU POSTILLON	02/07/2008 Orléans	02/07/2001	
	<b>Mlle MORIN Eléonore</b> . 22 BD ROOSVELT	30/11/2013 Paris	15/09/2014	
	<b>Mlle RICHARD Isabelle</b> . 27 R MONTELMAR	02/07/2008 Orléans	21/11/2008	
	<b>M ROBASZYNSKI David</b> . 31 CHE DU POSTILLON	13/06/2009 Béziers	19/03/2002	
<b>LA CHATRE (36400)</b>	<b>Mlle DURIS Margaux</b> . 3 AV GUILLAUME DE MARCILLAT	27/06/2012 Paris	02/07/2012	
	<b>M PROUST Jonathan</b> . 7 B AV ARISTIDE BRIAND	24/06/2012 Lognes	02/07/2012	
<b>LE POINCONNET (36330)</b>	<b>M BALLET Gwen</b> . 4 ALL DE LA FAUSTE, LOUROUER LES BOIS	27/06/2009 Toulouse	18/12/2006	
<b>LEVROUX (36110)</b>	<b>M MIGNON Regis</b> . RTE DE BUZANCAIS	05/06/2010 Vichy	05/02/2010	
<b>MARTIZAY (36220)</b>	<b>M LOUPIAS Jean-Michel</b> BARRAT R. & LOUPIAS J.-M., . 27 R LEJONC	02/07/2008 Orléans	01/01/1982	
<b>NEUVY-SAINT-SEPULCHRE (36230)</b>	<b>Mlle REAN Léa</b> . 18 B AV DE VERDUN	08/10/2012 Biarritz	13/02/2013	
<b>POULIGNY-NOTRE-DAME (36160)</b>	<b>M PELLETIER Marc</b> CLINIQUE DU MANOIR EN BERRY, . 7 R DU GOLF	10/11/2011 Pantin	10/09/2014	
<b>SAINT-AOUT (36120)</b>	<b>M PLOQUIN Igor</b> . 24 RTE BEURRIERS	02/12/2014 Paris	10/07/2015	
<b>SAINT-BENOIT-DU-SAULT (36170)</b>	<b>M PEROT Jacques</b> . 13 RUE EMILE SURUN	06/04/2001 Tours	15/12/2011	
<b>SAINT-MAUR (36250)</b>	<b>Mlle COSTES Céline</b> MAISON MÉDICALE, . 3 R DE LA MARTINIQUE	20/11/2010 Lyon	16/05/2011	
<b>VATAN (36150)</b>	<b>Mme CHALET Marie</b>	01/09/2010 Paris	23/01/2014	

VILLE		
Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS Spécialisation/qualification
<b>VATAN (36150)</b> , 77 R GRANDE		
<b>VILLEDIEU-SUR-INDRE (36320)</b>		
<b>Mlle BONNET Julie</b> , 58 R DE LA PRAIRIE	26/06/2011 Paris	26/09/2011
<b>M ROYER Jean-Michel</b> SCM MEDICALE DE VILLEDIEU, , 4 R DES JARDINS	18/06/2004 Bobigny	15/12/2011

## Pédicure-Podologue

VILLE			
Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS Spécialisation/qualification
<b>AIGURANDE (36140)</b>			
<b>M ROYER Antonin</b> 6 R JEAN MARIEN MESSANT	13/06/2013 Paris		30/08/2013
<b>ARDENTES (36120)</b>			
<b>M PINARD Laurent</b> , 20 R DE LA POSTE	30/06/1996 Paris		01/06/1996
<b>ARGENTON-SUR-CREUSE (36200)</b>			
<b>M CHIPOTEL Jean-Marc</b> , 8 R D ORJON	15/07/1991 Nantes		01/05/1994
<b>M JACQUET Cyrille</b> , 8 R D'ORJON	18/06/2007 Paris		26/06/2007
<b>Mlle QUINET Anne</b> , 1 R DU CLOS SAINT JOSEPH	05/06/1999 Paris		08/07/1999
<b>BUZANCAIS (36500)</b>			
<b>Mme TURBELIN Christine</b> , 30 AV DU 11 NOVEMBRE	24/07/1981 Lille		01/01/1989
<b>Mme VINCENT Cléa</b> , 18 R GRANDE	04/07/2016 Paris		20/07/2016
<b>CHATEAUROUX (36000)</b>			
<b>M BOELL Francois-Regis</b> CABINET "LE BERTRAND", , 7 R BERTRAND	27/10/1980 Lille		01/05/1981
<b>M FAUGER Jean-Yves</b> , 2 R DU 14 EME RTA	03/03/1978 Paris		01/04/1981
<b>Mme JULIEN-HUMEZ Sophie</b> , 186 AV DES MARINS	31/05/2000 Toulouse		15/06/2000
<b>M L AZOU Herve</b> , 5 R DU MARCHE	28/10/1969 Rennes		01/01/1980
<b>M LE LEANNEC Yann</b> , 7577 AV DE LA CHATRE	30/06/1994 Paris		01/09/1995
<b>M MEYRA Dorian</b> , 34 AV CHARLES DE GAULLE	31/05/2013 Bordeaux		26/08/2014
<b>M MONDON Philip</b> , 23 B PL LAFAYETTE	03/01/1977 Paris		01/03/1977
<b>Mme MONDON-JACQUET Marion</b> , 23 B PL LAFAYETTE	21/06/2005 Paris		30/06/2005
<b>M PIGNOLO Jean-Pierre</b> , 59 R MONTAIGNE	01/06/1989 Paris		01/07/1989
<b>Mme THIERRY Mareva</b> , 186 AV DES MARINS	08/07/2015 Paris		26/07/2016
<b>DEOLS (36130)</b>			
<b>M AUBARD Maxime</b> MAISON MEDICALE, , 1 R MIS ET THIENNOT	17/09/2013 Orléans		11/10/2013
<b>Mlle CHOQUET Aurélie</b> , 123 AV GÉNÉRAL DE GAULLE	11/09/2000 Paris		03/04/2001
<b>Mme POKRZYWA Caroline</b> , 123 AV DU GÉNÉRAL DE GAULLE	14/06/2014 Paris		26/07/2016
<b>Mme ROUGET MIGNE Annie</b> , 3 PL CARNOT	27/07/1982 Nantes		01/05/1986

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>ECUEILLE (36240)</b>				
	<b>M JEANNEY Laurent</b> , 1 R DES ECOLES	15/06/1995 Paris	01/12/1995	
<b>EGUZON-CHANTOME (36270)</b>				
	<b>Mme FRELON Maud</b> , 9 R GEORGE SAND	28/06/2006 Nantes	12/07/2006	
<b>ISSOUDUN (36100)</b>				
	<b>Mme BABLIN DUFRENE Claire</b> , 70 R DE LA REPUBLIQUE	20/06/1997 Paris	01/08/1997	
	<b>Mlle BERRETTE Aline</b> CABINET DE PEDICURIE PODOLOGIE, , ZA LES COINCHETTES	20/06/2005 Paris	27/10/2005	
	<b>Mlle MARQUES Sandrine</b> , 4 T PL DU 10 JUIN	21/06/2004 Paris	14/09/2004	
<b>LA CHATRE (36400)</b>				
	<b>Mme QUIVRON Marie-Claude</b> PINARD L. & QUIVRON M.-C., S.C.M., 3 AV GUILLAUME DE MARCILLAT	06/08/1976 Lille	01/08/1988	
<b>LE BLANC (36300)</b>				
	<b>M HUET Anthony</b> , 23 R SAINT LAZARE	22/06/2005 Rennes	27/09/2012	
	<b>Mme NICOLAS Emilie</b> , 47 R SAINT LAZARE	27/05/2004 Bordeaux	27/07/2004	
<b>LE POINCONNET (36330)</b>				
	<b>M BASIN Florent</b> EN ASSISTANAT AU CAB. DEGROLARD, (DUFRENE H:ASSISTANAT), 5 B ALL DE LOUROUER LES BOIS	24/06/1997 Nantes	29/01/1999	
	<b>Mlle DEGROLARD Cecile Marie Isabelle</b> , 57 R DE LA CHARBONNIERE	19/06/2002 Paris	25/06/2002	
	<b>Mme DEGROLARD Odile</b> ASSIST. DUFRESNE.BASIN ET QUINET, 57 R DE LA CHARBONNIERE	08/10/1970 Paris	01/08/1972	
	<b>Mme HUBRECHT Victoria</b> CABINET BASIN, , 5 B ALL LOUROUER LES BOIS	04/07/2016 Paris	20/07/2016	
	<b>Mlle VANDENBAVIERE Lise</b> , 57 R CHARBONNIERE	13/06/2013 Paris	21/06/2013	
<b>NEUVY-PAILLOUX (36100)</b>				
	<b>Mme LOPEZ Flavie</b> , 1 R DE L'AUBEPINE	14/06/2014 Paris	24/06/2014	
<b>REUILLY (36260)</b>				
	<b>Mlle BOURDIN Marion</b> , 7 R DE LA FRATERNITE	19/06/2009 Paris	11/01/2012	
<b>SAINT-BENOIT-DU-SAULT (36170)</b>				
	<b>Mme PETRON-BENIZRI Sophie</b> CABINET PETRON-BENIZRI, , R REDAUD PERAUD	15/09/1994 Paris	23/03/1999	
<b>SAINT-GAULTIER (36800)</b>				
	<b>M LACHATRE François</b> , 97 R GRANDE	20/06/2013 Rennes	12/07/2013	
<b>SAINT-MAUR (36250)</b>				
	<b>Mme LESOURD-SMITS Cécile</b> , 3 R DE LA MARTINIQUE	05/06/2000 Bordeaux	07/09/2000	
<b>SEGRY (36100)</b>				
	<b>Mme DE SEZE Benedicte</b> PERM. MAIRIES ENVIRON SEGRY	14/09/1995 Paris	01/11/1996	

VILLE		
Identité (civilité, nom d'exercice, prénom)	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS Spécialisation/qualification
Adresse professionnelle		
<b>VATAN (36150)</b>		
<b>M HUGUET Alexis</b> .62 AV DE LA LIBÉRATION	13/06/2013 Paris	23/12/2014
<b>VELLES (36330)</b>		
<b>Mlle BOUCHARDON Elodie</b> CABINET MEDICAL , 2 R DES ANCIENS COMBATTANTS	30/05/2007 Bordeaux	12/07/2007
<b>VILLEDIEU-SUR-INDRE (36320)</b>		
<b>Mme ARTHUIS Elaine</b>	04/07/2016 Paris	02/08/2016

### Podo-Orthésiste

VILLE		
Identité (civilité, nom d'exercice, prénom)	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS Spécialisation/qualification
Adresse professionnelle		
<b>CHATEAUROUX (36000)</b>		
<b>M CHERET Bernard</b> .266 AV DE LA CHATRE	01/10/1990 Orléans	12/01/2006
<b>M DUPON Vincent</b> SO BE OR , 266 AV DE LA CHATRE	02/12/2016 Paris	28/12/2016

## Psychologue

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom)	Date d'obtention du diplôme	Libellé long du diplôme
<b>AIGURANDE</b>			
	Mme LOURBET Véronique	01/08/1984	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
<b>ARDENTES</b>			
	Mlle BLONDEAU Laurette	30/06/1992	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mme CARTIER Mélanie	06/07/2007	Licence+Maîtrise+Master2
<b>BARAIZE</b>			
	Mme NAVEZ Agnès	10/09/1993	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
<b>BUZANCAIS</b>			
	Mme HERVAULT Aurore	22/08/1997	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
<b>CEAULMONT</b>			
	M FRIEDRICH Jean-François	01/06/1997	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
<b>CHASSENEUIL</b>			
	Mlle CONAN Charlotte	27/06/2012	Licence+Maîtrise+Master2
	Mme DEVAIVRE Gaëlle	01/10/1998	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mme HALLE Pauline	07/10/2015	Licence+Master1 et 2
<b>CHATEAUROUX</b>			
	Mlle ALLIGNET Rachel	04/07/2003	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	M ALONSO BRAVO Xavier	23/01/2002	Autorisations diplomes UE et hors UE
	Mlle ALVES Lucie	11/07/2007	Licence+Maîtrise+Master2
	Mme AUCHER Nathalie	01/07/2016	Licence+Maîtrise+Master2
	M BEAUJARD Patrick	01/07/2009	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mme BERTHON Alexa	11/01/2007	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mme BIAUNIER Pascale	01/01/1994	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	M BOLMEYE Salifou	06/12/1985	Licence+Maîtrise+DEA+stage certifié
	Mme BOUCHER Catherine	15/09/2005	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mlle BRESSON Christèle	01/06/1996	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mlle BRET Maryse	01/09/1992	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mlle CADET Véronique	01/06/2004	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mme CAVILLON-BATHIAS Catherine	01/10/1993	Licence+Maîtrise+Diplôme équivalent DESS
	Mme CERBERA Candy	01/07/2004	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	M CHANDON Vincent	04/07/2011	Licence+Master1 et 2
	M CHAUVEAU Guillaume	14/12/2007	Licence+Maîtrise+Master1 et 2
	Mme CHERRE Agnès	01/10/1997	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mme CHEVAL-FRIEDRICH Carole	01/06/1997	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mme CHEZEAU Nathalie	20/07/1984	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mme CIBOULET Brigitte	22/10/1975	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mme CLERC Charlyne	13/07/2007	Licence+Maîtrise+Master2
	Mlle CLOPEAU Stéphanie	01/09/2008	Licence+Maîtrise+Master2
	Mme COLLIN Corinne	01/06/1990	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mme COMPAGNAT Marguerite	02/07/2002	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mlle COQUELET Amélie	05/07/2011	Licence+Maîtrise+Master2
	Mlle CROS Sophie	29/06/2005	Licence+Maîtrise+Master2
	M DANYAUD Thierry	26/09/2001	Licence+Maîtrise+Diplôme équivalent DESS
	Mme DE CARVALHO-THIBAUT Ana	06/09/1994	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mlle DELAFONT Sylvie	01/07/2008	Licence+Maîtrise+Diplôme équivalent DESS
	M DELAGARDE Charles-Emmanuel	18/10/1993	Licence+Maîtrise+DEA+stage certifié
	Mme DELANEAU Solène	30/06/2015	Licence+Maîtrise+Master2
	M DELATTRE Thierry	28/09/1993	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mme DESPINS-MEUNIER Dominique	20/07/1984	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mme DUCARRE Nicole	01/09/2002	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mme DU FORNEL DU ROURE D PAULIN Brigitte	01/07/2011	Licence+Maîtrise+Master2
	M ETAVE Ludovic	28/09/2012	Licence+Master1 et 2
	Mme FAIVRE Agnes	17/11/2011	Licence+Maîtrise+Master2
	M FELUS Michaël	30/06/2007	Licence+Maîtrise+Master2
	Mlle FLAMBARD Hélène	01/07/2007	Licence+Maîtrise+Master2
	Mlle FOULATIER Céline	09/11/2010	Licence+Maîtrise+Master2
	Mme FREDETTE Virginie	21/11/1997	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom)	Date d'obtention du diplôme	Libellé long du diplôme
<b>CHATEAUROUX</b>			
	Mlle GAIA Geneviève	01/01/1984	Autorisations préfectorales Décret 90-259
	M GALAN Claude	13/11/1997	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	M GASNE Jacques	01/09/1975	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mme GAULTIER Anny	15/11/2015	Liste réglementaire des diplômes validant le décret 90-255
	Mme GIRARD Héléne	30/09/2003	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mlle GOESLIER Virginie	05/09/2013	Licence+Maîtrise+Master2
	Mlle GOFFIN Julie	23/06/2010	Licence+Maîtrise+Master2
	Mme GOSSIN Sylvie	30/06/1995	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mlle GOUSSET Béatrice	01/09/1995	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mlle GRABOWSKI Pauline	18/09/2013	Licence+Master1 et 2
	Mme GUILLOT-WISLEZ Marie Pierre	05/11/1993	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mlle GUILPAIN Angelique	08/02/2005	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mlle HIPPOLYTE Héléne	27/09/2013	Licence+Maîtrise+Master2
	Mlle HOFFMEISTER Nadine	24/05/2002	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mlle JAN Carole	30/06/2006	Licence+Master1 et 2
	Mme JAUNET Elodie	16/10/2015	Licence+Maîtrise+Master2
	Mlle LABAUDINIÈRE Marion	01/09/2012	Licence+Maîtrise+Master2
	Mlle LANONIER Cécile	04/01/1996	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	M LAVENU Anne	01/09/1999	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	M LE BAIL Patrice	24/10/1988	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mme LE BORGNE Marion	25/09/2015	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mlle LECOLIER Delphine	01/06/2004	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mme LECOMTE-HUBRECHT Françoise	01/06/1976	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mme LEGEAY Anne-Marie	01/06/1979	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mlle LEMITRE Claire	01/09/2007	Licence+Maîtrise+Master1 et 2
	M MENARD Jean-Marc	22/02/2002	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mlle MESSAND Myriam	01/09/2005	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mlle METIVIER Melinda	10/07/2003	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mlle MEZREB Sonia	09/12/2011	Licence+Maîtrise+Master2
	Mme MICHAUD Caroline	15/07/2001	Licence+Maîtrise+Master2
	Mlle MORANO Nathalie	19/11/1997	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mlle MOREAU Anais	22/09/2009	Licence+Maîtrise+Master2
	Mlle MOREAU Jessica	06/07/2007	Licence+Maîtrise+Master2
	Mlle NAU Gwénaëlle	13/02/1998	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mme NEVEU Monique	18/10/1984	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mlle PARGUEL Barbara	29/06/2010	Licence+Maîtrise+Master2
	M PASCAUD Bertrand	01/07/2005	Licence+Maîtrise+Diplôme équivalent DESS
	M PENIN Jean-Claude	08/03/2016	Liste réglementaire des diplômes validant le décret 90-255
	Mlle PERROT Emilie	26/10/2012	Licence+Master1 et 2
	Mme PLISSON Claudette	27/10/1981	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mme PONS Marie	18/02/2015	Licence+Master1 et 2
	Mlle POTEL Caroline	11/10/2010	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mme PRUDHOMME Marine	06/12/2005	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mme QUILLET Thérèse	20/02/1973	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mme RADUCANOU Catherine	15/06/1985	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mme ROBE Muriel	13/12/1994	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mlle ROBERT Sophie	03/09/2002	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mme ROBIN Françoise	01/06/1981	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mme ROBINET Cécile	04/10/1996	Autorisations diplomes UE et hors UE
	Mlle ROGER Lydie	16/07/2005	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mlle ROTY Aurélie	27/09/1999	Licence+Maîtrise+Diplôme équivalent DESS
	Mme ROUILLON Françoise	01/06/1984	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mme SALVAGE Pierrette	05/10/1994	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mlle SARRADE-LOUCHEUR Floriane	25/11/2003	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mme TOUSSAINT Joëlle	01/09/1992	Usage restreint du titre Arrêté du 14 janvier 1993
	Mme VAN-HOECKE Aline	05/11/1993	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	Mme VERGNES Sarah	09/12/2013	Licence+Maîtrise+Master2
	Mme VIGNERAS Nadine	01/06/1978	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom)	Date d'obtention du diplôme	Libellé long du diplôme
<b>CLION</b>	<b>Mlle MANCHINI Catherine</b>	01/01/1996	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
<b>DEOLS</b>	<b>Mme DRAGHIA Camelia</b>	01/06/2010	Licence+Maîtrise1 et 2
	<b>M GRANDHAIE Cyril</b>	30/06/2001	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	<b>Mme LUC-GAILLARD Dominique</b>	15/12/1976	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
<b>ISSOUDUN</b>	<b>Mlle BONJOUR Jocelyne</b>	17/06/1994	Licence+Maîtrise+Diplôme équivalent DESS
	<b>Mlle CHOLLET Clémentine</b>	14/09/2012	Licence+Maîtrise+Master2
	<b>M DAURIOL Michaël</b>	21/10/2004	Licence+Maîtrise+Diplôme équivalent DESS
	<b>Mme DE SA DE OLIVEIRA Melissa</b>	15/12/2015	Autorisations diplomes UE et hors UE
	<b>Mlle GABLIN Aude</b>	30/08/2010	Licence+Master1 et 2
	<b>Mme GAIDA Pauline</b>	22/10/2015	Licence+Master1 et 2
	<b>Mme GROLLEAU Joëlle</b>	23/06/2005	Licence+Maîtrise+Diplôme équivalent DESS
	<b>M GROYER Yann</b>	05/03/2001	Liste réglementaire des diplômes validant le décret 90-255
	<b>Mme MAURET-CEPAS Marie</b>	18/11/2004	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	<b>Mme METIVIER-RAINON Nadège</b>	17/11/1997	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	<b>M MICHEL Eric</b>	13/03/1990	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	<b>Mlle MIRAUX Josette</b>	28/06/1974	Autorisations préfectorales Décret 90-259
	<b>Mme NADOT Agnes</b>	30/06/1994	Liste réglementaire des diplômes validant le décret 90-255
	<b>Mlle OUILLET Claire</b>	26/09/2014	Licence+Maîtrise+Master2
	<b>Mlle PASQUET Coralie</b>	30/10/2007	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	<b>Mlle ROY Emeline</b>	01/06/2003	Liste réglementaire des diplômes validant le décret 90-255
	<b>Mme TOURNEIX Juliette</b>	08/09/2014	Licence+Maîtrise+Master2
	<b>Mlle VAYLET Angelique</b>	27/06/2002	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
<b>LA CHAMPENOISE</b>	<b>Mme BOIN Emilie</b>	30/09/2006	Licence+Maîtrise+Master2
<b>LA CHATRE</b>	<b>Mme CARRE-GESTA Christine</b>	21/09/1979	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	<b>M DEMAZIERES Julien</b>	15/06/2011	Licence+Maîtrise+Master1 et 2
	<b>Mme DUBAULT Alexandra</b>	05/07/2007	Licence+Master1 et 2
	<b>Mme GUILLAUMIN Martine</b>	30/06/1987	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	<b>Mlle REMBLIERE Marie</b>	21/12/2009	Licence+Maîtrise+Master2
<b>LE BLANC</b>	<b>Mme JAMES Elise</b>	30/07/2009	Licence+Maîtrise+Master2
	<b>M LEYNAERT Yann</b>	20/06/2011	Licence+Maîtrise+Master2
	<b>Mlle PLU Marion</b>	23/10/2008	Licence+Maîtrise+Master2
	<b>Mme POTARD Florence</b>	21/10/1987	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	<b>Mlle RIGONDAUD Christine</b>	10/06/1986	Usage restreint du titre Arrêté du 14 janvier 1993
	<b>Mme VARLAN Rachel</b>	30/06/2010	Licence+Maîtrise+Master2
<b>LE PECHEREAU</b>	<b>Mme DELESPIERRE Véronique</b>	20/10/1988	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
<b>LE POINCONNET</b>	<b>Mme TISSIER Claudine</b>	09/07/1991	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
<b>LEVROUX</b>	<b>Mme BARCILLE MANDROU Florie</b>	01/06/2012	Licence+Maîtrise+Master2
	<b>Mlle BOULGON Valérie</b>	06/10/1989	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
	<b>Mlle DORE Aurore</b>	06/11/2014	Autorisations diplomes UE et hors UE
<b>MERIGNY</b>	<b>Mlle PIERRON Sonia</b>	22/11/2012	Licence+Master1 et 2
<b>MEZIERES-EN-BRENNE</b>	<b>Mme JONQUET Anne</b>	01/07/2015	Licence+Master1 et 2
<b>MONTIERCHAUME</b>	<b>Mme TANCHOUX Michelle</b>	09/07/1991	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
<b>MONTIPOURET</b>	<b>Mme COUDERC Pauline</b>	10/07/2003	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
<b>MOUHET</b>	<b>Mlle GALLAIS Helene</b>	28/06/2006	Licence+Maîtrise+Diplôme équivalent DESS
<b>ORSENNES</b>			

VILLE		
Identité (civilité, nom d'exercice, prénom)	Date d'obtention du diplôme	Libellé long du diplôme
<b>ORSENNES</b>		
Mme DAVID Gwénaëlle	30/06/2003	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
Mme JACQUIN Caroline	11/09/2015	Licence+Master1 et 2
<b>PAUDY</b>		
Mme MICHEL Laurence	03/11/1992	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
<b>PELLEVOISIN</b>		
Mlle CAILLAUD Nadine	23/01/1981	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
Mme DAVID Elodie	30/06/2015	Licence+Maîtrise+Master2
Mlle DEBOUVER Caroline	01/07/2010	Licence+Maîtrise+Master2
Mme NEOLLIER Manon	11/07/2016	Licence+Master1 et 2
<b>PERASSAY</b>		
Mlle DESSALLE Mélanie	08/07/2010	Licence+Maîtrise+Master2
<b>SAINT-GAULTIER</b>		
Mlle VIRLY Sabine	05/07/1998	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
<b>SAINT-MAUR</b>		
Mme BARRAULT Sophie	06/07/2007	Licence+Maîtrise+Master2
Mlle BARTHELEMY Vanessa	30/06/2005	Licence+Maîtrise+Master2
Mme DEROUET Marion	18/02/2011	Licence+Master1 et 2
Mlle GERMAIN Aurore	30/06/2008	Licence+Master1 et 2
M HUBRECHT Dominique	01/06/1994	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
Mme LIONS Amandine	07/10/2009	Licence+Maîtrise+Master2
Mme LOUGARRE Cécile	20/01/2015	Licence+Maîtrise+Master2
Mlle PROTEAU Marie-Christine	01/10/1988	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
M TAHAN Kerem	09/10/2008	Licence+Maîtrise+Master2
M TERRIER Philippe	26/10/1979	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
Mme URTIAGA-LEVELU Léa	23/09/2009	Licence+Master1 et 2
M VION Julien	21/12/2011	Licence+Master1 et 2
<b>TOURNON-SAINT-MARTIN</b>		
Mme BOCQUILLON Jennifer	25/09/2012	Licence+Master1 et 2
<b>VALENCAY</b>		
Mlle CHEVALIER Mathilde	05/07/2012	Licence+Master1 et 2
Mme PIVRY Sophie	28/02/2000	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie
M POIZOT Eric	01/06/2001	Licence + Maîtrise +DESS en psychologie

## Psychomotricien

VILLE			
Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS Spécialisation/qualification
<b>CHASSENEUIL (36800)</b>			
<b>Mlle LEPOUTRE Marine</b> EHPAD RIVE ARDENTE, LE HAUT CLUZEAU	30/06/2005 Lyon		31/08/2010
<b>Mme PERIGORD Clarisse</b> EHPAD RIVE ARDENTE, LE HAUT CLUZEAU	27/06/2016 Paris		31/08/2016
<b>CHATEAURoux (36000)</b>			
<b>Mlle BARNIER Delphine</b> , 109 AV DE LA CHÂTRE	30/06/2000 Paris		02/01/2003
<b>Mlle BROSSET Mathilde</b> CMPP, 16 R DU COLOMBIER	05/07/2006 Paris		25/10/2007
<b>Mlle CUZUEL Aurélie</b> POLE EMPLOI	25/09/2014 Paris		02/10/2014
<b>Mlle FRECON Oceane</b> CAMSP, 16 R DU COLOMBIER	21/06/2013 Bordeaux		10/10/2013
<b>Mlle LAURENT Elodie</b> CAMSP, 21 R DU 11 NOVEMBRE 1918	26/06/2014 Paris		21/10/2014
<b>Mlle LECROSNIER Sylvie</b> SESSAD "CHANTEMERLE", 19 B R STE MARGUERITE	05/12/1991 Paris		02/04/1999
<b>Mlle LEFRANCOIS Caroline</b> CAMSP, AIDAPHI, 16 R DU COLOMBIER	09/09/2010 Paris		25/02/2011
<b>Mlle MALYS Sophie</b> CMPP, 21 R DU 11 NOVEMBRE 1918	03/07/2007 Paris		23/12/2014
<b>Mlle MENET Elise</b> CMPP, 21 R DU 11 NOVEMBRE 1918	29/06/2010 Paris		23/08/2010
<b>Mme MILLIARD Marie-Cecile</b> CAMSP, , 16 R DU COLOMBIER	10/07/1987 Paris		01/08/1995
<b>M QUILLET Louis</b> CAMSP, , 16 R DU COLOMBIER	17/05/1978 Chalons en Champagne		01/08/1995
<b>Mlle REULIER Mathilde</b> CAMSP, 16 R DU COLOMBIER	30/09/2003 Paris		13/09/2005
<b>Mlle SALVAGE Pierrette</b> CAMSP, , 16 R DU COLOMBIER	28/06/1988 Paris		01/09/1994
<b>Mlle VEDRENNE Celine</b> ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLE, DE L'ENSEIGNEMENT, 10 R BOURDILLON	30/06/1997 Paris		27/02/2003
<b>Mlle VINCENT Audrey</b> CMPP, 21 R DU 11 NOVEMBRE 1918	29/06/2006 Toulouse		20/09/2006
<b>CHATEAURoux (36019)</b>			
<b>Mme DESCHAMPS Armelle</b> CH CHATEAURoux, SERVICE DE PEDO-PSYCHIATRIE, 216 AV DE VERDUN, BP 585	09/07/1981 Bordeaux		15/09/2006
<b>Mme PIGET Brigitte</b> CH CHATEAURoux, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585	02/12/1986 Paris		01/11/1995
<b>M RIOU Philippe</b> CH CHATEAURoux, BOITE POSTALE NUMERO 585, 216 AV DE VERDUN, BP 585	23/08/1978 Paris		01/07/1995
<b>ISSOUDUN (36105)</b>			
<b>Mlle CHIPAULT Claire</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	29/06/1995 Paris		01/09/1995
<b>LE BLANC (36300)</b>			
<b>Mme GAUTIER Manon</b>	27/06/2016 Paris		27/07/2016

VILLE			
Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS Spécialisation/qualification
<b>LE BLANC (36300)</b>			
ESAT ATOUT BRENNÉ, 14 R BLAISE PASCAL			
<b>Mlle MABIT Muriel</b>	08/07/1993 Bordeaux		01/06/1995
IME, BOÎTE POSTALE NUMÉRO 19, 14 R BLAISE PASCAL, BP 19			
<b>PELLEVOISIN (36180)</b>			
<b>Mlle CANTET Elodie</b>	29/06/1995 Paris		01/01/1996
ITEP DE PELLEVOISIN, BOÎTE POSTALE NUMÉRO 1, 24 R NOTRE DAME			
<b>Mlle RONNAY Marine</b>	20/07/1999 Paris		08/03/2000
INSTITUT DE RÉÉDUCATION, MOISSONS NOUVELLES, R NOTRE DAME			
<b>SAINT-MAUR (36250)</b>			
<b>Mlle BENARD Florence</b>	03/12/1985 Paris		01/06/1995
CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR, LIEU DIT "GIREUGNE", BP 337			
<b>VALENCAY (36600)</b>			
<b>Mme BAILLY Lucie</b>	23/10/1998 Paris		06/04/2006
IME CHANTEMERLE, 4 R DES TEMPLIERS			

## Psychothérapeute

VILLE			
Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS Spécialisation/qualification
<b>ARDENTES (36120)</b>			
<b>Mme CARTIER Mélanie</b> MAS LES COURTILLET, 8 R DE VALLIERES	22/04/2016 Tours		21/04/2009
<b>CEAULMONT (36200)</b>			
<b>M FRIEDRICH Jean-François</b> , 3 CHE DES GRANDES PLANTES	19/02/2016 Boulogne-Billancourt		10/06/2003
<b>CHASSENEUIL (36800)</b>			
<b>Mlle CONAN Charlotte</b> CLINIQUE LE HAUT-CLUZEAU, LD LE HAUT CLUZEAU	27/06/2012 Nantes		15/10/2014
<b>Mme DEVAIVRE Gaëlle</b> , LE HAUT CLUZEAU	17/09/2012 Orléans		26/05/2011
<b>CHATEAUROUX (36000)</b>			
<b>Mme CERBERA Candy</b> CMPP, 21 R DU 11 NOVEMBRE 1918	14/11/2012 Orléans		23/10/2012
<b>M FELUS Michaël</b> CMPP, 21 R DU 11 NOVEMBRE 1918	28/06/2007 Tours		03/07/2012
<b>Mlle HIPPOLYTE Hélène</b> CSAPA, 7 R DES MOUSSEAUX	27/09/2013 Lyon		15/07/2014
<b>Mme KERVELLANT-LIERE Nadine</b> , 23 R DES ETATS-UNIS	21/02/2015 Orléans		18/03/2014
<b>M LE BAIL Patrice</b> CENTRE DEPARTEMENTAL ST DENIS, LES GRANDS CHENES, BP 313	10/04/2013 Paris		03/06/2003
<b>M LEJEUNE Arnaud</b> , 12 SQ ST JOHN PERSE	06/12/2012 Orléans		18/12/2012
<b>Mlle MAURY Francette</b> , 7 PL DE LA REPUBLIQUE	03/04/1990 Limoges		21/10/2011
<b>M PENET Claude</b> , 7 RUE DE LA BIEVRE	23/06/1978 Tours		29/12/2011
<b>Mlle ROBERT Sophie</b> , 44 R DE L'INDRE	03/09/2012 Orléans		07/12/2007
<b>Mme SALVAGE Pierrette</b> CAMSP, 21 R DU 11 NOVEMBRE 1918	14/11/2012 Orléans		28/11/2012
<b>CHATEAUROUX (36019)</b>			
<b>M CHANDON Vincent</b> CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585	22/06/2011 Tours		30/04/2013
<b>Mlle GOESLIER Virginie</b> CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585	04/09/2013 Nantes		17/04/2014
<b>Mme JOSEPH Christine</b> CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585	03/09/2012 Orléans		04/10/2012
<b>Mme LE BORGNE Marion</b> CH CHATEAUROUX, 216 AV DE VERDUN, BP 585	25/09/2015 Angers		21/01/2016
<b>M MENARD Jean-Marc</b> CH CHATEAUROUX, SERVICE SPIJ, 216 AV DE VERDUN, BP 585	03/09/2012 Orléans		14/10/2003
<b>Mlle MORANO Nathalie</b> CH CHATEAUROUX, C.P.G. DE GIREUGNE, 216 AV DE VERDUN, BP 585	17/09/2012 Orléans		30/04/2010
<b>Mme ROBE Muriel</b> CH CHATEAUROUX, , 216 AV DE VERDUN, BP 585	17/09/2012 Orléans		10/02/2009
<b>ISSOUDUN (36100)</b>			

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>ISSOUDUN (36100)</b>	<b>Mme TOURNEIX Juliette</b> EHPAD LA CHAUME, 45 PL DE LA CHAUME	08/09/2014 Toulouse	16/03/2015	
<b>ISSOUDUN (36105)</b>	<b>Mme MAURET-CEPAS Marie</b> CH LA TOUR BLANCHE - ISSOUDUN, AV JEAN BONNEFONT, BP 190	05/09/2005 Nancy	25/05/2009	
<b>LE BLANC (36300)</b>	<b>Mlle PLU Marion</b> CH DU BLANC, 5 R PIERRE MILON, BP 202	23/10/2008 Poitiers	08/06/2011	
	<b>Mme VARLAN Rachel</b> , 1 R PIERRE MILON	30/06/2010 Paris	25/11/2011	
<b>MERIGNY (36220)</b>	<b>Mlle PIERRON Sonia</b> EHPAD LA ROCHE BELLUSSON, LIEU DIT LA ROCHE BELLUSSON	22/11/2012 Poitiers	21/05/2013	
<b>PAUDY (36260)</b>	<b>Mme MICHEL Laurence</b> , 19 R DU DONJON	15/04/2016 Paris	04/07/2016	
<b>SAINT-MAUR (36250)</b>	<b>Mlle BARTHELEMY Vanessa</b> EHPAD LES GRANDS CHENES, GIREUGNE, BP 317	30/06/2005 Tours	10/01/2008	
	<b>Mme DEROUET Marion</b> , 5 R DU 11 NOVEMBRE	18/02/2011 Angers	03/08/2011	
	<b>Mlle GERMAIN Aurore</b> EHPAD LES GRANDS CHENES, GIREUGNE, BP 317	30/06/2008 Tours	26/01/2012	
	<b>Mlle PROTEAU Marie-Christine</b> MAS DE SAINT MAUR, GIREUGNE	15/11/2012 Orléans	03/12/2012	
<b>VALENCAY (36600)</b>	<b>Mme PIVRY Sophie</b> I.E.R.M., , 25 AV DE LA RESISTANCE	30/06/1999 Tours	21/10/2003	

## Technicien de Laboratoire

VILLE			
Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS Spécialisation/qualification
<b>ARGENTON-SUR-CREUSE (36200)</b>			
<b>Mme BARGER Delphine</b> LABM SENG, 31 R GRANDE	30/06/2002 Limoges		27/03/2015
<b>Mme BECAVIN Fabienne</b> LBM ANDRE LESCAROUX ARGENTON S CREUSE, 16 R LEDRU ROLLIN	02/07/1985 Limoges		16/04/2013
<b>Mme CARIAT Jacqueline</b> LBM ANDRE LESCAROUX ARGENTON S CREUSE, 16 R LEDRU ROLLIN	01/06/1977 Limoges		07/06/2013
<b>Mme DAUDONNET Agnès</b> LBM ANDRE LESCAROUX ARGENTON S CREUSE, 16 R LEDRU ROLLIN	27/06/1975 Orléans		10/04/2013
<b>Mme NORE Stephanie</b> LABM SENG, 31 R GRANDE	20/07/1989 Rouen		29/04/2013
<b>M PHILEAS Henri</b> LABM SENG, 31 R GRANDE	01/07/2013 Lyon		31/01/2014
<b>Mme POUFFET Corinne</b> LBM ANDRE LESCAROUX ARGENTON S CREUSE, 16 R LEDRU ROLLIN	01/12/2009 Orléans		19/04/2013
<b>CHATEAUROUX (36000)</b>			
<b>Mme AUJEAN Marie</b> LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE	29/06/2009 Limoges		10/05/2016
<b>Mme BARTHOUT Adeline</b> LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE	19/06/2002 Orléans		26/06/2013
<b>Mlle BERNARD Cécile</b> LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE	30/06/2000 Orléans		22/11/2013
<b>Mlle BORGET Joëlle</b> LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE	26/10/1981 Orléans		06/02/2012
<b>Mlle BRUNAUD Véronique</b> LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE	30/06/1988 Tours		16/04/2012
<b>Mme CARRION Laurence</b> LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE	08/07/1997 Orléans		20/09/2012
<b>Mme CHAMBONNEAU Véronique</b> LABM TRABOULSY, 10 AV MARCEL LEMOINE	12/06/1987 Orléans		04/01/2012
<b>Mme CHARLES Brigitte</b> LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE	30/06/1977 Limoges		17/02/2015
<b>Mme COLLIN Stéphanie</b> LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE	23/06/1995 Limoges		06/03/2012
<b>Mme DELATTRE Brigitte</b> LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE	26/06/1985 Paris		11/03/2015
<b>Mme DELVALEZ Sophie</b> LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE	19/06/1986 Brest		17/02/2015
<b>M DESCHAMPS Thierry</b> LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE	01/06/1982 Tours		16/04/2012
<b>M DROCHON Francis</b> LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE	01/07/1972 Orléans		25/04/2012
<b>M GARNIER Jean-Luc</b> LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE	15/10/1974 Orléans		17/02/2015
<b>Mlle GENDRAUD Michèle</b> LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE	18/06/1982 Bordeaux		18/04/2012
<b>Mme GUIGNARD Aurelie</b> LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE	23/06/2006 Orléans		23/10/2013
<b>Mlle GUILLOT Corinne</b>	27/06/1985 Orléans		08/03/2012

VILLE	Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date Ordre/DDASS	Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36000)</b>				
	LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE			
	<b>Mme JOACHIM Delfina</b>	08/12/1975 France		16/02/2012
	LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE			
	<b>Mme LAFALLA Agnès</b>	29/06/1979 Tours		28/03/2012
	LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE			
	<b>M LANGLAIS Vincent</b>	28/06/1988 Brest		09/02/2012
	LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE			
	<b>Mme LEMAIGRE Christine</b>	05/07/1976 Paris		17/02/2015
	LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE			
	<b>M LONGEIN David</b>	14/12/2012 Orléans		22/01/2014
	LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE			
	<b>Mlle MARTIN Florie</b>	27/06/2011 Orléans		27/01/2014
	LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE			
	<b>Mlle MIRANDA Ana Teresa</b>	08/01/2013 Orléans		05/03/2013
	, 141 AV DE VERDUN, BAT D 83			
	<b>Mme MOUROUX Evelyne</b>	29/06/1979 Tours		26/04/2012
	LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE			
	<b>M MOUROUX Patrick</b>	15/01/1988 Orléans		26/04/2012
	LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE			
	<b>Mme PAGLIARA Nathalie</b>	08/06/1984 Limoges		07/03/2012
	LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE			
	<b>Mlle PENOT Emilie</b>	28/06/2005 Orléans		21/03/2012
	LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE			
	<b>Mme PHILIPPON Marie-Thérèse</b>	26/10/1981 Orléans		04/01/2012
	LABM TRABOULSY, 10 AV MARCEL LEMOINE			
	<b>Mlle PINIAU Katia</b>	26/06/1998 Tours		02/05/2012
	LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE			
	<b>Mme PIOT Laurence</b>	07/08/1990 Orléans		16/01/2012
	LABM TRABOULSY, 10 AV MARCEL LEMOINE			
	<b>Mlle POTIN Danièle</b>	09/06/1983 Bordeaux		23/04/2012
	LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE			
	<b>Mme PREVOST Nicole</b>	14/06/1985 Strasbourg		11/01/2012
	LABM TRABOULSY, 10 AV MARCEL LEMOINE			
	<b>Mlle PROT Stéphanie</b>	23/06/2006 Orléans		30/05/2012
	LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE			
	<b>Mme ROCHEFORT Sylvie</b>	29/06/1974 Orléans		25/04/2012
	LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE			
	<b>Mme ROGIER Chris</b>	10/10/2014 Poitiers		23/02/2016
	SUPPLAY, 37 R DE LA GARE			
	<b>Mme SLOWIKOWSKI Martine</b>	03/03/2012 Orléans		11/03/2015
	LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE			
	<b>Mlle THOMAS Laëtitia</b>	01/07/2002 Nantes		04/06/2012
	LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE			
	<b>Mme THOMAS Patricia</b>	10/06/1986 Orléans		14/02/2012
	LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE			
	<b>M TOUYAROU Eric</b>	07/05/1997 Clermont-Ferrand		23/02/2012
	LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE			
	<b>Mlle VILAIRE Aurore</b>	22/06/2010 Limoges		04/07/2013
	LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE, BD GEORGE SAND, CITÉ ADMINISTRATIVE			
	<b>Mme WATTIGNY HEPBURN Rosine</b>	09/07/1979 Orléans		24/10/2013

VILLE			
Identité (civilité, nom d'exercice, prénom) Adresse professionnelle	Date et lieu d'obtention du diplôme	Date	Ordre/DDASS Spécialisation/qualification
<b>CHATEAUROUX (36000)</b>			
LBM ANDRE LESCAROUX CHATEAUROUX, 4 R DE LA GARE			
<b>CHATEAUROUX (36006)</b>			
<b>Mme JBARA Ghizlene</b> EFS SITE CHATEAUROUX, APPEL MEDICAL TOURS, 217 AV DE VERDUN, BP 283	21/02/2013 Paris		03/06/2013
<b>Mlle VENTURA LARANJEIRA Angélique</b> EFS SITE CHATEAUROUX, 217 AV DE VERDUN, BP 283	15/06/2012 Limoges		16/10/2013
<b>ISSOUDUN (36100)</b>			
<b>Mme NDOYE Adama</b> , 59 AV DES BERNADINES, APPT N° 50	09/02/2010 Fort de France		14/01/2016

DIRECCTE Centre Val de Loire

36-2017-07-05-002

Arrêté portant renouvellement d'agrément d'un organisme  
de services à la personne - n° SAP538830522 - ADMR  
Issoudun Champagne



**Article 3 :** Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'unité départementale.

**Article 4 :** Le présent agrément cessera de produire ses effets en cas de cessation d'activité ou disparition de l'organisme.

Il pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-9 du code du travail.
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R.7232-9 du code du travail.

**Article 5 :** Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

**Article 6 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale de l'Indre ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - direction générale des entreprises - mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en saisissant Tribunal Administratif, 1 cours Vergniaud - 87 000 LIMOGES.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Les recours doivent être adressés par lettre recommandée avec accusé de réception. Ils n'ont pas d'effet suspensif.

Fait à Châteauroux, le 10 juillet 2017

Pour le Préfet et par délégation,  
Le responsable de l'Unité Départementale de  
l'Indre de la DIRECCTE Centre Val de Loire,  
Par empêchement,  
La responsable du Pôle  
« Entreprise, Emploi, Economie »

Pascale RUDEAUX

DIRECCTE Centre Val de Loire

36-2017-07-05-001

Arrêté portant renouvellement d'agrément d'un organisme  
de services à la personne - THEOPOLIS à Villedieu - n°  
SAP450330311



### **Article 3 :**

Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'unité départementale.

### **Article 4 :**

Le présent agrément cessera de produire ses effets en cas de cessation d'activité ou disparition de l'organisme. Il pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-9 du code du travail.
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R.7232-9 du code du travail.

### **Article 5 :**

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

### **Article 6 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale de l'Indre ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - direction générale des entreprises - mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en saisissant Tribunal Administratif, 1 cours Vergniaud - 87 000 LIMOGES.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Châteauroux, le 5 juillet 2017

Pour le Préfet et par délégation,  
Le responsable de l'Unité Départementale de  
l'Indre de la DIRECCTE Centre Val de Loire,  
Par empêchement,  
La responsable du Pôle  
« Entreprise, Emploi, Economie »

Pascale RUDEAUX

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la  
Protection des Populations

36-2017-07-03-001

Arrêté préfectoral autorisant la société des Ateliers Louis  
Vuitton, dont le siège social est  
2 rue du Pont Neuf <sup>Autorisations ICBE</sup> 75034 PARIS à exploiter un  
établissement de fabrication d'articles de voyage et de  
maroquinerie, situé RD 918 – Route de La Châtre à Condé,  
dans le cadre de la régularisation de ses activités



PRÉFET DE L'INDRE

Direction Départementale de la Cohésion Sociale  
et de la Protection des Populations  
Service Santé et Protection Animales et Environnement

**Arrêté N°** **du**  
**autorisant la société des Ateliers Louis Vuitton, dont le siège social est**  
**2 rue du Pont Neuf – 75034 PARIS**  
**à exploiter un établissement de fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie**  
**situé RD 918 – Route de La Châtre à Condé,**  
**dans le cadre de la régularisation de ses activités**

*Le Préfet de l'Indre*

*Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- Vu le code de l'environnement et notamment son titre 1<sup>er</sup> du livre V ;
- Vu la nomenclature des installations classées ;
- Vu l'arrêté du 2 février 1998 modifié relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ;
- Vu l'arrêté du 23 août 2005 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n°4718 de la nomenclature des installations classées ;
- Vu l'arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation ;
- Vu l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ;
- Vu le récépissé de déclaration du 20 juillet 2001 ;
- Vu la demande présentée le 26 mai 2014 complétée le 16 septembre 2015 et le 28 juillet 2016 par la société des Ateliers Louis VUITTON, dont le siège social est situé 2, rue du Pont Neuf 75 034 PARIS en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de fabrication d'articles de maroquinerie d'une puissance installée de 600 kW sur le territoire de la commune de Condé à l'adresse RD 918 – route de La Châtre 36 100 CONDÉ ;
- Vu le dossier déposé à l'appui de sa demande ;
- Vu l'avis de l'autorité environnementale sur le dossier en date du 14 septembre 2016,
- Vu la décision en date du 7 juillet 2016 du président du tribunal administratif de Limoges portant désignation de Monsieur Jean-Pierre DURIS commissaire-enquêteur titulaire et de Monsieur Bernard MARCHAND, commissaire-enquêteur suppléant ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 septembre 2016 ordonnant l'organisation d'une enquête publique pour une durée de 35 jours consécutifs du jeudi 3 novembre 2016 au jeudi 8 décembre inclus sur le territoire de la commune de Condé ;
- Vu l'accomplissement des formalités d'affichage réalisé dans cette commune de l'avis au public ;
- Vu la publication en date des 6, 7, 16 et 17 novembre 2016 de cet avis dans deux journaux locaux ;
- Vu le registre d'enquête et l'avis du commissaire enquêteur ;
- Vu l'avis émis par le conseil municipal de la commune de Condé ;
- Vu les avis exprimés par les différents services et organismes consultés ;
- Vu l'avis en date du 27 janvier 2017 du CHSCT de la Société des Ateliers Louis Vuitton Issoudun – Condé ;
- Vu le rapport et les propositions en date du 19 mai 2017 de l'inspection des installations classées ;

Vu l'avis en date du 6 juin 2017 du CODERST au cours duquel le demandeur a été entendu ;

Vu la transmission en date du 9 juin 2017 du projet de décision et la réponse de l'exploitant en date du 23 juin 2017 ;

CONSIDÉRANT que l'activité projetée relève du régime de l'autorisation pour la rubrique 2360, concernant un atelier de fabrication de chaussures, maroquinerie ou travail du cuir et des peaux pour une puissance de 600 kW ;

CONSIDÉRANT qu'en application des dispositions de l'article L. 512-1 du code de l'environnement, l'autorisation ne peut être accordée que si les dangers ou inconvénients peuvent être prévenus par des mesures que spécifie l'arrêté préfectoral ;

CONSIDÉRANT que les conditions d'aménagement et d'exploitation fixées par l'arrêté préfectoral d'autorisation doivent tenir compte, d'une part, de l'efficacité des techniques disponibles et de leur économie, d'autre part de la qualité, de la vocation et de l'utilisation des milieux environnants, ainsi que de la gestion équilibrée de la ressource en eau ;

CONSIDÉRANT que les conditions d'aménagement et d'exploitation, telles qu'elles sont définies par le présent arrêté, permettent de prévenir les dangers et les inconvénients de l'installation pour le respect des intérêts mentionnés à l'article L.511 du code précité, notamment pour la commodité du voisinage, pour la santé, la sécurité, la salubrité publique ainsi que pour la protection de la nature et de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que dans l'avis motivé de l'enquête publique en date du 18 décembre 2016, Monsieur TIZON, Directeur des Ateliers Louis VUITTON à Condé s'est engagé auprès du commissaire enquêteur de prendre en compte les observations du voisinage et d'y apporter une remédiation ;

CONSIDÉRANT que le projet d'arrêté a été soumis à l'exploitant ;

CONSIDÉRANT que les conditions légales de délivrance de l'autorisation sont réunies ;

Le pétitionnaire entendu,

Sur proposition de la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,

## **ARRÊTE**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>ATTENDUS ET CONSIDÉRANTS.....</b>	<b>1</b>
<b>TITRE 1- PORTÉE DE L'AUTORISATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES.....</b>	<b>5</b>
CHAPITRE 1.1BÉNÉFICIAIRE ET PORTÉE DE L'AUTORISATION.....	5
CHAPITRE 1.2NATURE DES INSTALLATIONS.....	5
CHAPITRE 1.3CONFORMITÉ AU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION.....	8
CHAPITRE 1.4DURÉE DE L'AUTORISATION.....	8
CHAPITRE 1.5PÉRIMÈTRE D'ÉLOIGNEMENT.....	8
CHAPITRE 1.6GARANTIES FINANCIÈRES.....	9
CHAPITRE 1.7MODIFICATIONS ET CESSATION D'ACTIVITÉ.....	9
CHAPITRE 1.8DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS.....	9
CHAPITRE 1.9PUBLICITÉ.....	10
CHAPITRE 1.10RESPECT DES AUTRES LÉGISLATIONS ET RÉGLEMENTATIONS.....	10
<b>TITRE 2– GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT.....</b>	<b>10</b>
CHAPITRE 2.1EXPLOITATION DES INSTALLATIONS.....	10
CHAPITRE 2.2RÉSERVES DE PRODUITS OU MATIÈRES CONSOMMABLES.....	11
CHAPITRE 2.3INTÉGRATION DANS LE PAYSAGE.....	11
CHAPITRE 2.4DANGER OU NUISANCES NON PRÉVENUS.....	12
CHAPITRE 2.5INCIDENTS OU ACCIDENTS.....	12
CHAPITRE 2.6RÉCAPITULATIF DES DOCUMENTS TENUS À LA DISPOSITION DE L'INSPECTION.....	12
CHAPITRE 2.7RÉCAPITULATIF DES DOCUMENTS À TRANSMETTRE.....	13
<b>TITRE 3– PRÉVENTION DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE.....</b>	<b>13</b>
CHAPITRE 3.1CONCEPTION DES INSTALLATIONS.....	13
CHAPITRE 3.2CONDITIONS DE REJET.....	13
<b>TITRE 4PROTECTION DES RESSOURCES EN EAUX ET DES MILIEUX AQUATIQUES.....</b>	<b>14</b>
CHAPITRE 4.1PRÉLÈVEMENTS ET CONSOMMATIONS D'EAU.....	14
CHAPITRE 4.2COLLECTE DES EFFLUENTS LIQUIDES.....	15
CHAPITRE 4.3TYPES D'EFFLUENTS, LEURS OUVRAGES D'ÉPURATION ET LEURS CARACTÉRISTIQUES DE REJET AU MILIEU.....	16
<b>TITRE 5– DÉCHETS.....</b>	<b>18</b>
CHAPITRE 5.1PRINCIPES DE GESTION.....	18
<b>TITRE 6PRÉVENTION DES NUISANCES SONORES ET DES VIBRATIONS.....</b>	<b>20</b>
CHAPITRE 6.1DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	20
CHAPITRE 6.2NIVEAUX ACOUSTIQUES.....	20
CHAPITRE 6.3VIBRATIONS.....	21
<b>TITRE 7– PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES.....</b>	<b>21</b>
CHAPITRE 7.1PRINCIPES DIRECTEURS.....	21
CHAPITRE 7.2GÉNÉRALITÉS.....	21
CHAPITRE 7.3INFRASTRUCTURES ET INSTALLATIONS.....	22
CHAPITRE 7.4GESTION DES OPÉRATIONS PORTANT SUR DES SUBSTANCES DANGEREUSES.....	23
CHAPITRE 7.5MESURES DE MAÎTRISE DES RISQUES.....	24
CHAPITRE 7.6PRÉVENTION DES POLLUTIONS ACCIDENTELLES.....	25
CHAPITRE 7.7MOYENS D'INTERVENTION EN CAS D'ACCIDENT ET ORGANISATION DES SECOURS.....	26
CHAPITRE 7.8PRÉVENTION DES ACCIDENTS LIÉS AU VIEILLISSEMENT.....	27
<b>TITRE 8– CONDITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES INSTALLATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT.....</b>	<b>27</b>
CHAPITRE 8.1ÉPANDAGE.....	27
CHAPITRE 8.2PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES.....	27
CHAPITRE 8.3PRESCRIPTIONS SPÉCIFIQUES AUX INSTALLATIONS SOUMISES À DÉCLARATION OU À ENREGISTREMENTS.....	27
<b>TITRE 9– SURVEILLANCE DES ÉMISSIONS ET DE LEURS EFFETS.....</b>	<b>27</b>
CHAPITRE 9.1PROGRAMME D'AUTO SURVEILLANCE.....	27
CHAPITRE 9.2MODALITÉ D'EXERCICE ET CONTENU DE L'AUTO SURVEILLANCE.....	28
CHAPITRE 9.3SUIVI, INTERPRÉTATION ET DIFFUSION DES RÉSULTATS.....	30
CHAPITRE 9.4BILANS PÉRIODIQUES.....	30

<b>TITRE 10- ÉCHÉANCES.....</b>	<b>30</b>
<b>TITRE 11- EXECUTION.....</b>	<b>30</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>31</b>

# TITRE 1 - PORTÉE DE L'AUTORISATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES

## CHAPITRE 1.1 BÉNÉFICIAIRE ET PORTÉE DE L'AUTORISATION

### ARTICLE 1.1.1. EXPLOITANT TITULAIRE DE L'AUTORISATION

La société des Ateliers Louis VUITTON dont le siège social est situé 2, rue du Pont Neuf à Paris est autorisée, sous réserve du respect des prescriptions du présent arrêté, à exploiter sur le territoire de la commune de Condé, RD 918 – Route de La Châtre 36100 CONDÉ (coordonnées Lambert II étendu X=573 036 et Y=2 211 446), les installations détaillées dans les articles suivants.

### ARTICLE 1.1.2. MODIFICATIONS ET COMPLÉMENTS APORTE AUX PRESCRIPTIONS DES ACTES ANTÉRIEURS

Les prescriptions du présent arrêté s'appliquent également aux autres installations ou équipements exploités dans l'établissement, qui, mentionnés ou non dans la nomenclature, sont de nature par leur proximité ou leur connexité avec une installation soumise à autorisation à modifier les dangers ou inconvénients de cette installation.

Les dispositions des arrêtés ministériels existants relatifs aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sont applicables aux installations classées soumises à déclaration incluses dans l'établissement dès lors que ces installations ne sont pas régies par le présent arrêté préfectoral d'autorisation.

L'exploitant devra respecter les prescriptions du présent arrêté lequel annule et remplace le récépissé de déclaration délivré le 20 juillet 2001.

## CHAPITRE 1.2 NATURE DES INSTALLATIONS

### ARTICLE 1.2.1. LISTE DES INSTALLATIONS CONCERNÉES PAR UNE RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Rubrique	Alinéa	Régime (*)	Libellé de la rubrique (activité)	Volume autorisé	Unité du volume autorisé
2360	1	A	Atelier de fabrication de chaussures, maroquinerie ou travail du cuir et des peaux. La puissance installée pour alimenter l'ensemble des machines étant : 1. Supérieure à 200 kW	600	kW
2355		D	Dépôt de peaux y compris les dépôts de peaux salées en annexe des abattoirs. La capacité de stockage étant supérieure à 10 t	60	t
4718	2	DC	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 2. Supérieure ou égale à 6 t mais inférieure à 50 t	28	t
1510		NC	Entrepôts couverts (stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 t dans des) à l'exclusion des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant par ailleurs de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage de véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts frigorifiques. Le volume des entrepôts étant : 1. Supérieur à 300 000 m <sup>3</sup> → A 2. Supérieur à 50 000 m <sup>3</sup> mais inférieur ou égal à 300 000 m <sup>3</sup> → E 3. Supérieur à 5 000 m <sup>3</sup> mais inférieur ou égal à 50 000 m <sup>3</sup> → D	<5000 m <sup>3</sup> 87	t
1530		NC	Papier, carton ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés (dépôt de) à l'exception des établissements recevant du public Le volume susceptible d'être stocké étant : 1. Supérieur à 50 000 m <sup>3</sup> → A 2. Supérieur à 20 000 m <sup>3</sup> mais inférieur ou égal à 50 000 m <sup>3</sup> → E 3. Supérieur à 1 000 m <sup>3</sup> mais inférieur ou égal à 20 000 m <sup>3</sup> → D	<1000	m <sup>3</sup>

Rubrique	Alinéa	Régime (*)	Libellé de la rubrique (activité)	Volume autorisé	Unité du volume autorisé
1532		NC	Bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké étant : 1. Supérieur à 50 000 m <sup>3</sup> → A 2. Supérieur à 20 000 m <sup>3</sup> mais inférieur ou égal à 50 000 m <sup>3</sup> → E 3. Supérieur à 1 000 m <sup>3</sup> mais inférieur ou égal à 20 000 m <sup>3</sup> → D	20	m <sup>3</sup>
2220		NC	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale, par cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, torrification, etc., à l'exclusion du sucre, de la fécule, du malt, des huiles, et des aliments pour le bétail mais y compris les ateliers de maturation de fruits et légumes. La quantité de produit entrant étant : 1. Supérieure à 10 t/j → A 2. Supérieure à 2 t/j mais inférieure ou égale à 10 t/j → DC	<2	t/j
2221		NC	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale, par découpage, cuisson, appertisation surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, salage, séchage, saurage, enfumage, etc., à l'exclusion des produits issus du lait et des corps gras, mais y compris les aliments pour les animaux de compagnie : La quantité de produit entrant étant : 1. Supérieure à 2 t/j → E 2. Supérieure à 0,5 t/j mais inférieure ou égale à 2 t/j → DC	<0,5	t/j
2260		NC	Broyage, concassage, criblage, déchiquetage, ensachage, pulvérisation, trituration, granulation, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épluchage et décortication des substances végétales et de tous produits organiques naturels, y compris la fabrication d'aliments composés pour animaux, mais à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2220, 2221, 2225, 2226. 2. Autres installations que celles visées au 1 : La puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant : a. Supérieure à 500 kW → A b. Supérieure à 100 kW mais inférieure ou égale à 500 kW → D	9	kW
2560		NC	Métaux et alliages (travail mécanique des), la puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant : a. Supérieure à 500 kW → A b. Supérieure à 50 kW mais inférieure ou égale à 500 kW → D	20	kW
2563		NC	Nettoyage-dégraissage de surface quelconque, par des procédés utilisant des liquides à base aqueuse ou hydrosolubles à l'exclusion des activités de nettoyage-dégraissage associées à du traitement de surface. La quantité de produit mise en œuvre dans le procédé étant : 1. Supérieure à 7 500 l → E 2. Supérieure à 500 l mais inférieure ou égale à 7 500 l → DC	300	l
2663		NC	Pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de). 2. Dans les autres cas et pour les pneumatiques Le volume susceptible d'être stocké étant : a. Supérieur ou égal à 80 000 m <sup>3</sup> → A b. Supérieur ou égal à 10 000 m <sup>3</sup> mais inférieur à 80 000 m <sup>3</sup> → E c. Supérieur ou égal à 1 000 m <sup>3</sup> mais inférieur à 10 000 m <sup>3</sup> → D	<1000	m <sup>3</sup>

Rubrique	Alinéa	Régime (*)	Libellé de la rubrique (activité)	Volume autorisé	Unité du volume autorisé
2910		NC	Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770, 2771 et 2971. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a) ou au b)i) ou au b)iv) de la définition de biomasse, des produits connexes de scierie issus du b)v) de la définition de biomasse ou lorsque la biomasse est issue de déchets au sens de l'article L541-4-3 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes. Si la puissance thermique nominale de l'installation est : 1. Supérieure ou égale à 20MW → A 2. Supérieure à 2 MW mais inférieure à 20 MW → D	0,8	MW
2925		NC	Accumulateurs (atelier de charge d'). La puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW → D	<50	kW
2940		NC	Vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc. (application, cuisson, séchage de) sur support quelconque (métal, bois, plastique, cuir, papier, textile). 2. Lorsque l'application est faite par tout procédé autre que le « trempé » (pulvérisation, enduction). Si la quantité maximale de produits susceptible d'être mise en oeuvre est : 1. Supérieure à 100 kg/j → A 2. Supérieure à 10 kg/j mais inférieure ou égale à 100 kg/j → DC	<10	kg/j
4320		NC	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2, contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations étant : 1. Supérieure ou égale à 150 t → A 2. Supérieure ou égale à 15 t mais inférieure à 150 t → D	<15	t
4331		NC	Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 1. Supérieure ou égale à 1 000 t → A 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1 000 t → E 3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t → DC	<50	t
4719		NC	Acétylène (stockage ou emploi de) La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations étant : 1. Supérieure ou égale à 1 t → A 2. Supérieure à 0,25 t mais inférieure à 1 t → D	<0,25	t
4725		NC	Oxygène (numéro CAS 7782-44-7). La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations étant : 1. Supérieure ou égale à 200 t → A 2. Supérieure ou égale à 2 t mais inférieure à 200 t → D	<2	t
4802		NC	Gaz à effet de serre fluorés visés à l'annexe I du règlement (UE) n°517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et abrogeant le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage). 2. Emploi dans des équipements clos en exploitation. a) Équipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300 kg → DC b) Équipements d'extinction, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure à 200 kg → DC	154	kg

(\*) A (Autorisation) ou E (enregistrement) ou D (Déclaration) ou DC (Déclaration avec contrôle périodique)\*\* ou NC (Non Classé)

Volume autorisé : éléments caractérisant la consistance, le rythme de fonctionnement, le volume des installations ou les capacités maximales autorisées

(\*\*) En application de l'article R. 512-55 du code de l'environnement, les installations DC ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle périodique lorsqu'elles sont incluses dans un établissement qui comporte au moins une installation soumise au régime de l'autorisation ou de l'enregistrement

## ARTICLE 1.2.2. SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Les installations autorisées sont situées sur les communes, parcelles et lieux-dits suivants :

Communes	Parcelles	Lieux-dits
Condé	N°57 section ZM	Les Places

Les installations citées à l'Article 1.2.1. ci-dessus sont reportées avec leurs références sur le plan de situation de l'établissement en annexe 1 au présent arrêté.

## ARTICLE 1.2.3. AUTRES LIMITES DE L'AUTORISATION

La surface occupée par les installations, voies, aires de circulation, et plus généralement, la surface concernée par les travaux de réhabilitation à la fin d'exploitation reste inférieure à 70 300 m<sup>2</sup> répartie :

- Bâtiment : 7 052 m<sup>2</sup>
- Surface imperméabilisée (voiries, parking) : 9 800 m<sup>2</sup>
- Surface de terrain non imperméabilisé (gravillons et espaces verts) : 53 448 m<sup>2</sup>

## ARTICLE 1.2.4. CONSISTANCE DES INSTALLATIONS AUTORISÉES

L'établissement comprenant l'ensemble des installations classées et connexes, est organisé de la façon suivante :

- d'un bâtiment d'une hauteur n'excédant pas 9,5 m et divisé en 2 parties séparées par des parois coupe-feu 2 heures comprenant :

- un atelier de production de 3200 m<sup>2</sup> avec bureaux de 350 m<sup>2</sup> et locaux sociaux de 790 m<sup>2</sup>,
- d'une zone de stockage et de maintenance (2000 m<sup>2</sup>)

- d'un restaurant d'entreprise de 660 m<sup>2</sup>,

- de locaux techniques (1 chaufferie composé de 2 chaudières d'une puissance unitaire de 400 kW en fonctionnement alternatif alimentées au gaz propane, de 2 compresseurs d'air comprimé ayant une puissance unitaire de 34 kW, 1 transformateur et de 3 Centrales de Traitement de l'Air),

- d'une citerne de propane de 28 tonnes pour le chauffage des locaux et les activités associées à l'activité de restauration,

- d'une station de traitement des eaux domestiques d'une capacité équivalente de 120 habitants.

L'alimentation électrique du site se fait depuis une ligne de distribution EDF ; un poste HT d'une puissance de 1000 kVA est installé sur le site. Le transformateur est placé sur rétention.

La puissance des équipements du travail du cuir dans l'atelier de fabrication est d'environ 533 kW.

La puissance des équipements dans l'atelier de maintenance est inférieure à 20 kW.

L'ensemble du personnel travaille en horaire de journée du lundi au vendredi de 6h30 à 19 h45. L'établissement fonctionne environ 250 jours par an.

## CHAPITRE 1.3 CONFORMITÉ AU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION

Les installations et leurs annexes, objet du présent arrêté, sont disposées, aménagées et exploitées conformément aux plans et données techniques contenus dans les différents dossiers déposés par l'exploitant. En tout état de cause, elles respectent par ailleurs les dispositions du présent arrêté, des arrêtés complémentaires et les réglementations autres en vigueur.

## CHAPITRE 1.4 DURÉE DE L'AUTORISATION

### ARTICLE 1.4.1. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation cesse de produire effet si l'installation n'a pas été mise en service dans un délai de trois ans ou n'a pas été exploitée durant deux années consécutives, sauf cas de force majeure.

## CHAPITRE 1.5 PÉRIMÈTRE D'ÉLOIGNEMENT

Sans objet.

## CHAPITRE 1.6 GARANTIES FINANCIÈRES

Sans objet.

## CHAPITRE 1.7 MODIFICATIONS ET CESSATION D'ACTIVITÉ

### ARTICLE 1.7.1. PORTER À CONNAISSANCE

Toute modification apportée par le demandeur aux installations, à leur mode d'utilisation ou à leur voisinage, et de nature à entraîner un changement notable des éléments du dossier de demande d'autorisation, est portée avant sa réalisation à la connaissance du Préfet avec tous les éléments d'appréciation.

### ARTICLE 1.7.2. MISE À JOUR DES ÉTUDES D'IMPACT ET DE DANGERS

Les études d'impact et de dangers sont actualisées à l'occasion de toute modification substantielle telle que prévue aux articles R. 181-46 du code de l'environnement. Ces compléments sont systématiquement communiqués au Préfet qui pourra demander une analyse critique d'éléments du dossier justifiant des vérifications particulières, effectuée par un organisme extérieur expert dont le choix est soumis à son approbation. Tous les frais engagés à cette occasion sont supportés par l'exploitant.

### ARTICLE 1.7.3. ÉQUIPEMENTS ABANDONNÉS

Les équipements abandonnés ne doivent pas être maintenus dans les installations. Toutefois, lorsque leur enlèvement est incompatible avec les conditions immédiates d'exploitation, des dispositions matérielles interdiront leur réutilisation afin de garantir leur mise en sécurité et la prévention des accidents.

### ARTICLE 1.7.4. TRANSFERT SUR UN AUTRE EMPLACEMENT

Tout transfert sur un autre emplacement des installations visées sous l'Article 1.2.1. du présent arrêté nécessite une nouvelle demande d'autorisation ou déclaration.

### ARTICLE 1.7.5. CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Dans le cas où l'établissement change d'exploitant, le successeur fait la déclaration au Préfet dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

### ARTICLE 1.7.6. CESSATION D'ACTIVITÉ

Sans préjudice des mesures de l'article R. 512-39-1 du code de l'environnement et pour l'application des articles R. 512-39-2 à R. 512-39-5, l'usage à prendre en compte est la réhabilitation en vue de permettre un usage industriel.

Lorsqu'une installation classée est mise à l'arrêt définitif, l'exploitant notifie au préfet la date de cet arrêt trois mois au moins avant celui-ci.

La notification prévue ci-dessus indique les mesures prises ou prévues pour assurer, dès l'arrêt de l'exploitation, la mise en sécurité du site.

En tout état de cause, pour assurer la mise en sécurité de son site, l'exploitant doit notamment procéder, dans un délai d'un mois à compter de la notification de l'arrêt de l'exploitation, à :

- l'évacuation ou l'élimination des produits dangereux, et, celle des déchets présents sur le site ;
- des interdictions ou limitations d'accès au site ;
- la coupure de l'ensemble des utilités du site (alimentation en eau, alimentation en électricité, alimentation en gaz, etc.) ;
- la suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- la surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

En outre, l'exploitant doit placer le site de l'installation dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 et qu'il permette un usage futur du site déterminé selon l'usage prévu au premier alinéa du présent article.

## CHAPITRE 1.8 DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

Il peut être déféré à la juridiction administrative :

1° Par les pétitionnaires ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision leur a été notifiée ;

2° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L.181-3, dans un délai de quatre mois à compter de :

- a) L'affichage en mairie dans les conditions prévues au 2° de l'article R. 181-44;
- b) La publication de la décision sur le site internet de la préfecture prévue au 4° du même article.

Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

Les décisions mentionnées au premier alinéa peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

Lorsqu'un recours gracieux ou hiérarchique est exercé par un tiers contre une décision mentionnée au premier alinéa de l'article R.181-50, l'autorité administrative compétente en informe le bénéficiaire de la décision pour lui permettre d'exercer les droits qui lui sont reconnus par les articles L. 411-6 et L. 122-1 du code des relations entre le public et l'administration.

Les tiers intéressés peuvent déposer une réclamation auprès du préfet, à compter de la mise en service du projet autorisé, aux seules fins de contester l'insuffisance ou l'inadaptation des prescriptions définies dans l'autorisation, en raison des inconvénients ou des dangers que le projet autorisé présente pour le respect des intérêts mentionnés à l'article L. 181-3

Le préfet dispose d'un délai de deux mois, à compter de la réception de la réclamation, pour y répondre de manière motivée. À défaut, la réponse est réputée négative.

S'il estime la réclamation fondée, le préfet fixe des prescriptions complémentaires dans les formes prévues à l'article R. 181-45.

## **CHAPITRE 1.9 PUBLICITÉ**

Conformément aux dispositions de l'article R. 512-39 du code de l'environnement, un extrait du présent arrêté mentionnant qu'une copie du texte intégral est déposée aux archives des mairies et mise à la disposition de toute personne intéressée, sera affiché en mairie de Condé pendant une durée minimale d'un mois. Le même extrait est publié sur le site internet de la préfecture qui a délivré l'acte pour une durée identique.

Le maire de Condé fera connaître par procès verbal, adressé à la préfecture du département de l'Indre, l'accomplissement de cette formalité.

Le même extrait sera affiché en permanence, de façon visible, sur le site de l'exploitation à la diligence de la société des Ateliers Louis Vuitton.

Une copie dudit arrêté sera également adressé au conseil municipal de Condé.

Un avis au public sera inséré par les soins de la préfecture et aux frais de la société des Ateliers Louis Vuitton dans deux journaux diffusés dans tout le département.

## **CHAPITRE 1.10 RESPECT DES AUTRES LÉGISLATIONS ET RÉGLEMENTATIONS**

Les dispositions de cet arrêté préfectoral sont prises sans préjudice des autres législations et réglementations applicables, et notamment le code minier, le code civil, le code de l'urbanisme, le code du travail et le code général des collectivités territoriales, la réglementation sur les équipements sous pression.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La présente autorisation ne vaut pas permis de construire.

---

# **TITRE 2 – GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT**

---

## **CHAPITRE 2.1 EXPLOITATION DES INSTALLATIONS**

### **ARTICLE 2.1.1. OBJECTIFS GÉNÉRAUX**

L'exploitant prend toutes les dispositions nécessaires dans la conception, l'aménagement, l'entretien et l'exploitation des installations pour :

- limiter la consommation d'eau, et limiter les émissions de polluants dans l'environnement ;
- la gestion des effluents et déchets en fonction de leurs caractéristiques, ainsi que la réduction des quantités rejetées ;
- prévenir en toutes circonstances, l'émission, la dissémination ou le déversement, chroniques ou accidentels, directs ou indirects, de matières ou substances qui peuvent présenter des dangers ou inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, soit pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique ;
- limiter la gêne occasionnée par les transports dus au fonctionnement de l'installation sur le voisinage.

### **ARTICLE 2.1.2. ÉMISSIONS LUMINEUSES**

De manière à réduire la consommation énergétique et les nuisances pour le voisinage, l'exploitant prend les dispositions suivantes :

- les éclairages intérieurs des locaux sont éteints une heure au plus tard après la fin de l'occupation de ces locaux ;
- les illuminations des façades des bâtiments ne peuvent être allumées avant le coucher du soleil et sont éteintes au plus tard à 1 heure.
- Les éclairages extérieurs sont réglés afin qu'ils éclairent uniquement les aires de circulation internes du site, sans créer d'éblouissements sur les aires de circulations externes à l'établissement et sans impact significatif pour le voisinage.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux installations d'éclairage destinées à assurer la protection des biens lorsqu'elles sont asservies à des dispositifs de détection de mouvement ou d'intrusion.

L'exploitant du bâtiment doit s'assurer que la sensibilité des dispositifs de détection et la temporisation du fonctionnement de l'installation sont conformes aux objectifs de sobriété poursuivis par la réglementation, ceci afin d'éviter que l'éclairage fonctionne toute la nuit.

### ARTICLE 2.1.3. CONSIGNES D'EXPLOITATION

L'exploitant établit des consignes d'exploitation pour l'ensemble des installations comportant explicitement les vérifications à effectuer, en conditions d'exploitation normale, en périodes de démarrage, de dysfonctionnement ou d'arrêt momentané de façon à permettre en toutes circonstances le respect des dispositions du présent arrêté.

### ARTICLE 2.1.4. ÉTAT DES STOCKS

L'exploitant tient à jour un état des matières stockées. Cet état indique leur localisation, la nature des dangers ainsi que leur quantité.

Stock et consommation des principales matières premières admises sur le site :

Nature	Quantité maximale pouvant être stockée sur le site	Mode de stockage	Localisation
Peaux / cuirs	60 tonnes	Sur palettes	Stockage cuirs ou stockage cuirs exotiques
Toiles	13 tonnes	Rouleaux	Magasin toile
Tissus synthétiques			
Accessoires divers (pièces métalliques, renforts, adhésifs...)	Non significative	Carton / étagères	Magasin pièces métalliques
Colles	300 litres	Bidons de 1 à 5 litres	4 armoires anti-feu dans les ateliers + stockage sur étagères en magasin
Teintures			
Solvants			
Fils	Non significative	Petites bobines	Répartition dans les ateliers
Cartons d'emballage	1 tonne	En palettes	Magasin d'expédition
Palettes bois	12 tonnes de bois (palettes)	/	Répartis dans les différents racks de stockage des magasins

L'exploitant dispose sur le site et avant réception des matières des fiches de données de sécurité pour les matières dangereuses stockées ou tout autre document équivalent. Ces documents sont facilement accessibles et tenus en permanence à la disposition de l'inspection des installations classées et des services publics d'incendie et de secours.

Les récipients mobiles portent en caractères lisibles le nom des produits et, s'il y a lieu, les symboles de danger conformément à la législation relative à l'étiquetage des substances, préparations et mélanges dangereux.

## CHAPITRE 2.2 RÉSERVES DE PRODUITS OU MATIÈRES CONSOMMABLES

### ARTICLE 2.2.1. RÉSERVES DE PRODUITS

L'établissement dispose de réserves suffisantes de produits ou matières consommables utilisés de manière courante ou occasionnelle pour assurer la protection de l'environnement tels que produits de neutralisation, liquides inhibiteurs, produits absorbants ...

## CHAPITRE 2.3 INTÉGRATION DANS LE PAYSAGE

### ARTICLE 2.3.1. PROPRETÉ

L'exploitant prend les dispositions appropriées qui permettent d'intégrer l'installation dans le paysage. L'ensemble des installations est maintenu propre et entretenu en permanence.

L'exploitant prend les mesures nécessaires afin d'éviter la dispersion sur les voies publiques et les zones environnantes de poussières, papiers, boues, déchets...

Pour l'entretien des surfaces extérieures du site (par exemple, parkings, espaces verts et voies de circulation), l'exploitant met en œuvre de bonnes pratiques, notamment en ce qui concerne le désherbage.

L'usage de traitement phytosanitaire ou phytocide est interdit.

### **ARTICLE 2.3.2. INTÉGRATION DANS LE PAYSAGE**

Les abords de l'installation, placés sous le contrôle de l'exploitant sont aménagés et maintenus en bon état de propreté (peinture...). Les émissaires de rejet et leur périphérie font l'objet d'un soin particulier (plantations, engazonnement,..).

## **CHAPITRE 2.4 DANGER OU NUISANCES NON PRÉVENUS**

Tout danger ou nuisance non susceptible d'être prévenu par les prescriptions du présent arrêté est immédiatement porté à la connaissance du Préfet par l'exploitant.

## **CHAPITRE 2.5 INCIDENTS OU ACCIDENTS**

### **ARTICLE 2.5.1. DÉCLARATION ET RAPPORT**

L'exploitant est tenu à déclarer dans les meilleurs délais à l'inspection des installations classées les accidents ou incidents survenus du fait du fonctionnement de son installation qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement.

Un rapport d'accident ou, sur demande de l'inspection des installations classées, un rapport d'incident est transmis par l'exploitant à l'inspection des installations classées. Il précise notamment les circonstances et les causes de l'accident ou de l'incident, les effets sur les personnes et l'environnement, les mesures prises ou envisagées pour éviter un accident ou un incident similaire et pour en pallier les effets à moyen ou long terme.

Ce rapport est transmis sous 15 jours à l'inspection des installations classées.

## **CHAPITRE 2.6 RÉCAPITULATIF DES DOCUMENTS TENUS À LA DISPOSITION DE L'INSPECTION**

L'exploitant doit établir, tenir à jour et tenir à la disposition de l'inspection des installations classées sur le site, un dossier comportant les documents suivants :

- le dossier de demande d'autorisation initial ;
- les plans tenus à jour ;
- les récépissés de déclaration et les prescriptions générales, en cas d'installations soumises à déclaration non couvertes par un arrêté d'autorisation ;
- les arrêtés préfectoraux relatifs aux installations soumises à autorisation, pris en application de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- les résultats des dernières mesures sur les effluents et le bruit ;
- un registre entrées/sorties des produits dangereux détenus ;
- la vérification périodique des installations électriques ;
- la localisation des risques ;
- les consignes de sécurité ;
- les consignes d'exploitations ;
- les prélèvements d'eau ;
- un registre entrées/sorties des déchets dangereux ;
- l'état des matières stockées prévu à l'Article 2.1.4.
- le plan des réseaux prévu à l'Article 4.2.2.
- le dossier de conception des installations de collecte et de traitement des effluents prévu à l'Article 4.3.3.
- les rapports de visite des organismes de contrôles ;
- tous les documents, enregistrements, résultats de vérification et registres répertoriés dans le présent arrêté.

Ces documents peuvent être informatisés, mais dans ce cas des dispositions doivent être prises pour la sauvegarde des données.

Ces documents sont tenus à la disposition de l'inspection des installations classées sur le site durant 5 années au minimum.

## CHAPITRE 2.7 RÉCAPITULATIF DES DOCUMENTS À TRANSMETTRE

L'exploitant doit transmettre au Préfet et/ou à l'inspection les documents suivants :

Article	Document (se référer à l'article correspondant)
Article 1.7.1	Modification des installations
Article 1.7.2	Mise à jour de l'étude de dangers
Article 1.7.5.	Changement d'exploitant
Article 1.7.6	Cessation d'activité
Article 2.5.1.	Déclaration des accidents et incidents
Article 9.2.6.	Organisme de contrôle des émissions sonores
Article 9.3.2.	Résultats d'auto-surveillance

## TITRE 3 – PRÉVENTION DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

### CHAPITRE 3.1 CONCEPTION DES INSTALLATIONS

#### ARTICLE 3.1.1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

L'exploitant prend toutes les dispositions nécessaires dans la conception, l'exploitation et l'entretien des installations de manière à limiter les émissions à l'atmosphère, y compris diffuses, notamment par la mise en œuvre de technologies propres, le développement de techniques de valorisation, la collecte sélective et le traitement des effluents en fonction de leurs caractéristiques et la réduction des quantités rejetées en optimisant notamment l'efficacité énergétique.

Les installations de traitement devront être conçues, exploitées et entretenues de manière à réduire à leur minimum les durées d'indisponibilité pendant lesquelles elles ne pourront assurer pleinement leur fonction.

Les installations de traitement d'effluents gazeux sont conçues, exploitées et entretenues de manière :

- à faire face aux variations de débit, température et composition des effluents,
- à réduire au minimum leur durée de dysfonctionnement et d'indisponibilité.

Si une indisponibilité est susceptible de conduire à un dépassement des valeurs limites imposées, l'exploitant prend les dispositions nécessaires pour réduire la pollution émise en réduisant ou en arrêtant les installations concernées. L'inspection des installations classées en est alors informée.

Les consignes d'exploitation de l'ensemble des installations comportent explicitement les contrôles à effectuer, en marche normale et à la suite d'un arrêt pour travaux de modification ou d'entretien, de façon à permettre en toute circonstance le respect des dispositions du présent arrêté.

Le brûlage à l'air libre est interdit à l'exclusion des essais incendie. Les produits brûlés sont identifiés en qualité et quantité.

#### ARTICLE 3.1.2. POLLUTIONS ACCIDENTELLES

Les dispositions appropriées sont prises pour réduire la probabilité des émissions accidentelles et pour que les rejets correspondants ne présentent pas de dangers pour la santé et la sécurité publique. La conception et l'emplacement des dispositifs de sécurité destinés à protéger les appareillages contre une surpression interne doivent être tels que cet objectif soit satisfait, sans pour cela diminuer leur efficacité ou leur fiabilité.

#### ARTICLE 3.1.3. ODEURS

Les dispositions nécessaires sont prises pour que l'établissement ne soit pas à l'origine de gaz odorants susceptibles d'incommoder le voisinage, de nuire à la santé ou à la sécurité publique.

#### ARTICLE 3.1.4. VOIES DE CIRCULATION

Sans préjudice des règlements d'urbanisme, l'exploitant doit prendre les dispositions nécessaires pour prévenir les envols de poussières et de matières diverses :

- les voies de circulation et aires de stationnement des véhicules sont aménagées (formes de pente, revêtement, etc.), et convenablement nettoyées,
- les véhicules sortant de l'installation n'entraînent pas de dépôt de poussière ou de boue sur les voies de circulation.
- les surfaces où cela est possible sont engazonnées,
- des écrans de végétation sont mis en place le cas échéant.

Des dispositions équivalentes peuvent être prises en lieu et place de celles-ci.

### CHAPITRE 3.2 CONDITIONS DE REJET

#### ARTICLE 3.2.1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les points de rejet dans le milieu naturel doivent être en nombre aussi réduit que possible. Tout rejet non prévu au présent chapitre ou non conforme à ses dispositions est interdit.

Les ouvrages de rejet doivent permettre une bonne diffusion dans le milieu récepteur.

Les rejets à l'atmosphère sont, dans toute la mesure du possible, collectés et évacués, après traitement éventuel, par l'intermédiaire de cheminées pour permettre une bonne diffusion des rejets. La forme des conduits, notamment dans leur partie la plus proche du débouché à l'atmosphère, est conçue de façon à favoriser au maximum l'ascension des gaz dans l'atmosphère. La partie terminale de la cheminée peut comporter un convergent réalisé suivant les règles de l'art lorsque la vitesse d'éjection est plus élevée que la vitesse choisie pour les gaz dans la cheminée. L'emplacement de ces conduits est tel qu'il ne peut y avoir à aucun moment siphonnage des effluents rejetés dans les conduits ou prises d'air avoisinant. Les contours des conduits ne présentent pas de point anguleux et la variation de la section des conduits au voisinage du débouché est continue et lente.

Les poussières, gaz polluants ou odeurs sont, dans la mesure du possible, captés à la source et canalisés, sans préjudice des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs.

Les conduits d'évacuation des effluents atmosphériques nécessitant un suivi, dont les points de rejet sont repris ci-après, doivent être aménagés (plate-forme de mesure, orifices, fluides de fonctionnement, emplacement des appareils, longueur droite pour la mesure des particules) de manière à permettre des mesures représentatives des émissions de polluants à l'atmosphère. En particulier les dispositions de la norme NF 44-052 et EN 13284-1 sont respectées.

Ces points doivent être aménagés de manière à être aisément accessibles et permettre des interventions en toute sécurité. Toutes les dispositions doivent également être prises pour faciliter l'intervention d'organismes extérieurs à la demande de l'inspecteur des installations classées.

Les incidents ayant entraîné le fonctionnement d'une alarme et/ou l'arrêt des installations ainsi que les causes de ces incidents et les remèdes apportés sont également consignés dans un registre.

La dilution des rejets atmosphériques est interdite.

### ARTICLE 3.2.2. CONDUITS ET INSTALLATIONS RACCORDÉES

N° de conduit	Installations raccordées	Puissance ou capacité	Combustible	Autres caractéristiques
1	2 chaudières	2 X 400 kW	GAZ propane	Hauteur des cheminées 6,5 m

### ARTICLE 3.2.3. VALEURS LIMITES DES CONCENTRATIONS DANS LES REJETS ATMOSPHÉRIQUES

Les rejets issus des installations doivent respecter les valeurs limites suivantes en concentration, les volumes de gaz étant rapportés :

- à des conditions normalisées de température (273 kelvins) et de pression (101,3 kilo pascals) après déduction de la vapeur d'eau (gaz secs) ;
- à une teneur en O<sub>2</sub> ou CO<sub>2</sub> précisée dans le tableau ci-dessous.

Concentrations instantanées (en mg/Nm <sup>3</sup> )	Conduit n° 1 (chaudières gaz)
Concentration en O <sub>2</sub> de référence	3 % en O <sub>2</sub>
Poussières	< 5
SO <sub>2</sub>	< 35
NO <sub>x</sub> en équivalent NO <sub>2</sub>	< 150

## TITRE 4 PROTECTION DES RESSOURCES EN EAUX ET DES MILIEUX AQUATIQUES

### CHAPITRE 4.1 PRÉLÈVEMENTS ET CONSOMMATIONS D'EAU

#### ARTICLE 4.1.1. ORIGINE DES APPROVISIONNEMENTS EN EAU

Le site est alimenté en eau à partir du réseau public de distribution d'eau potable.

Les prélèvements dans la nappe phréatique ou dans le milieu sont interdits.

Les prélèvements d'eau qui ne s'avèrent pas liés à la lutte contre un incendie ou aux exercices de secours, sont limités à 2500 m<sup>3</sup> par an.

L'exploitant prend toutes les dispositions nécessaires dans la conception et l'exploitation de ses installations, le remplacement du matériel, pour limiter la consommation d'eau de l'établissement.

Les ouvrages de distribution d'eau depuis le réseau public sont équipés de dispositifs de mesure totalisateurs.

## **ARTICLE 4.1.2. PRESCRIPTIONS SUR LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU ET LES REJETS AQUEUX EN CAS DE SÉCHERESSE**

En période de sécheresse, l'exploitant doit prendre des mesures de restriction d'usage permettant :

- de limiter les prélèvements aux strictes nécessités des processus industriels,
- d'informer le personnel de la nécessité de préserver au mieux la ressource en eau par toute mesure d'économie ;
- d'exercer une vigilance accrue sur les rejets que l'établissement génère vers le milieu naturel, avec notamment des observations journalières et éventuellement une augmentation de la périodicité des analyses d'auto surveillance ;
- de signaler toute anomalie qui entraînerait une pollution du cours d'eau ou de la nappe d'eau souterraine.

Si, à quelque échéance que ce soit, l'administration décidait dans un but d'intérêt général, notamment du point de vue de la lutte contre la pollution des eaux et leur régénération, dans le but de satisfaire ou de concilier les intérêts mentionnés à l'article L. 211-1 du code de l'environnement, de la salubrité publique, de la police et de la répartition des eaux, de modifier d'une manière temporaire ou définitive l'usage des avantages concédés par le présent arrêté, le permissionnaire ne pourrait réclamer aucune indemnité.

## **ARTICLE 4.1.3. PROTECTION DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE**

Un ou plusieurs réservoirs de coupure ou bacs de disconnexion ou tout autre équipement présentant des garanties équivalentes sont installés pour éviter des retours de substances dans les réseaux d'adduction d'eau publique

# **CHAPITRE 4.2 COLLECTE DES EFFLUENTS LIQUIDES**

## **ARTICLE 4.2.1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Tous les effluents aqueux sont canalisés. Tout rejet d'effluent liquide non prévu au présent chapitre et au chapitre 4.3 ou non conforme à leurs dispositions est interdit.

A l'exception des cas accidentels où la sécurité des personnes ou des installations serait compromise, il est interdit d'établir des liaisons directes entre les réseaux de collecte des effluents devant subir un traitement ou être détruits et le milieu récepteur.

## **ARTICLE 4.2.2. PLAN DES RÉSEAUX**

Un schéma de tous les réseaux et un plan des égouts sont établis par l'exploitant, régulièrement mis à jour, notamment après chaque modification notable, et datés. Ils sont tenus à la disposition de l'inspection des installations classées ainsi que des services d'incendie et de secours.

Le plan des réseaux d'alimentation et de collecte doit notamment faire apparaître :

- l'origine et la distribution de l'eau d'alimentation,
- les dispositifs de protection de l'alimentation (bac de disconnexion, implantation des disconnecteurs ou tout autre dispositif permettant un isolement avec la distribution alimentaire,..)
- les secteurs collectés et les réseaux associés
- les ouvrages de toutes sortes (vannes, compteurs...)
- les ouvrages d'épuration interne avec leurs points de contrôle et les points de rejet de toute nature (interne ou au milieu).

## **ARTICLE 4.2.3. ENTRETIEN ET SURVEILLANCE**

Les réseaux de collecte des effluents sont conçus et aménagés de manière à être curables, étanches et résister dans le temps aux actions physiques et chimiques des effluents ou produits susceptibles d'y transiter.

L'exploitant s'assure par des contrôles appropriés et préventifs de leur bon état et de leur étanchéité.

Les différentes canalisations accessibles sont repérées conformément aux règles en vigueur.

## **ARTICLE 4.2.4. PROTECTION DES RÉSEAUX INTERNES À L'ÉTABLISSEMENT**

Les effluents aqueux rejetés par les installations ne sont pas susceptibles de dégrader les réseaux d'égouts ou de dégager des produits toxiques ou inflammables dans ces égouts, éventuellement par mélange avec d'autres effluents.

### **Article 4.2.4.1. Isolement avec les milieux**

Un système doit permettre l'isolement des réseaux d'assainissement de l'établissement par rapport à l'extérieur. Ces dispositifs sont maintenus en état de marche, signalés et actionnables en toute circonstance localement et/ou à partir d'un poste de commande. Leur entretien préventif et leur mise en fonctionnement sont définis par consigne.

Ces dispositifs sont clairement identifiés, connus du personnel d'exploitation, et repérés sur le plan de secours.

Les eaux d'extinction incendie sont collectées par le réseau d'eaux pluviales des voiries. Le confinement des eaux se fait dans le bassin de décantation par l'actionnement d'une vanne d'obturation à fermeture manuelle.

Les eaux d'extinction incendie sont analysées, et traitées comme déchet dangereux si besoin.

Le plan du réseau de confinement des eaux d'extinction est communiqué au service d'incendie et de secours.

## CHAPITRE 4.3 TYPES D'EFFLUENTS, LEURS OUVRAGES D'ÉPURATION ET LEURS CARACTÉRISTIQUES DE REJET AU MILIEU

### ARTICLE 4.3.1. IDENTIFICATION DES EFFLUENTS

L'exploitant est en mesure de distinguer les différentes catégories d'effluents suivants :

- les eaux usées domestiques (eaux vannes, eaux des lavabos et des douches, les eaux de cantine) et les eaux résiduaires polluées (les eaux de lavages des sols, les purges des chaudières, etc.) ;
- les eaux pluviales non susceptibles d'être polluées (eaux issues du ruissellement sur les toitures, etc.) ;
- les eaux pluviales susceptibles d'être polluées (notamment les eaux issues du ruissellement sur voiries, les eaux polluées lors d'un accident, les eaux d'extinction en cas d'incendie, etc.).

### ARTICLE 4.3.2. COLLECTE DES EFFLUENTS

Les effluents pollués ne contiennent pas de substances de nature à gêner le bon fonctionnement des ouvrages de traitement. La dilution des effluents est interdite. En aucun cas elle ne doit constituer un moyen de respecter les valeurs seuils de rejets fixées par le présent arrêté. Il est interdit d'abaisser les concentrations en substances polluantes des rejets par simples dilutions autres que celles résultant du rassemblement des effluents normaux de l'établissement ou celles nécessaires à la bonne marche des installations de traitement.

Les rejets directs ou indirects d'effluents dans la (les) nappe(s) d'eaux souterraines ou vers les milieux de surface non visés par le présent arrêté sont interdits.

### ARTICLE 4.3.3. GESTION DES OUVRAGES : CONCEPTION, DYSFONCTIONNEMENT

La conception et la performance des installations de traitement (ou de pré-traitement) des effluents aqueux permettent de respecter les valeurs limites imposées au rejet par le présent arrêté. Elles sont entretenues, exploitées et surveillées de manière à réduire au minimum les durées d'indisponibilité ou à faire face aux variations des caractéristiques des effluents bruts (débit, température, composition...) y compris à l'occasion du démarrage ou d'arrêt des installations.

Si une indisponibilité ou un dysfonctionnement des installations de traitement est susceptible de conduire à un dépassement des valeurs limites imposées par le présent arrêté, l'exploitant prend les dispositions nécessaires pour réduire la pollution émise en limitant ou en arrêtant si besoin les fabrications concernées.

Les dispositions nécessaires doivent être prises pour limiter les odeurs provenant du traitement des effluents ou dans les canaux à ciel ouvert (conditions anaérobies notamment).

L'exploitant tient à la disposition de l'inspection des installations classées le dossier de conception des installations de collecte et traitement des effluents.

### ARTICLE 4.3.4. ENTRETIEN ET CONDUITE DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

Les principaux paramètres permettant de s'assurer de la bonne marche des installations de traitement des eaux polluées sont mesurés périodiquement et portés sur un registre

La conduite des installations est confiée à un personnel compétent disposant d'une formation initiale et continue.

Un registre spécial est tenu sur lequel sont notés les incidents de fonctionnement des dispositifs de collecte, de traitement, de recyclage ou de rejet des eaux, les dispositions prises pour y remédier et les résultats des mesures et contrôles de la qualité des rejets auxquels il a été procédé.

### ARTICLE 4.3.5. LOCALISATION DES POINTS DE REJET

Les réseaux de collecte des effluents générés par l'établissement aboutissent aux points de rejet qui présentent les caractéristiques suivantes :

Point de rejet vers le milieu récepteur codifié par le présent arrêté	N° 1
Nature des effluents	Eaux usées domestiques
Exutoire du rejet	Réseau interne - « douve du site » (infiltration)
Traitement avant rejet	Station d'épuration interne
Milieu naturel récepteur	Infiltration

Point de rejet vers le milieu récepteur codifié par le présent arrêté	N° 2
Nature des effluents	Eaux exclusivement pluviales
Exutoire du rejet	Réseau interne - « douve du site » (infiltration)
Traitement avant rejet	Séparateur hydrocarbure puis bassin de décantation de 500m <sup>3</sup>
Milieu naturel récepteur	Infiltration très ponctuelle après trop plein

### ARTICLE 4.3.6. CONCEPTION, AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENT DES OUVRAGES DE REJET

#### Article 4.3.6.1. Conception

Les dispositifs de rejet des effluents liquides sont aménagés de manière à réduire autant que possible la perturbation apportée au milieu récepteur, aux abords du point de rejet.

## Article 4.3.6.2. Aménagement

### Article 4.3.6.2.1 Aménagement des points de prélèvements

Sur chaque ouvrage de rejet d'effluents liquides est prévu un point de prélèvement d'échantillons et des points de mesure (débit, température, concentration en polluant...).

Ces points sont aménagés de manière à être aisément accessibles et permettre des interventions en toute sécurité. Toutes les dispositions doivent également être prises pour faciliter les interventions d'organismes extérieurs à la demande de l'inspection des installations classées.

### Article 4.3.6.2.2 Section de mesure

Ces points sont implantés dans une section dont les caractéristiques (rectitude de la conduite à l'amont, qualité des parois, régime d'écoulement) permettent de réaliser des mesures représentatives de manière à ce que la vitesse n'y soit pas sensiblement ralentie par des seuils ou obstacles situés à l'aval et que l'effluent soit suffisamment homogène.

## ARTICLE 4.3.7. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'ENSEMBLE DES REJETS

Les effluents rejetés doivent être exempts :

- de matières flottantes,
- de produits susceptibles de dégager, en égout ou dans le milieu naturel, directement ou indirectement, des gaz ou vapeurs toxiques, inflammables ou odorantes,
- de tout produit susceptible de nuire à la conservation des ouvrages, ainsi que des matières déposables ou précipitables qui, directement ou indirectement, sont susceptibles d'entraver le bon fonctionnement des ouvrages.

Les effluents doivent également respecter les caractéristiques suivantes :

- Température : < 30°C
- pH : compris entre 5,5 et 8,5
- Couleur : modification de la coloration du milieu récepteur mesurée en un point représentatif de la zone de mélange inférieure à 100 mg Pt/l.

## ARTICLE 4.3.8. GESTION DES EAUX POLLUÉES INTERNES À L'ÉTABLISSEMENT

Les réseaux de collecte sont conçus pour évacuer séparément chacune des diverses catégories d'eaux polluées issues des activités ou sortant des ouvrages d'épuration interne vers les traitements appropriés avant d'être évacuées vers le milieu récepteur autorisé à les recevoir.

## ARTICLE 4.3.9. VALEURS LIMITES D'ÉMISSION DES EAUX RÉSIDUAIRES APRÈS ÉPURATION

Sans objet.

## ARTICLE 4.3.10. VALEURS LIMITES D'ÉMISSION DES EAUX DOMESTIQUES

Les eaux domestiques sont traitées et évacuées conformément aux règlements en vigueur et respectent, avant rejet dans le milieu récepteur considéré, les valeurs limites en concentration et flux des effluents ci-dessous définies :

Référence du rejet vers le milieu récepteur : N° 1 (Cf. repérage du rejet sous l'Article 4.3.5. )

Débit de référence	valeurs limites d'émission	Moyen journalier :	
Paramètres		Concentration moyenne journalière (mg/l)	Flux maximal journalier (kg/j)
pH	Compris entre 5,5 et 8,5		
Température	< 30 °C		
MEST		100 mg/l	15 kg/j
DCO		300 mg/l	100 kg/j
DBO5		100 mg/l	30 kg/j
Azote global		30 mg/l (concentration moyenne mensuelle )	50kg/j
Phosphore total		10 mg/l	15 kg/j

## ARTICLE 4.3.11. VALEURS LIMITES D'ÉMISSION DES EAUX DE REFROIDISSEMENT

Sans objet.

## ARTICLE 4.3.12. EAUX PLUVIALES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE POLLUÉES

Les eaux pluviales polluées et collectées dans les installations sont éliminées vers les filières de traitement des déchets appropriées. En l'absence de pollution préalablement caractérisée, elles pourront être évacuées vers le milieu récepteur dans les limites autorisées par le présent arrêté.

### ARTICLE 4.3.13. VALEURS LIMITES D'ÉMISSION DES EAUX EXCLUSIVEMENT PLUVIALES

L'exploitant est tenu de respecter avant rejet des eaux pluviales non polluées dans le milieu récepteur considéré, les valeurs limites en concentration et flux ci-dessous définies :

Référence du rejet vers le milieu récepteur : N° 2 (Cf. repérage du rejet sous l'Article 4.3.5. )

Paramètres	Concentration moyenne journalières (mg/l)
pH	Compris entre 5,5 et 8,5
Température	< 30 °C
Demande biochimique en oxygène (DBO <sub>5</sub> )	< 100 mg/l
Demande chimique en oxygène (DCO)	< 300 mg/l
Matières en suspension (MES)	< 100 mg/l
Indice hydrocarbures	< 5 mg/l

### ARTICLE 4.3.14. ADAPTATION DES PRESCRIPTIONS SUR LES REJETS EN CAS DE SÉCHERESSE

Sans objet.

## TITRE 5 – DÉCHETS

### CHAPITRE 5.1 PRINCIPES DE GESTION

#### ARTICLE 5.1.1. LIMITATION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

L'exploitant prend toutes les dispositions nécessaires dans la conception, l'aménagement, et l'exploitation de ses installations pour :

- en priorité, prévenir et réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la conception, la fabrication et la distribution des substances et produits et en favorisant le réemploi, diminuer les incidences globales de l'utilisation des ressources et améliorer l'efficacité de leur utilisation ;
- assurer une bonne gestion des déchets de son entreprise en privilégiant, dans l'ordre :
  - a) la préparation en vue de la réutilisation ;
  - b) le recyclage ;
  - c) toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique ;
  - d) l'élimination.

Cet ordre de priorité peut être modifié si cela se justifie compte tenu des effets sur l'environnement et la santé humaine, et des conditions techniques et économiques. L'exploitant tient alors les justifications nécessaires à disposition de l'inspection des installations classées.

#### ARTICLE 5.1.2. SÉPARATION DES DÉCHETS

L'exploitant effectue à l'intérieur de son établissement la séparation des déchets (dangereux ou non) de façon à faciliter leur traitement ou leur élimination dans des filières spécifiques.

Les déchets dangereux sont définis par l'article R 541-8 du code de l'environnement

Les déchets d'emballage visés par les articles R 543-66 à R 543-72 du code de l'environnement sont valorisés par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir des déchets valorisables ou de l'énergie.

Les huiles usagées doivent être éliminées conformément aux articles R 543-3 à R 543-15 du code de l'environnement et R 543-40 du code de l'environnement portant réglementation de la récupération des huiles usagées et ses textes d'application (arrêté ministériel du 28 janvier 1999). Dans l'attente de leur ramassage, elles sont stockées dans des réservoirs étanches et dans des conditions de séparation satisfaisantes, évitant notamment les mélanges avec de l'eau ou tout autre déchet non huileux ou contaminé par des PCB.

Les piles et accumulateurs usagés doivent être éliminés conformément aux dispositions des articles R 543-127 à R 543-135 du code de l'environnement relatifs à l'élimination des piles et accumulateurs usagés.

Les pneumatiques usagés doivent être éliminés conformément aux dispositions des articles R 543-137 à R 543-151 du code de l'environnement; ils sont remis à des opérateurs agréés (collecteurs ou exploitants d'installations d'élimination) ou aux professionnels qui utilisent ces déchets pour des travaux publics, de remblaiement, de génie civil ou pour l'ensilage.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques sont enlevés et traités selon les dispositions des articles R 543-196 à R 543-200 du code de l'environnement

Les huiles usagées doivent être remises à des opérateurs agréés (ramasseurs ou exploitants d'installations d'élimination).

Les transformateurs contenant des PCB sont éliminés, ou décontaminés, par des entreprises agréées, conformément aux articles R 543-17 à R 543-41 du code de l'environnement.

Les biodéchets produits font l'objet d'un tri à la source et d'une valorisation organique, conformément aux articles R 541-225 à R 541-227 du code de l'environnement.

### ARTICLE 5.1.3. CONCEPTION ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS INTERNES DE TRANSIT DES DÉCHETS

Les déchets produits, entreposés dans l'établissement, avant leur traitement ou leur élimination, le sont dans des conditions ne présentant pas de risques de pollution (prévention d'un lessivage par des eaux météoriques, d'une pollution des eaux superficielles et souterraines, des envols et des odeurs) pour les populations avoisinantes et l'environnement.

La quantité des déchets entreposés sur le site ne doit pas dépasser la quantité d'un lot normal d'expédition vers l'installation de traitement. En tout état de cause, le stockage temporaire ne dépasse pas un an.

### ARTICLE 5.1.4. DÉCHETS GÉRÉS À L'EXTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT

L'exploitant traite ou fait éliminer les déchets produits dans des conditions propres à garantir les intérêts visés à l'article L. 511-1 et L. 541-1 du code de l'environnement.

Il s'assure que les installations destinataires (installations de traitement ou intermédiaires) sont régulièrement autorisées ou déclarées à cet effet au titre de la législation sur les installations classées.

### ARTICLE 5.1.5. DÉCHETS TRAITÉS OU ÉLIMINÉS À L'INTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT

Toute élimination de déchets dans l'enceinte de l'établissement est interdite.

### ARTICLE 5.1.6. TRANSPORT

L'exploitant tient un registre chronologique où sont consignés tous les déchets sortants. Le contenu minimal des informations du registre est fixé en référence à l'arrêté du 29 février 2012 fixant le contenu des registres mentionnés aux articles R. 541-43 et R. 541-46 du code de l'environnement.

Chaque lot de déchets dangereux expédié vers l'extérieur est accompagné du bordereau de suivi défini à l'article R. 541-45 du code de l'environnement.

Les opérations de transport de déchets (dangereux ou non) respectent les dispositions des articles R. 541-49 à R. 541-64 et R. 541-79 du code de l'environnement relatifs à la collecte, au transport, au négoce et au courtage de déchets. La liste mise à jour des transporteurs utilisés par l'exploitant, est tenue à la disposition de l'inspection des installations classées.

L'importation ou l'exportation de déchets (dangereux ou non) est réalisée en application du règlement (CE) n° 1013/2006 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 concernant les transferts de déchets.

L'ensemble des documents démontrant l'accomplissement des formalités du présent article est tenu à la disposition de l'inspection des installations classées.

### ARTICLE 5.1.7. DÉCHETS PRODUITS PAR L'ÉTABLISSEMENT

Les principaux déchets générés par le fonctionnement normal des installations sont limités aux quantités suivantes :

Nature des déchets	Désignation des déchets	Code déchets	Quantité maximale produite annuelle	Mode de stockage
Déchets non dangereux	Résiduel ménager en mélange	20 01 99	120 tonnes	Benne 30 m <sup>3</sup> spécifique
	Résiduel ménager en mélange			Benne spécifique (remplie avec compacteur)
	Cartons	19 12 01 (23 tonnes)		Benne spécifique fermée (remplie avec compacteur)
	Emballages bois et palettes	15 01 03 (24 tonnes)		Benne spécifique
	Déchets recyclage sac jaune (papier)	19 12 01 (20 tonnes)		Benne spécifique
	Emballages vides en mélange métal/plastique	15 01 06 (25 tonnes)		Benne spécifique sous abri
	Chufes de cuir	04 01 99 (50 kg/l)		10 tonnes

Nature des déchets	Désignation des déchets	Code déchets	Quantité maximale produite annuelle	Mode de stockage
Déchets dangereux	Fûts de déchets coloration	08 03 12*	17 tonnes	Bidons sur bac de rétention couvert
		13 01 05*		
	Fûts de déchets d'huile hydraulique	13 01 05*		
	Fûts de déchets liquides aqueux de nettoyage	12 03 01*	7 tonnes	Bac spécifique étanche sous abri
	Emballages vides en mélange métal/plastique	15 01 10*	5 tonnes	
	DEEE	-	-	Bac spécifique étanche sous abri
Collecte médicale	18 01 03*	-	-	

#### ARTICLE 5.1.8. EMBALLAGES INDUSTRIELS

Les déchets d'emballages industriels doivent être éliminés dans les conditions des articles R. 543-66 à R. 543-72 du code de l'environnement relatifs à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux et relatif, notamment, aux déchets d'emballage dont les détenteurs ne sont pas des ménages.

## TITRE 6 PRÉVENTION DES NUISANCES SONORES ET DES VIBRATIONS

### CHAPITRE 6.1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

#### ARTICLE 6.1.1. AMÉNAGEMENTS

L'installation est construite, équipée et exploitée de façon que son fonctionnement ne puisse être à l'origine de bruits transmis par voie aérienne ou solidienne, de vibrations mécaniques susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou de constituer une nuisance pour celui-ci.

Les prescriptions de l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations relevant du livre V – titre I du Code de l'Environnement, ainsi que les règles techniques annexées à la circulaire du 23 juillet 1986 relative aux vibrations mécaniques émises dans l'environnement par les installations classées sont applicables.

#### ARTICLE 6.1.2. VÉHICULES ET ENGIN

Les véhicules de transport, les matériels de manutention et les engins de chantier utilisés à l'intérieur de l'établissement, et susceptibles de constituer une gêne pour le voisinage, sont conformes à la réglementation en vigueur (les engins de chantier doivent répondre aux dispositions des articles R 571-1 à R 571-24 du code de l'environnement).

#### ARTICLE 6.1.3. APPAREILS DE COMMUNICATION

L'usage de tout appareil de communication par voie acoustique (sirènes, avertisseurs, haut-parleurs ...) gênant pour le voisinage est interdit sauf si leur emploi est exceptionnel et réservé à la prévention ou au signalement d'incidents graves ou d'accidents.

### CHAPITRE 6.2 NIVEAUX ACOUSTIQUES

Les zones à émergence réglementée ainsi que les points de contrôle sont définis sur le plan en annexe 2 du présent arrêté.

#### ARTICLE 6.2.1. HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTALLATION

L'installation fonctionne de 6h30 à 19h45 du lundi au vendredi.

#### ARTICLE 6.2.2. VALEURS LIMITES D'ÉMERGENCE

Les émissions sonores dues aux activités des installations ne doivent pas engendrer une émergence supérieure aux valeurs admissibles fixées dans le tableau ci-après, dans les zones à émergence réglementée.

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée (incluant le bruit de l'établissement)	Émergence admissible pour la période allant de 7 h à 22 h, sauf dimanches et jours fériés	Émergence admissible pour la période allant de 22 h à 7 h, ainsi que les dimanches et jours fériés
Supérieur à 35 dB(A) et inférieur ou égal à 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)

Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)
----------------------	---------	---------

Les zones à émergence réglementée ainsi que les points de contrôle sont définis sur le plan en annexe 2 du présent arrêté.

### ARTICLE 6.2.3. NIVEAUX LIMITES DE BRUIT

Les niveaux limites de bruit ne doivent pas dépasser en limite de propriété de l'établissement les valeurs suivantes pour les différentes périodes de la journée :

PÉRIODES	PÉRIODE DE JOUR Allant de 7h à 22h, (sauf dimanches et jours fériés)	PÉRIODE DE NUIT Allant de 22h à 7h, (ainsi que dimanches et jours fériés)
Niveau sonore limite admissible	70 dB(A)	60 dB(A)

## CHAPITRE 6.3 VIBRATIONS

En cas d'émissions de vibrations mécaniques gênantes pour le voisinage ainsi que pour la sécurité des biens ou des personnes, les points de contrôle, les valeurs des niveaux limites admissibles ainsi que la mesure des niveaux vibratoires émis seront déterminés suivant les spécifications des règles techniques annexées à la circulaire ministérielle du 23 juillet 1986 relative aux vibrations mécaniques émises dans l'environnement par les installations classées.

## TITRE 7 – PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

### CHAPITRE 7.1 PRINCIPES DIRECTEURS

L'exploitant prend toutes les dispositions nécessaires pour prévenir les incidents et accidents susceptibles de concerner les installations et pour en limiter les conséquences. Il organise sous sa responsabilité les mesures appropriées, pour obtenir et maintenir cette prévention des risques, dans les conditions normales d'exploitation, les situations transitoires et dégradées, depuis la construction jusqu'à la remise en état du site après l'exploitation.

Il met en place le dispositif nécessaire pour en obtenir l'application et le maintien ainsi que pour détecter et corriger les écarts éventuels.

### CHAPITRE 7.2 GENERALITES

#### ARTICLE 7.2.1. ÉTAT DES STOCKS DE PRODUITS DANGEREUX

Sans préjudice des dispositions du code du travail, l'exploitant dispose des documents lui permettant de connaître la nature et les risques des substances et mélanges dangereux présents dans les installations, en particulier les fiches de données de sécurité. Les incompatibilités entre les substances et mélanges, ainsi que les risques particuliers pouvant découler de leur mise en œuvre dans les installations considérées sont précisés dans ces documents. La conception et l'exploitation des installations en tiennent compte.

L'exploitant tient à jour un registre indiquant la nature (notamment phrases de risques ou mentions de danger), leur classement dans la nomenclature des installations classées, et la quantité des substances et mélanges dangereux détenus, auquel est annexé un plan général des stockages. Ce registre est tenu à la disposition des services d'incendie et de secours et de l'inspection des installations classées.

#### ARTICLE 7.2.2. ZONAGE DES DANGERS INTERNES À L'ÉTABLISSEMENT

L'exploitant identifie les zones de l'établissement susceptibles d'être à l'origine d'incendie, d'émanations toxiques ou d'explosion de par la présence de substances ou mélanges dangereux stockés ou utilisés ou d'atmosphères nocives ou explosibles pouvant survenir soit de façon permanente ou semi-permanente dans le cadre du fonctionnement normal des installations, soit de manière épisodique avec une faible fréquence et de courte durée.

Ces zones sont matérialisées par des moyens appropriés et reportées sur un plan systématiquement tenu à jour.

La nature exacte du risque (atmosphère potentiellement explosible, etc.) et les consignes à observer sont indiquées à l'entrée de ces zones et en tant que de besoin rappelées à l'intérieur de celles-ci. Ces consignes doivent être incluses dans les plans de secours s'ils existent.

#### ARTICLE 7.2.3. INFORMATION PRÉVENTIVE SUR LES EFFETS DOMINO EXTERNES

Sans objet.

#### ARTICLE 7.2.4. CIRCULATION DANS L'ÉTABLISSEMENT

L'exploitant fixe les règles de circulation applicables à l'intérieur de l'établissement. Les règles sont portées à la connaissance des intéressés par une signalisation adaptée et une information appropriée.

Les voies de circulation et d'accès sont notamment délimitées, maintenues en constant état de propreté et dégagées de tout objet susceptible de gêner le passage. Ces voies sont aménagées pour que les engins des services d'incendie puissent évoluer sans difficulté.

##### Article 7.2.4.1. Caractéristiques minimales des voies

Les voies ont les caractéristiques minimales suivantes :

- largeur de la bande de roulement : 3,50 m

- rayon intérieur de giration : 11 m
- hauteur libre : 3,50 m
- résistance à la charge : 13 tonnes par essieu

#### **ARTICLE 7.2.5. GARDIENNAGE ET CONTRÔLE DES ACCÈS**

Aucune personne étrangère à l'établissement ne doit avoir libre accès aux installations.

L'exploitant prend les dispositions nécessaires au contrôle des accès, ainsi qu'à la connaissance permanente des personnes présentes dans l'établissement.

Une surveillance est assurée en permanence et des rondes sont assurées la nuit. L'exploitant établit une consigne sur la nature et la fréquence des contrôles à effectuer.

Le responsable de l'établissement prend toutes dispositions pour que lui-même ou une personne déléguée techniquement compétente en matière de sécurité puisse être alerté et intervenir rapidement sur les lieux en cas de besoin y compris durant les périodes de gardiennage.

L'ensemble des installations est efficacement clôturé sur la totalité de sa périphérie.

#### **ARTICLE 7.2.6. ÉTUDE DE DANGERS**

L'exploitant met en place et entretient l'ensemble des équipements mentionnés dans l'étude de dangers.

L'exploitant met en œuvre l'ensemble des mesures d'organisation et de formation ainsi que les procédures mentionnées dans l'étude de dangers, tant qu'elles ne sont pas contraires au présent arrêté.

### **CHAPITRE 7.3 INFRASTRUCTURES ET INSTALLATIONS**

#### **ARTICLE 7.3.1. BÂTIMENTS ET LOCAUX**

Les bâtiments et locaux sont conçus et aménagés de façon à pouvoir détecter rapidement un départ d'incendie et s'opposer à la propagation d'un incendie.

À l'intérieur des ateliers, les allées de circulation sont aménagées et maintenues constamment dégagées pour faciliter la circulation et l'évacuation du personnel ainsi que l'intervention des secours en cas de sinistre.

##### **Article 7.3.1.1. Désenfumage**

Les locaux à risque incendie sont équipés en partie haute de dispositifs d'évacuation naturelle de fumées et de chaleur, permettant l'évacuation à l'air libre des fumées, gaz de combustion, chaleur et produits imbrûlés dégagés en cas d'incendie.

Ces dispositifs sont composés d'exutoires à commande automatique et /ou manuelle (ou auto-commande). La surface utile d'ouverture de l'ensemble des exutoires n'est pas inférieure à 1 % de la surface au sol du local avec un minimum de 1 m<sup>2</sup>.

#### **ARTICLE 7.3.2. INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES – MISE À LA TERRE**

Les installations électriques doivent être conçues, réalisées et entretenues conformément aux normes en vigueur. La mise à la terre est effectuée suivant les règles de l'art.

Le matériel électrique est entretenu en bon état et reste en permanence conforme en tout point à ses spécifications techniques d'origine.

Les conducteurs sont mis en place de manière à éviter tout court-circuit.

Une vérification de l'ensemble de l'installation électrique est effectuée au minimum une fois par an par un organisme compétent qui mentionnera très explicitement les déficiences relevées dans son rapport. L'exploitant conservera une trace écrite des éventuelles mesures correctives prises.

Dans le cas d'un éclairage artificiel, seul l'éclairage électrique est autorisé.

Si l'éclairage met en œuvre des lampes à vapeur de sodium ou de mercure, l'exploitant prend toute disposition pour qu'en cas d'éclatement de l'ampoule, tous les éléments soient confinés dans l'appareil.

Les appareils d'éclairage électrique ne sont pas situés en des points susceptibles d'être heurtés en cours d'exploitation ou sont protégés contre les chocs.

Ils sont en toute circonstance éloignés des matières entreposées pour éviter leur échauffement.

##### **Article 7.3.2.1. Zones à atmosphère explosive**

Dans les zones où des atmosphères explosives définies conformément à l'Article 7.2.2 peuvent se présenter, les appareils doivent être réduits au strict minimum.

Les appareils et systèmes de protection destinés à être utilisés dans les emplacements où des atmosphères explosives, définies conformément à l'Article 7.2.2, peuvent se présenter doivent être sélectionnés conformément aux catégories prévues par la directive 2014/34/UE, sauf dispositions contraires prévues dans l'étude de dangers, sur la base d'une évaluation des risques correspondante.

Les masses métalliques contenant et/ou véhiculant des produits inflammables et explosibles susceptibles d'engendrer des charges électrostatiques sont mises à la terre et reliées par des liaisons équipotentielles.

Le plan des zones à risques d'explosion est porté à la connaissance de l'organisme chargé de la vérification des installations électriques.

### **ARTICLE 7.3.3. CHAUFFERIES**

La chaufferie est située dans un local exclusivement réservé à cet effet, extérieur aux bâtiments de stockage ou d'exploitation ou isolés par une paroi de degré REI 120. Toute communication éventuelle entre le local et ces bâtiments se fait soit par un sas équipé de deux blocs-portes pare-flamme de degré une demi-heure, munis d'un ferme-porte, soit par une porte coupe-feu de degré EI120.

À l'extérieur de la chaufferie sont installés :

- une vanne sur la canalisation d'alimentation des brûleurs permettant d'arrêter l'écoulement du combustible ;
- un coupe-circuit arrêtant le fonctionnement de la pompe d'alimentation en combustible ;
- un dispositif sonore d'avertissement, en cas de mauvais fonctionnement des brûleurs ou un autre système d'alerte d'efficacité équivalente.

Le chauffage des bâtiments de stockage ou d'exploitation ne peut être réalisé que par eau chaude, vapeur produite par un générateur thermique ou autre système présentant un degré de sécurité équivalent. Les systèmes de chauffage par aérotherme à gaz ne sont pas autorisés dans les bâtiments de stockage ou d'exploitation.

### **ARTICLE 7.3.4. PROTECTION CONTRE LA Foudre**

Sans objet.

## **CHAPITRE 7.4 GESTION DES OPÉRATIONS PORTANT SUR DES SUBSTANCES DANGEREUSES**

### **ARTICLE 7.4.1. CONSIGNES D'EXPLOITATION DESTINÉES À PRÉVENIR LES ACCIDENTS**

Les opérations comportant des manipulations susceptibles de créer des risques, en raison de leur nature ou de leur proximité avec des installations dangereuses font l'objet de procédures et instructions d'exploitation écrites et contrôlées.

Ces consignes doivent notamment indiquer :

- l'interdiction de fumer ;
- l'interdiction de tout brûlage à l'air libre ;
- l'interdiction d'apporter du feu sous une forme quelconque à proximité du stockage et de l'atelier de production ;
- l'obligation du « permis d'intervention » ou « permis de feu » ;
- les procédures d'arrêt d'urgence et de mise en sécurité de l'installation (électricité, ventilation, climatisation, chauffage, fermeture des portes coupe-feu, obturation des écoulements d'égouts notamment) ;
- les moyens d'extinction à utiliser en cas d'incendie ;
- la procédure d'alerte avec les numéros de téléphone du responsable d'intervention de l'établissement, des services d'incendie et de secours.

### **ARTICLE 7.4.2. SURVEILLANCE DE L'INSTALLATION**

L'exploitation doit se faire sous la surveillance de personnes nommément désignées par l'exploitant et ayant une connaissance de la conduite de l'installation et des dangers et inconvénients des produits stockés ou utilisés dans l'installation.

### **ARTICLE 7.4.3. VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES**

Les installations, appareils et stockages dans lesquels sont mises en œuvre ou entreposées des substances et mélanges dangereux, ainsi que les divers moyens de secours et d'intervention font l'objet de vérifications périodiques. Il convient, en particulier, de s'assurer de la bonne conduite des installations et du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.

### **ARTICLE 7.4.4. INTERDICTION DE FEUX**

Il est interdit d'apporter du feu ou une source d'ignition sous une forme quelconque dans les zones de dangers présentant des risques d'incendie ou d'explosion sauf pour les interventions ayant fait l'objet d'un permis d'intervention spécifique.

### **ARTICLE 7.4.5. FORMATION DU PERSONNEL**

Outre l'aptitude au poste occupé, les différents opérateurs et intervenants sur le site, y compris le personnel intérimaire, reçoivent une formation sur les risques inhérents des installations, la conduite à tenir en cas d'incident ou accident et, sur la mise en œuvre des moyens d'intervention.

### **ARTICLE 7.4.6. TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE**

Tous les travaux d'extension, modification ou maintenance dans les installations ou à proximité des zones à risque inflammables, explosible et toxique sont réalisés sur la base d'un dossier préétabli définissant notamment leur nature, les risques présentés, les conditions de leur intégration au sein des installations ou unités en exploitation et les dispositions de conduite et de surveillance à adopter.

Les travaux conduisant à une augmentation des risques (emploi d'une flamme ou d'une source chaude par exemple) ne peuvent être effectués qu'après délivrance d'un « permis d'intervention » et éventuellement d'un « permis de feu » et en respectent une consigne particulière

Le « permis d'intervention » et éventuellement le « permis de feu » et la consigne particulière doivent être établis et visés par l'exploitant ou une personne qu'il aura nommément désignée. Lorsque les travaux sont effectués par une entreprise extérieure,

le « permis d'intervention » et éventuellement le « permis de feu » et la consigne particulière doivent être signés par l'exploitant et l'entreprise extérieure ou les personnes qu'ils auront nommément désignées.

#### **Article 7.4.6.1. Contenu du permis de travail, de feu**

Le permis rappelle notamment :

- les motivations ayant conduit à sa délivrance,
- la durée de validité,
- la nature des dangers,
- le type de matériel pouvant être utilisé,
- les mesures de prévention à prendre, notamment les vérifications d'atmosphère, les risques d'incendie et d'explosion, la mise en sécurité des installations,
- les moyens de protection à mettre en œuvre notamment les protections individuelles, les moyens de lutte (incendie, etc.) mis à la disposition du personnel effectuant les travaux.

Tous les travaux ou interventions sont précédés, immédiatement avant leur commencement, d'une visite sur les lieux destinés à vérifier le respect des conditions prédéfinies.

À l'issue des travaux et avant la reprise de l'activité, une réception est réalisée par l'exploitant ou son représentant et le représentant de l'éventuelle entreprise extérieure pour vérifier leur bonne exécution, et l'évacuation du matériel de chantier : la disposition des installations en configuration normale est vérifiée et attestée.

Certaines interventions prédéfinies, relevant de la maintenance simple et réalisée par le personnel de l'établissement peuvent faire l'objet d'une procédure simplifiée.

Les entreprises de sous-traitance ou de services extérieures à l'établissement n'interviennent pour tout travaux ou intervention qu'après avoir obtenu une habilitation de l'établissement.

L'habilitation d'une entreprise comprend des critères d'acceptation, des critères de révocation, et des contrôles réalisés par l'établissement.

## **CHAPITRE 7.5 MESURES DE MAÎTRISE DES RISQUES**

### **ARTICLE 7.5.1. LISTE DES MESURES DE MAÎTRISE DES RISQUES**

Sans objet.

### **ARTICLE 7.5.2. GESTION DES ANOMALIES ET DÉFAILLANCES DE MESURES DE MAÎTRISE DES RISQUES**

Sans objet.

### **ARTICLE 7.5.3. DOMAINE DE FONCTIONNEMENT SUR DES PROCÉDÉS**

Sans objet.

### **ARTICLE 7.5.4. DISPOSITIF DE CONDUITE**

Sans objet.

### **ARTICLE 7.5.5. SURVEILLANCE ET DÉTECTION DES ZONES DE DANGERS**

Conformément aux engagements dans l'étude de dangers, et le cas échéant en renforçant son dispositif, l'exploitant met en place un réseau de détecteurs en nombre suffisant avec un report d'alarme.

L'exploitant tient à jour, dans le cadre de son référentiel d'exploitation, la liste de ces détecteurs avec leur fonctionnalité et détermine les opérations d'entretien destinées à maintenir leur efficacité dans le temps.

Les détecteurs fixes déclenchent, en cas de dépassement des seuils prédéterminés :

- des dispositifs d'alarmes sonore et visuelle destinés au personnel assurant la surveillance de l'installation,
- une mise en sécurité de l'installation selon des dispositions spécifiées par l'exploitant.

La surveillance d'une zone de danger ne repose pas sur un seul point de détection.

Tout incident ayant entraîné le dépassement de l'un des seuils donne lieu à un compte rendu écrit tenu à la disposition de l'inspection des installations classées.

La remise en service d'une installation arrêtée à la suite d'une détection, ne peut être décidée que par une personne déléguée à cet effet, après examen détaillé des installations, et analyse de la défaillance ayant provoqué l'alarme.

- Détecteurs incendie

Dans l'atelier de production, les zones de stockages (magasins de cuirs, toiles, ingrédients...), l'atelier de maintenance, la chaufferie, les bureaux, les vestiaires, les cuisines, le restaurant un système de détection automatique incendie conforme aux référentiels en vigueur est mis en place. L'exploitant, dans l'exploitation des stockages et réacteurs, respecte les conditions de fonctionnement de ces détecteurs.

- Détecteurs gaz

Dans les zones desservies par le réseau de gaz, un système de détection automatique gaz conforme aux référentiels en vigueur est mis en place. L'exploitant, dans l'exploitation des installations respecte, les conditions de fonctionnement de ces détecteurs.

### **Article 7.5.5.1. Systèmes d'extinction automatique**

Les armoires de stockages des produits chimiques inflammables sont anti-feu et équipées d'un système d'extinction automatique d'incendie adapté à la nature des produits stockés conforme à un référentiel connu.

Les choix techniques des installations d'extinction d'incendie qui équipent les armoires de stockages résultent d'une étude préalable justifiant de leur adéquation aux produits stockés.

### **ARTICLE 7.5.6. ALIMENTATION ÉLECTRIQUE**

Les équipements et paramètres importants pour la sécurité doivent pouvoir être maintenus en service ou mis en position de sécurité en cas de défaillance de l'alimentation électrique principale.

Les réseaux électriques alimentant ces équipements importants pour la sécurité sont indépendants de sorte qu'un sinistre n'entraîne pas la destruction simultanée de l'ensemble des réseaux d'alimentation.

### **ARTICLE 7.5.7. UTILITÉS DESTINÉES À L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS**

Sans objet.

## **CHAPITRE 7.6 PRÉVENTION DES POLLUTIONS ACCIDENTELLES**

### **ARTICLE 7.6.1. ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT**

Une consigne écrite doit préciser les vérifications à effectuer, en particulier pour s'assurer périodiquement de l'étanchéité des dispositifs de rétention, préalablement à toute remise en service après arrêt d'exploitation, et plus généralement aussi souvent que le justifieront les conditions d'exploitation.

### **ARTICLE 7.6.2. ÉTIQUETAGE DES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES**

Les fûts, réservoirs et autres emballages, les récipients fixes de stockage de produits dangereux d'un volume supérieur à 800 l portent de manière très lisible la dénomination exacte de leur contenu, le numéro et le symbole de danger défini dans la réglementation relative à l'étiquetage des substances et mélanges chimiques dangereux.

À proximité des aires permanentes de stockage de produits dangereux en récipients mobiles, les symboles de danger ou les codes correspondant aux produits doivent être indiqués de façon très lisible.

### **ARTICLE 7.6.3. RÉTENTIONS**

Tout stockage fixe ou temporaire d'un liquide susceptible de créer une pollution des eaux ou des sols est associé à une capacité de rétention dont le volume est au moins égal à la plus grande des deux valeurs suivantes :

- 100 % de la capacité du plus grand réservoir,
- 50 % de la capacité des réservoirs associés.

Cette disposition n'est pas applicable aux bassins de traitement des eaux résiduaires.

Pour les stockages de récipients de capacité unitaire inférieure ou égale à 250 litres, la capacité de rétention est au moins égale à :

- dans le cas de liquides inflammables, à l'exception des lubrifiants, 50 % de la capacité totale des fûts,
- dans les autres cas, 20 % de la capacité totale des fûts,
- dans tous les cas, 800 l minimum ou égale à la capacité totale lorsque celle-ci est inférieure à 800 l.

La capacité de rétention est étanche aux produits qu'elle pourrait contenir, résiste à l'action physique et chimique des fluides et peut être contrôlée à tout moment. Il en est de même pour son éventuel dispositif d'obturation qui est maintenu fermé en permanence.

Les capacités de rétention ou les réseaux de collecte et de stockage des égouttures et effluents accidentels ne comportent aucun moyen de vidange par simple gravité dans le réseau d'assainissement ou le milieu naturel.

La conception de la capacité est telle que toute fuite survenant sur un réservoir associé y soit récupérée, compte tenu en particulier de la différence de hauteur entre le bord de la capacité et le sommet du réservoir.

Ces capacités de rétention doivent être construites suivant les règles de l'art, en limitant notamment les surfaces susceptibles d'être mouillées en cas de fuite.

Les déchets et résidus produits considérés comme des substances ou mélanges dangereux sont stockés, avant leur revalorisation ou leur élimination, dans des conditions ne présentant pas de risques de pollution (prévention d'un lessivage par les eaux météoriques, d'une pollution des eaux superficielles et souterraines, des envois et des odeurs) pour les populations avoisinantes et l'environnement.

Les stockages temporaires, avant recyclage ou élimination des déchets spéciaux considérés comme des substances ou mélanges dangereux, sont réalisés sur des cuvettes de rétention étanches et aménagées pour la récupération des eaux météoriques.

### **ARTICLE 7.6.4. RÉSERVOIRS**

Sans objet.

### **ARTICLE 7.6.5. RÈGLES DE GESTION DES STOCKAGES EN RÉTENTION**

Les réservoirs ou récipients contenant des produits incompatibles ne sont pas associés à une même rétention.

Le stockage des liquides inflammables, ainsi que des autres produits, toxiques, corrosifs ou dangereux pour l'environnement, n'est autorisé sous le niveau du sol que dans des réservoirs installés en fosse maçonnée ou assimilés, et pour les liquides inflammables dans le respect des dispositions du présent arrêté.

L'exploitant veille à ce que les volumes potentiels de rétention restent disponibles en permanence. À cet effet, l'évacuation des eaux pluviales respecte les dispositions du présent arrêté.

#### **ARTICLE 7.6.6. STOCKAGE SUR LES LIEUX D'EMPLOI**

Les matières premières, produits intermédiaires et produits finis considérés comme des substances ou des mélanges dangereux sont limités en quantité stockée et utilisée dans les ateliers au minimum technique permettant leur fonctionnement normal.

#### **ARTICLE 7.6.7. TRANSPORTS – CHARGEMENTS – DÉCHARGEMENTS**

Sans objet.

#### **ARTICLE 7.6.8. ÉLIMINATION DES SUBSTANCES OU PRÉPARATIONS DANGEREUSES**

L'élimination des substances ou préparations dangereuses récupérées en cas d'accident suit prioritairement la filière déchets la plus appropriée. En tout état de cause, leur éventuelle évacuation vers le milieu naturel s'exécute dans des conditions conformes au présent arrêté.

### **CHAPITRE 7.7 MOYENS D'INTERVENTION EN CAS D'ACCIDENT ET ORGANISATION DES SECOURS**

#### **ARTICLE 7.7.1. DÉFINITION GÉNÉRALE DES MOYENS**

L'établissement est doté de moyens adaptés aux risques à défendre et répartis en fonction de la localisation de ceux-ci conformément à l'étude de dangers.

#### **ARTICLE 7.7.2. ENTRETIEN DES MOYENS D'INTERVENTION**

Les équipements sont maintenus en bon état, repérés et facilement accessibles.

L'exploitant doit pouvoir justifier, auprès de l'inspection des installations classées, de l'exécution de ces dispositions. Les matériels de sécurité et de lutte contre l'incendie sont vérifiés périodiquement selon les référentiels en vigueur. L'exploitant doit fixer les conditions de maintenance, de vérifications périodiques et les conditions d'essais périodiques de ces matériels.

Les dates, les modalités de ces contrôles et les observations constatées doivent être inscrites sur un registre tenu à la disposition des services de la protection civile, d'incendie et de secours et de l'inspection des installations classées.

Sans préjudice d'autres réglementations, l'exploitant fait notamment vérifier périodiquement par un organisme extérieur les matériels de sécurité et de lutte contre l'incendie suivants selon la fréquence définie ci-dessous :

Type de matériel	Fréquence minimale de contrôle
Extincteur	Annuelle
Robinets d'incendie armés (RIA)	Annuelle
Système d'extinction automatique	Annuelle
Installation de détection incendie	Semestrielle
Installations de désenfumage	Annuelle
Portes coupe-feu	Annuelle

#### **ARTICLE 7.7.3. RESSOURCES EN EAU ET MOUSSE**

L'exploitant doit disposer de ses propres moyens de lutte contre l'incendie adaptés aux risques à défendre, et au minimum les moyens définis ci-après :

- une réserve d'eau constituée au minimum de 325 m<sup>3</sup> équipé d'une sonde de niveau déclenchant le remplissage automatique à partir du réseau communal. Le débit du réseau est de 30 m<sup>3</sup>/h soit 60 m<sup>3</sup> d'appoint pour une défense de 2 h. La réserve d'eau ainsi constituée et l'aire de stationnement associée sont étudiées en commun avec les services d'incendie et de secours ;
- un poteau incendie présent sur le site d'un débit de 30 m<sup>3</sup>/h soit 60 m<sup>3</sup> pour une défense de 2 h ;
- des extincteurs en nombre et en qualité adaptés aux risques, doivent être judicieusement répartis dans l'établissement et notamment à proximité des dépôts de matières combustibles et des postes de chargement et de déchargement des produits et déchets ;
- de 9 robinets d'incendie armés DN40, répartis dans les ateliers et les zones de stockage. Le réseau de RIA est équipé d'un surpresseur ;
- d'un système d'extinction automatique d'incendie dans les armoires de stockages de produits chimiques inflammables ;
- d'un système de détection automatique d'incendie ;
- des réserves de sable meuble et sec convenablement réparties, en quantité adaptée au risque, sans être inférieure à 100 litres et des pelles ;

Les canalisations constituant le réseau d'incendie sont calculées pour obtenir les débits et pressions nécessaires en n'importe quel emplacement.

L'exploitant s'assure de la disponibilité opérationnelle de la ressource en eau incendie. Il effectue une vérification périodique (a minima annuelle) de la disponibilité des débits.

#### **ARTICLE 7.7.4. CONSIGNES DE SÉCURITÉ**

Sans préjudice des dispositions du code du travail, les modalités d'application des dispositions du présent arrêté sont établies, intégrées dans des procédures générales spécifiques et/ou dans les procédures et instructions de travail, tenues à jour et affichées dans les lieux fréquentés par le personnel.

Ces consignes indiquent notamment :

- l'interdiction d'apporter du feu sous une forme quelconque dans les parties de l'installation qui, en raison des caractéristiques qualitatives et quantitatives des matières mises en œuvre, stockées, utilisées ou produites, sont susceptibles d'être à l'origine d'un sinistre pouvant avoir des conséquences directes ou indirectes sur l'environnement, la sécurité publique ou le maintien en sécurité de l'installation,
- les procédures d'arrêt d'urgence et de mise en sécurité de l'installation (électricité, réseaux de fluides),
- les moyens d'extinction à utiliser en cas d'incendie,
- la procédure d'alerte avec les numéros de téléphone du responsable d'intervention de l'établissement, des services d'incendie et de secours, etc.,
- la procédure permettant, en cas de lutte contre un incendie, d'isoler le site afin de prévenir tout transfert de pollution vers le milieu récepteur.

#### **ARTICLE 7.7.5. CONSIGNES GÉNÉRALES D'INTERVENTION**

Des consignes écrites sont établies pour la mise en œuvre des moyens d'intervention, d'évacuation du personnel et d'appel des secours extérieurs auxquels l'exploitant en aura communiqué un exemplaire. Le personnel est entraîné à l'application de ces consignes. Elles sont testées annuellement.

#### **ARTICLE 7.7.6. PROTECTION DES MILIEUX RÉCEPTEURS**

##### **Article 7.7.6.1. Bassin de confinement et bassin d'orage**

Les réseaux d'assainissement susceptibles de recueillir l'ensemble des eaux polluées lors d'un accident ou d'un incendie (y compris les eaux d'extinction et de refroidissement) sont raccordés à un bassin de confinement étanche aux produits collectés et d'une capacité minimum de 500 m<sup>3</sup> avant rejet vers le milieu naturel. La vidange suivra les principes imposés par l'article 4.3.9 traitant des eaux pluviales susceptibles d'être polluées.

Il est maintenu en temps normal au niveau permettant une pleine capacité d'utilisation. Les organes de commande nécessaires à leur mise en service doivent pouvoir être actionnés en toute circonstance.

### **CHAPITRE 7.8 PRÉVENTION DES ACCIDENTS LIES AU VIEILLISSEMENT**

Sans objet.

---

## **TITRE 8 – CONDITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES INSTALLATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT**

---

### **CHAPITRE 8.1 ÉPANDAGE**

#### **ARTICLE 8.1.1. ÉPANDAGES INTERDITS**

Les épandages non autorisés sont interdits

### **CHAPITRE 8.2 PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES**

Sans objet.

### **CHAPITRE 8.3 PRESCRIPTIONS SPÉCIFIQUES AUX INSTALLATIONS SOUMISES À DÉCLARATION OU À ENREGISTREMENTS**

Sans objet.

---

## **TITRE 9 – SURVEILLANCE DES ÉMISSIONS ET DE LEURS EFFETS**

---

### **CHAPITRE 9.1 PROGRAMME D'AUTO SURVEILLANCE**

#### **ARTICLE 9.1.1. PRINCIPE ET OBJECTIFS DU PROGRAMME D'AUTO SURVEILLANCE**

Afin de maîtriser les émissions de ses installations et de suivre leurs effets sur l'environnement, l'exploitant définit et met en œuvre sous sa responsabilité un programme de surveillance de ses émissions et de leurs effets dit programme d'auto surveillance. L'exploitant adapte et actualise la nature et la fréquence de cette surveillance pour tenir compte des évolutions de ses installations, de leurs performances par rapport aux obligations réglementaires, et de leurs effets sur l'environnement. L'exploitant décrit dans un document tenu à la disposition de l'inspection des installations classées les modalités de mesures et de mise en œuvre de son programme de surveillance, y compris les modalités de transmission à l'inspection des installations classées.

Les articles suivants définissent le contenu minimum de ce programme en terme de nature de mesure, de paramètres et de fréquence pour les différentes émissions et pour la surveillance des effets sur l'environnement, ainsi que de fréquence de transmission des données d'auto surveillance.

## **CHAPITRE 9.2 MODALITÉ D'EXERCICE ET CONTENU DE L'AUTO SURVEILLANCE**

### **ARTICLE 9.2.1. AUTO SURVEILLANCE DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES**

Sans objet.

### **ARTICLE 9.2.2. RELEVÉ DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU**

Sans objet.

### **ARTICLE 9.2.3. AUTO SURVEILLANCE DES EAUX DOMESTIQUES**

#### ***Article 9.2.3.1. Fréquences, et modalités de l'auto surveillance de la qualité des rejets***

Les dispositions minimums suivantes sont mises en œuvre :

Paramètres	Auto surveillance assurée par l'exploitant		
	Type de suivi	Périodicité de la mesure	Méthode d'analyse
<i>Eaux domestiques issues du rejet vers le milieu récepteur : N° 1 (Cf. repérage du rejet sous l'Article 4.3.5. )</i>			
pH	Ponctuel	Annuelle	Selon les normes en vigueur
Température			
MEST			
DCO			
DBO5			
Azote global			
Phosphore total			

Par défaut, les méthodes d'analyse sont celles définies par l'arrêté du 7 juillet 2009 relatif aux modalités d'analyse dans l'air et dans l'eau dans les ICPE et aux normes de référence.

#### ARTICLE 9.2.4. AUTO SURVEILLANCE DES EAUX PLUVIALES

##### Article 9.2.4.1. Fréquences, et modalités de l'auto surveillance de la qualité des rejets

Les dispositions minimums suivantes sont mises en œuvre :

Paramètres	Auto surveillance assurée par l'exploitant		
	Type de suivi	Périodicité de la mesure	Méthode d'analyse
<i>Eaux pluviales issues du rejet vers le milieu récepteur : N° 2 (Cf. repérage du rejet sous l'Article 4.3.5. )</i>			
pH	Ponctuel	Annuelle	Selon les normes en vigueur
Température			
MES			
DCO			
DBO <sub>5</sub>			
N global			
P total			
Indice Hydrocarbures			

Par défaut, les méthodes d'analyse sont celles définies par l'arrêté du 7 juillet 2009 relatif aux modalités d'analyse dans l'air et dans l'eau dans les ICPE et aux normes de référence.

#### ARTICLE 9.2.5. AUTO SURVEILLANCE DES DÉCHETS

##### Article 9.2.5.1. Analyse et transmission des résultats d'auto surveillance des déchets

Conformément aux dispositions des articles R. 541-42 à R. 541-46 et R. 541-48 du code de l'environnement relatifs au contrôle des circuits de traitement des déchets, l'exploitant tient à jour un registre chronologique de la production et de l'expédition des déchets dangereux établi conformément aux dispositions nationales et contenant au moins, pour chaque flux de déchets sortants, les informations suivantes :

- la date de l'expédition du déchet ;
- la nature du déchet sortant (code du déchet au regard de la nomenclature définie à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement) ;
- la quantité du déchet sortant ;
- le nom et l'adresse de l'installation vers laquelle le déchet est expédié ;
- le nom et l'adresse du ou des transporteurs qui prennent en charge le déchet, ainsi que leur numéro de récépissé mentionné à l'article R. 541-53 du code de l'environnement ;
- le cas échéant, le numéro du ou des bordereaux de suivi de déchets ;
- le cas échéant, le numéro de notification prévu par le règlement (CE) n° 1013/2006 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 concernant les transferts transfrontaliers de déchets ;
- le code du traitement qui va être opéré dans l'installation vers laquelle le déchet est expédié, selon les annexes I et II de la directive n° 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives ;
- la qualification du traitement final vis-à-vis de la hiérarchie des modes de traitement définie à l'article L. 541-1 du code de l'environnement.

Conformément aux dispositions de l'article R 541-44 du code de l'environnement, l'exploitant procède à une déclaration annuelle sur la nature, la quantité et la destination des déchets dangereux produits.

L'exploitant utilise pour ses déclarations la codification réglementaire en vigueur.

## **ARTICLE 9.2.6. AUTO SURVEILLANCE DES NIVEAUX SONORES**

### **Article 9.2.6.1. Mesures périodiques**

Une mesure de la situation acoustique est effectuée dans un délai de six mois à compter de la date de mise en service des installations puis tous les 5 ans, par un organisme ou une personne qualifiée dont le choix sera communiqué préalablement à l'inspection des installations classées. Ce contrôle est effectué par référence au plan annexé au présent arrêté, indépendamment des contrôles ultérieurs que l'inspection des installations classées pourra demander.

## **CHAPITRE 9.3 SUIVI, INTERPRÉTATION ET DIFFUSION DES RÉSULTATS**

### **ARTICLE 9.3.1. ACTIONS CORRECTIVES**

L'exploitant suit les résultats des mesures qu'il réalise en application du CHAPITRE 9.2 notamment celles de son programme d'auto surveillance, les analyse et les interprète. Il prend le cas échéant les actions correctives appropriées lorsque des résultats font présager des risques ou inconvénients pour l'environnement ou d'écart par rapport au respect des valeurs réglementaires relatives aux émissions de ses installations ou de leurs effets sur l'environnement.

### **ARTICLE 9.3.2. ANALYSE ET TRANSMISSION DES RÉSULTATS DE L'AUTO SURVEILLANCE**

Sans préjudice des dispositions de l'article R 512-69 du code de l'environnement, l'exploitant établit annuellement un rapport de synthèse relatif aux résultats des mesures et analyses de l'année précédente imposées au CHAPITRE 9.2 du présent arrêté. Ce rapport, traite au minimum de l'interprétation des résultats de la période considérée (en particulier cause et ampleur des écarts), des modifications éventuelles du programme d'auto surveillance et des actions correctives mises en œuvre ou prévues (sur l'outil de production, de traitement des effluents, la maintenance...) ainsi que de leur efficacité.

Il est tenu à la disposition permanente de l'inspection des installations classées pendant une durée de 10 ans.

Les résultats de l'auto-surveillance, notamment des rejets aqueux sont transmis par l'exploitant par le biais de l'application internet GIDAF (Gestion Informatisée des Données d'Auto surveillance Fréquentes).

### **ARTICLE 9.3.3. TRANSMISSION DES RÉSULTATS DE L'AUTO SURVEILLANCE DES DÉCHETS**

Les justificatifs évoqués à l'Article 9.2.5. du présent arrêté doivent être conservés cinq ans.

### **ARTICLE 9.3.4. ANALYSE ET TRANSMISSION DES RÉSULTATS DES MESURES DE NIVEAUX SONORES**

Les résultats des mesures réalisées en application du CHAPITRE 9.2 du présent arrêté sont transmis au Préfet dans le mois qui suit leur réception avec les commentaires et propositions éventuelles d'amélioration.

## **CHAPITRE 9.4 BILANS PÉRIODIQUES**

Sans objet.

---

## **TITRE 10 - ÉCHÉANCES**

---

Sans objet.

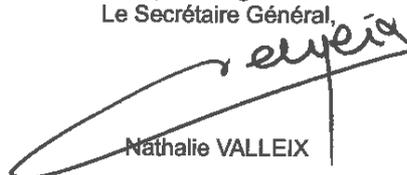
---

## **TITRE 11 - EXECUTION**

---

La Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Indre, le Directeur Régional de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre Val de Loire, le Maire de la commune de Condé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet,  
et par délégation,  
Le Secrétaire Général,



Nathalie VALLEIX

---

## ANNEXES

---

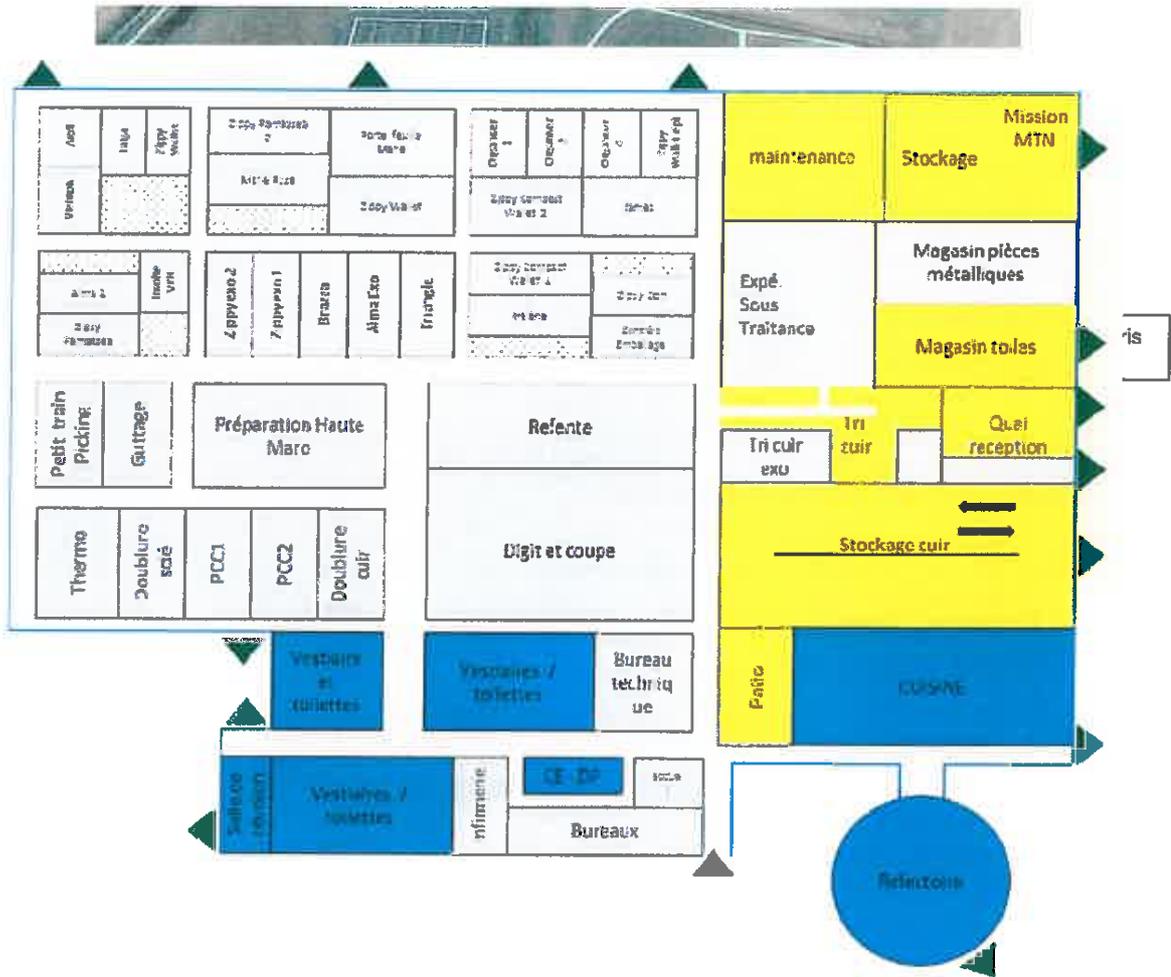
Annexe 1 : Localisation des installations.

Annexe 2 (1/2) : Localisation des points de mesures acoustiques

Annexe 2 (2/2) : Zone à émergence réglementée.

# ANNEXE 1

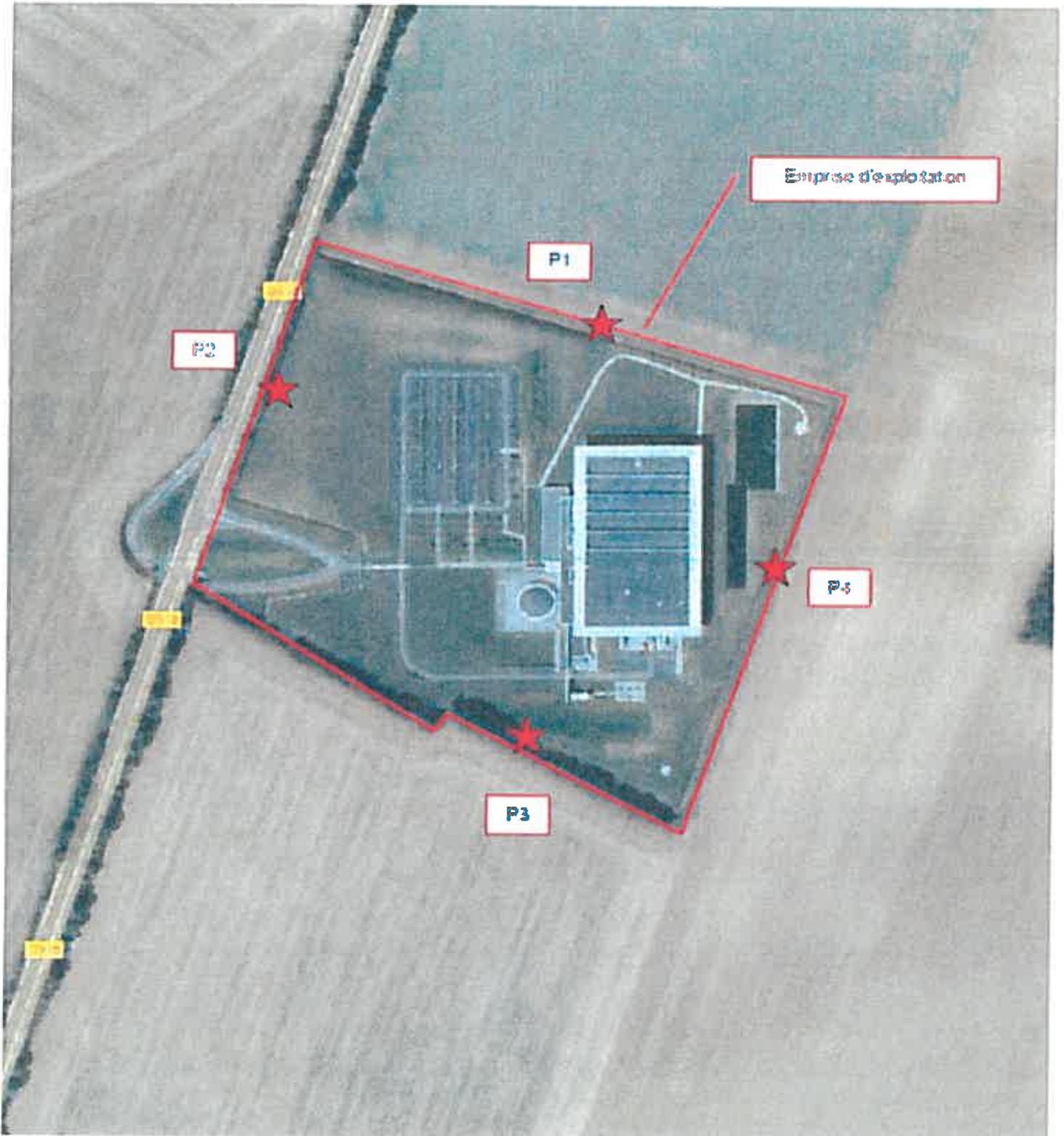
## Localisation des installations



## ANNEXE 2 (1/2)

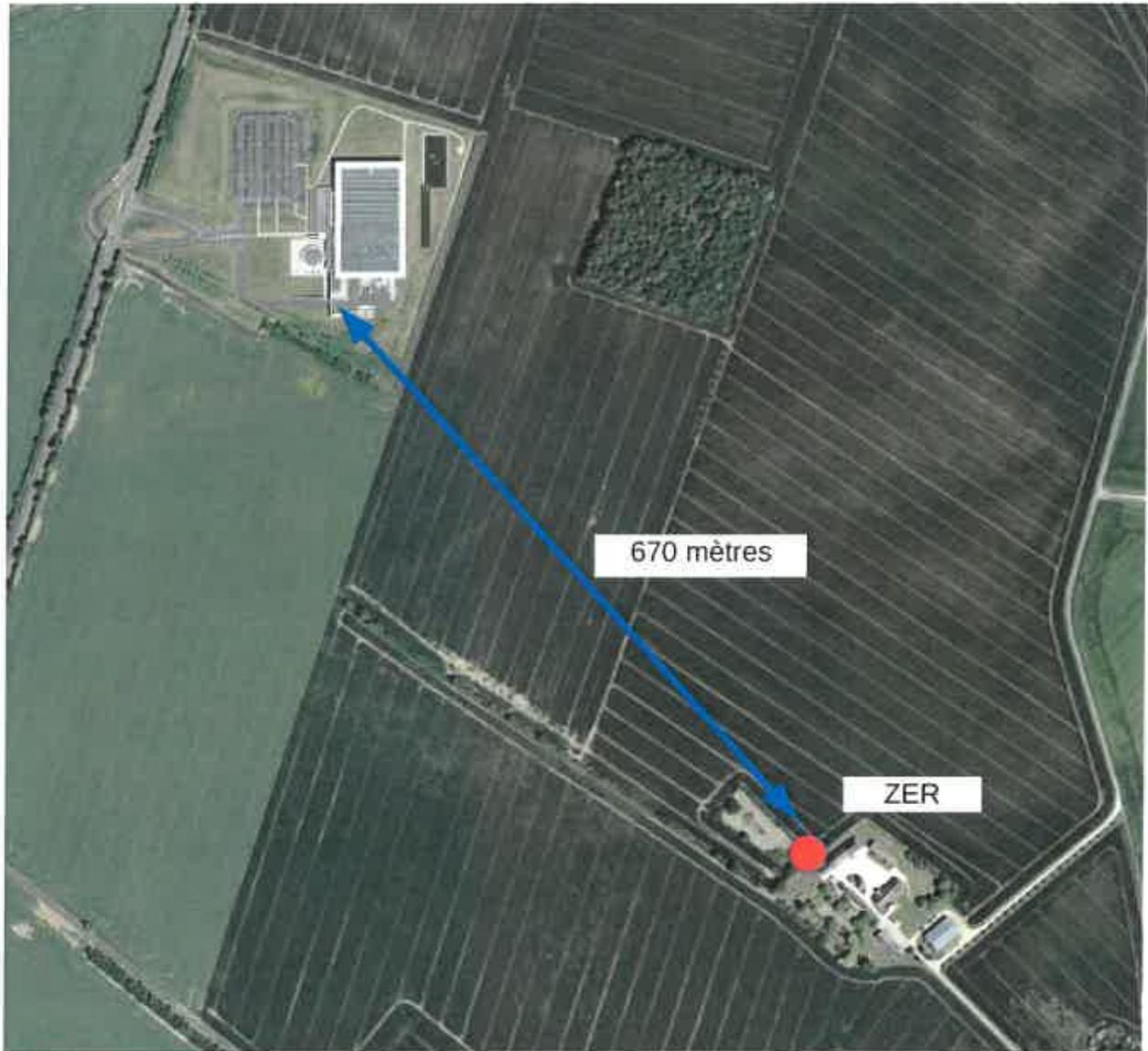
### Ateliers Louis VUITTON zone d'activité sur la commune de CONDE

Localisation des points de mesures acoustiques en limite de propriété



## ANNEXE 1 (2/2)

Localisation de la zone à émergence réglementée (ZER)



# Direction Départementale des Territoires de l'Indre

36-2017-07-04-017

AP CDPENAF

*Arrêté portant modification de la composition de la commission départementale de la préservation  
des espaces naturels, agricoles et forestiers*



PREFET DE L'INDRE

Direction départementale des Territoires  
Service d'Appui aux Territoires Ruraux

**ARRETE N°**

portant modification de la composition de la  
commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

**Le Préfet,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment son article L 112-1-1 ;
- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;
- VU le décret n° 2015-644 du 9 juin 2015 relatif aux commissions départementales et interdépartementales de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en métropole ;
- VU l'arrêté n° 2013063-0003 du 04 mars 2013 relatif à l'habilitation des organisations syndicales d'exploitants agricoles à siéger au sein de certains organismes ou commissions ;
- VU l'arrêté n° 36-2016-12-14-003 du 14/12/2016 portant modification de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- CONSIDERANT** que les noms de certains membres titulaires ou suppléants sont modifiés ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

## ARRETE

**Article 1** : La Commission départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Indre peut être consultée sur les questions relatives à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de ces espaces.

**Article 2** : La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, est présidée par le Préfet ou son représentant et est composée des membres suivants :

- M. Rémy LAURANSON, Directeur Adjoint de la Direction Départementale des Territoires de l'Indre, Directeur Départemental des Territoires par intérim ou son suppléant M. Xavier ORY,
  - M. Serge DESCOUT, Président du Conseil Départemental de l'Indre ou ses suppléants M. Gérard BLONDEAU ou M. Michel BRUN,
  - M. Robert CHAZE, Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Indre ou son suppléant M. Jean-Paul GIRAULT,
  - M. Guillaume DE SAPORTA, Président de l'Association Départementale des Communes Forestières, ou ses suppléants M. Jean-Paul MOREAU ou M. Jean-Claude BALLON ou M. Jean-Paul DIARD,
  - M. Emmanuel BOURGY, Président du Groupe de Développement de l'Agriculture Biologique de l'Indre, au titre d'une association locale affiliée à un organisme national à vocation agricole et rurale agréé par arrêté du ministre chargé de l'agriculture ou ses suppléants M. Robert LEFAVRE ou M. Jacques BRETON,
  - M. Gérard GENICHON, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre ou sa suppléante Mme Valérie GIQUEL-CHANTELOUP,
  - Maître Valérie PREVOST, Présidente de la Chambre des Notaires du Cher et de l'Indre ou son suppléant Maître François GUILLOT,
  - M. Jean-Luc DAIRIEN, Directeur de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité, si le projet a pour conséquence une réduction de surfaces affectées à des productions bénéficiant d'un signe d'identification de la qualité et de l'origine ou ses suppléants M. François GARNOTEL ou Lilian GIBOUREAU.
- Au titre des maires :
- Mme Marie-Jeanne LAFARCINADE, Maire de FOUGEROLLES, représentant l'Association des Maires de l'Indre,
  - M. William GUIMPIER, Maire de FAVEROLLES, représentant l'Association des Maires de l'Indre,
- Au titre d'un établissement public ou d'un syndicat mixte mentionné à l'article L 143-16 du code de l'urbanisme et ayant son siège dans le département :
- M. Luc DELLA-VALLE, Président du Pays Castelroussin – Val de l'Indre ou ses suppléants Mme Anne ROGEON ou M. Alain FRIED,

- Au titre des organisations syndicales départementales habilitées :
  - M. Philippe DEMIOT, Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles ou son suppléant M. Claude MALOU,
  - M. Denis PHILIPPON, Président des Jeunes Agriculteurs ou ses suppléants M. Gaëtan HUET ou M. Thomas LORY,
  - M. Nicolas CALAME, Porte-Parole de la Confédération Paysanne de l'Indre ou ses suppléants M. Yannick GUENIN ou Mme Clémence VERMOT-FEVRE,
  - M. Daniel ROUILLARD, Président de la Coordination Rurale de l'Indre ou son suppléant M. Jean-Luc JOFFRE.
  - M. Yann DUBOIS de la SABLONIERE, Président du Syndicat de la Propriété Privée Rurale de l'Indre ou ses suppléants M. Claude MARCHAND ou Mme Blandine JOURNAUX,
  - Mme Laurence de GRESSOT, Présidente du Syndicat Départemental des Propriétaires Forestiers ou son suppléant M. Jean PAUTE,
- Au titre des associations agréées de protection de l'environnement :
  - M. Jean-Louis CAMUS, Président de la Réserve Naturelle Nationale de Chérine ou son suppléant M. Jacques TROTIGNON,
  - M. Jacques LUCBERT, Président de l'Association Indre Nature ou ses suppléants M. François LHERPINIERE ou M. Jean-Pierre FONBAUSTIER.

**Article 3** : La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, comprend en outre, à titre d'expert et sans voix délibérative :

- M. Jean-Luc DAIRIEN, Directeur de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité, si le projet n'a pas pour conséquence une réduction de surfaces affectées à des productions bénéficiant d'un signe d'identification de la qualité et de l'origine,
- M. Bertrand DUGRAIN, Directeur de l'Agence Interdépartementale Berry-Bourbonnais de l'Office National des Forêts, lorsque la commission traite de questions relatives aux espaces forestiers,
- M. Jean-Paul CHANTEGUET, Président du Parc Naturel Régional de la Brenne, pour les dossiers spécifiques situés dans le périmètre du Parc,
- M. François GILBERT DE CAUWER, Président de la Chambre des Experts Fonciers et Agricoles de l'Indre,
- Mme Valérie DIAGNE, Directrice départementale de l'Indre de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural du Centre ou son suppléant M. Eric GANDOIS,
- M. François MAZUYER, Président de l'Ordre National des Géomètres-Experts.

**Article 4** : Les deux maires désignés par l'Association des Maires de l'Indre, le Président de l'établissement public ou du syndicat mixte, le Président de l'association locale affiliée à un organisme national à vocation agricole et rurale et les Présidents de deux associations agréées de protection de l'environnement, sont nommés pour 6 ans renouvelables par arrêté préfectoral.

**Article 5** : Le fonctionnement de la commission est régi par les articles 3 à 15 du décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif.

**Article 6** : L'arrêté 36-2016-12-14-003 du 14 décembre 2016 est abrogé.

**Article 7** : Le Secrétaire Général de la préfecture et le Directeur Départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.



Seymour MORSY

Direction Départementale des Territoires de l'Indre

36-2017-06-30-001

Arrêté de dérogation à l'arrêté 36-2017-06-28-004  
concernant le prélèvement de l'EARL les Echos des chiens  
- LAGONOTTE

*Dérogation à l'arrêté 36-2017-06-28-004*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'INDRE

ARRÊTÉ N°

du 30 juin 2017

**portant dérogation à l'arrêté n°36-2017-06-28-004 du 28 juin 2017 portant reconnaissance du franchissement du seuil d'alerte sur l'Anglin aval, l'Indrois, la Tourmente et la Claise, du seuil d'alerte renforcée sur la Gartempe, le Fouzon et l'Arnon, du seuil de crise sur la Ringoire (gestion volumétrique), la Ringoire (hors gestion volumétrique), la Trégonce (hors gestion volumétrique), l'Anglin amont, la Bouzanne, la Creuse et l'Indre amont, rendant applicables les mesures de limitation et de suspension provisoires des prélèvements d'eau.**

Le préfet,

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** la loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1<sup>er</sup> mars 2005 relative à la charte de l'environnement ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Loire-Bretagne approuvé le 18 novembre 2015 ;

**Vu** l'arrêté n°2016-1306-DDT084 du 13 juin 2016 définissant les seuils d'alerte et de crise des cours d'eau du département de l'Indre et les mesures de limitation ou suspensions provisoires des prélèvements d'eau ;

**Vu** l'arrêté n°36-2017-06-28-004 du 28 juin 2017 portant reconnaissance du franchissement du seuil d'alerte sur l'Anglin aval, l'Indrois, la Tourmente et la Claise, du seuil d'alerte renforcée sur la Gartempe, le Fouzon et l'Arnon, du seuil de crise sur la Ringoire (gestion volumétrique), la Ringoire (hors gestion volumétrique), la Trégonce (hors gestion volumétrique), l'Anglin amont, la Bouzanne, la Creuse et l'Indre amont, rendant applicables les mesures de limitation et de suspension provisoires des prélèvements d'eau ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°36-2017-05-31-001 du 31 mai 2017, portant délégation de signature à Monsieur Rémy LAURANSON, Directeur départemental adjoint des territoires de l'Indre, Directeur départemental des territoires par intérim ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°36-2017-06-01-001 du 1<sup>er</sup> juin 2017, portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire aux agents de la Direction Départementale des Territoires de l'Indre ;

**Vu** la circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse ;

**Vu** la demande de Monsieur LAGONOTTE Gilles, représentant de l'EARL LES ECHOS DE CHIENS, demeurant au lieu-dit " La Sylvine" commune de Montchevrier, reçue par courriel le 28

DDT – CITE ADMINISTRATIVE – Bd GEORGE SAND – CS 60616 – 36020 CHATEAUROUX CEDEX

TEL. : 02 54 53 20 36 TELECOPIE 02 54 53 20 35 site internet : [www.indre.pref.gouv.fr](http://www.indre.pref.gouv.fr)

juin 2017, demandant à prélever par pompage sur la rivière le Gâte-Souris au lieu-dit « Duremont », à l'aide d'une citerne à eau de 3000 litres munie d'une pompe ayant un débit de 220 litres/minute, à raison de 12 000 litres certains jours, pour l'abreuvement de son cheptel ;

**Considérant** l'épisode de sécheresse actuel et le manque de fourrage auquel cette exploitation risque d'être confrontée pour l'alimentation de son cheptel ;

**Considérant** d'une part le débit de l'Indre amont, d'autre part la situation de l'exploitation et les conditions de prélèvement ;

**Sur** proposition du directeur départemental des Territoires,

## **ARRÊTÉ**

### **ARTICLE 1 : PORTÉE DE LA DÉROGATION**

A titre dérogatoire, l'EARL LES ECHOS DE CHIENS représenté par Monsieur LAGONOTTE Gilles, domicilié La Sylvine, 36 140 MONTCHEVRIER, est autorisé à prélever dans la rivière « le Gâte-Souris », au lieu-dit « Duremont » sur la commune de MONTCHEVRIER, dans les conditions suivantes :

- la contenance de la citerne à eau est de **3000 litres** ;
- le prélèvement s'effectuera au moyen d'une pompe d'une capacité maximale de **220 litres/minute** ;
- le volume à prélever est limité à **12 000 litres/jour**.

En dehors des modalités de prélèvement ci-dessus, les autres restrictions ou limitations définies par l'arrêté préfectoral n°36-2017-06-28-004 du 28 juin 2017 portant reconnaissance notamment du franchissement du seuil de crise sur le bassin de l'Indre amont et rendant applicables les mesures de limitation et de suspension provisoires des prélèvements d'eau, **ou de tout arrêté s'y étant substitué**, s'appliquent.

### **ARTICLE 2 : DURÉE DE VALIDITÉ**

La présente dérogation **cessera le 31 octobre 2017 à 0h00**.

Il peut en outre être suspendu ou abrogé à tout moment par le préfet en cas d'aggravation de la situation hydrologique de la ressource en eau sollicitée.

### **ARTICLE 3 : POURSUITES, PÉNALES ET SANCTIONS**

Tout contrevenant aux mesures du présent arrêté encourt une peine d'amende prévue pour **les contraventions de 5<sup>ème</sup> classe d'un montant compris entre 2 250 € et 7 500 € pour les personnes morales**. Ces amendes peuvent s'appliquer de manière cumulative chaque fois qu'une infraction aux mesures de limitation ou de suspension est constatée. Indépendamment des poursuites pénales susceptibles d'être engagées, le Préfet peut mettre en demeure l'exploitant ou le propriétaire de l'installation concernée de satisfaire, dans un délai déterminé, aux dispositions non respectées de l'arrêté.

#### **ARTICLE 4 : AFFICHAGE**

Le présent arrêté sera affiché sans délai dans la mairie concernée en un lieu facilement accessible au public.

Il peut également être consulté sur le site Internet des services de l'État dans l'Indre (<http://www.indre.gouv.fr/Publications/Loi-Sur-l-Eau-et-Les-Milieus-Aquatiques/Gestion-des-etiages/>).

#### **ARTICLE 5 : RECOURS**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet de l'Indre, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage en mairie.

Il peut également être déféré auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de son affichage en mairie.

#### **ARTICLE 6 : EXÉCUTION**

Madame le secrétaire général de la préfecture de l'Indre, le directeur départemental des territoires, les agents assermentés au titre de l'article L 216-3 du code de l'environnement et le maire de la commune bénéficiaire de la présente dérogation, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Directeur Départemental Adjoint  
des Territoires

Rémy LAURANSON

Le Directeur Départemental Adjoint  
des Territoires

Rémy LAURANSON

Direction Départementale des Territoires de l'Indre

36-2017-06-30-002

Arrêté de dérogation à l'arrêté 36-2017-06-28-004  
concernant le'irrigation du GAEC des 4 Vents -  
ALAPETITE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'INDRE

ARRÊTÉ N°

du 30 juin 2017

**portant dérogation à l'arrêté n°36-2017-06-28-004 du 28 juin 2017 portant reconnaissance du franchissement du seuil d'alerte sur l'Anglin aval, l'Indrois, la Tourmente et la Claise, du seuil d'alerte renforcée sur la Gartempe, le Fouzon et l'Arnon, du seuil de crise sur la Ringoire (gestion volumétrique), la Ringoire (hors gestion volumétrique), la Trégonce (hors gestion volumétrique), l'Anglin amont, la Bouzanne, la Creuse et l'Indre amont, rendant applicables les mesures de limitation et de suspension provisoires des prélèvements d'eau.**

Le préfet,

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** la loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1<sup>er</sup> mars 2005 relative à la charte de l'environnement ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Loire-Bretagne approuvé le 18 novembre 2015 ;

**Vu** l'arrêté n°2016-1306-DDT084 du 13 juin 2016 définissant les seuils d'alerte et de crise des cours d'eau du département de l'Indre et les mesures de limitation ou suspensions provisoires des prélèvements d'eau ;

**Vu** l'arrêté n°36-2017-06-28-004 du 28 juin 2017 portant reconnaissance du franchissement du seuil d'alerte sur l'Anglin aval, l'Indrois, la Tourmente et la Claise, du seuil d'alerte renforcée sur la Gartempe, le Fouzon et l'Arnon, du seuil de crise sur la Ringoire (gestion volumétrique), la Ringoire (hors gestion volumétrique), la Trégonce (hors gestion volumétrique), l'Anglin amont, la Bouzanne, la Creuse et l'Indre amont, rendant applicables les mesures de limitation et de suspension provisoires des prélèvements d'eau.

**Vu** l'arrêté préfectoral n°36-2017-05-31-001 du 31 mai 2017, portant délégation de signature à Monsieur Rémy LAURANSON, Directeur départemental adjoint des territoires de l'Indre, Directeur départemental des territoires par intérim ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°36-2017-06-01-001 du 1<sup>er</sup> juin 2017, portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire aux agents de la Direction Départementale des Territoires de l'Indre ;

**Vu** la circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse ;

**Vu** la demande de Messieurs ALAPETITE Jacques et Marc-Antoine, membres du GAEC DES QUATRE VENTS, demeurant au lieu-dit " Le Soult" commune de Pouligny-Saint-Martin, reçue par

DDT - CITE ADMINISTRATIVE - Bd GEORGE SAND - CS 60616 - 36020 CHATEAUROUX CEDEX

TEL. : 02 54 53 20 36 TELECOPIE 02 54 53 20 35 site internet : www.indre.pref.gouv.fr

courriel le 30 juin 2017, demandant à prélever par pompage sur la rivière INDRE AMONT, entre 20h00 le soir et 8h00 le matin, pour un tour d'eau de 20 mm sur chaque position, ce qui correspond à un volume de 3 000 m<sup>3</sup> pour l'irrigation de maïs ensilage sur 11 Ha (maïs destiné à l'alimentation du bétail) ;

**Considérant** l'épisode de sécheresse actuel et le manque de fourrage auquel cette exploitation risque d'être confrontée pour l'alimentation de son cheptel ;

**Considérant** d'une part le débit de l'Indre amont, d'autre part la situation de l'exploitation et les conditions de prélèvement ;

**Sur** proposition du directeur départemental des Territoires,

## **ARRÊTÉ**

### **ARTICLE 1 : PORTÉE DE LA DÉROGATION**

A titre dérogatoire, le GAEC des quatre vents représenté par Messieurs Jacques et Marc-Antoine ALAPETITE, domicilié Le Soult, 36 160 POULIGNY-ST-MARTIN, est autorisé à prélever dans la rivière « l'Indre amont », au niveau de la parcelle cadastrale C170 sur la commune de POULIGNY-SAINT-MARTIN, dans les conditions suivantes :

- les parcelles à irriguer sont localisées à **Pouligny-saint-Martin, numéro C163, C166, C167, C176 et C640** ;
- le prélèvement s'effectuera au moyen d'une pompe d'une capacité maximale de 18 m<sup>3</sup>/h ;
- le volume à prélever est limité à 3 000 m<sup>3</sup> ;
- le prélèvement s'effectuera **entre 20h00 le soir et 8h00 le matin**.

En dehors des modalités de prélèvement ci-dessus, les autres restrictions ou limitations définies par l'arrêté préfectoral n°36-2017-06-28-004 du 28 juin 2017 portant reconnaissance notamment du franchissement du seuil de crise sur le bassin de l'Indre amont et rendant applicables les mesures de limitation et de suspension provisoires des prélèvements d'eau, **ou de tout arrêté s'y étant substitué**, s'appliquent.

### **ARTICLE 2 : DURÉE DE VALIDITÉ**

La présente dérogation **cessera le 10 septembre 2017 à 0h00**.

Il peut en outre être suspendu ou abrogé à tout moment par le préfet en cas d'aggravation de la situation hydrologique de la ressource en eau sollicitée.

### **ARTICLE 3 : POURSUITES, PÉNALES ET SANCTIONS**

Tout contrevenant aux mesures du présent arrêté encourt une peine d'amende prévue pour **les contraventions de 5<sup>ème</sup> classe d'un montant compris entre 2 250 € et 7 500 € pour les personnes morales**. Ces amendes peuvent s'appliquer de manière cumulative chaque fois qu'une infraction aux mesures de limitation ou de suspension est constatée. Indépendamment des poursuites pénales susceptibles d'être engagées, le Préfet peut mettre en demeure l'exploitant ou le propriétaire de l'installation concernée de satisfaire, dans un délai déterminé, aux dispositions non respectées de l'arrêté.

#### **ARTICLE 4 : AFFICHAGE**

Le présent arrêté sera affiché sans délai dans la mairie concernée en un lieu facilement accessible au public.

Il peut également être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Indre (<http://www.indre.gouv.fr/Publications/Loi-Sur-l-Eau-et-Les-Milieus-Aquatiques/Gestion-des-etiages/>).

#### **ARTICLE 5 : RECOURS**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet de l'Indre, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage en mairie.

Il peut également être déféré auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de son affichage en mairie.

#### **ARTICLE 6 : EXÉCUTION**

Madame le secrétaire général de la préfecture de l'Indre, le directeur départemental des territoires, les agents assermentés au titre de l'article L 216-3 du code de l'environnement et le maire de la commune bénéficiaire de la présente dérogation, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Directeur Départemental Adjoint  
des Territoires



Rémy LAURANSON

Le Directeur Départemental Adjoint  
des Territoires

Rémy LAURANSON

Direction Départementale des Territoires de l'Indre

36-2017-07-06-001

Arrêté de prescriptions particulières RD drainage 06/2017  
communes LOUROUER, ST CHARTIER,  
NOHANT-VIC, LACS, MONTGIVRAY, MONTLEVIC,

*Arrêté de prescriptions particulières RD drainage 06/2017 communes LOUROUER, ST  
THEVET, VERNEUIL S/I  
CHARTIER, NOHANT-VIC, LACS, MONTGIVRAY, MONTLEVIC, THEVET, VERNEUIL S/I*

PREFET DE L'INDRE

**ARRETE PREFECTORAL du 06 juillet 2017 N°**  
**fixant des prescriptions particulières au récépissé de déclaration n° D drainage 06/2017,**  
**prises au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement, concernant la déclaration**  
**pour la création de réseaux de drainage, avec rejets dans les bassins versants des masses**  
**d'eau de Masse d'eau de L'Igneraie et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec**  
**L'Indre et Les Cloux et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec L'Igneraie sur les**  
**communes de LOUROUER SAINT-LAURENT, SAINT-CHARTIER, NOHANT-VIC,**  
**LACS, MONTGIVRAY, MONTLEVIC, THEVET SAINT-JULIEN, VERNEUIL SUR**  
**IGNERAIE, délivré à l'EARL NAISSANT représentée par Monsieur Jean-Philippe**  
**NAISSANT, domicilié « 27, Etaillé» 36400 LOUROUER SAINT-LAURENT**

**Le Préfet de l'Indre**  
**Chevalier de l'ordre National du Mérite**

VU la Directive Cadre sur l'Eau ;

VU le Code de l'Environnement ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L.253-1 du code rural ;

VU les dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) du bassin Loire-Bretagne approuvé par arrêté le 18 novembre 2015 ;

VU l'arrêté n° 36-2017-05-31-001 du 31 mai 2017, portant délégation de signature de Monsieur Rémy LAURANSON, Directeur départemental adjoint des Territoires,

VU l'arrêté n° 36-2017-06-01-001 du 01 juin 2017, donnant subdélégation de signature aux agents de la Direction départementale des Territoires de l'Indre ;

VU le rapport de manquement administratif en date du 23 mars 2017 mettant en cause les travaux réalisés en 2005 sans détenir l'acte administratif correspondant ;

VU le document de coordination régionale des services en charge de la police de l'eau en date du 21 avril 2004, portant sur le drainage en Région Centre ;

VU les recommandations générales provisoires à prescrire relatives aux ouvrages correspondants ;

VU le document de l'Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA) sur les Zones Tampons Humides Artificielles pour le traitement des eaux issues des rejets de drainage du 01/2016 ;

VU la déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement, déposée le 12 mai 2017, complétée le 06 juin 2017 par l'EARL NAISSANT représentée par Monsieur Jean-Philippe NAISSANT, domicilié « 27, Etaillé» 36400 LOUROUER SAINT-LAURENT concernant les travaux de drainage réalisés en 2005 et considérés comme projet de 30,65 hectares sur les bassins versants de la rivière «L'Igneraie» et le « Ruisseau de Lourouer », l'existence de réseaux de drainage réalisés

PLACE DE LA VICTOIRE ET DES ALLIES - B.P. 583 - 36019 CHATEAUROUX CEDEX -  
TÉLÉPHONE : 02 54 29 50 00 - TÉLÉCOPIE : 02 54 34 10 08 site internet : [www.indre.pref.gouv.fr](http://www.indre.pref.gouv.fr)

1/4

avant 1993 sur les bassins versants de « L'Igneraie », du « Riollat » et du Bassin versant du « ruisseau de Lourouer », sur les communes de LOUROUER SAINT-LAURENT, SAINT-CHARTIER, NOHANT-VIC, LACS, MONTGIVRAY, MONTLEVIC, THEVET SAINT-JULIEN, VERNEUIL SUR IGNERAIE , avec rejets dans le bassin versant de la masse d'eau de L'Igneraie et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec L'Indre;

VU le récépissé n° D drainage 06/2017 délivré le 16 juin 2017 à l'EARL NAISSANT représentée par Monsieur Jean-Philippe NAISSANT, domicilié « 27, Etaillé» 36400 LOUROUER SAINT-LAURENT et correspondant au dossier déposé ;

VU l'absence de réponse du déclarant concernant les prescriptions spécifiques sollicité par courrier en date du 16 juin 2017 ;

CONSIDERANT l'absence de prescriptions générales et particulières applicables aux travaux de drainage ;

CONSIDERANT que les eaux issues des réseaux de drainage contiennent une charge polluante incompatible, sans traitement adéquat, à un rejet dans les eaux superficielles et qu'il nécessite que des prescriptions particulières soient fixées pour définir des mesures correctrices et compensatoires afin d'assurer la protection des eaux superficielles dans lesquelles les rejets sont prévus ;

CONSIDERANT que les rejets des eaux issues des réseaux de drainage peuvent occasionner un désordre sur les fonds inférieurs, par une augmentation des débits lors de certaines conditions climatiques, il convient de fixer des prescriptions de gestion et d'exploitation des ouvrages de régulation de ces débits afin de ne pas aggraver les écoulements « naturels » ;

CONSIDERANT que l'efficacité des fossés collecteurs des rejets de drainage pour le traitement des eaux de drainage ne peut être assurée qu'avec un entretien régulier et particulier de ces derniers;

CONSIDERANT qu'afin que le projet soit compatible avec l'orientation 8 du SDAGE il est nécessaire d'édicter des prescriptions particulières pour assurer des mesures compensatoires adéquates à la destruction de 4700 m<sup>2</sup> de zones humides sur le bassin versant de la masse d'eau de L'Igneraie et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec L'Indre ( FRGR 0352 );

SUR proposition du Service Planification-Risques-Eau-Nature de la Direction départementale des Territoires;

## ARRETE

### **Article 1 : Conditions générales**

Les installations, ouvrages, travaux ou activités doivent être implantés, réalisés et exploités conformément au dossier de déclaration sans préjudice des dispositions résultant des prescriptions particulières fixées par le présent arrêté.

Toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration doit être porté, avant sa réalisation, à la connaissance du préfet, qui peut exiger une nouvelle déclaration.

Le pétitionnaire est tenu au maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages et au respect des prescriptions particulières suivantes.

### **Article 2 : Prescriptions particulières visant à limiter les impacts négatifs des rejets des réseaux de drainage**

Un système de grille doit être mis en place en sortie des exutoires de drains lorsqu'il n'est pas déjà présent.

### **Article 3 : Prescriptions particulières visant à limiter les impacts négatifs des rejets des réseaux de drainage à créer sur les eaux superficielles**

Afin de garantir un traitement suffisant des eaux avant qu'elles ne rejoignent les eaux superficielles des cours d'eau via les fossés ou les thalwegs secs, ces derniers et leurs abords devront être maintenus enherbés.

### **Article 4 : Mesures compensatoires visant l'impact des drainages sur la zone humide ( voir plan annexe )**

Lors de la réalisation des travaux en 2005, il a été procédé à la destruction de 4700 m<sup>2</sup> de zones humides sur les parcelles cadastrées n°7, 8, 78, section WA, commune de SAINT-CHARTIER, bassin versant de la masse d'eau de L'IGNERAIE et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec L'INDRE (FRGR 0352). Ainsi, afin de rendre compatible le projet de drainage au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, les drains seront retirés sur la partie en Zone Humide. Seul le collecteur traversera celle-ci en tuyau plein.

Afin de lui rendre sa fonctionnalité et de protéger la tête de bassin versant de cette rivière, la surface de celle-ci sera maintenue en prairie permanente et pourra être exploitée chaque année par pâturage et fauchage tardif (après le 10 juillet). La compensation sera réalisée avant fin septembre 2017.

Toutes fertilisations sera proscrite sur la surface concernée.

Le changement de statut de cultures en prairies permanentes devra être effectif avant le 31 décembre 2018 et une copie d'un document attestant ce changement de statut devra être adressée au service en charge de la police de l'eau dans ce même délai.

### **Article 5 : Prescriptions particulières visant à limiter les pollutions diffuses sur les eaux superficielles**

L'utilisation de produits phytosanitaires à proximité des fossés et des thalwegs « secs » exutoires est proscrite, dans tous les cas, pour leur « entretien ». Les règles de distance minimale mentionnées pour chaque produit devront être respectées.

### **Article 6 : Voies et délais de recours**

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent :

- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L.211-1 et L.511-1, dans un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage de ces décisions. Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage de ces décisions, le délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service ;
- par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

### **Article 7 : Publicité et information des tiers**

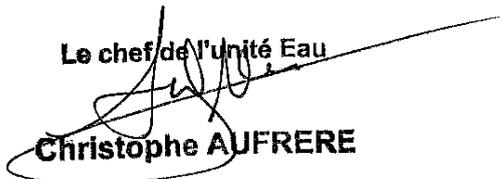
Cet acte sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Une copie de cet arrêté sera transmise aux mairies des communes de LOUROUER SAINT-LAURENT, SAINT-CHARTIER, NOHANT-VIC, LACS, MONTGIVRAY, MONTLEVIC, THEVET SAINT-JULIEN, VERNEUIL SUR IGNERAIE , pour affichage pendant une durée minimale d'un mois.

Ces informations seront mises à disposition du public sur le site internet de la préfecture de l'Indre pendant une durée d'au moins 6 mois.

### **Article 8 : Exécution**

Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Indre, les maires des communes de LOUROUER SAINT-LAURENT, SAINT-CHARTIER, NOHANT-VIC, LACS, MONTGIVRAY, MONTLEVIC, THEVET SAINT-JULIEN, VERNEUIL SUR IGNERAIE, le Directeur départemental des Territoires de l'Indre chargé de la police de l'eau du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le chef de l'unité Eau  
  
**Christophe AUFRERE**

Maison Centrale de Saint-Maur

36-2017-07-03-002

ETIENNE Jacques - délégation de signature



MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE  
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE DIJON  
*Maison Centrale de SAINT MAUR*

**DECISION DU 03 juillet 2017**

N° 04/2017 portant délégation de signature à M ETIENNE Jacques,

***La Directrice de la Maison Centrale de SAINT MAUR***

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles Art. R.57-5-24, R.57-6-18, annexe art.7 sous art. R.57-6-20, R.57-6-24, R. 57-7-5, R. 57-7-18, R.57-7-22, R.57-7-79, R.57-7-80, D.258-1, D283-3, D308, 803.

Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978.

Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005.

Vu la circulaire d'application du 18 novembre 2004, la loi pénitentiaire n°2009-1436 du 24/11/2009, les circulaires 658/PMJ4 du 13/07/2010 et JUSK1140022C du 14/04/2011.

Vu les articles L211-2 et L.122-1 du code des relations entre le public et les administrations.

Vu l'arrêté ministériel en date du 16/05/2017 nommant M. ETIENNE Jacques à SAINT MAUR à compter du 03/07/2017.

**décide**

**I - de donner délégation permanente de signature à**

***M. ETIENNE Jacques, lieutenant, officier chargé des procédures particulières***

**pour les décisions suivantes :**

- Autoriser la fouille des personnes détenues aussi souvent qu'il l'estime nécessaire, art. R57-7-79 & art. R57-7-80, circulaire JUSK1140022 du 14/04/2011

MAISON CENTRALE DE SAINT-MAUR  
BP 5  
36250 SAINT-MAUR

Tél : 02.54.08.29.00  
Fax : 02.54.29.30.93

- Fixer la liste des agents chargés d'un transfèrement. Art. D.308 du CPP
- Décider dans le cadre d'une extraction médicale du choix du trajet emprunté par l'escorte, de le modifier, de remplir la fiche de suivi, art. D.291 et D.294 du CPP, circulaire du 18/11/2004.
- de transmettre copie des décisions de la commission de discipline au directeur interrégional des services pénitentiaires de DIJON, au juge de l'application des peines et au magistrat saisi du dossier de la procédure sous le contrôle duquel est placée la personne détenue, art. R.57-7-28.
- Accorder audience à toute personne détenue qui présente des requêtes ou plaintes si elle invoque des motifs suffisants, art. D.258-1 et art. R.57-6-18 Annexe art.3, art.6-III et art.34.
- Ordonner l'utilisation des moyens de contrainte, art. D.283-3, D.258-1 et art. R-57-6-18 Annexe art. 7-III du CPP sous art. R.57-6-20

## II - de donner délégation de compétence en cas d'empêchement à

*M. ETIENNE Jacques, lieutenant, officier chargé des procédures particulières*

**pour les décisions suivantes :**

- Décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire, art. R.57-7-5 et R.57-7-18.
- Décider de suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue, art. R.57-7-22.
- Accepter, organiser, valider et faire procéder à l'affectation ou au changement d'affectation de cellule au sein d'un même bâtiment. Loi pénitentiaire n°2009-1436 du 24/11/2009, la circulaire 658/PMJ4 du 13/07/2010, art. R.57-6-24
- procéder aux débats contradictoires : article R 57-5-24 du CPP et les articles L211-2 et L.122-1 du code des relations entre le public et les administrations

Pris connaissance le 4/07/17  
signature



Fait à Saint MAUR, le 03 juillet 2017

La directrice

V. SOUSSET

Préfecture de l'Indre

36-2017-06-29-002

Arrêté course pédestre La Chézelloise le 2 juillet 2017 à  
Chézelles

*course pédestre sur route à Chézelles le 2 juillet 2017*

**ARRÊTÉ DU 29 JUIN 2017**

Autorisant l'organisation le **2 juillet 2017** d'une épreuve pédestre sur route  
dénommée « **La Chézelloise** » à **Chézelles**

**Le préfet,**

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1 et suivants, L2215-1, L3221-4 et L3221-5 ;

Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L3323-1 à L3323-6 ;

Vu le code du sport et notamment ses articles L331-5 à L332-21, R331-3 à R331-4, R331-6 à R331-17-2 et D331-5 ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2010-57/8 en date du 31 mai 2010 modifié, fixant la liste des routes à grande circulation ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 décembre 2010, portant interdiction de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives et notamment ses articles 2 et 3 ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015, portant interdiction de certaines routes aux épreuves sportives ;

Vu l'arrêté conjoint n° 2017-D-2738 du 28 juin 2017, du président du Conseil départemental de l'Indre et du maire de Chézelles, portant réglementation de la circulation sur les routes départementales n° 63 du PR 39+166 au PR 37+932, n° 64 du PR 14+441 au PR 14+917, n° 27 du PR 57+221 au PR 57+718, n° 64 du PR 11+854 au PR 12+507, n° 27 du PR 59+100 au PR 58+938, au n° 27 du PR 58+168 au PR 58+460, le 2 juillet 2017 de 9h à 12h, à l'occasion de la course à pied dénommée « La Chézelloise », commune de Chézelles ;

Vu la demande reçue le 6 juin 2017, formulée par Monsieur Sébastien MASSERON, représentant le comité des fêtes de Chézelles ;

Vu le visa de la Fédération française d'athlétisme (F.F.A.) ;

Vu l'attestation d'assurance Thélem, en date du 30 mai 2017 ;

Vu l'engagement de l'organisateur de prendre en charge, s'il y a lieu, les frais du service d'ordre nécessaires au déroulement de l'épreuve et d'assurer la réparation des dommages, dégradations de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, à l'organisateur ou à ses préposés ;

Vu l'avis du colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre, en date du 28 juin 2017 ;

Vu l'avis du directeur départemental des territoires, en date du 22 juin 2017 ;

Vu l'avis de la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, en date du 13 juin 2017 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Indre,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Monsieur Sébastien MASSERON, est autorisé à organiser le **2 juillet 2017**, une épreuve de course pédestre hors stade dénommée « **La Chézelloise** » à **Chézelles**, selon les modalités ci-après :

**Heure de départ** : **09h00** à Chézelles

**Heure d'arrivée** : **12h00** à Chézelles

**Itinéraire (s)** : joint (s) en annexe

**Nombre de participants** : **200 participants**

**ARTICLE 2** : Cette autorisation est accordée sous réserve de la stricte observation des dispositions des décrets et arrêtés précités ainsi que des mesures suivantes arrêtées par les services de la voirie et de la surveillance de la circulation.

### 1°) **Circulation** :

Sur l'itinéraire de la course, des panneaux ou des signaleurs informant les promeneurs de la manifestation doivent être positionnés à chaque point d'entrée. De la « rubalise » doit délimiter le parcours et des déviations appropriées doivent être mises en place.

Les pancartes ou affiches concernant la manifestation ne doivent pas masquer ou compromettre la lisibilité de la signalisation en place, elles doivent être retirées dès la manifestation terminée.

Les interactions éventuelles avec d'autres manifestations doivent être anticipées.

### 2°) **Secours et Protection** :

L'organisateur doit prévoir une équipe de secouristes relevant d'une association agréée par le Ministère de l'Intérieur, conformément à ce qui est préconisé en la matière par la Fédération française d'athlétisme pour le déroulement des épreuves pédestres sur routes, et disposer d'une liaison radio avec le SAMU ou les pompiers.

L'organisateur doit faire appel à des secouristes dont l'attestation de recyclage est toujours en vigueur.

### 3°) **Sécurité** :

Les concurrents et les accompagnateurs doivent respecter le code de la route et notamment l'article R411-31 qui prévoit l'intervention de signaleurs en nombre suffisant.

Les 18 personnes (possédant un permis de conduire) figurant sur la liste annexée au présent arrêté sont agréées en qualité de signaleurs. Les signaleurs doivent être munis d'un brassard portant la mention "course" et utiliser des piquets mobiles rouges et verts à deux faces (modèle K10) pour signaler le passage de la course. Par ailleurs, ils doivent porter des signes vestimentaires permettant de les identifier.

Des signaleurs devront être présents sur l'ensemble du parcours, à toutes les intersections et à tous les points particuliers pouvant présenter un danger, à toutes les intersections des routes départementales et communales (les trois parcours empruntent ou traversent les RD 27, 63 et 64), lors de la prise de rond-points et de la traversée de routes. Une vigilance particulière devra être apportée en présence de zones d'eau et pour la prise des rond-points.

Ces signaleurs doivent être effectivement en place un quart d'heure au moins et une demi-heure au plus avant le passage théorique de la manifestation et devront quitter leur poste un quart d'heure après le passage du véhicule annonçant la fin de la manifestation. Ils doivent être en liaison avec le directeur de la course.

Par ailleurs, les véhicules accompagnant les concurrents doivent porter à l'avant et à l'arrière un panneau distinctif indiquant de manière apparente l'appellation de la manifestation à laquelle ils participent.

Avant le déroulement de la manifestation, l'organisateur devra procéder à une visite du parcours en vue de contrôler que toutes les mesures de sécurité ont été prises.

#### 4°) **Service d'ordre :**

Nom du responsable déclaré : Monsieur Sébastien MASSERON

**ARTICLE 3 :** La fourniture du dispositif de sécurité est à la charge de l'organisateur, notamment l'équipement des signaleurs (brassard portant la mention "course" et piquets mobiles à deux faces, modèle K10).

**ARTICLE 4 :** L'autorisation de l'épreuve peut être suspendue ou retirée à tout moment par le colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre ou son représentant, si les conditions de sécurité ne se trouvent plus remplies ou si les mesures prévues pour la protection du public ou des concurrents par le règlement particulier de l'épreuve ne sont pas respectées. L'organisateur doit prendre contact avant l'épreuve avec la gendarmerie de Buzançais.

**ARTICLE 5 :** Les réparations des dégradations éventuelles du domaine public sont à la charge de l'organisateur ainsi que les frais de mise en place du service d'ordre prévu, s'il y a lieu, à l'occasion de la manifestation.

**ARTICLE 6 :** Le jet de tracts, journaux, prospectus, objets ou produits quelconques sur la voie publique est rigoureusement interdit.

Afin de répondre aux objectifs de développement durable portés par le mouvement sportif, il est souhaitable que l'organisateur mette en place tout dispositif à sa convenance promouvant cette démarche (recyclage des déchets, information du public et des participants, gestion de l'eau de nettoyage, etc...).

**ARTICLE 7 :** Le marquage provisoire des chaussées de voies publiques (fléchage de parcours) doit être effectué avec des peintures ou produits d'une couleur autre que blanche, qui devront avoir disparu soit naturellement, soit par les soins de l'organisateur, au plus tard 24 heures après la manifestation. Il est interdit de poser des affiches de fléchage sur les panneaux de signalisation routière, sur les parties accessoires des ouvrages d'art et sur les arbres.

**ARTICLE 8 :** L'organisateur doit exiger la présentation par chaque participant d'au moins l'une des licences citées ci-dessous :

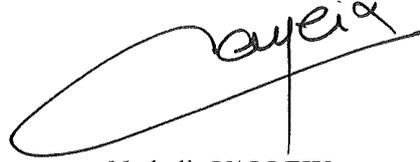
- licence délivrée par la Fédération française d'athlétisme ;
- licence délivrée par la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP. Dans ce cas, sur la carte licence doit apparaître par tous moyens la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- licence délivrée par la Fédération française de triathlon.

Pour les participants non licenciés, **l'organisateur doit exiger un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an (veiller à ce que cette obligation figure clairement sur le bulletin d'inscription).**

**Pour les participants mineurs une autorisation du tuteur légal doit être fournie.**

**ARTICLE 9** : Le secrétaire général de la préfecture de l'Indre, le maire de Chézelles et le colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre et dont une copie sera adressée au demandeur, ainsi qu'aux autorités énumérées ci-dessus.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

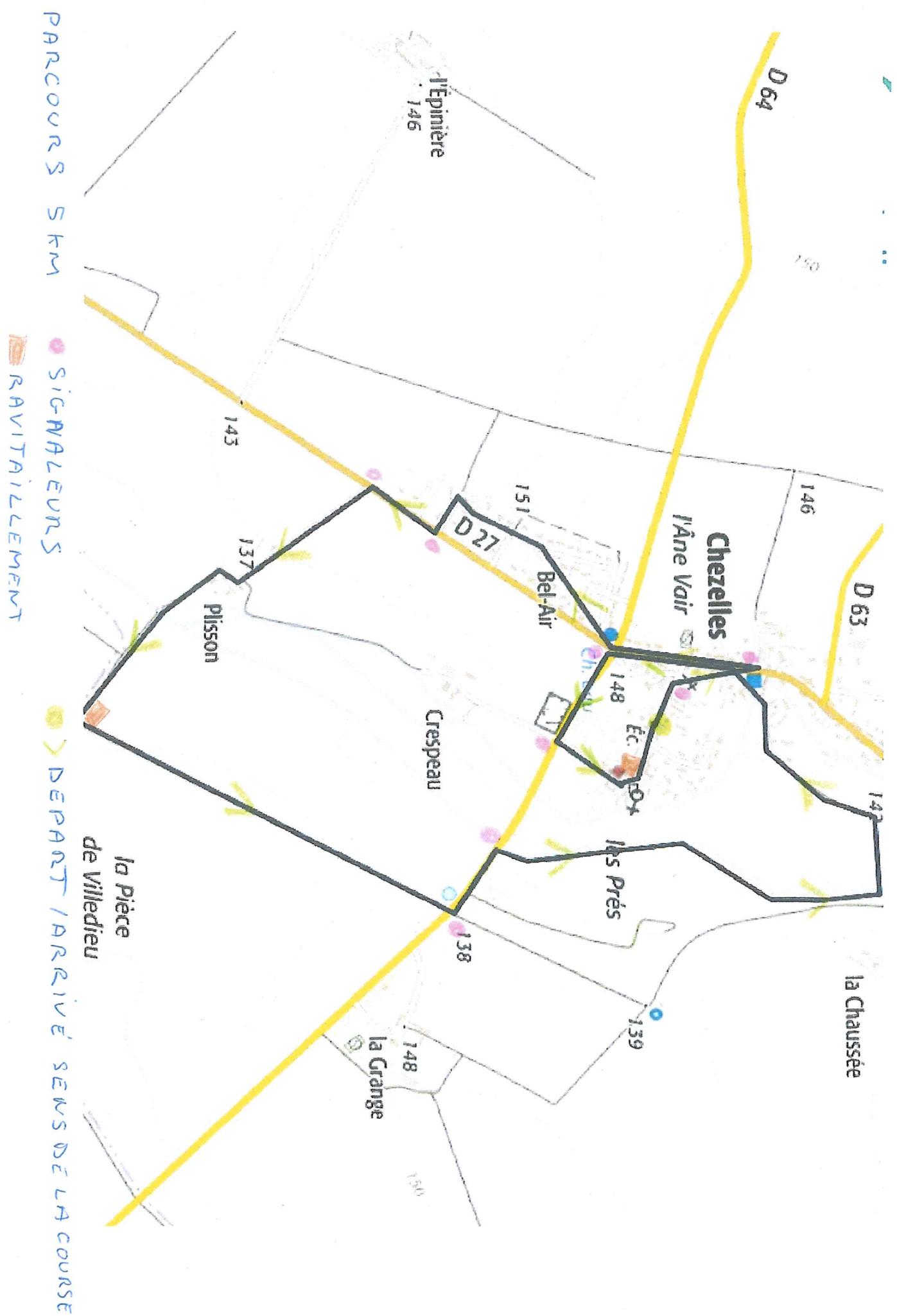


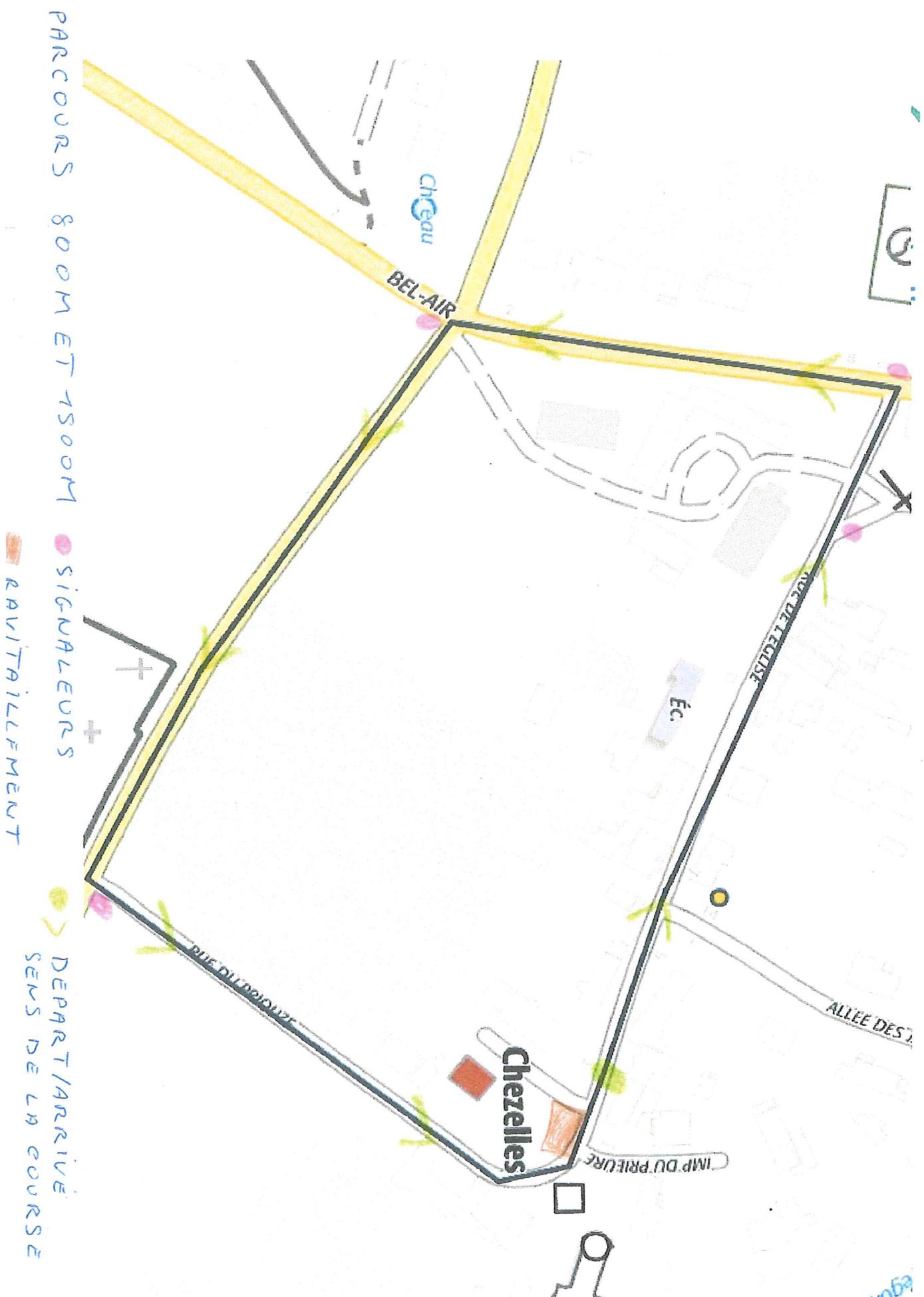
Nathalie VALLEIX

La présente décision peut être contestée dans les deux mois à compter de sa notification selon les voies de recours suivantes :

- un recours gracieux adressé à M. le Préfet de l'Indre – Place de la victoire et des Alliés - CS80583 – 36019 CHATEAUROUX CEDEX
- un recours hiérarchique adressé à M. le Ministre de l'Intérieur – Direction des libertés publiques et des affaires juridiques – Place Beauvau – 75008 PARIS CEDEX 08
- un recours contentieux peut être formé auprès de M. le Président du tribunal administratif de Limoges 1 Cours Vergnaud – 87000 LIMOGES







PARCOURS 800M ET 7500M

● SIGNALEURS

▭ RAVITAILLEMENT

➤ DEPART/ARRIVÉE SENS DE LA COURSE

## SIGNALEURS

NOM	PRENOM
LIMBERT	BERNARD
TAUPIN	MARIE-CLAUDE
CHAUSSET	MARTINE
PONROY	OLIVIER
DUFRESNE	MARTINE
DUFRESNE	FABRICE
ROUSSEL	MICHEL
MOURE	JEAN MARIE
DELAPORTE	GERALD
LASTERRE	JEAN MARIE
LIMBERT	MARIE-FRANCE
MASSERON	SEBASTIEN
MASSERON	KARINE
FABAS	JEAN MICHEL
GRENOUILLOUX	JOEL
GRENOUILLOUX	MARIE-FRANCE
GRENOUILLOUX	SYLVAIN
BAUDAT	STEPHANIE

Préfecture de l'Indre

36-2017-06-28-007

Arrêté cyclisme Challenge Crédit Agricole des écoles de  
cyclisme de l'Indre le 1er juillet 2017

*course cycliste à Fléré-la-Rivière le 1er juillet 2017*

PREFET DE L'INDRE

**Direction de la Citoyenneté  
et de la Légalité**

Bureau de la réglementation  
générale et des élections

**ARRÊTÉ DU 28 JUIN 2017**

Autorisant l'organisation, le **1<sup>er</sup> juillet 2017**, d'une course cycliste dénommée  
« **Challenge Crédit Agricole des écoles de cyclisme de l'Indre** » à **Fléré-la-Rivière**

**Le préfet,**  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2215-1 ;

Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L3323-1 à L3323-6 ;

Vu le code du sport et notamment ses articles L331-5 à L332-21, R331-3 à R331-4, R331-6 à R331-17-1 et D331-5 ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2010-578 du 31 mai 2010, modifiant le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009, fixant la liste des routes à grandes circulations ;

Vu l'arrêté interministériel du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 20 décembre 2010 portant interdiction de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives ;

Vu la demande reçue le 16 mai 2017, formulée par Monsieur Jean-Pierre GONTIER, représentant le vélo club châillonnais ;

Vu le visa du comité départemental de l'Indre de cyclisme ;

Vu l'attestation d'assurance AXA, souscrite par l'organisateur de l'épreuve ;

Vu l'engagement de l'organisateur de prendre en charge, s'il y a lieu, les frais du service d'ordre nécessaires au déroulement de l'épreuve et d'assurer la réparation des dommages, dégradations de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, à l'organisateur ou à ses préposés ;

Vu l'avis du colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre, en date du 9 juin 2017 ;

Vu l'avis de la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, en date du 23 mai 2017 ;

Vu l'avis du directeur départemental des territoires, en date du 13 juin 2017 ;

Vu l'avis du maire de Fléré-la-Rivière, en date du 23 mai 2017 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Indre,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1er** : Monsieur Jean-Paul GONTIER, est autorisé à organiser une épreuve sportive dénommée « **Challenge Crédit Agricole des écoles de cyclisme de l'Indre** » à Fléré-la-Rivière, le 1<sup>er</sup> juillet 2017, selon les modalités ci-après :

**Départ** : 14h30 à Fléré-la-Rivière

**Arrivée** : 18h00 à Fléré-la-Rivière

**Nombre de concurrents** : environ 100 participants

**Itinéraire** : carte(s) jointe(s) en annexe

**ARTICLE 2**: Cette autorisation est accordée sous réserve de la stricte observation des dispositions réglementaires précitées, ainsi que des mesures suivantes :

1°) **Secours et Protection** :

L'organisateur doit prévoir un service de secours conformément à ce qui est préconisé en la matière par la Fédération française de cyclisme pour le déroulement des épreuves cyclistes sur routes. Il devra prévoir une trousse de premiers secours à un emplacement défini et connu de toute l'organisation (organisateur, arbitres...).

Le véhicule destiné aux associations agréées de sécurité civile doit satisfaire aux exigences définies ci-après (dans le tableau des moyens à mettre en place) et dans la note d'information technique (NIT) correspondante.

- **P.A.P.S** : Point d'alerte et de premiers secours, composé d'un poste de secours à minima de 4 personnes (1 chef de poste et 3 intervenants).

- **Ambulance** : Elle doit être conforme aux préconisations du règlement type de la Fédération française de cyclisme en vigueur (type B de la norme NF EN 1789).

Si une équipe est amenée à assurer une mission d'acheminement de victime(s) vers un point de prise en charge, il est nécessaire de prendre toutes dispositions pour garantir la continuité des moyens de secours, tel que défini dans la convention établie avec l'organisateur.

L'organisateur doit faire appel à des secouristes dont **l'attestation de recyclage est toujours en vigueur**.

Les coureurs sont tenus de respecter la réglementation concernant leur sécurité. Le port d'un casque homologué est obligatoire.

La zone d'arrivée doit être protégée de part et d'autre de la chaussée, sur une distance convenable, par des barrières de protection assemblées ou, à défaut, par des cordages tendus par des piquets.

MOYENS À METTRE EN PLACE	NATURE DE L'ÉPREUVE			
	Circuit (1) inférieur ou égal à 12 km	Circuit (1) supérieur à 12 km et inférieur à 20 km	Contre La Montre ou Épreuves Chronométrées	Circuit (1) 20 km ou plus ou ville à ville ou par étapes
Type de moyen de secours retenu	2 secouristes majeurs titulaires du PSC1* affectés uniquement à cette fonction, identifiables de l'organisation et du public			- DPS** retenu, à préciser (2)  - ou présence d'une ambulance avec 2 secouristes ou équivalent
Véhicule destiné aux Premiers Secours	1 véhicule dédié aux 2 secouristes pour se déplacer sur le circuit. Les secouristes seront équipés de moyens de communication adaptés au circuit.	DPS PE** retenu, préciser : - dispositif statique - dispositif dynamique (2) - dispositif mixte  ou  ambulance		DPS à préciser (2)  ou  ambulance
Médecin	NON (pas d'obligation)			OUI

(1) S'entend par circuit, un itinéraire strictement identique répété à plusieurs reprises

(2) Dans le cadre d'une mise en place d'un D.P.S.\*\* à dispositif dynamique

\* P.S.C.1 : Prévention et secours civique de niveau 1

\*\* D.P.S. – P.E. : Dispositif prévisionnel de secours de petite envergure composé d'un poste de secours à minima de 4 personnes (1 chef de poste et 3 intervenants). Dans le cas d'une vocation itinérante d'un événement (course de ville à ville par exemple), si le choix se porte sur un D.P.S. dynamique, le poste de secours sera assuré par un Véhicule de premiers secours à personne (V.P.S.P.) Ambulance de secours et de soins d'urgence au sens de la norme NF EN 1789 qui permet le cas échéant d'être médicalisé.

Les mesures suivantes sont préconisées :

Mission du responsable sécurité :

Nom du responsable déclaré : Monsieur Jean-Pierre GONTIER

Le responsable de la sécurité doit respecter scrupuleusement les prescriptions. Il doit prévenir les risques en étudiant les causes d'accident et en mettant en œuvre tous les moyens pour les éviter ou en limiter les conséquences. Garant des missions de secours jusqu'à l'arrivée des services publics, il doit prendre toutes les dispositions pour :

- découvrir rapidement tout événement accidentel et remonter l'information pour interrompre éventuellement la manifestation ;
- transmettre l'alarme à ses moyens de secours ;
- transmettre l'alerte aux secours publics ;
- commander les actions de secours jusqu'à l'arrivée des secours publics ;
- guider et accueillir les secours publics jusqu'au lieu de l'accident ;
- rendre compte de la situation et des actions menées aux responsables des secours publics.

Sécurité du public et évacuation :

L'organisateur doit :

- prévoir la présence de secouristes en nombre suffisant pour la sécurité du public au sens de l'arrêté du 7 novembre 2006 relatif aux dispositifs prévisionnels de secours ;
- interdire au public l'accès à tous les dispositifs techniques de production d'électricité. L'installation de ces dispositifs de production d'électricité doit être conforme aux normes de

sécurité en vigueur et validée par une personne compétente. Les câbles d'alimentation ne devront en aucun cas présenter un danger pour le public ;

- garder la possibilité de transmettre au public des consignes d'évacuation, ou toute information souhaitée par les services de sécurité, par l'intermédiaire des sonorisations en place ;
- réglementer la circulation et le stationnement des véhicules afin de permettre au public d'accéder à la manifestation sans risque même pendant son déroulement et de la quitter sans risque (interdire tout obstacle dans les axes d'évacuation et interdire les « culs-de-sac ») ;
- veiller à alerter les sapeurs-pompiers par le biais du 18 dans le cadre d'une demande de secours.

#### Accessibilité des secours :

L'organisateur doit :

- assurer le libre accès des engins d'incendie et de secours en tous points de la manifestation ;
- laisser visibles et dégagés en permanence les poteaux et les bouches d'incendie, les vannes de coupure de gaz et d'électricité.

#### Moyens d'alerte :

L'organisateur doit prévoir la mise en place d'un téléphone filaire avec l'affichage des numéros d'urgence (sapeurs-pompiers 18, SAMU 15, police ou gendarmerie 17). En cas d'impossibilité technique, il est possible d'envisager l'utilisation de deux téléphones portables avec opérateurs différents coïncidant avec une couverture réseau du secteur.

#### Dispositif et moyen de sécurité :

- En cas de présence de stands à caractère commercial utilisant des bouteilles de gaz liquéfié, celles-ci devront être hors d'atteinte du public et protégées contre les chocs. Les bouteilles vides devront être retirées immédiatement du site, les tuyaux de raccordements devront correspondre aux normes en vigueur.
- En cas d'utilisation de tribune, l'organisateur doit fournir une attestation de montage délivrée par la personne chargée de son exécution. Pour les tribunes d'une capacité de plus de 300 personnes, un rapport de vérification de solidité sur site doit être délivré par un organisme de contrôle agréé.
- Isoler les stands entre eux par une distance minimum de 5 mètres.
- En cas d'utilisation de CTS (chapiteaux, tentes et structures) accessibles au public de plus de 19 personnes, une déclaration auprès du maire est obligatoire, conformément au règlement de sécurité des établissements recevant du public (ERP) et doit respecter les dispositions de l'article CTS 37 : disposer de 2 sorties de 0,80 m de largeur, l'enveloppe doit être réalisée en matériaux de catégorie M2 et les installations électriques intérieures doivent comporter un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité.
- L'utilisation de CTS accessibles au public de plus de 49 personnes doit faire l'objet d'un avis de la commission de sécurité compétente.
- S'assurer de la conformité réglementaire du matériel, du montage et de l'ancrage des chapiteaux et stands utilisés lors de cette manifestation.

## 2°) Sécurité :

L'organisateur est tenu de respecter les arrêtés susmentionnés.

La circulation à contresens de la course doit être interdite et des déviations appropriées devront être mises en place.

L'organisateur doit s'assurer, par une reconnaissance du circuit effectuée avant le départ de l'épreuve, qu'aucun obstacle imprévu ne puisse remettre en cause la sécurité des participants, et procéder, si nécessaire, au balayage de la chaussée.

Les concurrents et les accompagnateurs doivent respecter le code de la route notamment lors de la prise des ronds-points.

Les interactions éventuelles avec d'autres manifestations devront être anticipées.

L'organisateur doit prévoir l'intervention de signaleurs en nombre suffisant.

Moyens à mettre en place	Nature de l'épreuve			
	Circuit inférieur ou égal à 10 km	Circuit supérieur à 10 km	Contre la montre ou épreuve chronométrée	Ville à ville ou par étapes
Signaleurs poste fixe ou Signaleurs mobiles notamment à motocyclette	OUI	OUI	OUI	OUI

Les signaleurs facilitent le déroulement de l'épreuve. Leur mission consiste à prévenir les autres usagers de la route de la priorité de passage de la course. Ils ne disposent pas de pouvoirs de police à l'égard des usagers qui ne respecteraient pas la priorité.

Les signaleurs doivent se conformer aux instructions des membres des forces de police ou de gendarmerie territorialement compétents et leur rendre compte, au plus tôt, de tout incident.

Ils devront impérativement être placés à tous les points particuliers pouvant présenter un danger, notamment dans les agglomérations et sur les routes départementales et communales. Une vigilance particulière devra être apportée lors de la traversée et/ou de l'emprunt de route à fort trafic, ainsi qu'en présence de zones d'eau et pour la prise des ronds-points.

Les passages à niveaux doivent être protégés par des signaleurs chargés de faire respecter le code de la route aux concurrents.

Ils doivent être effectivement en place une demi-heure au moins avant le passage théorique de la manifestation, et devront quitter leur poste un quart d'heure après le passage du véhicule annonçant la fin de la manifestation. Ils doivent être en liaison avec le directeur de la course.

Par ailleurs, un véhicule annonceur est situé en tête de la course, équipé de haut-parleurs et portant la mention " Attention, compétition sportive ".

### 3°) **Signalisation** :

L'organisateur s'engage à marquer la chaussée d'une couleur autre que blanche, conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Les marquages sont de couleur jaune (comme préconisé par la F.F.C.) et doivent avoir disparu soit naturellement, soit par les soins de l'organisateur, au plus tard 24 h après le passage de la course. L'organisateur ne doit pas utiliser les panneaux de signalisation ni leurs supports pour flécher le parcours. Les pancartes ou affiches pour la manifestation ne devront pas masquer ou compromettre la lisibilité de la signalisation en place. Elles devront être retirées dès la manifestation terminée. L'utilisation de la rubalise est interdite.

**ARTICLE 3** : La fourniture du dispositif de sécurité est à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 4** : L'autorisation de l'épreuve peut être suspendue ou reportée à tout moment par le colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre ou son représentant, si les conditions de sécurité ne se trouvent plus remplies ou si les mesures prévues pour la protection du public ou des concurrents par le règlement particulier de l'épreuve ne sont pas respectées. L'organisateur doit prendre contact avant l'épreuve avec la gendarmerie de Châtillon-sur-Indre.

**ARTICLE 5** : Les réparations des dégradations éventuelles du domaine public sont à la charge de l'organisateur, ainsi que les frais de mise en place du service d'ordre prévu, s'il y a lieu, à l'occasion de la manifestation.

**ARTICLE 6** : Le jet de tracts, journaux, prospectus, objets ou produits quelconques sur la voie publique est rigoureusement interdit.

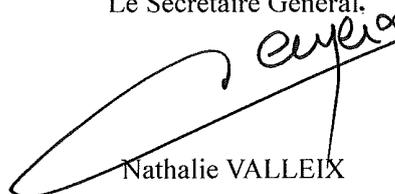
Afin de répondre aux objectifs de développement durable portés par le mouvement sportif, il est souhaitable que l'organisateur mette en place tout dispositif à sa convenance promouvant cette démarche (recyclage des déchets, information du public et des participants, gestion de l'eau de nettoyage, etc.).

**ARTICLE 7** : Une autorisation exceptionnelle est accordée à l'organisateur de la course pour utiliser une voiture munie de haut-parleurs afin de diffuser, sur le parcours emprunté par les coureurs, des renseignements sur leur position et des consignes de sécurité au public.

**ARTICLE 8** : Lors de l'inscription, l'organisateur doit exiger des concurrents non licenciés **un certificat médical de non contre-indication à la pratique de cette épreuve sportive, datant de moins d'un an.**

**ARTICLE 9** : Le secrétaire général de la préfecture de l'Indre, le maire de Fléré-la-Rivière et le colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre et dont une copie sera adressée au demandeur ainsi qu'aux autorités énumérées ci-dessus.

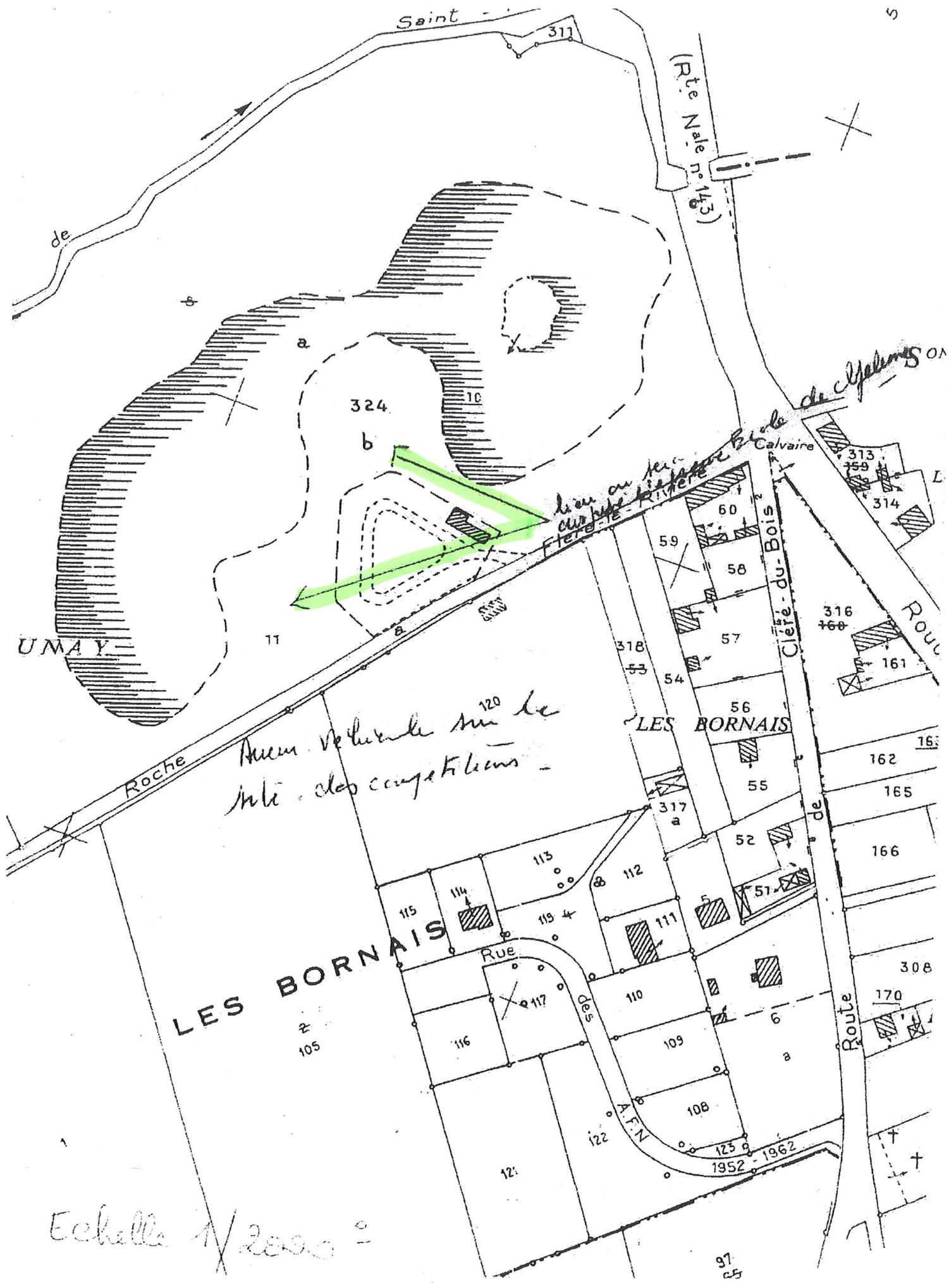
Pour le Préfet  
et par délégation,  
Le Secrétaire Général.



Nathalie VALLEIX

La présente décision peut être contestée dans les deux mois à compter de sa notification selon les voies de recours suivantes :

- un recours gracieux adressé à M. le Préfet de l'Indre – Place de la victoire et des Alliés - CS80583 – 36019 CHÂTEAUX CEDEX
- un recours hiérarchique adressé à M. le Ministre de l'Intérieur – Direction des libertés publiques et des affaires juridiques – Place Beauvau – 75008 PARIS CEDEX 08
- un recours contentieux peut être formé auprès de M. le Président du tribunal administratif de Limoges - 1 Cours Vergnaud – 87000 LIMOGES



Préfecture de l'Indre

36-2017-07-05-003

Arrêté cyclisme Contre la montre de Chasseneuil et Prix de  
Chasseneuil le 9 juillet 2017

*courses cyclistes à Chasseneuil le 9 juillet 2017*

PREFET DE L'INDRE

**Direction de la Citoyenneté  
et de la Légalité**

Bureau de la réglementation  
générale et des élections

**ARRÊTÉ DU 05 JUIL. 2017**

Autorisant l'organisation, le **9 juillet 2017**, de deux courses cyclistes dénommées  
« **Contre la montre de Chasseneuil** » et « **Prix de Chasseneuil** »

**Le préfet,**  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2215-1 ;

Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L3323-1 à L3323-6 ;

Vu le code du sport et notamment ses articles L331-5 à L332-21, R331-3 à R331-4, R331-6 à R331-17-1 et D331-5 ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2010-578 du 31 mai 2010, modifiant le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009, fixant la liste des routes à grandes circulations ;

Vu l'arrêté interministériel du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 20 décembre 2010 portant interdiction de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives ;

Vu l'arrêté conjoint n° 2017-D-2592 du 12 juin 2017, du président du Conseil départemental de l'Indre et du maire de Chasseneuil, portant réglementation de la circulation sur l'itinéraire de la course cycliste dénommée « Contre la montre – Prix de Chasseneuil », le 9 juillet 2017, de 9h à 12h, commune de Chasseneuil ;

Vu l'arrêté conjoint n° 2017-D-2593 du 12 juin 2017, du président du Conseil départemental de l'Indre et du maire de Chasseneuil, portant réglementation de la circulation sur l'itinéraire de la course cycliste dénommée « Prix de Chasseneuil », le 9 juillet 2017, de 15h à 18h, commune de Chasseneuil ;

Vu la demande reçue le 5 mai 2017, formulée par Monsieur Serge NICOULAUD, représentant l'AC Chasseneuil ;

Vu le visa du comité départemental de l'Indre de cyclisme ;

Vu l'attestation d'assurance APAC, souscrite par l'organisateur de l'épreuve ;

Vu l'engagement de l'organisateur de prendre en charge, s'il y a lieu, les frais du service d'ordre nécessaires au déroulement de l'épreuve et d'assurer la réparation des dommages, dégradations de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, à l'organisateur ou à ses préposés ;

Vu l'avis du colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre, en date du 9 mai 2017 ;

Vu l'avis de la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, en date du 10 mai 2017 ;

Vu l'avis du directeur départemental des territoires, en date du 11 mai 2017 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Indre,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1er** : Monsieur Serge NICOLAUD, est autorisé à organiser deux épreuves sportives dénommées « **Contre la montre de Chasseneuil** » et « **Prix de Chasseneuil** », le 9 juillet 2017, selon les modalités ci-après :

« ***Contre la montre de Chasseneuil*** » : *course en circuit de 4,5 km*

**Départ** : 09h00 à Chasseneuil

**Arrivée** : 12h00 à Chasseneuil

**Nombre de concurrents** : environ 50 participants

« ***Prix de Chasseneuil*** » : *course en circuit de 9,9 km*

**Départ** : 15h00 à Chasseneuil

**Arrivée** : 18h00 à Chasseneuil

**Nombre de concurrents** : environ 100 participants

**Itinéraire** : carte(s) jointe(s) en annexe

**ARTICLE 2**: Cette autorisation est accordée sous réserve de la stricte observation des dispositions réglementaires précitées, ainsi que des mesures suivantes :

### 1°) **Secours et Protection** :

L'organisateur doit prévoir un service de secours conformément à ce qui est préconisé en la matière par la Fédération française de cyclisme pour le déroulement des épreuves cyclistes sur routes. Il devra prévoir une trousse de premiers secours à un emplacement défini et connu de toute l'organisation (organisateur, arbitres...).

Le véhicule destiné aux associations agréées de sécurité civile doit satisfaire aux exigences définies ci-après (dans le tableau des moyens à mettre en place) et dans la note d'information technique (NIT) correspondante.

- **P.A.P.S** : Point d'alerte et de premiers secours, composé d'un poste de secours a minima de 4 personnes (1 chef de poste et 3 intervenants).

- **Ambulance** : Elle doit être conforme aux préconisations du règlement type de la Fédération française de cyclisme en vigueur (type B de la norme NF EN 1789).

Si une équipe est amenée à assurer une mission d'acheminement de victime(s) vers un point de prise en charge, il est nécessaire de prendre toutes dispositions pour garantir la continuité des moyens de secours, tel que défini dans la convention établie avec l'organisateur.

L'organisateur doit faire appel à des secouristes dont **l'attestation de recyclage est toujours en vigueur**.

La présence de deux secouristes au minimum est requise ainsi que la présence d'un véhicule dédié à leur déplacement sur le circuit. Ils devront être équipés de moyens de communication adaptés au circuit.

Les coureurs sont tenus de respecter la réglementation concernant leur sécurité. Le port d'un casque homologué est obligatoire.

La zone d'arrivée doit être protégée de part et d'autre de la chaussée, sur une distance convenable, par des barrières de protection assemblées ou, à défaut, par des cordages tendus par des piquets.

MOYENS À METTRE EN PLACE	NATURE DE L'ÉPREUVE			
	Circuit (1) inférieur ou égal à 12 km	Circuit (1) supérieur à 12 km et inférieur à 20 km	Contre La Montre ou Epreuves Chronométrées	Circuit (1) 20 km ou plus ou ville à ville ou par étapes
Type de moyen de secours retenu	2 secouristes majeurs titulaires du PSC1* affectés uniquement à cette fonction, identifiables de l'organisation et du public			- DPS** retenu, à préciser (2)  - ou présence d'une ambulance avec 2 secouristes ou équivalent
Véhicule destiné aux Premiers Secours	1 véhicule dédié aux 2 secouristes pour se déplacer sur le circuit. Les secouristes seront équipés de moyens de communication adaptés au circuit.	DPS PE** retenu, préciser : - dispositif statique - dispositif dynamique (2) - dispositif mixte  ou  ambulance	DPS à préciser (2)  ou  ambulance	
Médecin	NON (pas d'obligation)			OUI

(1) S'entend par circuit, un itinéraire strictement identique répété à plusieurs reprises

(2) Dans le cadre d'une mise en place d'un D.P.S.\*\* à dispositif dynamique

\* P.S.C.1 : Prévention et secours civique de niveau 1

\*\* D.P.S. – P.E. : Dispositif prévisionnel de secours de petite envergure composé d'un poste de secours à minima de 4 personnes (1 chef de poste et 3 intervenants). Dans le cas d'une vocation itinérante d'un événement (course de ville à ville par exemple), si le choix se porte sur un D.P.S. dynamique, le poste de secours sera assuré par un Véhicule de premiers secours à personne (V.P.S.P.) Ambulance de secours et de soins d'urgence au sens de la norme NF EN 1789 qui permet le cas échéant d'être médicalisé.

Les mesures suivantes sont préconisées :

Mission du responsable sécurité :

Nom du responsable déclaré : Monsieur Serge NICOLAUD

Le responsable de la sécurité doit respecter scrupuleusement les prescriptions. Il doit prévenir les risques en étudiant les causes d'accident et en mettant en œuvre tous les moyens pour les éviter ou en limiter les conséquences. Garant des missions de secours jusqu'à l'arrivée des services publics, il doit prendre toutes les dispositions pour :

- découvrir rapidement tout événement accidentel et remonter l'information pour interrompre éventuellement la manifestation ;
- transmettre l'alarme à ses moyens de secours ;
- transmettre l'alerte aux secours publics ;
- commander les actions de secours jusqu'à l'arrivée des secours publics ;
- guider et accueillir les secours publics jusqu'au lieu de l'accident ;
- rendre compte de la situation et des actions menées aux responsables des secours publics.

Sécurité du public et évacuation :

L'organisateur doit :

- prévoir la présence de secouristes en nombre suffisant pour la sécurité du public au sens de l'arrêté du 7 novembre 2006 relatif aux dispositifs prévisionnels de secours ;

- interdire au public l'accès à tous les dispositifs techniques de production d'électricité. L'installation de ces dispositifs de production d'électricité doit être conforme aux normes de sécurité en vigueur et validée par une personne compétente. Les câbles d'alimentation ne devront en aucun cas présenter un danger pour le public ;
- garder la possibilité de transmettre au public des consignes d'évacuation, ou toute information souhaitée par les services de sécurité, par l'intermédiaire des sonorisations en place ;
- réglementer la circulation et le stationnement des véhicules afin de permettre au public d'accéder à la manifestation sans risque même pendant son déroulement et de la quitter sans risque (interdire tout obstacle dans les axes d'évacuation et interdire les « culs-de-sac ») ;
- veiller à alerter les sapeurs-pompiers par le biais du 18 dans le cadre d'une demande de secours.

Accessibilité des secours :

L'organisateur doit :

- assurer le libre accès des engins d'incendie et de secours en tous points de la manifestation ;
- laisser visibles et dégagés en permanence les poteaux et les bouches d'incendie, les vannes de coupure de gaz et d'électricité.

Moyens d'alerte :

L'organisateur doit prévoir la mise en place d'un téléphone filaire avec l'affichage des numéros d'urgence (sapeurs-pompiers 18, SAMU 15, police ou gendarmerie 17). En cas d'impossibilité technique, il est possible d'envisager l'utilisation de deux téléphones portables avec opérateurs différents coïncidant avec une couverture réseau du secteur.

Dispositif et moyen de sécurité :

- En cas de présence de stands à caractère commercial utilisant des bouteilles de gaz liquéfié, celles-ci devront être hors d'atteinte du public et protégées contre les chocs. Les bouteilles vides devront être retirées immédiatement du site, les tuyaux de raccordements devront correspondre aux normes en vigueur.
- En cas d'utilisation de tribune, l'organisateur doit fournir une attestation de montage délivrée par la personne chargée de son exécution. Pour les tribunes d'une capacité de plus de 300 personnes, un rapport de vérification de solidité sur site doit être délivré par un organisme de contrôle agréé.
- Isoler les stands entre eux par une distance minimum de 5 mètres.
- En cas d'utilisation de CTS (chapiteaux, tentes et structures) accessibles au public de plus de 19 personnes, une déclaration auprès du maire est obligatoire, conformément au règlement de sécurité des établissements recevant du public (ERP) et doit respecter les dispositions de l'article CTS 37 : disposer de 2 sorties de 0,80 m de largeur, l'enveloppe doit être réalisée en matériaux de catégorie M2 et les installations électriques intérieures doivent comporter un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité.
- L'utilisation de CTS accessibles au public de plus de 49 personnes doit faire l'objet d'un avis de la commission de sécurité compétente.
- S'assurer de la conformité réglementaire du matériel, du montage et de l'ancrage des chapiteaux et stands utilisés lors de cette manifestation.

2°) Sécurité :

L'organisateur est tenu de respecter les arrêtés susmentionnés.

La circulation à contresens de la course doit être interdite et des déviations appropriées devront être mises en place.

L'organisateur doit s'assurer, par une reconnaissance du circuit effectuée avant le départ de l'épreuve, qu'aucun obstacle imprévu ne puisse remettre en cause la sécurité des participants, et procéder, si nécessaire, au balayage de la chaussée.

Les concurrents et les accompagnateurs doivent respecter le code de la route notamment lors de la prise des ronds-points.

Les interactions éventuelles avec d'autres manifestations devront être anticipées.

L'organisateur doit prévoir l'intervention de signaleurs en nombre suffisant.

Moyens à mettre en place	Nature de l'épreuve			
	Circuit inférieur ou égal à 10 km	Circuit supérieur à 10 km	Contre la montre ou épreuve chronométrée	Ville à ville ou par étapes
Signaleurs poste fixe ou Signaleurs mobiles notamment à motocyclette	OUI	OUI	OUI	OUI

Les signaleurs facilitent le déroulement de l'épreuve. Leur mission consiste à prévenir les autres usagers de la route de la priorité de passage de la course. Ils ne disposent pas de pouvoirs de police à l'égard des usagers qui ne respecteraient pas la priorité.

Les signaleurs doivent se conformer aux instructions des membres des forces de police ou de gendarmerie territorialement compétents et leur rendre compte, au plus tôt, de tout incident.

Ils devront impérativement être placés à tous les points particuliers pouvant présenter un danger, notamment dans les agglomérations et sur les routes départementales et communales. Une vigilance particulière devra être apportée lors de la traversée et/ou de l'emprunt de route à fort trafic, ainsi qu'en présence de zones d'eau et pour la prise des ronds-points.

Les passages à niveaux doivent être protégés par des signaleurs chargés de faire respecter le code de la route aux concurrents.

Les 25 personnes figurant sur la liste annexée au présent arrêté sont agréées en qualité de signaleurs. Ces signaleurs doivent porter un gilet de haute visibilité, de couleur jaune, et utiliser des piquets mobiles rouges et verts à deux faces (modèle K10) pour signaler le passage de la course.

Ils doivent être effectivement en place une demi-heure au moins avant le passage théorique de la manifestation, et devront quitter leur poste un quart d'heure après le passage du véhicule annonçant la fin de la manifestation. Ils doivent être en liaison avec le directeur de la course.

Par ailleurs, un véhicule annonciateur est situé en tête de la course, équipé de haut-parleurs et portant la mention " Attention, compétition sportive ".

### 3°) Signalisation :

L'organisateur s'engage à marquer la chaussée d'une couleur autre que blanche, conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Les marquages sont de couleur jaune (comme préconisé par la F.F.C.) et doivent avoir disparu soit naturellement, soit par les soins de l'organisateur, au plus tard 24 h après le passage de la course. L'organisateur ne doit pas utiliser les panneaux de signalisation ni leurs supports pour flécher le parcours. L'utilisation de la rubalise est interdite.

**ARTICLE 3** : La fourniture du dispositif de sécurité est à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 4** : L'autorisation de l'épreuve peut être suspendue ou reportée à tout moment par le colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre ou son représentant, si les conditions de sécurité ne se trouvent plus remplies ou si les mesures prévues pour la protection du public ou des concurrents par le règlement particulier de l'épreuve ne sont pas respectées. L'organisateur doit prendre contact avant l'épreuve avec la gendarmerie d'Argenton-sur-Creuse.

**ARTICLE 5** : Les réparations des dégradations éventuelles du domaine public sont à la charge de l'organisateur, ainsi que les frais de mise en place du service d'ordre prévu, s'il y a lieu, à l'occasion de la manifestation.

**ARTICLE 6** : Le jet de tracts, journaux, prospectus, objets ou produits quelconques sur la voie publique est rigoureusement interdit.

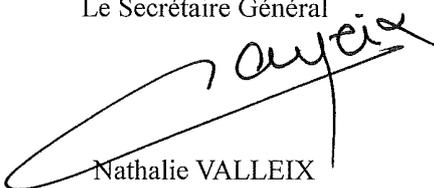
Afin de répondre aux objectifs de développement durable portés par le mouvement sportif, il est souhaitable que l'organisateur mette en place tout dispositif à sa convenance promouvant cette démarche (recyclage des déchets, information du public et des participants, gestion de l'eau de nettoyage, etc.).

**ARTICLE 7** : Une autorisation exceptionnelle est accordée à l'organisateur de la course pour utiliser une voiture munie de haut-parleurs afin de diffuser, sur le parcours emprunté par les coureurs, des renseignements sur leur position et des consignes de sécurité au public.

**ARTICLE 8** : Lors de l'inscription, l'organisateur doit exiger des concurrents non licenciés **un certificat médical de non contre-indication à la pratique de cette épreuve sportive, datant de moins d'un an.**

**ARTICLE 9** : Le secrétaire général de la préfecture de l'Indre, le président du Conseil départemental de l'Indre, le maire de Chasseneuil et le colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre et dont une copie sera adressée au demandeur ainsi qu'aux autorités énumérées ci-dessus.

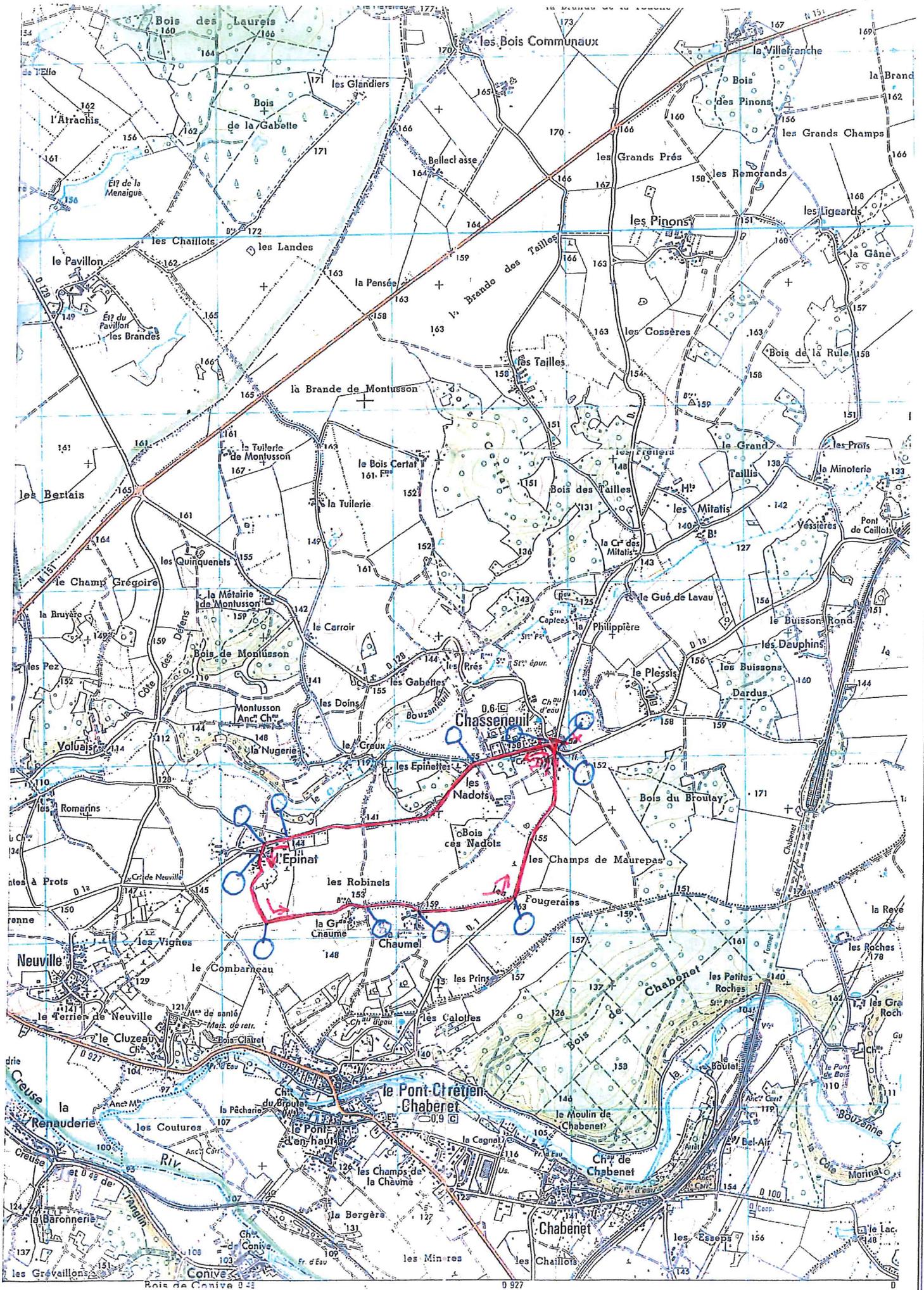
Pour le Préfet  
et par délégation,  
Le Secrétaire Général



Nathalie VALLEIX

La présente décision peut être contestée dans les deux mois à compter de sa notification selon les voies de recours suivantes :

- un recours gracieux adressé à M. le Préfet de l'Indre – Place de la victoire et des Alliés - CS80583 – 36019 CHÂTEAURoux CEDEX
- un recours hiérarchique adressé à M. le Ministre de l'Intérieur – Direction des libertés publiques et des affaires juridiques – Place Beauvau – 75008 PARIS CEDEX 08
- un recours contentieux peut être formé auprès de M. le Président du tribunal administratif de Limoges - 1 Cours Vergnaud – 87000 LIMOGES





UFOLEP INDRE CYCLOSPORT  
 23 BOULEVARD DE LA VALLA  
 36000 CHATEAUROUX  
 TEL 02 54 61 34 55

**LISTE DES SIGNALEURS**

EPREUVE :

prix de chasseneuil

DATE :

ORGANISEE PAR LE CLUB :

chasseneuil

	NOM- PRENOM
1	martin michel
2	soulas alain
3	tardieux daniel
4	tardieux chantal
5	gros mauricette
6	marquet claude
7	breton andre
8	charbonnier bernard
9	martin christian
10	portrais jean marc
11	pourade jean claude
12	prot maurice
13	prot joel
14	jouanny isabelle
15	labouille jean louis
16	baronnet rene
17	pellissier francois
18	baronnet lydie
19	baronnet stephane
20	meunier patricias
21	peudepiece daniel
22	berthias evelyne
23	dupin jean luc
24	moreau jeanclaude
25	motty vivianne
26	
27	
28	
29	
30	

Préfecture de l'Indre

36-2017-06-30-003

Arrêté cyclisme Prix de la municipalité le 6 juillet 2017 à  
Châteauroux

*course cycliste le 6 juillet 2017 à Châteauroux*

PREFET DE L'INDRE

**Direction de la Citoyenneté  
et de la Légalité**

Bureau de la réglementation  
générale et des élections

**ARRÊTÉ DU 30 JUIN 2017**

Autorisant l'organisation, le **6 juillet 2017**, d'une course cycliste dénommée  
« **Prix de la municipalité** » à **Châteauroux**

**Le préfet,**  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2215-1 ;

Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L3323-1 à L3323-6 ;

Vu le code du sport et notamment ses articles L331-5 à L332-21, R331-3 à R331-4, R331-6 à R331-17-1 et D331-5 ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2010-578 du 31 mai 2010, modifiant le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009, fixant la liste des routes à grandes circulations ;

Vu l'arrêté interministériel du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 20 décembre 2010 portant interdiction de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives ;

Vu l'arrêté n° 2017-1865-45C4 du 28 juin 2017, du maire de Châteauroux, portant réglementation de la circulation et du stationnement afin d'assurer la sécurité publique avenue Pierre de Coubertin, rue du Buxerieux et rue Ampère à l'occasion de la course cycliste dénommée « Prix de la municipalité », le 6 juillet 2017 ;

Vu la demande reçue le 20 avril 2017, formulée par Monsieur Pierre PALISSE, représentant l'auto vélo club castelroussin ;

Vu le visa du comité départemental de l'Indre de cyclisme ;

Vu l'attestation d'assurance AXA, souscrite par l'organisateur de l'épreuve ;

Vu l'engagement de l'organisateur de prendre en charge, s'il y a lieu, les frais du service d'ordre nécessaires au déroulement de l'épreuve et d'assurer la réparation des dommages, dégradations de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, à l'organisateur ou à ses préposés ;

Vu l'avis du directeur départemental de la sécurité publique de l'Indre, en date du 30 juin 2017 ;

Vu l'avis de la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, en date du 5 mai 2017 ;

Vu l'avis du directeur départemental des territoires, en date du 15 juin 2017 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Indre,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1er** : Monsieur Pierre PALISSE, est autorisé à organiser une épreuve sportive dénommée « **Prix de la municipalité** » à Châteauroux, le 6 juillet 2017, selon les modalités ci-après :

**Départ** : 18h30 à Châteauroux

**Arrivée** : 20h30 à Châteauroux

**Nombre de concurrents** : environ 60 participants

**Itinéraire** : carte(s) jointe(s) en annexe

**ARTICLE 2:** Cette autorisation est accordée sous réserve de la stricte observation des dispositions réglementaires précitées, ainsi que des mesures suivantes :

1°) **Secours et Protection** :

L'organisateur doit prévoir un service de secours conformément à ce qui est préconisé en la matière par la Fédération française de cyclisme pour le déroulement des épreuves cyclistes sur routes. Il devra prévoir une trousse de premiers secours à un emplacement défini et connu de toute l'organisation (organisateur, arbitres...).

Le véhicule destiné aux associations agréées de sécurité civile doit satisfaire aux exigences définies ci-après (dans le tableau des moyens à mettre en place) et dans la note d'information technique (NIT) correspondante.

- **P.A.P.S** : Point d'alerte et de premiers secours, composé d'un poste de secours à minima de 4 personnes (1 chef de poste et 3 intervenants).

- **Ambulance** : Elle doit être conforme aux préconisations du règlement type de la Fédération française de cyclisme en vigueur (type B de la norme NF EN 1789).

Si une équipe est amenée à assurer une mission d'acheminement de victime(s) vers un point de prise en charge, il est nécessaire de prendre toutes dispositions pour garantir la continuité des moyens de secours, tel que défini dans la convention établie avec l'organisateur.

L'organisateur doit faire appel à des secouristes dont **l'attestation de recyclage est toujours en vigueur**.

Les coureurs sont tenus de respecter la réglementation concernant leur sécurité. Le port d'un casque homologué est obligatoire.

La zone d'arrivée doit être protégée de part et d'autre de la chaussée, sur une distance convenable, par des barrières de protection assemblées ou, à défaut, par des cordages tendus par des piquets.

MOYENS À METTRE EN PLACE	NATURE DE L'ÉPREUVE			
	Circuit (1) inférieur ou égal à 12 km	Circuit (1) supérieur à 12 km et inférieur à 20 km	Contre La Montre ou Epreuves Chronométrées	Circuit (1) 20 km ou plus ou ville à ville ou par étapes
Type de moyen de secours retenu	2 secouristes majeurs titulaires du PSC1* affectés uniquement à cette fonction, identifiables de l'organisation et du public			- DPS** retenu, à préciser (2)  - ou présence d'une ambulance avec 2 secouristes ou équivalent
Véhicule destiné aux Premiers Secours	1 véhicule dédié aux 2 secouristes pour se déplacer sur le circuit. Les secouristes seront équipés de moyens de communication adaptés au circuit.	DPS PE** retenu, préciser : - dispositif statique - dispositif dynamique (2) - dispositif mixte  ou  ambulance	DPS à préciser (2)  ou  ambulance	
Médecin	NON (pas d'obligation)			OUI

(1) S'entend par circuit, un itinéraire strictement identique répété à plusieurs reprises

(2) Dans le cadre d'une mise en place d'un D.P.S.\*\* à dispositif dynamique

\* P.S.C.1 : Prévention et secours civique de niveau 1

\*\* D.P.S. – P.E. : Dispositif prévisionnel de secours de petite envergure composé d'un poste de secours à minima de 4 personnes (1 chef de poste et 3 intervenants). Dans le cas d'une vocation itinérante d'un événement (course de ville à ville par exemple), si le choix se porte sur un D.P.S. dynamique, le poste de secours sera assuré par un Véhicule de premiers secours à personne (V.P.S.P.) Ambulance de secours et de soins d'urgence au sens de la norme NF EN 1789 qui permet le cas échéant d'être médicalisé.

Les mesures suivantes sont préconisées :

Mission du responsable sécurité :

Nom du responsable déclaré : Monsieur Pierre PALISSE

Le responsable de la sécurité doit respecter scrupuleusement les prescriptions. Il doit prévenir les risques en étudiant les causes d'accident et en mettant en œuvre tous les moyens pour les éviter ou en limiter les conséquences. Garant des missions de secours jusqu'à l'arrivée des services publics, il doit prendre toutes les dispositions pour :

- découvrir rapidement tout événement accidentel et remonter l'information pour interrompre éventuellement la manifestation ;
- transmettre l'alarme à ses moyens de secours ;
- transmettre l'alerte aux secours publics ;
- commander les actions de secours jusqu'à l'arrivée des secours publics ;
- guider et accueillir les secours publics jusqu'au lieu de l'accident ;
- rendre compte de la situation et des actions menées aux responsables des secours publics.

Sécurité du public et évacuation :

L'organisateur doit :

- prévoir la présence de secouristes en nombre suffisant pour la sécurité du public au sens de l'arrêté du 7 novembre 2006 relatif aux dispositifs prévisionnels de secours ;
- interdire au public l'accès à tous les dispositifs techniques de production d'électricité. L'installation de ces dispositifs de production d'électricité doit être conforme aux normes de sécurité en vigueur et validée par une personne compétente. Les câbles d'alimentation ne devront en aucun cas présenter un danger pour le public ;

- garder la possibilité de transmettre au public des consignes d'évacuation, ou toute information souhaitée par les services de sécurité, par l'intermédiaire des sonorisations en place ;
- réglementer la circulation et le stationnement des véhicules afin de permettre au public d'accéder à la manifestation sans risque même pendant son déroulement et de la quitter sans risque (interdire tout obstacle dans les axes d'évacuation et interdire les « culs-de-sac ») ;
- veiller à alerter les sapeurs-pompiers par le biais du 18 dans le cadre d'une demande de secours.

Accessibilité des secours :

L'organisateur doit :

- assurer le libre accès des engins d'incendie et de secours en tous points de la manifestation ;
- laisser visibles et dégagés en permanence les poteaux et les bouches d'incendie, les vannes de coupure de gaz et d'électricité.

Moyens d'alerte :

L'organisateur doit prévoir la mise en place d'un téléphone filaire avec l'affichage des numéros d'urgence (sapeurs-pompiers 18, SAMU 15, police ou gendarmerie 17). En cas d'impossibilité technique, il est possible d'envisager l'utilisation de deux téléphones portables avec opérateurs différents coïncidant avec une couverture réseau du secteur.

Dispositif et moyen de sécurité :

- En cas de présence de stands à caractère commercial utilisant des bouteilles de gaz liquéfié, celles-ci devront être hors d'atteinte du public et protégées contre les chocs. Les bouteilles vides devront être retirées immédiatement du site, les tuyaux de raccordements devront correspondre aux normes en vigueur.
- En cas d'utilisation de tribune, l'organisateur doit fournir une attestation de montage délivrée par la personne chargée de son exécution. Pour les tribunes d'une capacité de plus de 300 personnes, un rapport de vérification de solidité sur site doit être délivré par un organisme de contrôle agréé.
- Isoler les stands entre eux par une distance minimum de 5 mètres.
- En cas d'utilisation de CTS (chapiteaux, tentes et structures) accessibles au public de plus de 19 personnes, une déclaration auprès du maire est obligatoire, conformément au règlement de sécurité des établissements recevant du public (ERP) et doit respecter les dispositions de l'article CTS 37 : disposer de 2 sorties de 0,80 m de largeur, l'enveloppe doit être réalisée en matériaux de catégorie M2 et les installations électriques intérieures doivent comporter un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité.
- L'utilisation de CTS accessibles au public de plus de 49 personnes doit faire l'objet d'un avis de la commission de sécurité compétente.
- S'assurer de la conformité réglementaire du matériel, du montage et de l'ancrage des chapiteaux et stands utilisés lors de cette manifestation.

2°) **Sécurité :**

L'organisateur est tenu de respecter les arrêtés susmentionnés.

La circulation à contresens de la course doit être interdite et des déviations appropriées devront être mises en place.

L'organisateur doit s'assurer, par une reconnaissance du circuit effectuée avant le départ de l'épreuve, qu'aucun obstacle imprévu ne puisse remettre en cause la sécurité des participants, et procéder, si nécessaire, au balayage de la chaussée.

Les concurrents et les accompagnateurs doivent respecter le code de la route notamment lors de la prise des ronds-points.

Les interactions éventuelles avec d'autres manifestations devront être anticipées.

L'organisateur doit prévoir l'intervention de signaleurs en nombre suffisant.

Moyens à mettre en place	Nature de l'épreuve			
	Circuit inférieur ou égal à 10 km	Circuit supérieur à 10 km	Contre la montre ou épreuve chronométrée	Ville à ville ou par étapes
Signaleurs poste fixe ou Signaleurs mobiles notamment à motocyclette	OUI	OUI	OUI	OUI

Les signaleurs facilitent le déroulement de l'épreuve. Leur mission consiste à prévenir les autres usagers de la route de la priorité de passage de la course. Ils ne disposent pas de pouvoirs de police à l'égard des usagers qui ne respecteraient pas la priorité.

Les signaleurs doivent se conformer aux instructions des membres des forces de police ou de gendarmerie territorialement compétents et leur rendre compte, au plus tôt, de tout incident.

Ils devront impérativement être placés à tous les points particuliers pouvant présenter un danger, notamment dans les agglomérations et sur les routes départementales et communales. Une vigilance particulière devra être apportée lors de la traversée et/ou de l'emprunt de route à fort trafic, ainsi qu'en présence de zones d'eau et pour la prise des ronds-points.

Les passages à niveaux doivent être protégés par des signaleurs chargés de faire respecter le code de la route aux concurrents.

Les 7 personnes figurant sur la liste annexée au présent arrêté sont agréées en qualité de signaleurs. Ces signaleurs doivent porter un gilet de haute visibilité, de couleur jaune, et utiliser des piquets mobiles rouges et verts à deux faces (modèle K10) pour signaler le passage de la course.

Ils doivent être effectivement en place une demi-heure au moins avant le passage théorique de la manifestation, et devront quitter leur poste un quart d'heure après le passage du véhicule annonçant la fin de la manifestation. Ils doivent être en liaison avec le directeur de la course.

Par ailleurs, un véhicule annonciateur est situé en tête de la course, équipé de haut-parleurs et portant la mention " Attention, compétition sportive ".

### 3°) Signalisation :

L'organisateur s'engage à marquer la chaussée d'une couleur autre que blanche, conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Les marquages sont de couleur jaune (comme préconisé par la F.F.C.) et doivent avoir disparu soit naturellement, soit par les soins de l'organisateur, au plus tard 24 h après le passage de la course. L'organisateur ne doit pas utiliser les panneaux de signalisation ni leurs supports pour flécher le parcours. L'utilisation de la rubalise est interdite.

**ARTICLE 3** : La fourniture du dispositif de sécurité est à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 4** : L'autorisation de l'épreuve peut être suspendue ou reportée à tout moment par le directeur départemental de la sécurité publique de l'Indre ou son représentant, si les conditions de sécurité ne se trouvent plus remplies ou si les mesures prévues pour la protection du public ou des concurrents par le règlement particulier de l'épreuve ne sont pas respectées. L'organisateur doit prendre contact avant l'épreuve avec le commissariat de Châteauroux.

**ARTICLE 5** : Les réparations des dégradations éventuelles du domaine public sont à la charge de l'organisateur, ainsi que les frais de mise en place du service d'ordre prévu, s'il y a lieu, à l'occasion de la manifestation.

**ARTICLE 6** : Le jet de tracts, journaux, prospectus, objets ou produits quelconques sur la voie publique est rigoureusement interdit.

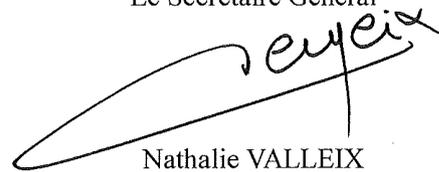
Afin de répondre aux objectifs de développement durable portés par le mouvement sportif, il est souhaitable que l'organisateur mette en place tout dispositif à sa convenance promouvant cette démarche (recyclage des déchets, information du public et des participants, gestion de l'eau de nettoyage, etc.).

**ARTICLE 7 :** Une autorisation exceptionnelle est accordée à l'organisateur de la course pour utiliser une voiture munie de haut-parleurs afin de diffuser, sur le parcours emprunté par les coureurs, des renseignements sur leur position et des consignes de sécurité au public.

**ARTICLE 8 :** Lors de l'inscription, l'organisateur doit exiger des concurrents non licenciés un certificat médical de non contre-indication à la pratique de cette épreuve sportive, datant de moins d'un an.

**ARTICLE 9 :** Le secrétaire général de la préfecture de l'Indre, le maire de Châteauroux, et le directeur départemental de la sécurité publique de l'Indre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre et dont une copie sera adressée au demandeur ainsi qu'aux autorités énumérées ci-dessus.

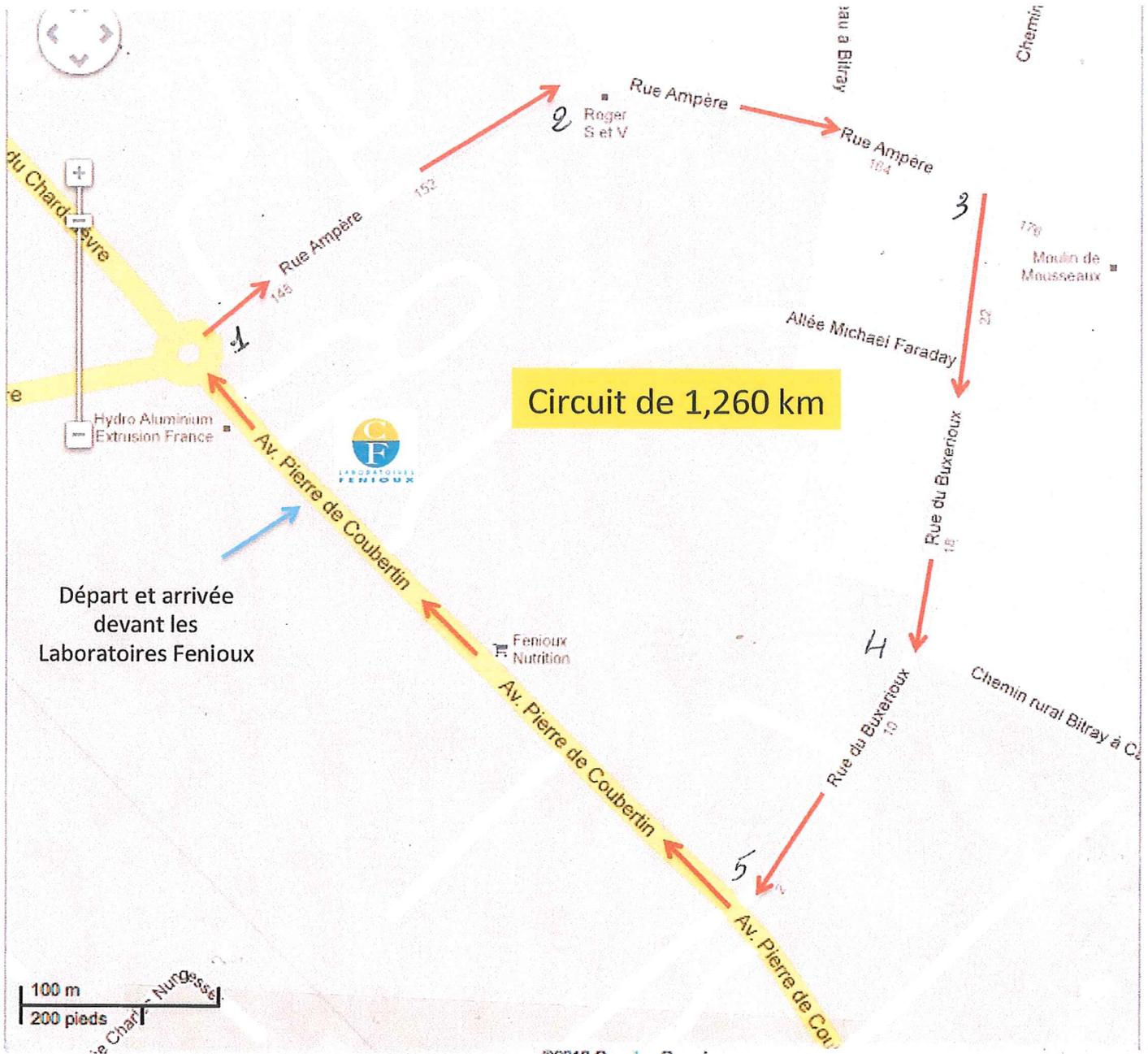
Pour le Préfet  
et par délégation,  
Le Secrétaire Général



Nathalie VALLEIX

La présente décision peut être contestée dans les deux mois à compter de sa notification selon les voies de recours suivantes :

- un recours gracieux adressé à M. le Préfet de l'Indre – Place de la victoire et des Alliés - CS80583 – 36019 CHÂTEAUROUX CEDEX
- un recours hiérarchique adressé à M. le Ministre de l'Intérieur – Direction des libertés publiques et des affaires juridiques – Place Beauvau – 75008 PARIS CEDEX 08
- un recours contentieux peut être formé auprès de M. le Président du tribunal administratif de Limoges - 1 Cours Vergnaud – 87000 LIMOGES



Signataires Prix de la Municipalité  
DU 6 juillet 2017

NOM Prénom
BOURBON Roland
Brunon Guy
GARETON Michel
PALISSE Pieme
PALISSE Brigitte
Salle Monique
Leleu Christian

Préfecture de l'Indre

36-2017-06-29-003

Arrêté cyclisme Prix de Pommiers le 2 juillet 2017

*course cycliste à Pommiers le 2 juillet 2017*

PREFET DE L'INDRE

**Direction de la Citoyenneté  
et de la Légalité**  
Bureau de la réglementation  
générale et des élections

**ARRÊTÉ DU 29 JUIN 2017**

Autorisant l'organisation, le 2 juillet 2017, d'une course cycliste dénommée  
« Prix de Pommiers » à Pommiers

**Le préfet,**  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2215-1 ;
- Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants ;
- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L3323-1 à L3323-6 ;
- Vu le code du sport et notamment ses articles L331-5 à L332-21, R331-3 à R331-4, R331-6 à R331-17-1 et D331-5 ;
- Vu le code de l'environnement ;
- Vu le décret n° 2010-578 du 31 mai 2010, modifiant le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009, fixant la liste des routes à grandes circulations ;
- Vu l'arrêté interministériel du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 20 décembre 2010 portant interdiction de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives ;
- Vu l'arrêté conjoint n° 2017-D-2737 du 28 juin 2017, du président du Conseil départemental de l'Indre et des maires de Pommiers et de Badecon-le-Pin, portant réglementation de la circulation sur l'itinéraire de la course cycliste UFOLEP dénommée « Prix de Pommiers », le 2 juillet 2017, de 15h à 18h communes de Pommiers et de Badecon-le-Pin ;
- Vu la demande reçue le 30 mai 2017, formulée par Monsieur Robert CLÉMENT, représentant l'US Pommiers ;
- Vu le visa du comité départemental de l'Indre de cyclisme ;
- Vu l'attestation d'assurance APAC, souscrite par l'organisateur de l'épreuve ;
- Vu l'engagement de l'organisateur de prendre en charge, s'il y a lieu, les frais du service d'ordre nécessaires au déroulement de l'épreuve et d'assurer la réparation des dommages, dégradations de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, à l'organisateur ou à ses préposés ;
- Vu l'avis du colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre, en date du 27 juin 2017 ;
- Vu l'avis de la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, en date du 12 juin 2017 ;
- Vu l'avis du directeur départemental des territoires, en date du 9 juin 2017 ;
- Vu l'avis du maire de Pommiers, en date du 27 juin 2017 ;
- Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Indre,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1er** : Monsieur Robert CLÉMENT, est autorisé à organiser une épreuve sportive dénommée « **Prix de Pommiers** », le 2 juillet 2017, selon les modalités ci-après :

**Départ** : 14h00 à Pommiers

**Arrivée** : 18h00 à Pommiers

**Nombre de concurrents** : environ 100 participants

**Itinéraire** : carte(s) jointe(s) en annexe

**ARTICLE 2**: Cette autorisation est accordée sous réserve de la stricte observation des dispositions réglementaires précitées, ainsi que des mesures suivantes :

1°) **Secours et Protection** :

L'organisateur doit prévoir un service de secours conformément à ce qui est préconisé en la matière par la Fédération française de cyclisme pour le déroulement des épreuves cyclistes sur routes. Il devra prévoir une trousse de premiers secours à un emplacement défini et connu de toute l'organisation (organisateur, arbitres...).

Le véhicule destiné aux associations agréées de sécurité civile doit satisfaire aux exigences définies ci-après (dans le tableau des moyens à mettre en place) et dans la note d'information technique (NIT) correspondante.

- **P.A.P.S** : Point d'alerte et de premiers secours, composé d'un poste de secours à minima de 4 personnes (1 chef de poste et 3 intervenants).

- **Ambulance** : Elle doit être conforme aux préconisations du règlement type de la Fédération française de cyclisme en vigueur (type B de la norme NF EN 1789).

Si une équipe est amenée à assurer une mission d'acheminement de victime(s) vers un point de prise en charge, il est nécessaire de prendre toutes dispositions pour garantir la continuité des moyens de secours, tel que défini dans la convention établie avec l'organisateur.

L'organisateur doit faire appel à des secouristes dont **l'attestation de recyclage est toujours en vigueur**.

Les coureurs sont tenus de respecter la réglementation concernant leur sécurité. Le port d'un casque homologué est obligatoire.

La zone d'arrivée doit être protégée de part et d'autre de la chaussée, sur une distance convenable, par des barrières de protection assemblées ou, à défaut, par des cordages tendus par des piquets.

MOYENS À METTRE EN PLACE	NATURE DE L'ÉPREUVE			
	Circuit (1) inférieur ou égal à 12 km	Circuit (1) supérieur à 12 km et inférieur à 20 km	Contre La Montre ou Epreuves Chronométrées	Circuit (1) 20 km ou plus ou ville à ville ou par étapes
Type de moyen de secours retenu	2 secouristes majeurs titulaires du PSC1* affectés uniquement à cette fonction, identifiables de l'organisation et du public			- DPS** retenu, à préciser (2)  - ou présence d'une ambulance avec 2 secouristes ou équivalent
Véhicule destiné aux Premiers Secours	1 véhicule dédié aux 2 secouristes pour se déplacer sur le circuit. Les secouristes seront équipés de moyens de communication adaptés au circuit.	DPS PE** retenu, préciser : - dispositif statique - dispositif dynamique (2) - dispositif mixte  ou  ambulance		DPS à préciser (2)  ou  ambulance
Médecin	NON (pas d'obligation)			OUI

(1) S'entend par circuit, un itinéraire strictement identique répété à plusieurs reprises

(2) Dans le cadre d'une mise en place d'un D.P.S.\*\* à dispositif dynamique

\* P.S.C.1 : Prévention et secours civique de niveau 1

\*\* D.P.S. – P.E. : Dispositif prévisionnel de secours de petite envergure composé d'un poste de secours à minima de 4 personnes (1 chef de poste et 3 intervenants). Dans le cas d'une vocation itinérante d'un événement (course de ville à ville par exemple), si le choix se porte sur un D.P.S. dynamique, le poste de secours sera assuré par un Véhicule de premiers secours à personne (V.P.S.P.) Ambulance de secours et de soins d'urgence au sens de la norme NF EN 1789 qui permet le cas échéant d'être médicalisé.

Les mesures suivantes sont préconisées :

Mission du responsable sécurité :

Nom du responsable déclaré : Monsieur Robert CLÉMENT

Le responsable de la sécurité doit respecter scrupuleusement les prescriptions. Il doit prévenir les risques en étudiant les causes d'accident et en mettant en œuvre tous les moyens pour les éviter ou en limiter les conséquences. Garant des missions de secours jusqu'à l'arrivée des services publics, il doit prendre toutes les dispositions pour :

- découvrir rapidement tout événement accidentel et remonter l'information pour interrompre éventuellement la manifestation ;
- transmettre l'alarme à ses moyens de secours ;
- transmettre l'alerte aux secours publics ;
- commander les actions de secours jusqu'à l'arrivée des secours publics ;
- guider et accueillir les secours publics jusqu'au lieu de l'accident ;
- rendre compte de la situation et des actions menées aux responsables des secours publics.

Sécurité du public et évacuation :

L'organisateur doit :

- prévoir la présence de secouristes en nombre suffisant pour la sécurité du public au sens de l'arrêté du 7 novembre 2006 relatif aux dispositifs prévisionnels de secours ;

- interdire au public l'accès à tous les dispositifs techniques de production d'électricité. L'installation de ces dispositifs de production d'électricité doit être conforme aux normes de sécurité en vigueur et validée par une personne compétente. Les câbles d'alimentation ne devront en aucun cas présenter un danger pour le public ;
- garder la possibilité de transmettre au public des consignes d'évacuation, ou toute information souhaitée par les services de sécurité, par l'intermédiaire des sonorisations en place ;
- régler la circulation et le stationnement des véhicules afin de permettre au public d'accéder à la manifestation sans risque même pendant son déroulement et de la quitter sans risque (interdire tout obstacle dans les axes d'évacuation et interdire les « culs-de-sac ») ;
- veiller à alerter les sapeurs-pompiers par le biais du 18 dans le cadre d'une demande de secours.

Accessibilité des secours :

L'organisateur doit :

- assurer le libre accès des engins d'incendie et de secours en tous points de la manifestation ;
- laisser visibles et dégagés en permanence les poteaux et les bouches d'incendie, les vannes de coupure de gaz et d'électricité.

Moyens d'alerte :

L'organisateur doit prévoir la mise en place d'un téléphone filaire avec l'affichage des numéros d'urgence (sapeurs-pompiers 18, SAMU 15, police ou gendarmerie 17). En cas d'impossibilité technique, il est possible d'envisager l'utilisation de deux téléphones portables avec opérateurs différents coïncidant avec une couverture réseau du secteur.

Dispositif et moyen de sécurité :

- En cas de présence de stands à caractère commercial utilisant des bouteilles de gaz liquéfié, celles-ci devront être hors d'atteinte du public et protégées contre les chocs. Les bouteilles vides devront être retirées immédiatement du site, les tuyaux de raccords devront correspondre aux normes en vigueur.
- En cas d'utilisation de tribune, l'organisateur doit fournir une attestation de montage délivrée par la personne chargée de son exécution. Pour les tribunes d'une capacité de plus de 300 personnes, un rapport de vérification de solidité sur site doit être délivré par un organisme de contrôle agréé.
- Isoler les stands entre eux par une distance minimum de 5 mètres.
- En cas d'utilisation de CTS (chapiteaux, tentes et structures) accessibles au public de plus de 19 personnes, une déclaration auprès du maire est obligatoire, conformément au règlement de sécurité des établissements recevant du public (ERP) et doit respecter les dispositions de l'article CTS 37 : disposer de 2 sorties de 0,80 m de largeur, l'enveloppe doit être réalisée en matériaux de catégorie M2 et les installations électriques intérieures doivent comporter un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité.
- L'utilisation de CTS accessibles au public de plus de 49 personnes doit faire l'objet d'un avis de la commission de sécurité compétente.
- S'assurer de la conformité réglementaire du matériel, du montage et de l'ancrage des chapiteaux et stands utilisés lors de cette manifestation.

2°) **Sécurité :**

L'organisateur est tenu de respecter les arrêtés susmentionnés.

La circulation à contresens de la course doit être interdite et des déviations appropriées devront être mises en place.

L'organisateur doit s'assurer, par une reconnaissance du circuit effectuée avant le départ de l'épreuve, qu'aucun obstacle imprévu ne puisse remettre en cause la sécurité des participants, et procéder, si nécessaire, au balayage de la chaussée.

Les concurrents et les accompagnateurs doivent respecter le code de la route notamment lors de la prise des ronds-points.

Les interactions éventuelles avec d'autres manifestations devront être anticipées.

L'organisateur doit prévoir l'intervention de signaleurs en nombre suffisant.

Moyens à mettre en place	Nature de l'épreuve			
	Circuit inférieur ou égal à 10 km	Circuit supérieur à 10 km	Contre la montre ou épreuve chronométrée	Ville à ville ou par étapes
Signaleurs poste fixe ou Signaleurs mobiles notamment à motocyclette	OUI	OUI	OUI	OUI

Les signaleurs facilitent le déroulement de l'épreuve. Leur mission consiste à prévenir les autres usagers de la route de la priorité de passage de la course. Ils ne disposent pas de pouvoirs de police à l'égard des usagers qui ne respecteraient pas la priorité.

Les signaleurs doivent se conformer aux instructions des membres des forces de police ou de gendarmerie territorialement compétents et leur rendre compte, au plus tôt, de tout incident.

Ils devront impérativement être placés à tous les points particuliers pouvant présenter un danger, notamment dans les agglomérations et sur les routes départementales et communales. Une vigilance particulière devra être apportée lors de la traversée et/ou de l'emprunt de route à fort trafic, ainsi qu'en présence de zones d'eau et pour la prise des ronds-points.

Les passages à niveaux doivent être protégés par des signaleurs chargés de faire respecter le code de la route aux concurrents.

Les 14 personnes figurant sur la liste annexée au présent arrêté sont agréées en qualité de signaleurs. Ces signaleurs doivent porter un gilet de haute visibilité, de couleur jaune, et utiliser des piquets mobiles rouges et verts à deux faces (modèle K10) pour signaler le passage de la course.

Ils doivent être effectivement en place une demi-heure au moins avant le passage théorique de la manifestation, et devront quitter leur poste un quart d'heure après le passage du véhicule annonçant la fin de la manifestation. Ils doivent être en liaison avec le directeur de la course.

Par ailleurs, un véhicule annonciateur est situé en tête de la course, équipé de haut-parleurs et portant la mention " Attention, compétition sportive ".

### 3°) **Signalisation** :

L'organisateur s'engage à marquer la chaussée d'une couleur autre que blanche, conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Les marquages sont de couleur jaune (comme préconisé par la F.F.C.) et doivent avoir disparu soit naturellement, soit par les soins de l'organisateur, au plus tard 24 h après le passage de la course. L'organisateur ne doit pas utiliser les panneaux de signalisation ni leurs supports pour flécher le parcours. Les pancartes ou affiches pour la manifestation ne devront pas masquer ou compromettre la lisibilité de la signalisation en place. Elles devront être retirées dès la manifestation terminée. L'utilisation de la rubalise est interdite.

**ARTICLE 3** : La fourniture du dispositif de sécurité est à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 4** : L'autorisation de l'épreuve peut être suspendue ou reportée à tout moment par le colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre ou son représentant, si les conditions de sécurité ne se trouvent plus remplies ou si les mesures prévues pour la protection du public ou des concurrents par le règlement particulier de l'épreuve ne sont pas respectées.

L'organisateur doit prendre contact avant l'épreuve avec la gendarmerie d'Argenton-sur-Creuse.

**ARTICLE 5** : Les réparations des dégradations éventuelles du domaine public sont à la charge de l'organisateur, ainsi que les frais de mise en place du service d'ordre prévu, s'il y a lieu, à l'occasion de la manifestation.

**ARTICLE 6** : Le jet de tracts, journaux, prospectus, objets ou produits quelconques sur la voie publique est rigoureusement interdit.

Afin de répondre aux objectifs de développement durable portés par le mouvement sportif, il est souhaitable que l'organisateur mette en place tout dispositif à sa convenance promouvant cette démarche (recyclage des déchets, information du public et des participants, gestion de l'eau de nettoyage, etc.).

**ARTICLE 7** : Une autorisation exceptionnelle est accordée à l'organisateur de la course pour utiliser une voiture munie de haut-parleurs afin de diffuser, sur le parcours emprunté par les coureurs, des renseignements sur leur position et des consignes de sécurité au public.

**ARTICLE 8** : Lors de l'inscription, l'organisateur doit exiger des concurrents non licenciés un certificat médical de non contre-indication à la pratique de cette épreuve sportive, datant de moins d'un an.

**ARTICLE 9** : Le secrétaire général de la préfecture de l'Indre, le président du Conseil départemental de l'Indre, les maires de Pommiers et de Badecon-le-Pin ainsi que le colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre et dont une copie sera adressée au demandeur ainsi qu'aux autorités énumérées ci-dessus.

Pour le Préfet  
et par délégation,  
Le Secrétaire Général



Nathalie VALLEIX

La présente décision peut être contestée dans les deux mois à compter de sa notification selon les voies de recours suivantes :

- un recours gracieux adressé à M. le Préfet de l'Indre – Place de la victoire et des Alliés - CS80583 – 36019 CHÂTEAUX CEDEX
- un recours hiérarchique adressé à M. le Ministre de l'Intérieur – Direction des libertés publiques et des affaires juridiques – Place Beauvau – 75008 PARIS CEDEX 08
- un recours contentieux peut être formé auprès de M. le Président du tribunal administratif de Limoges - 1 Cours Vergeaud – 87000 LIMOGES



LISTE DES SIGNALEURS

Club, Association, Comité des fêtes : U.S. POMMIERS

Nom et prénom du responsable (pour les engagements) : CHARRIER Michel

Adresse : 7 rue des chaumes 36190 POMMIERS

	NOM - PRENOM
1	PERRIN BERNARD
2	RENAUDET JACQUES
3	DECHERON PASCAL
4	BLUCHAUD JEAN-CLAUDE
5	GUYOT CLAUDE
6	LECLAIR ROLAND
7	POUSSIN ALAIN
8	CARMIGNAT GILBERT
9	DUBOIS RAYMOND
10	PERTIN DANIEL
11	BUREAUD Jean-Jacques
12	MINEAU James
13	PRUNGET Philippe
14	CHARRIER Michel
15	
16	
17	
18	
19	

A RETOURNER  
8 SEMAINES AVA

Préfecture de l'Indre

36-2017-06-29-001

Arrêté préfectoral du 29 juin 2017 portant extension du  
périmètre du SIAEP Vatan à Paudy

PREFET DE L'INDRE

DIRECTION DE L'EGALITE DES TERRITOIRES  
ET DE L'ECONOMIE (D.E.T.E.)  
Bureau des collectivités locales et du contrôle

**ARRETE** du **29 JUIN 2017**

portant extension du périmètre du Syndicat intercommunal des eaux de la région de Vatan  
à la commune de Paudy

Le Préfet de l'Indre  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-18 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°77-2269 DDA/211 du 15 juin 1977 portant création du syndicat intercommunal des eaux de la région de Vatan ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°82-E-284 DDA/61 du 27 avril 1982 portant extension du syndicat intercommunal des eaux de la région de Vatan à la commune de Fontenay ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°96-E-331 du 8 février 1996 portant adhésion de la commune de Ménétréols-sous-Vatan au syndicat intercommunal des eaux de la région de Vatan ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°97-E-3180 du 2 décembre 1997 portant adhésion de la commune de Giroux au syndicat intercommunal des eaux de la région de Vatan ;

**VU** la délibération du conseil municipal de la commune de Paudy, du 6 février 2017, sollicitant son adhésion au syndicat intercommunal des eaux de la région de Vatan ;

**VU** la délibération du comité syndical du syndicat intercommunal des eaux de la région de Vatan, du 8 février 2017, acceptant l'adhésion de la commune de Paudy ;

**VU** les délibérations des conseils municipaux des communes de Fontenay du 20 mars 2017, Giroux du 8 mars 2017, La-Chapelle-Saint-Laurian du 14 mars 2017, Ménétréols-sous-Vatan du 24 février 2017, Meunet-sur-Vatan du 10 mars 2017, Reboursin du 24 février 2017, Saint-Florentin du 9 mars 2017 et Vatan du 23 mars 2017, approuvant l'adhésion de la commune de Paudy au syndicat intercommunal des eaux de la région de Vatan ;

**CONSIDERANT** que les conditions de majorité qualifiée prévues par l'article L. 5211-18 du code général des collectivités territoriales sont réunies ;

**SUR** proposition de Madame le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Indre,

## ARRETE

Article 1 : Le périmètre du syndicat intercommunal des eaux de la région de Vatan sera étendu à la commune de Paudy à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Article 2 : La présente décision peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification faire l'objet d'un recours gracieux (adressé à Monsieur le Préfet de l'Indre, place de la Victoire et des Alliés – 36000 Châteauroux) ou d'un recours hiérarchique (adressé à M. le Ministre de l'Intérieur, direction générale des collectivités territoriales, place Beauvau à Paris 8<sup>ème</sup>).

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux en saisissant le tribunal administratif de Limoges, 1 cours Vergniaud – 87000 Limoges).

Article 3 : Madame le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Indre, Monsieur le Président du syndicat intercommunal des eaux de la région de Vatan, Monsieur le Maire de Paudy, Mesdames et Messieurs les maires des communes membres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

Pour le Préfet  
et par délégation,  
Le Secrétaire Général,



Nathalie VALLEIX

Préfecture de l'Indre

36-2017-07-04-001

Autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection  
- Agence de repli crca à La Châtre



PREFET DE L'INDRE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LEGALITÉ  
Bureau de la Réglementation Générale et des Elections  
Dossier suivi par B. TOUZET  
☎ 02.54.29.51.14 – Fax : 02.54.29.51.04  
Courriel : [bruno.touzet@indre.gouv.fr](mailto:bruno.touzet@indre.gouv.fr)  
Bureau ouvert du lundi au vendredi  
de 9h à 12h30 et de 14h à 16h

## **ARRÊTÉ** du 4 juillet 2017

**Portant** autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection  
Agence de repli, caisse régionale de crédit agricole du centre ouest  
Place des Carmes, 36400 LA CHATRE

Le Préfet,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et L613-13 et R 251-1 à R 253-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 modifié portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

Vu la demande présentée par le directeur des ressources humaines et de la logistique auprès de la caisse régionale de crédit agricole du centre ouest, en vue d'obtenir l'autorisation d'installer un système de vidéoprotection au sein de l'agence de repli située place des Carmes, 36400 LA CHATRE ;

Vu l'avis de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection du 6 avril 2017 ;

Considérant que la finalité du système tend à la sécurité des personnes, à la protection incendie/accidents et à la prévention des atteintes aux biens ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

### **ARRÊTE**

**Article 1er** : Le directeur des ressources humaines et de la logistique auprès de la caisse régionale de crédit agricole du centre ouest est autorisé à installer un système de vidéoprotection au sein de l'agence de repli située place des Carmes, 36400 LA CHATRE, conformément au dossier déposé.

**Article 2** : Le système est désormais composé de 3 caméras dont 2 caméras intérieures et 1 caméra extérieure. Il consiste à enregistrer des images qui seront conservées pendant 30 jours..

**Article 3** : Monsieur Gabriel CAILLAUD devra obligatoirement tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

**Article 4** : Les clients et le personnel de l'agence devront obligatoirement être informés, en permanence, de l'existence du dispositif de vidéoprotection tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de celle-ci.

**Article 5** : Le droit d'accès aux images s'exerce auprès du responsable du service sécurité de la caisse régionale de crédit agricole du centre ouest, 29, bld de Vanteaux, 87044 LIMOGES Cedex tél. : 05.55.05.75.50.

**Article 6** : Les personnes habilitées à exploiter les images sont celles désignées dans le dossier de demande.

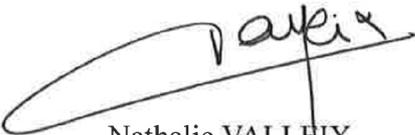
**Article 7** : Toute modification d'un système de vidéoprotection en place présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès de la préfecture de l'Indre.

**Article 8** : L'article L. 254-1 du code de la sécurité intérieure dispose que le fait d'installer un système de vidéoprotection ou de le maintenir sans autorisation, de procéder à des enregistrements de vidéoprotection sans autorisation, de ne pas les détruire dans le délai prévu, de les falsifier, d'entraver l'action de la commission départementale de vidéoprotection ou de la commission nationale de l'informatique et des libertés, de faire accéder des personnes non habilitées aux images ou d'utiliser ces images à d'autres fins que celles pour lesquelles elles sont autorisées est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende, sans préjudice des dispositions des articles 226-1 du code pénal et L. 1121-1, L. 1221-9, L. 1222-4 et L. 2323-32 du code du travail.

**Article 9** : Cette autorisation est accordée pour une durée de **cinq ans** à compter de la date du présent arrêté. Quatre mois avant l'échéance de ce terme, le pétitionnaire devra solliciter, dans les mêmes conditions, le renouvellement de son autorisation.

**Article 10** : Le secrétaire général de la préfecture et le commandant du groupement de gendarmerie de l'Indre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet  
et par délégation  
le Secrétaire Général,



Nathalie VALLEIX

Préfecture de l'Indre

36-2017-07-04-005

Autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection  
- Boulangerie Autissier à Châteauroux



PREFET DE L'INDRE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LEGALITÉ  
Bureau de la Réglementation Générale et des Elections  
Dossier suivi par B. TOUZET  
☎ 02.54.29.51.14 – Fax : 02.54.29.51.04  
Courriel : [bruno.touzet@indre.gouv.fr](mailto:bruno.touzet@indre.gouv.fr)  
Bureau ouvert du lundi au vendredi  
de 9h à 12h30 et de 14h à 16h

## **ARRÊTÉ** du 4 juillet 2017

**Portant** autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection  
Boulangerie Autissier  
53, avenue de La Châtre, 36000 CHATEAUROUX

Le Préfet,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et L613-13 et R 251-1 à R 253-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 modifié portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

Vu la demande présentée par Monsieur Benoît AUTISSIER, boulangerie Autissier, en vue d'obtenir l'autorisation d'installer un système de vidéoprotection au sein de l'établissement situé 53, avenue de La Châtre, 36000 CHATEAUROUX ;

Vu l'avis de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection du 6 avril 2017 ;

Considérant que la finalité du système tend à la sécurité des personnes ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

### **ARRÊTÉ**

**Article 1er** : Monsieur Benoît AUTISSIER est autorisé à installer un système de vidéoprotection au sein de l'établissement situé 53, avenue de La Châtre, 36000 CHATEAUROUX, conformément au dossier déposé.

**Article 2** : Le système est composé de 2 caméras intérieures. Il consiste à enregistrer des images qui seront conservées pendant 30 jours.

**Article 3** : Monsieur Benoît AUTISSIER devra obligatoirement tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

**Article 4** : Les clients et le personnel de l'établissement devront obligatoirement être informés, en permanence, de l'existence du dispositif de vidéoprotection tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de celui-ci.

**Article 5** : Le droit d'accès aux images s'exerce auprès de Madame Diarra AUTISSIER, conjointe collaboratrice - tél. : 02.54.34.18.24.

**Article 6** : Les personnes habilitées à exploiter les images sont celles désignées dans le dossier de demande.

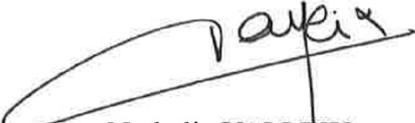
**Article 7** : Toute modification d'un système de vidéoprotection en place présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès de la préfecture de l'Indre.

**Article 8** : L'article L. 254-1 du code de la sécurité intérieure dispose que le fait d'installer un système de vidéoprotection ou de le maintenir sans autorisation, de procéder à des enregistrements de vidéoprotection sans autorisation, de ne pas les détruire dans le délai prévu, de les falsifier, d'entraver l'action de la commission départementale de vidéoprotection ou de la commission nationale de l'informatique et des libertés, de faire accéder des personnes non habilitées aux images ou d'utiliser ces images à d'autres fins que celles pour lesquelles elles sont autorisées est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende, sans préjudice des dispositions des articles 226-1 du code pénal et L. 1121-1, L. 1221-9, L. 1222-4 et L. 2323-32 du code du travail.

**Article 9** : Cette autorisation est accordée pour une durée de **cinq ans** à compter de la date du présent arrêté. Quatre mois avant l'échéance de ce terme, le pétitionnaire devra solliciter, dans les mêmes conditions, le renouvellement de son autorisation.

**Article 10** : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la sécurité publique de l'Indre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet  
et par délégation  
le Secrétaire Général,



Nathalie VALLBIX

Préfecture de l'Indre

36-2017-07-04-004

Autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection  
- Commune de St Genou

**ARRÊTÉ du 4 juillet 2017**

**Portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection  
Commune de Saint-Genou  
Zone artisanale – rue d'Estrée, 36500 SAINT-GENOU**

Le Préfet,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et L613-13 et R 251-1 à R 253-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 modifié portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

Vu la demande présentée par la commune de SAINT-GENOU représentée par Monsieur Roger CHEVRETON, maire, en vue d'obtenir l'autorisation d'installer un système de vidéoprotection au sein de la zone artisanale située rue d'Estrée, 36500 SAINT-GENOU ;

Vu l'avis de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection du 6 avril 2017 ;

Considérant que la finalité du système tend à la lutte contre les incivilités (dépôts sauvages d'ordures) ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRÊTÉ**

**Article 1er** : Monsieur le Maire de SAINT-GENOU est autorisé à installer un système de vidéoprotection au sein de la zone artisanale située rue d'Estrée, 36500 SAINT-GENOU, conformément au dossier déposé.

**Article 2** : Le système est composé d'une caméra extérieure. Il consiste à enregistrer des images qui seront conservées pendant 30 jours.

**Article 3** : Monsieur le Maire de SAINT-GENOU devra obligatoirement tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

**Article 4** : Les usagers devront obligatoirement être informés, en permanence, de l'existence du dispositif de vidéoprotection.

**Article 5** : Le droit d'accès aux images s'exerce auprès de Monsieur le Maire de SAINT-GENOU -  
tél. : 06.61.98.45.46.

**Article 6** : Les personnes habilitées à exploiter les images sont celles désignées dans le dossier de demande.

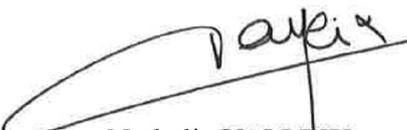
**Article 7** : Toute modification d'un système de vidéoprotection en place présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès de la préfecture de l'Indre.

**Article 8** : L'article L. 254-1 du code de la sécurité intérieure dispose que le fait d'installer un système de vidéoprotection ou de le maintenir sans autorisation, de procéder à des enregistrements de vidéoprotection sans autorisation, de ne pas les détruire dans le délai prévu, de les falsifier, d'entraver l'action de la commission départementale de vidéoprotection ou de la commission nationale de l'informatique et des libertés, de faire accéder des personnes non habilitées aux images ou d'utiliser ces images à d'autres fins que celles pour lesquelles elles sont autorisées est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende, sans préjudice des dispositions des articles 226-1 du code pénal et L. 1121-1, L. 1221-9, L. 1222-4 et L. 2323-32 du code du travail.

**Article 9** : Cette autorisation est accordée pour une durée de **cinq ans** à compter de la date du présent arrêté. Quatre mois avant l'échéance de ce terme, le pétitionnaire devra solliciter, dans les mêmes conditions, le renouvellement de son autorisation.

**Article 10** : Le secrétaire général de la préfecture et le commandant du groupement de gendarmerie de l'Indre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet  
et par délégation  
le Secrétaire Général,



Nathalie VALLBIX

Préfecture de l'Indre

36-2017-07-04-003

Autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection  
- Concession Nissan à Châteauroux



PREFET DE L'INDRE

**ARRÊTÉ du 4 juillet 2017**

**Portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection  
Concession automobile Nissan  
118, rue Montaigne, 36000 CHATEAUROUX**

Le Préfet,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et L613-13 et R 251-1 à R 253-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 modifié portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

Vu la demande présentée par Monsieur Philippe SIMONNEAU, président directeur général de la concession automobile Nissan, en vue d'obtenir l'autorisation d'installer un système de vidéoprotection au sein de la concession automobile Nissan située 118, rue Montaigne, 36000 CHATEAUROUX ;

Vu l'avis de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection du 6 avril 2017 ;

Considérant que la finalité du système tend à la sécurité des personnes, aux secours aux personnes, à la défense contre l'incendie, à la prévention des risques naturels ou technologiques, à la prévention des atteintes aux biens, à la lutte contre la démarque inconnue et à la lutte contre les cambriolages ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRÊTÉ**

**Article 1er** : Monsieur Philippe SIMONNEAU est autorisé à installer un système de vidéoprotection au sein de l'établissement situé 118, rue Montaigne, 36000 CHATEAUROUX, conformément au dossier déposé.

**Article 2** : Le système est composé de 3 caméras extérieures. Il consiste à enregistrer des images qui seront conservées pendant 12 jours.

**Article 3** : Monsieur Philippe SIMONNEAU devra obligatoirement tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

**Article 4** : Les clients et le personnel de l'établissement devront obligatoirement être informés, en permanence, de l'existence du dispositif de vidéoprotection tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de celui-ci.

**Article 5** : Le droit d'accès aux images s'exerce auprès du Monsieur Philippe SIMONNEAU - tél. : 02.54.34.00.89.

**Article 6** : Les personnes habilitées à exploiter les images sont celles désignées dans le dossier de demande.

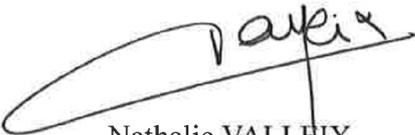
**Article 7** : Toute modification d'un système de vidéoprotection en place présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès de la préfecture de l'Indre.

**Article 8** : L'article L. 254-1 du code de la sécurité intérieure dispose que le fait d'installer un système de vidéoprotection ou de le maintenir sans autorisation, de procéder à des enregistrements de vidéoprotection sans autorisation, de ne pas les détruire dans le délai prévu, de les falsifier, d'entraver l'action de la commission départementale de vidéoprotection ou de la commission nationale de l'informatique et des libertés, de faire accéder des personnes non habilitées aux images ou d'utiliser ces images à d'autres fins que celles pour lesquelles elles sont autorisées est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende, sans préjudice des dispositions des articles 226-1 du code pénal et L. 1121-1, L. 1221-9, L. 1222-4 et L. 2323-32 du code du travail.

**Article 9** : Cette autorisation est accordée pour une durée de **cinq ans** à compter de la date du présent arrêté. Quatre mois avant l'échéance de ce terme, le pétitionnaire devra solliciter, dans les mêmes conditions, le renouvellement de son autorisation.

**Article 10** : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la sécurité publique de l'Indre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet  
et par délégation  
le Secrétaire Général,



Nathalie VALLEIX

Préfecture de l'Indre

36-2017-07-04-009

Autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection  
- DDT, centre de passage d'examens du permis de conduire  
à Déols



PREFET DE L'INDRE

## **ARRÊTÉ** du 4 juillet 2017

**Portant** autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection  
Direction départementale des territoires (D.D.T.)  
Centre de passage d'examens du permis de conduire  
Avenue Gustave Eiffel – ZAC de Grandéols, 36130 DEOLS

Le Préfet,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et L613-13 et R 251-1 à R 253-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 modifié portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

Vu la demande présentée par la Direction départementale des territoires de l'Indre représentée par Monsieur Laurent WENDLING, directeur, en vue d'obtenir l'autorisation d'installer un système de vidéoprotection dans l'enceinte du centre de passage d'examens du permis de conduire situé avenue Gustave Eiffel – ZAC de Grandéols, 36130 DEOLS ;

Vu l'avis de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection du 6 avril 2017 ;

Considérant que la finalité du système tend à la sécurité des personnes, à la prévention des atteintes aux biens, à la protection des bâtiments publics, à la prévention d'actes terroristes et à la constatation des infractions aux règles de la circulation dans l'enceinte du centre d'éducation routière (C.E.R.) ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

### **ARRÊTÉ**

**Article 1er** : Monsieur le Directeur départemental des territoires de l'Indre est autorisé à installer un système de vidéoprotection dans l'enceinte du centre de passage d'examens du permis de conduire situé avenue Gustave Eiffel – ZAC de Grandéols, 36130 DEOLS, conformément au dossier déposé.

**Article 2** : Le système est composé de 6 caméras dont 3 caméras intérieures et 3 caméras extérieures. Il consiste à enregistrer des images qui seront conservées pendant 30 jours.

**Article 3** : Monsieur le Directeur départemental des territoires de l'Indre devra obligatoirement tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

**Article 4** : Les usagers et le personnel du centre devront obligatoirement être informés, en permanence, de l'existence du dispositif de vidéoprotection tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de celui-ci.

**Article 5** : Le droit d'accès aux images s'exerce auprès de Madame Nathalie ZANUTTINI, chef de bureau - tél. : 02.54.35.94.33.

**Article 6** : Les personnes habilitées à exploiter les images sont celles désignées dans le dossier de demande.

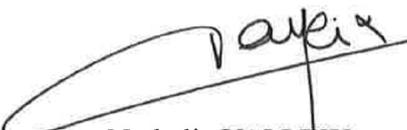
**Article 7** : Toute modification d'un système de vidéoprotection en place présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès de la préfecture de l'Indre.

**Article 8** : L'article L. 254-1 du code de la sécurité intérieure dispose que le fait d'installer un système de vidéoprotection ou de le maintenir sans autorisation, de procéder à des enregistrements de vidéoprotection sans autorisation, de ne pas les détruire dans le délai prévu, de les falsifier, d'entraver l'action de la commission départementale de vidéoprotection ou de la commission nationale de l'informatique et des libertés, de faire accéder des personnes non habilitées aux images ou d'utiliser ces images à d'autres fins que celles pour lesquelles elles sont autorisées est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende, sans préjudice des dispositions des articles 226-1 du code pénal et L. 1121-1, L. 1221-9, L. 1222-4 et L. 2323-32 du code du travail.

**Article 9** : Cette autorisation est accordée pour une durée de **cinq ans** à compter de la date du présent arrêté. Quatre mois avant l'échéance de ce terme, le pétitionnaire devra solliciter, dans les mêmes conditions, le renouvellement de son autorisation.

**Article 10** : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la sécurité publique de l'Indre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet  
et par délégation  
le Secrétaire Général,



Nathalie VALLBIX

Préfecture de l'Indre

36-2017-07-04-007

Autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection  
- InPost France à issoudun

**ARRÊTÉ du 4 juillet 2017**

**Portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection  
InPost France  
Rue de la Limoise, 36100 ISSOUDUN**

Le Préfet,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et L613-13 et R 251-1 à R 253-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 modifié portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

Vu la demande présentée par Monsieur Olivier BINET, directeur général de la société InPost France, en vue d'obtenir l'autorisation d'installer un système de vidéoprotection à l'extérieur sur le site d'implantation d'InPost France, site de l'hypermarché Leclerc – rue de la Limoise, 36100 ISSOUDUN ;

Vu l'avis de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection du 6 avril 2017 ;

Considérant que la finalité du système tend à la prévention des atteintes aux biens et à la prévention d'actes terroristes ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRÊTÉ**

**Article 1er** : Monsieur Olivier BINET est autorisé à installer un système de vidéoprotection à l'extérieur sur le site d'implantation d'InPost France, site de l'hypermarché Leclerc - rue de la Limoise, 36100 ISSOUDUN, conformément au dossier déposé.

**Article 2** : Le système est composé de 3 caméras extérieures. Il consiste à enregistrer des images qui seront conservées pendant 30 jours.

**Article 3** : Monsieur Olivier BINET devra obligatoirement tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

**Article 4** : Les utilisateurs devront obligatoirement être informés, en permanence, de l'existence du dispositif de vidéoprotection.

**Article 5** : Le droit d'accès aux images s'exerce auprès de Monsieur Olivier BINET – 4, rue d'Enghien, 75010 PARIS - tél. : 01.82.28.56.40.

**Article 6** : Les personnes habilitées à exploiter les images sont celles désignées dans le dossier de demande.

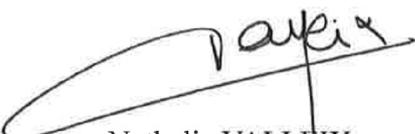
**Article 7** : Toute modification d'un système de vidéoprotection en place présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès de la préfecture de l'Indre.

**Article 8** : L'article L. 254-1 du code de la sécurité intérieure dispose que le fait d'installer un système de vidéoprotection ou de le maintenir sans autorisation, de procéder à des enregistrements de vidéoprotection sans autorisation, de ne pas les détruire dans le délai prévu, de les falsifier, d'entraver l'action de la commission départementale de vidéoprotection ou de la commission nationale de l'informatique et des libertés, de faire accéder des personnes non habilitées aux images ou d'utiliser ces images à d'autres fins que celles pour lesquelles elles sont autorisées est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende, sans préjudice des dispositions des articles 226-1 du code pénal et L. 1121-1, L. 1221-9, L. 1222-4 et L. 2323-32 du code du travail.

**Article 9** : Cette autorisation est accordée pour une durée de **cinq ans** à compter de la date du présent arrêté. Quatre mois avant l'échéance de ce terme, le pétitionnaire devra solliciter, dans les mêmes conditions, le renouvellement de son autorisation.

**Article 10** : Le secrétaire général de la préfecture et le commandant du groupement de gendarmerie de l'Indre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet  
et par délégation  
le Secrétaire Général,



Nathalie VALLEIX

Préfecture de l'Indre

36-2017-07-04-006

Autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection  
- InPost France à St Maur



PREFET DE L'INDRE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LEGALITÉ  
Bureau de la Réglementation Générale et des Elections  
Dossier suivi par B. TOUZET  
☎ 02.54.29.51.14 – Fax : 02.54.29.51.04  
Courriel : [bruno.touzet@indre.gouv.fr](mailto:bruno.touzet@indre.gouv.fr)  
Bureau ouvert du lundi au vendredi  
de 9h à 12h30 et de 14h à 16h

**ARRÊTÉ du 4 juillet 2017**

**Portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection  
InPost France  
208, avenue de Tours, 36250 SAINT-MAUR**

Le Préfet,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et L613-13 et R 251-1 à R 253-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 modifié portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

Vu la demande présentée par Monsieur Olivier BINET, directeur général de la société InPost France, en vue d'obtenir l'autorisation d'installer un système de vidéoprotection à l'extérieur sur le site d'implantation d'InPost France, site de l'hypermarché Leclerc - 208, avenue de Tours, 36250 SAINT-MAUR ;

Vu l'avis de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection du 6 avril 2017 ;

Considérant que la finalité du système tend à la prévention des atteintes aux biens et à la prévention d'actes terroristes ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

## **ARRÊTÉ**

**Article 1er** : Monsieur Olivier BINET est autorisé à installer un système de vidéoprotection à l'extérieur sur le site d'implantation d'InPost France, site de l'hypermarché Leclerc - 208, avenue de Tours, 36250 SAINT-MAUR, conformément au dossier déposé.

**Article 2** : Le système est composé de 3 caméras extérieures. Il consiste à enregistrer des images qui seront conservées pendant 30 jours.

**Article 3** : Monsieur Olivier BINET devra obligatoirement tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

**Article 4** : Les utilisateurs devront obligatoirement être informés, en permanence, de l'existence du dispositif de vidéoprotection.

**Article 5** : Le droit d'accès aux images s'exerce auprès de Monsieur Olivier BINET – 4, rue d'Enghien, 75010 PARIS - tél. : 01.82.28.56.40.

**Article 6** : Les personnes habilitées à exploiter les images sont celles désignées dans le dossier de demande.

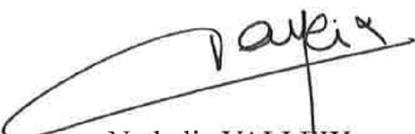
**Article 7** : Toute modification d'un système de vidéoprotection en place présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès de la préfecture de l'Indre.

**Article 8** : L'article L. 254-1 du code de la sécurité intérieure dispose que le fait d'installer un système de vidéoprotection ou de le maintenir sans autorisation, de procéder à des enregistrements de vidéoprotection sans autorisation, de ne pas les détruire dans le délai prévu, de les falsifier, d'entraver l'action de la commission départementale de vidéoprotection ou de la commission nationale de l'informatique et des libertés, de faire accéder des personnes non habilitées aux images ou d'utiliser ces images à d'autres fins que celles pour lesquelles elles sont autorisées est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende, sans préjudice des dispositions des articles 226-1 du code pénal et L. 1121-1, L. 1221-9, L. 1222-4 et L. 2323-32 du code du travail.

**Article 9** : Cette autorisation est accordée pour une durée de **cinq ans** à compter de la date du présent arrêté. Quatre mois avant l'échéance de ce terme, le pétitionnaire devra solliciter, dans les mêmes conditions, le renouvellement de son autorisation.

**Article 10** : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la sécurité publique de l'Indre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet  
et par délégation  
le Secrétaire Général,



Nathalie VALLEIX

Préfecture de l'Indre

36-2017-07-04-002

Autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection  
- Jardin d'Ombres à Châteauroux



PREFET DE L'INDRE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LEGALITÉ  
Bureau de la Réglementation Générale et des Elections  
Dossier suivi par B. TOUZET  
☎ 02.54.29.51.14 – Fax : 02.54.29.51.04  
Courriel : [bruno.touzet@indre.gouv.fr](mailto:bruno.touzet@indre.gouv.fr)  
Bureau ouvert du lundi au vendredi  
de 9h à 12h30 et de 14h à 16h

## **ARRÊTÉ** du 4 juillet 2017

**Portant** autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection  
Jardin d'Ombres  
18, rue Diderot, 36000 CHATEAUROUX

Le Préfet,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et L613-13 et R 251-1 à R 253-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 modifié portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

Vu la demande présentée par Monsieur Gabriel CAILLAUD, gérant de la SARL « Jardin d'Ombres », en vue d'obtenir l'autorisation d'installer un système de vidéoprotection au sein de l'établissement situé 18, rue Diderot, 36000 CHATEAUROUX ;

Vu l'avis de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection du 6 avril 2017 ;

Considérant que la finalité du système tend à la sécurité des personnes et à la lutte contre la délinquance ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

### **ARRÊTÉ**

**Article 1er** : Monsieur Gabriel CAILLAUD est autorisé à installer un système de vidéoprotection au sein de l'établissement situé 18, rue Diderot, 36000 CHATEAUROUX, conformément au dossier déposé.

**Article 2** : Le système est composé de 8 caméras intérieures. Il consiste à enregistrer des images qui seront conservées pendant 30 jours.

**Article 3** : Monsieur Gabriel CAILLAUD devra obligatoirement tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

**Article 4** : Les clients et le personnel de l'établissement devront obligatoirement être informés, en permanence, de l'existence du dispositif de vidéoprotection tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de celui-ci.

**Article 5** : Le droit d'accès aux images s'exerce auprès du Monsieur Gabriel CAILLAUD - tél. : 02.54.60.92.18.

**Article 6** : Les personnes habilitées à exploiter les images sont celles désignées dans le dossier de demande.

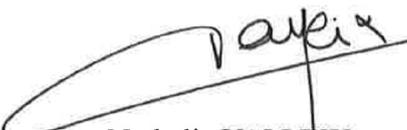
**Article 7** : Toute modification d'un système de vidéoprotection en place présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès de la préfecture de l'Indre.

**Article 8** : L'article L. 254-1 du code de la sécurité intérieure dispose que le fait d'installer un système de vidéoprotection ou de le maintenir sans autorisation, de procéder à des enregistrements de vidéoprotection sans autorisation, de ne pas les détruire dans le délai prévu, de les falsifier, d'entraver l'action de la commission départementale de vidéoprotection ou de la commission nationale de l'informatique et des libertés, de faire accéder des personnes non habilitées aux images ou d'utiliser ces images à d'autres fins que celles pour lesquelles elles sont autorisées est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende, sans préjudice des dispositions des articles 226-1 du code pénal et L. 1121-1, L. 1221-9, L. 1222-4 et L. 2323-32 du code du travail.

**Article 9** : Cette autorisation est accordée pour une durée de **cinq ans** à compter de la date du présent arrêté. Quatre mois avant l'échéance de ce terme, le pétitionnaire devra solliciter, dans les mêmes conditions, le renouvellement de son autorisation.

**Article 10** : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la sécurité publique de l'Indre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet  
et par délégation  
le Secrétaire Général,



Nathalie VALLBIX

Préfecture de l'Indre

36-2017-07-04-008

Autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection  
- Quincaillerie Gaultier à Levroux

**ARRÊTÉ du 4 juillet 2017**

**Portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection  
Quincaillerie Gaultier SAS  
Avenue des Arènes, 36110 LEVROUX**

Le Préfet,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et L613-13 et R 251-1 à R 253-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 modifié portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

Vu la demande présentée par Madame Clarisse GAULTIER, gérante de la Quincaillerie Gaultier SAS, en vue d'obtenir l'autorisation d'installer un système de vidéoprotection au sein de l'établissement situé avenue des Arènes, 36110 LEVROUX ;

Vu l'avis de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection du 6 avril 2017 ;

Considérant que la finalité du système tend à la sécurité des personnes, aux secours aux personnes, à la défense contre l'incendie, à la prévention des risques naturels ou technologiques, à la prévention des atteintes aux biens, à la lutte contre la démarque inconnue et à la lutte contre les cambriolages ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRÊTE**

**Article 1er** : Madame Clarisse GAULTIER est autorisée à installer un système de vidéoprotection au sein de l'établissement situé avenue des Arènes, 36110 LEVROUX, conformément au dossier déposé.

**Article 2** : Le système est composé de 8 caméras intérieures. Il consiste à enregistrer des images qui seront conservées pendant 12 jours.

**Article 3** : Madame Clarisse GAULTIER devra obligatoirement tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

**Article 4** : Les clients et le personnel de l'établissement devront obligatoirement être informés, en permanence, de l'existence du dispositif de vidéoprotection tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de celui-ci.

**Article 5** : Le droit d'accès aux images s'exerce auprès de Madame Clarisse GAULTIER - tél. : 02.54.35.70.18.

**Article 6** : Les personnes habilitées à exploiter les images sont celles désignées dans le dossier de demande.

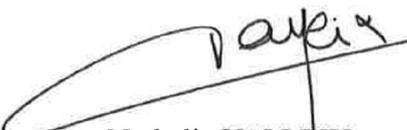
**Article 7** : Toute modification d'un système de vidéoprotection en place présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès de la préfecture de l'Indre.

**Article 8** : L'article L. 254-1 du code de la sécurité intérieure dispose que le fait d'installer un système de vidéoprotection ou de le maintenir sans autorisation, de procéder à des enregistrements de vidéoprotection sans autorisation, de ne pas les détruire dans le délai prévu, de les falsifier, d'entraver l'action de la commission départementale de vidéoprotection ou de la commission nationale de l'informatique et des libertés, de faire accéder des personnes non habilitées aux images ou d'utiliser ces images à d'autres fins que celles pour lesquelles elles sont autorisées est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende, sans préjudice des dispositions des articles 226-1 du code pénal et L. 1121-1, L. 1221-9, L. 1222-4 et L. 2323-32 du code du travail.

**Article 9** : Cette autorisation est accordée pour une durée de **cinq ans** à compter de la date du présent arrêté. Quatre mois avant l'échéance de ce terme, le pétitionnaire devra solliciter, dans les mêmes conditions, le renouvellement de son autorisation.

**Article 10** : Le secrétaire général de la préfecture et le commandant du groupement de gendarmerie de l'Indre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet  
et par délégation  
le Secrétaire Général,



Nathalie VALLBIX

Préfecture de l'Indre

36-2017-07-04-010

Autorisation de modification d'un système de  
vidéoprotection - Carrefour market à La Châtre

## **ARRÊTÉ** du 4 juillet 2017

### **Portant** autorisation de modification d'un système de vidéoprotection Carrefour market Place du Général de Gaulle, 36400 LA CHATRE

Le Préfet,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et L613-13 et R 251-1 à R 253-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 modifié portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013182-0024 du 1<sup>er</sup> juillet 2013 portant autorisation de renouvellement du système de vidéoprotection installé au sein du supermarché « Carrefour market » situé place du Général de Gaulle, 36400 LA CHATRE ;

Vu la demande présentée par Madame Emmanuelle PERIOT, gérante du supermarché « Carrefour market » situé place du Général de Gaulle, 36400 LA CHATRE, en vue d'obtenir l'autorisation de modifier le système mis en place par l'ajout de 15 caméras intérieures, de 2 caméras extérieures et par le passage de 15 à 12 jours du délai de conservation des images;

Vu l'avis de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection du 6 avril 2017 ;

Considérant que la finalité du système tend à la sécurité des personnes, aux secours aux personnes, à la défense contre l'incendie, à la prévention des risques naturels ou technologiques, à la prévention des atteintes aux biens, à la lutte contre la démarque inconnue et à la lutte contre les cambriolages ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

## **ARRÊTÉ**

**Article 1er** : Madame Emmanuelle PERIOT est autorisée à modifier le système de vidéoprotection installé au sein du supermarché « Carrefour market » situé place du Général de Gaulle, 36400 LA CHATRE , conformément au dossier déposé.

**Article 2** : Le système est désormais composé de 29 caméras dont 24 caméras intérieures et 5 caméras extérieures. Il consiste à enregistrer des images qui seront conservées pendant 12 jours.

**Article 3** : Madame Emmanuelle PERIOT devra obligatoirement tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

**Article 4** : Les clients et le personnel de l'établissement devront obligatoirement être informés, en permanence, de l'existence du dispositif de vidéoprotection tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de celui-ci.

**Article 5** : Le droit d'accès aux images s'exerce auprès de Madame Emmanuelle PERIOT - tél. : 02.54.48.05.24.

**Article 6** : Les personnes habilitées à exploiter les images sont celles désignées dans le dossier de demande.

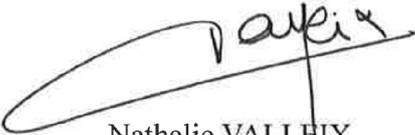
**Article 7** : Toute modification d'un système de vidéoprotection en place présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès de la préfecture de l'Indre.

**Article 8** : L'article L. 254-1 du code de la sécurité intérieure dispose que le fait d'installer un système de vidéoprotection ou de le maintenir sans autorisation, de procéder à des enregistrements de vidéoprotection sans autorisation, de ne pas les détruire dans le délai prévu, de les falsifier, d'entraver l'action de la commission départementale de vidéoprotection ou de la commission nationale de l'informatique et des libertés, de faire accéder des personnes non habilitées aux images ou d'utiliser ces images à d'autres fins que celles pour lesquelles elles sont autorisées est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende, sans préjudice des dispositions des articles 226-1 du code pénal et L. 1121-1, L. 1221-9, L. 1222-4 et L. 2323-32 du code du travail.

**Article 9** : Cette autorisation est **valable jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2018**. Quatre mois avant l'échéance de ce terme, le pétitionnaire devra solliciter, dans les mêmes conditions, le renouvellement de son autorisation.

**Article 10** : Le secrétaire général de la préfecture et le commandant du groupement de gendarmerie de l'Indre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet  
et par délégation  
le Secrétaire Général,



Nathalie VALLEIX

Préfecture de l'Indre

36-2017-07-04-011

Autorisation de modification d'un système de  
vidéoprotection - Hypermarché Leclerc au Blanc

## **ARRÊTÉ** du 4 juillet 2017

**Portant** autorisation de modification d'un système de vidéoprotection  
Hypermarché Leclerc  
Rue Albert Chichery, 36300 LE BLANC

Le Préfet,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et L613-13 et R 251-1 à R 253-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 modifié portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 novembre 2015 portant autorisation de renouvellement du système de vidéoprotection installé au sein de l'hypermarché Leclerc situé rue Albert Chichery, 36300 LE BLANC ;

Vu la demande présentée par Monsieur Pascal FRANCOIS, président directeur général de l'hypermarché Leclerc situé rue Albert Chichery, 36300 LE BLANC, en vue d'obtenir l'autorisation de modifier le système mis en place par l'ajout de 10 caméras intérieures et d'une caméra extérieure ;

Vu l'avis de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection du 6 avril 2017 ;

Considérant que la finalité du système tend à la sécurité des personnes, aux secours aux personnes, à la défense contre l'incendie, à la prévention des risques naturels ou technologiques, à la prévention des atteintes aux biens, à la lutte contre la démarque inconnue et à la lutte contre les cambriolages ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

### **ARRÊTÉ**

**Article 1er** : Monsieur Pascal FRANCOIS est autorisé à modifier le système de vidéoprotection installé au sein de l'hypermarché Leclerc situé rue Albert Chichery, 36300 LE BLANC, conformément au dossier déposé.

**Article 2** : Le système est désormais composé de 37 caméras dont 34 caméras intérieures et 3 caméras extérieures. Il consiste à enregistrer des images qui seront conservées pendant 12 jours.

**Article 3** : Monsieur Pascal FRANCOIS devra obligatoirement tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

**Article 4** : Les clients et le personnel de l'établissement devront obligatoirement être informés, en permanence, de l'existence du dispositif de vidéoprotection tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de celui-ci.

**Article 5** : Le droit d'accès aux images s'exerce auprès de Monsieur Pascal FRANCOIS - tél. : 02.54.28.38.48.

**Article 6** : Les personnes habilitées à exploiter les images sont celles désignées dans le dossier de demande.

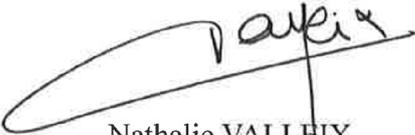
**Article 7** : Toute modification d'un système de vidéoprotection en place présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès de la préfecture de l'Indre.

**Article 8** : L'article L. 254-1 du code de la sécurité intérieure dispose que le fait d'installer un système de vidéoprotection ou de le maintenir sans autorisation, de procéder à des enregistrements de vidéoprotection sans autorisation, de ne pas les détruire dans le délai prévu, de les falsifier, d'entraver l'action de la commission départementale de vidéoprotection ou de la commission nationale de l'informatique et des libertés, de faire accéder des personnes non habilitées aux images ou d'utiliser ces images à d'autres fins que celles pour lesquelles elles sont autorisées est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende, sans préjudice des dispositions des articles 226-1 du code pénal et L. 1121-1, L. 1221-9, L. 1222-4 et L. 2323-32 du code du travail.

**Article 9** : Cette autorisation est **valable jusqu'au 5 novembre 2020**. Quatre mois avant l'échéance de ce terme, le pétitionnaire devra solliciter, dans les mêmes conditions, le renouvellement de son autorisation.

**Article 10** : Le secrétaire général de la préfecture et le commandant du groupement de gendarmerie de l'Indre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet  
et par délégation  
le Secrétaire Général,



Nathalie VALLEIX

Préfecture de l'Indre

36-2017-07-04-016

Autorisation de modification d'un système de  
vidéoprotection - Séphora à Châteauroux

**ARRÊTÉ du 4 juillet 2017**

**Portant modification de l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2016  
autorisant le renouvellement du système de vidéoprotection  
Magasin Séphora - 26, square Saint-John Perse,  
36000 CHATEAUROUX**

Le Préfet,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et L613-13 et R 251-1 à R 253-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 modifié portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2016 portant autorisation de renouvellement d'un système de vidéoprotection situé magasin Séphora - 26, square Saint-John Perse, 36000 CHATEAUROUX ;

Vu la demande présentée par Monsieur Samuel EDON, directeur sécurité europe auprès de Séphora, en vue d'obtenir la modification de l'article 5 de l'arrêté susvisé ;

Considérant que cette modification n'est pas soumise à l'avis de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRÊTE**

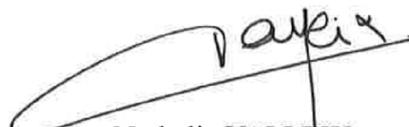
**Article 1er** : L'article 5 de l'arrêté du 14 septembre 2016 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Le droit d'accès aux images s'exerce auprès de la direction sécurité Séphora – 41, rue Ybry, 92576 NEUILLY-SUR-SEINE - tél. : 01.41.88.50.00.

**Le reste sans changement.**

**Article 3** : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la sécurité publique de l'Indre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré sur le site internet de la préfecture.

Pour le Préfet  
et par délégation  
le Secrétaire Général,



Nathalie VALLEIX

Préfecture de l'Indre

36-2017-07-04-014

Renouvellement d'installation d'un système de  
vidéoprotection - Bijouterie Carador à St Maur

**ARRÊTÉ du 4 juillet 2017**

**Portant renouvellement d'installation d'un système de vidéoprotection  
Bijouterie « Carador » - Centre commercial Leclerc  
Boulevard du Franc, 36250 SAINT-MAUR**

Le Préfet,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et L613-13 et R 251-1 à R 253-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 modifié portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012200-0005 du 18 juillet 2012 portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection, bijouterie « Carador » située centre commercial Leclerc - boulevard du Franc, 36250 SAINT-MAUR ;

Vu la demande présentée par Monsieur Eric BOULDOIRES, président de la SAS SEBB CARADOR, en vue d'obtenir l'autorisation de renouveler le système de vidéoprotection installé au sein de la bijouterie « Carador » située dans l'enceinte du centre commercial Leclerc - boulevard du Franc, 36250 SAINT-MAUR ;

Vu l'avis de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection du 6 avril 2017 ;

Considérant que la finalité du système tend à la sécurité des personnes et à la prévention des atteintes aux biens ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRÊTÉ**

**Article 1er** : Monsieur Eric BOULDOIRES est autorisé à renouveler le système de vidéoprotection installé au sein de la bijouterie « Carador » située dans l'enceinte du centre commercial Leclerc - boulevard du Franc, 36250 SAINT-MAUR, conformément au dossier déposé.

**Article 2** : Le système est composé d'une caméra intérieure. Il consiste à enregistrer des images qui seront conservées pendant 15 jours.

**Article 3** : Monsieur Eric BOULDOIRES devra obligatoirement tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

**Article 4** : Les clients et le personnel de l'établissement devront obligatoirement être informés, en permanence, de l'existence du dispositif de vidéoprotection tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de celle-ci.

**Article 5** : Le droit d'accès aux images s'exerce auprès de Monsieur Eric BOULDOIRES – 51, avenue du Lioran, 15100 SAINT-FLOUR - tél. : 04.71.23.92.86.

**Article 6** : Les personnes habilitées à exploiter les images sont celles désignées dans le dossier de demande.

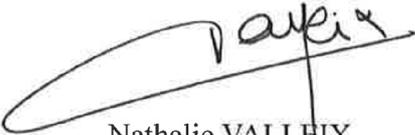
**Article 7** : Toute modification d'un système de vidéoprotection en place présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès de la préfecture de l'Indre.

**Article 8** : L'article L. 254-1 du code de la sécurité intérieure dispose que le fait d'installer un système de vidéoprotection ou de le maintenir sans autorisation, de procéder à des enregistrements de vidéoprotection sans autorisation, de ne pas les détruire dans le délai prévu, de les falsifier, d'entraver l'action de la commission départementale de vidéoprotection ou de la commission nationale de l'informatique et des libertés, de faire accéder des personnes non habilitées aux images ou d'utiliser ces images à d'autres fins que celles pour lesquelles elles sont autorisées est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende, sans préjudice des dispositions des articles 226-1 du code pénal et L. 1121-1, L. 1221-9, L. 1222-4 et L. 2323-32 du code du travail.

**Article 9** : Cette autorisation est accordée pour une durée de **cinq ans** à compter de la date du présent arrêté. Quatre mois avant l'échéance de ce terme, le pétitionnaire devra solliciter, dans les mêmes conditions, le renouvellement de son autorisation.

**Article 10** : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la sécurité publique de l'Indre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet  
et par délégation  
le Secrétaire Général,



Nathalie VALLEIX

Préfecture de l'Indre

36-2017-07-04-015

Renouvellement d'installation d'un système de  
vidéoprotection - Bricomarché à Issoudun

**ARRÊTÉ du 4 juillet 2017**

**Portant renouvellement d'installation d'un système de vidéoprotection  
Bricomarché  
Route de Bourges, 36100 ISSOUDUN**

Le Préfet,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et L613-13 et R 251-1 à R 253-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 modifié portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-03-0189 du 23 mars 2010 portant autorisation de modification d'un système de vidéoprotection installé à « Bricomarché » - route de Bourges, 36100 ISSOUDUN ;

Vu la demande présentée par Monsieur Jackie COME, président directeur général de « Bricomarché », en vue d'obtenir l'autorisation de renouveler le système de vidéoprotection installé au sein de l'établissement situé route de Bourges, 36100 ISSOUDUN ;

Vu l'avis de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection du 6 avril 2017 ;

Considérant que la finalité du système tend à la sécurité des personnes, aux secours aux personnes, à la défense contre l'incendie, à la prévention des risques naturels ou technologiques, à la prévention des atteintes aux biens, à la lutte contre la démarque inconnue et à la lutte contre les cambriolages ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRÊTÉ**

**Article 1er** : Monsieur Jackie COME est autorisé à renouveler le système de vidéoprotection installé au sein de Bricomarché situé route de Bourges, 36100 ISSOUDUN, conformément au dossier déposé.

**Article 2** : Le système est composé de 26 caméras dont 22 caméras intérieures et 4 caméras extérieures. Il consiste à enregistrer des images qui seront conservées pendant 12 jours.

**Article 3** : Monsieur Jackie COME devra obligatoirement tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

**Article 4** : Les clients et le personnel de l'établissement devront obligatoirement être informés, en permanence, de l'existence du dispositif de vidéoprotection tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de celui-ci.

**Article 5** : Le droit d'accès aux images s'exerce auprès de Monsieur Jackie COME - tél. : 02.54.21.06.06.

**Article 6** : Les personnes habilitées à exploiter les images sont celles désignées dans le dossier de demande.

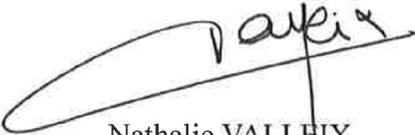
**Article 7** : Toute modification d'un système de vidéoprotection en place présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès de la préfecture de l'Indre.

**Article 8** : L'article L. 254-1 du code de la sécurité intérieure dispose que le fait d'installer un système de vidéoprotection ou de le maintenir sans autorisation, de procéder à des enregistrements de vidéoprotection sans autorisation, de ne pas les détruire dans le délai prévu, de les falsifier, d'entraver l'action de la commission départementale de vidéoprotection ou de la commission nationale de l'informatique et des libertés, de faire accéder des personnes non habilitées aux images ou d'utiliser ces images à d'autres fins que celles pour lesquelles elles sont autorisées est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende, sans préjudice des dispositions des articles 226-1 du code pénal et L. 1121-1, L. 1221-9, L. 1222-4 et L. 2323-32 du code du travail.

**Article 9** : Cette autorisation est accordée pour une durée de **cinq ans** à compter de la date du présent arrêté. Quatre mois avant l'échéance de ce terme, le pétitionnaire devra solliciter, dans les mêmes conditions, le renouvellement de son autorisation.

**Article 10** : Le secrétaire général de la préfecture et le commandant du groupement de gendarmerie de l'Indre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet  
et par délégation  
le Secrétaire Général,



Nathalie VALLEIX

Préfecture de l'Indre

36-2017-07-04-012

Renouvellement d'installation d'un système de  
vidéoprotection - Centre d'entraînement de la Berrichonne  
football à Arthon

**ARRÊTÉ du 4 juillet 2017**

**Portant renouvellement d'installation d'un système de vidéoprotection  
Centre d'entraînement de La Berrichonne football  
« La Tremblère », 36330 ARTHON**

Le Préfet,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et L613-13 et R 251-1 à R 253-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 modifié portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012163-0004 du 11 juin 2012 portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection installé au centre d'entraînement de La Berrichonne football situé à « La Tremblère », 36330 ARTHON ;

Vu la demande présentée par Monsieur Bruno ALLEGRE, président délégué de La Berrichonne football, en vue d'obtenir l'autorisation de renouveler le système de vidéoprotection mis en place dans l'enceinte du centre d'entraînement situé à « La Tremblère », 36330 ARTHON ;

Vu l'avis de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection du 6 avril 2017 ;

Considérant que la finalité du système tend à la sécurité des personnes et à la prévention des atteintes aux biens ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRÊTÉ**

**Article 1er** : Monsieur Bruno ALLEGRE est autorisé à renouveler le système de vidéoprotection mis en place dans l'enceinte du centre d'entraînement de La Berrichonne football situé à « La Tremblère », 36330 ARTHON, conformément au dossier déposé.

**Article 2** : Le système est composé de 7 caméras extérieures. Il consiste à enregistrer des images qui seront conservées pendant 30 jours.

**Article 3** : Monsieur Bruno ALLEGRE devra obligatoirement tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

**Article 4** : Les utilisateurs et le personnel du centre devront obligatoirement être informés, en permanence, de l'existence du dispositif de vidéoprotection tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de celui-ci.

**Article 5** : Le droit d'accès aux images s'exerce auprès de Monsieur Bruno ALLEGRE- 10, allée Beaumarchais, 36000 CHATEAUROUX - tél. : 06.07.09.98.69.

**Article 6** : Les personnes habilitées à exploiter les images sont celles désignées dans le dossier de demande.

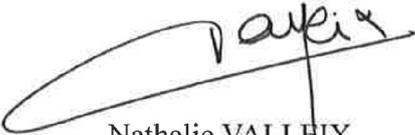
**Article 7** : Toute modification d'un système de vidéoprotection en place présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès de la préfecture de l'Indre.

**Article 8** : L'article L. 254-1 du code de la sécurité intérieure dispose que le fait d'installer un système de vidéoprotection ou de le maintenir sans autorisation, de procéder à des enregistrements de vidéoprotection sans autorisation, de ne pas les détruire dans le délai prévu, de les falsifier, d'entraver l'action de la commission départementale de vidéoprotection ou de la commission nationale de l'informatique et des libertés, de faire accéder des personnes non habilitées aux images ou d'utiliser ces images à d'autres fins que celles pour lesquelles elles sont autorisées est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende, sans préjudice des dispositions des articles 226-1 du code pénal et L. 1121-1, L. 1221-9, L. 1222-4 et L. 2323-32 du code du travail.

**Article 9** : Cette autorisation est accordée pour une durée de **cinq ans** à compter de la date du présent arrêté. Quatre mois avant l'échéance de ce terme, le pétitionnaire devra solliciter, dans les mêmes conditions, le renouvellement de son autorisation.

**Article 10** : Le secrétaire général de la préfecture et le commandant du groupement de gendarmerie de l'Indre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet  
et par délégation  
le Secrétaire Général,



Nathalie VALLEIX

Préfecture de l'Indre

36-2017-07-04-013

Renouvellement d'installation d'un système de  
vidéoprotection - Crédit Mutuel à St Maur

**ARRÊTÉ du 4 juillet 2017**

**Portant renouvellement d'installation d'un système de vidéoprotection  
Crédit Mutuel du Centre  
33, avenue d'Occitanie – Cap Sud, 36250 SAINT-MAUR**

Le Préfet,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et L613-13 et R 251-1 à R 253-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 modifié portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012200-0013 du 18 juillet 2012 portant autorisation de modification d'un système de vidéoprotection installé au sein de l'agence bancaire du crédit mutuel du centre située 29, avenue d'Occitanie – Cap Sud, 36250 SAINT-MAUR ;

Vu la demande présentée par le chargé de sécurité auprès du crédit mutuel du centre, en vue d'obtenir l'autorisation de renouveler le système de vidéoprotection installé au sein de l'agence située 33, avenue d'Occitanie – Cap Sud, 36250 SAINT-MAUR ;

Vu l'avis de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection du 6 avril 2017 ;

Considérant que la finalité du système tend à la sécurité des personnes, à la protection incendie/accidents et à la prévention des atteintes aux biens ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRÊTÉ**

**Article 1er** : Le chargé de sécurité auprès du crédit mutuel du centre est autorisé à renouveler le système de vidéoprotection installé au sein de l'agence située 33, avenue d'Occitanie – Cap Sud, 36250 SAINT-MAUR, conformément au dossier déposé.

**Article 2** : Le système est composé de 6 caméras dont 5 caméras intérieures et 1 caméra extérieure. Il consiste à enregistrer des images qui seront conservées pendant 30 jours.

**Article 3** : Le chargé de sécurité auprès du crédit mutuel du centre devra obligatoirement tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

**Article 4** : Les clients et le personnel de l'agence devront obligatoirement être informés, en permanence, de l'existence du dispositif de vidéoprotection tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de celle-ci.

**Article 5** : Le droit d'accès aux images s'exerce auprès du CCS Sécurité Réseaux - 34, rue du Wacken, 67000 STRASBOURG - tél. : 09.69.36.17.17.

**Article 6** : Les personnes habilitées à exploiter les images sont celles désignées dans le dossier de demande.

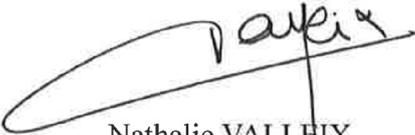
**Article 7** : Toute modification d'un système de vidéoprotection en place présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès de la préfecture de l'Indre.

**Article 8** : L'article L. 254-1 du code de la sécurité intérieure dispose que le fait d'installer un système de vidéoprotection ou de le maintenir sans autorisation, de procéder à des enregistrements de vidéoprotection sans autorisation, de ne pas les détruire dans le délai prévu, de les falsifier, d'entraver l'action de la commission départementale de vidéoprotection ou de la commission nationale de l'informatique et des libertés, de faire accéder des personnes non habilitées aux images ou d'utiliser ces images à d'autres fins que celles pour lesquelles elles sont autorisées est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende, sans préjudice des dispositions des articles 226-1 du code pénal et L. 1121-1, L. 1221-9, L. 1222-4 et L. 2323-32 du code du travail.

**Article 9** : Cette autorisation est accordée pour une durée de **cinq ans** à compter de la date du présent arrêté. Quatre mois avant l'échéance de ce terme, le pétitionnaire devra solliciter, dans les mêmes conditions, le renouvellement de son autorisation.

**Article 10** : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la sécurité publique de l'Indre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet  
et par délégation  
le Secrétaire Général,



Nathalie VALLEIX